This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

J 19. e. 24

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA
TERREUR

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

Digitized by Google

LA TERREUR

ÉTUDES CRITIQUES SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

H. WALLON
Membre de l'Institut
Député du Nord à l'Assemblée nationale

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1873
Droits de propriété et de traduction réservés

19. e. 24

Digitized by Google

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
8 JUL. 1946
OF OXFORD

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Le livre que je publie a été commencé à propos de l'*Histoire de la Terreur* de M. Mortimer-Ternaux. Mais je ne pouvais faire un examen critique de cet ouvrage sans le comparer à d'autres qui traitaient de la même matière. De là une série d'études qui, à des points de vue divers, tout en suivant la marche des événements, embrassent le sujet tout entier. Elles étaient achevées dès la fin de 1869 et ont commencé à paraître dans le *Correspondant* en mars et avril 1870. La guerre qui a suivi et les tristes conséquences qu'elle a entraînées ont retardé la publication du reste et lui ont donné une opportunité que je n'avais point prévue.

Digitized by Google

Les faits nous ont appris que la Terreur, dont on croyait l'empire à jamais relégué dans le domaine de l'histoire, ne demandait qu'un moment propice pour reparaître. La Commune de Paris en 1871 avait le tempérament de l'ancienne Commune de 1793. Elle aussi a eu ses suspects, ses emprisonnements et ses exécutions à titre de suspects. Elle a eu ses ruines, avec une surexcitation de rage dans la destruction et une immensité dans le désastre, que le vandalisme de la Terreur, dans ses plus mauvais jours, n'avait pas connues. Les personnages sinistres de l'époque de la Terreur ne sont donc pas des fantômes du passé. Ils ont vécu en 1871; les noms de plusieurs sont dans toutes les bouches. Ils revivraient sous d'autres noms, si cette union de tous les honnêtes gens qui a fait défaut en 1793, qui n'a pu se faire en 1871 dans Paris, venait encore à nous manquer.

Je fais appel à cette union en offrant au public ce tableau d'un passé toujours si menaçant pour l'avenir. Si ce n'est pas la pensée qui a inspiré ces études, c'est celle qui me porte à les rassembler sous cette forme nouvelle. Cette publication n'est point d'ailleurs une simple reproduction de ce qui a paru. En donnant à mon travail les proportions d'un li-

Digitized by Google

vre, j'ai dû recourir moi-même aux sources originales, aux écrits, aux journaux, aux documents du temps. J'ai visité le dépôt des Archives, n'usant d'ailleurs pour le moment des trésors que j'y ai vus et touchés, que dans les limites du cadre où je m'étais renfermé d'abord. Ce livre n'a donc pas la prétention de dire le dernier mot sur le sujet. Il garde son caractère primitif. Il a pour objet de signaler ce qui m'a semblé le plus digne d'attention chez les autres. Mais en réunissant ces traits divers dans un cadre nouveau, je ne pouvais pas n'en pas tirer moi-même l'enseignement que j'y trouvais contenu; et peut-être ce que j'ai eu la bonne fortune d'y ajouter par mes propres recherches ne paraîtra-t-il pas non plus dénué d'intérêt.

Si le lecteur est curieux de rattacher les diverses parties de cet ouvrage à leur date primitive, afin de rapporter aussi à leur temps les jugements qui y sont exprimés, je rappellerai que la première étude (*Les Préliminaires de la Terreur*) a été insérée dans le *Correspondant* le 10 mars 1870. La seconde (*La Révolution du 31 mai*) forme à cette première étude un complément qui n'a paru qu'au 10 avril dernier; la troisième (*Une Théorie de la Terreur, etc.*) se re-

Digitized by Google

trouvera dans le numéro du 25 mars 1870; la quatrième (*La Démagogie en* 1793) est pour la plus grande partie inédite : je n'avais touché à ce sujet que par une ou deux pages dans l'article du 25 avril 1870. La cinquième (*Paris en* 1794) était comprise dans ce même numéro du 25 avril 1870. Les deux études sur les *Prisons* et sur le *Tribunal révolutionnaire de Paris* dont se compose le second volume, écrites (ainsi que la conclusion) avant la guerre, n'ont paru qu'après. Elles ont été publiées dans le *Correspondant* des 25 décembre 1871, 10 février, 10 mars, 10 juillet et 25 août 1872.

Digitized by Google

LA TERREUR

I

LES PRÉLIMINAIRES DE LA TERREUR : LE 20 JUIN, LE 10 AOUT, LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1792 LE 21 JANVIER ; LES MONTAGNARDS ET LES GIRONDINS[1].

I

LA PÉRIODE DE LA TERREUR.

L'histoire de la Révolution française a toujours, et à juste raison, le don d'attirer et de retenir à soi l'attention publique. Ce n'est pas seulement une grande époque, et comme une ère nouvelle dans notre histoire : c'est un cercle où nous roulons depuis quatre-vingts ans, et dont nous avons déjà parcouru pour la seconde fois toutes les

1. *Histoire de la Terreur*, 1792-1794, d'après les documents authentiques et des pièces inédites, par M. Mortimer-Ternaux. 7 vol. in-8° (1861-1869). — *La Révolution*, par M. Edgar Quinet, 2 vol. in-8° (1865).

Digitized by Google

étapes. Sans nier les différences, et tout en constatant le progrès, n'est-ce pas la royauté de 1789 qui a reparu avec la Restauration, et la monarchie constitutionnelle de 1791 avec la charte de 1830? puis une nouvelle République, et, sans autre intermédiaire que le fantôme d'une prétendue Terreur, un second Dix-huit brumaire, suivi d'une nouvelle forme du Consulat et de l'Empire. Sommes-nous enfin fixés[1]? Pour en être assurés, le mieux n'est pas tant de l'écrire dans une charte. Les peuples semblent, en effet, ne s'engager à toujours que parce qu'ils savent bien qu'un jour ou l'autre les événements les peuvent dégager. Le moyen le plus sûr d'asseoir enfin nos destinées et de changer en progrès véritable ce perpétuel tournoiement, c'est d'étudier à fond les causes réelles de cette instabilité; c'est d'apprendre par un sérieux examen pourquoi chacune de ces formes, après un succès éphémère, a péri. Ainsi l'histoire sincère de notre Révolution est une nécessité politique de premier ordre; et il faut souhaiter qu'elle nous soit exposée, non dans ces récits brillants et passionnés qui tranchent tout selon l'esprit d'un parti, ni dans ces livres plus impartiaux en apparence, qui acceptent tout, excusent tout comme par une cause nécessaire, mais dans des tableaux également éloignés de l'indifférence et de la passion, du dénigrement et de la complaisance : car si le dénigrement fausse parfois le passé, la complaisance aveugle le présent et ne trompe après tout que ceux qui ont

1. Ceci était écrit et imprimé au commencement de 1870 (*Correspondance du* 10 *mars*). Depuis le cycle s'est rouvert, et l'avenir dira où nous nous arrêterons.

Digitized by Google

le plus d'intérêt à voir les choses dans toute leur vérité.

Cette éducation de l'esprit public sur les vicissitudes de notre Révolution a été commencée de bonne heure. Après l'achèvement de ce que j'appellerai le premier cycle, dès la Restauration, deux ouvrages avaient paru, également remarquables, dans leur étendue fort différente, par la largeur de la composition, la fermeté du trait ou la clarté du détail. Mais depuis, la Révolution a poursuivi sa marche : un cycle nouveau s'est accompli, et bien des pièces inconnues ont été mises au jour. Parmi les jugements portés alors, quels sont ceux qui n'ont fait que s'affermir, quels sont ceux qu'il conviendrait de modifier? C'est une question que je voudrais voir les deux éminents historiens se poser à eux-mêmes, question qu'ils résoudraient mieux que personne dans une suprême révision de leurs œuvres; et on doit souhaiter que des livres qui ont conquis leur place dans notre littérature, ne passent pas à la postérité sans lui transmettre la sentence définitive que leurs auteurs, mûris par la pratique des affaires et instruits par nos dernières révolutions, doivent porter aujourd'hui sur les phases diverses de cette histoire.

En attendant, de nouveaux ouvrages paraissent tous les jours : les uns embrassant tout l'ensemble de la Révolution (nous n'avons pas besoin de rappeler les livres de MM. Louis Blanc et Michelet), les autres se bornant à quelque point capital de cette période, qu'ils se proposent d'étudier de plus près. L'époque la plus dramatique de toutes est celle de la *Terreur*, et c'est aussi le sujet traité dans le

Digitized by Google

plus considérable des deux ouvrages, cités en tête de cette étude : *Histoire de la Terreur* (1792-1794), *d'après les documents authentiques et des pièces inédites*. L'auteur, M. Mortimer-Ternaux, est un homme de la génération de 1830. Après avoir traversé les assemblées de la dernière République, fort de son expérience et songeant aussi à l'avenir, il a mis à profit les loisirs que lui faisait le coup d'État pour revenir sur cette sanglante époque de notre Révolution.

M. Mortimer-Ternaux commence son histoire au 20 juin 1792, et le dernier volume qui ait paru, le septième, s'arrête à la chute des Girondins.

Si l'on prenait son titre à la lettre, on pourrait dire qu'au moment où nous laisse ce volume, le sujet est à peine abordé : car la période de la Terreur dans notre Révolution est celle qui va de la chute des Girondins à la chute de Robespierre, du 31 mai 1793 au 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et c'est l'excéder de beaucoup que de remonter à une époque où Louis XVI était encore sur le trône.

Je comprends toutefois que M. Mortimer-Ternaux n'ait pas pu se renfermer dans les bornes rigoureusement historiques de son sujet. Elles appartiennent de droit à la Terreur, ces journées de septembre les plus hideuses qui aient jamais souillé l'histoire, où la Commune voulut « faire peur aux royalistes, » et où des bandes de massacreurs consommèrent leur attentat en présence de l'Assemblée muette et de la population de Paris consternée. Or, si l'on remonte au 2 septembre, comment ne point aller jusqu'au 10 août? Nous voilà bien près du 20 juin ; et les hommes du temps ont été

Digitized by Google

bien au delà : « La Terreur, dit Malouet dans ses *Mémoires*, la Terreur dont les républicains purs ne proclamèrent le règne qu'en 1793, date pour tout homme impartial du 14 juillet, et je serais en droit de la faire remonter plus haut. »

Toutefois, mon sentiment est que dans un livre intitulé *Histoire de la Terreur*, ces antécédents doivent être traités par forme d'introduction et d'une façon plus sommaire; ou, si l'on a eu, comme M. Mortimer-Ternaux, la bonne fortune de recueillir sur ces faits préliminaires des documents nouveaux, il convient de prendre un titre mieux approprié aux développements du livre. Pour ma part j'aimerais mieux étendre le titre que d'abréger le livre. Je prends donc l'ouvrage tel qu'il est sans plus de chicane, et je crois que le lecteur fera comme moi et qu'il aura raison.

II

LE 20 JUIN.

Une idée fausse domine trop souvent dans les jugements de l'histoire. On est tenté de croire que ce qui arrive ne pouvait point ne pas arriver; et quand le résultat définitif est bon, tout ce qui l'amène ou, le précédant, paraît l'amener (car le plus souvent on s'y trompe), obtient, quelque

Digitized by Google

blâme qui s'y attache, plus d'indulgence de notre part. Ainsi le régime moderne est incontestablement préférable à l'ancien régime, et l'on ne peut que bénir à ce titre la Révolution qui a fait ce changement. Mais devons-nous accepter, comme un acheminement nécessaire vers ce but, toutes les phases de la Révolution? C'est ce que l'on a fait trop généralement, et c'est contre quoi je m'élève. Il ne faut pas croire à ces nécessités du mal. Sans doute il y a une loi fatale qui, de l'acte, fait sortir les conséquences; mais il y a, en présence de cette fatalité, la volonté de l'homme qui peut toujours lutter contre ces conséquences, les corriger souvent, et quelquefois les annuler. La résistance intempestive de la cour aux justes demandes des États généraux précipita le mouvement de la Révolution vers une lutte ouverte. Une meilleure conduite de la cour, admettant la victoire de l'Assemblée sur les points acquis, n'aurait-elle pu faire que sa propre défaite sur ces points ne tournât pas en désastre pour elle? La royauté devait-elle fatalement courir de faute en faute jusqu'à sa chute, et les Assemblées marcher de violence en violence jusqu'à ce gouffre où s'engloutirent avec les partis, vainqueurs un jour, vaincus le lendemain, toutes nos libertés? Voilà ce que je n'admets point, quoi qu'il en soit des faits accomplis. Si, comme tant de sages esprits le voulurent, on eût arrêté la Révolution dans la voie des excès et des violences, elle eût pris un autre cours; et rien ne dit qu'on ne serait pas arrivé au même terme par un chemin plus sûr et moins sanglant, ni que le résultat n'en eût pas été plus durable. Je ne l'affirme pas,

Digitized by Google

mais ce que j'affirme, c'est qu'on ne peut pas le nier davantage. Ce serait désespérer de la raison humaine que de prétendre que le bien ne puisse être obtenu sans des moyens réprouvés par la morale. Dire que la Révolution ne pouvait s'accomplir sans la Terreur, c'est déshonorer la Révolution.

Ce sentiment est bien celui qui anime M. Mortimer-Ternaux dans son histoire. Il n'a rien de cette tendance qui porte un auteur à prendre par le côté le plus favorable le sujet dont il fait son étude. Il ne voit pas dans la Terreur une crise douloureuse mais nécessaire au salut de la France : il y voit la ruine de nos libertés naissantes, l'écueil où la Révolution, dès les premiers pas, vint échouer; et pour qu'on ne s'y trompe point, il le dit au début de son livre :

« Il faut flétrir les crimes; mais il faut aussi et surtout flétrir les doctrines et les systèmes qui tendent à les justifier. Combien d'écrivains sans oser prendre la défense des bourreaux, n'ont-ils pas balbutié en leur faveur les mots vagues de *raison d'État*, de *nécessité fatale*, de *salut public*, prétextes commodes, qu'ont invoqués tous les ambitieux, princes ou démagogues ! La France, a-t-on dit souvent, a été sauvée par la Terreur. C'est le contraire qui est vrai. La France avait en elle une telle force de vitalité, qu'elle fut sauvée malgré la Terreur. Quand une grande nation, quand surtout la nation française est saisie d'un généreux et irrésistible enthousiasme, elle ne regarde plus qui la mène, elle ne voit que le drapeau de la patrie, et par un élan sublime lui assure la victoire.... En 1792, la nation est soumise à l'action constante de

Digitized by Google

deux courants contraires : l'un, né de l'amour de la patrie et de l'enthousiasme de la liberté, fait voler aux armes toute la jeunesse de nos villes et de nos campagnes, la précipite vers nos frontières menacées ou déjà envahies, enfante ces héros qui étonnèrent l'Europe par vingt-cinq ans de victoires ; l'autre qui procède de la bassesse, de la haine et de la vengeance, accumulées dans les âmes avilies, met en fermentation les passions mauvaises, surexcite les imaginations faibles et pusillanimes, éveille les appétits les plus féroces, engendre les assassins de septembre, les tricoteuses des Jacobins et les furies de la guillotine. Dans un intérêt de parti facile à comprendre, certains écrivains n'ont pas voulu distinguer l'action de ces deux courants, si différents dans leurs origines et dans leurs effets. Ils ont prétendu qu'une pensée identique avait poussé les mêmes hommes aux bureaux d'enrôlement et au guichet de l'Abbaye, et que les égorgements en masse, qui ensanglantèrent les pavés de la capitale, avaient été exécutés par ceux-là mêmes qui coururent l'instant d'après arrêter les progrès des Prussiens aux défilés de l'Argonne. Non, pour l'honneur du nom français, les hommes qui, au glas funèbre du tocsin de septembre et à la voix des décemvirs de la Commune, se précipitèrent vers les prisons, ne furent pas ceux qui sauvèrent la France quinze jours plus tard sur le plateau de Valmy ; les bourreaux ne se firent point soldats. Si quelques-uns de ces misérables essayèrent un instant de cacher leur honte dans les rangs des volontaires parisiens, ils furent bientôt reconnus, signalés, et les vrais soldats de la liberté les

Digitized by Google

chassèrent de leurs rangs, comme indignes d'affronter à leurs côtés la mort des braves. » (T. I, p. 4-7.)

Cette page nous donne, avec le jugement de M. M. Ternaux sur la Terreur, tout l'esprit de son histoire. M. Ternaux est un ami de la liberté : il poursuit donc sans ménagement ses deux ennemis, la démagogie et le despotisme; la démagogie plus funeste encore à la liberté que le despotisme, parce qu'elle l'étouffe en affectant de l'embrasser, et qu'abattue elle-même, elle l'entraîne encore dans sa chute. Les terroristes de 93 ont prétendu agir au nom de la liberté; mais la liberté n'est pas leur complice: elle est leur victime et la plus sacrifiée; car c'est elle qui est restée responsable des violences sous lesquelles elle-même la première a succombé.

L'ouvrage de M. M. Ternaux se divise, pour chaque tome, en deux parties : l'exposition et les pièces justificatives; et chaque volume pourrait se désigner par une date : le premier volume, c'est le 20 juin 1792, ou l'émeute aux Tuileries; le deuxième, le 10 août, ou la chute de la royauté; le troisième, les journées de septembre, ou les massacres dans les prisons; le quatrième, le 21 septembre, ou l'ouverture de la Convention et l'avénement de la République; le cinquième, le 21 janvier 1793, ou la mort du roi; le sixième nous donne les suites de cette date funèbre, la coalition européenne et l'insurrection de la Vendée; le septième, le 31 mai, ou la chute des Girondins.

Dans le premier volume, pour nous transporter tout d'abord sur la place publique, au foyer même des révolutions qui se préparent, l'auteur com-

Digitized by Google

mence par nous décrire deux fêtes où les Jacobins et les constitutionnels semblèrent vouloir essayer à l'envi de leur crédit auprès de la population parisienne : la fête de la Liberté et la fête de la Loi. La première en faveur des Suisses de Châteauvieux condamnés au bagne, au nombre de 40, à la suite de l'insurrection militaire de Nancy :

Ces héros que jadis sur un banc des galères
Assit un arrêt outrageant,
Et qui n'ont égorgé que très-peu de nos frères
Et volé que très-peu d'argent.

ANDRÉ CHÉNIER.

La seconde, en l'honneur de Simonneau, maire d'Étampes, tué dans une émeute pour avoir refusé de taxer le blé contrairement à la loi. Par l'effet même de cette double démonstration on pouvait voir déjà de quel côté se portaient les sympathies de la foule. L'image du « martyr de la loi » fut bien pâle à côté de ces singuliers coryphées de la liberté, de ces affranchis du bagne, promenant comme en triomphe, avec le cortége de toutes les autorités, cette galère qui fit dire au poëte dans une invocation sublime d'ironie :

O vous, enfants d'Eudoxe, et d'Hipparque, et d'Euclide,
C'est par vous que les blonds cheveux
Qui tombèrent du front d'une reine timide
Sont tressés en célestes feux ;
Par vous l'heureux vaisseau des premiers Argonautes
Flotte encor dans l'azur des airs :
Faites gémir Atlas sous de plus nobles hôtes,
Comme eux dominateurs des mers ;
Que la nuit de leurs noms embellisse ses voiles,
Et que le nocher aux abois

Digitized by Google

Invoque en leur galère, ornement des étoiles,
Les Suisses de Collot-d'Herbois!

L'émeute grondait : et le ministère girondin allait lui livrer le roi sans défense, par le décret qui supprimait la garde constitutionnelle. Il faisait plus : il voulait forcer sa conscience en lui faisant proscrire les prêtres qui refusaient de prendre part au schisme de la nouvelle Église; et après l'avoir désarmé, il allait l'assiéger dans son palais même, en établissant un camp de 20 000 fédérés sous les murs de Paris. Le roi sanctionna le décret qui licenciait sa garde; mais il renvoya ce ministère qui ne travaillait qu'à saper son pouvoir, et il opposa son *veto* au décret contre les prêtres non assermentés, ainsi qu'au décret sur le camp des 20 000 fédérés. Ce fut le signal de l'insurrection, et elle ne se fit pas attendre : la déclaration du *veto* a pour lendemain la journée du 20 juin. L'émeute, préparée de longue main par Santerre, favorisée par le maire Pétion, est accueillie, bon gré mal gré, par l'Assemblée, et elle envahit les Tuileries, défilant avec mille outrages devant le roi qu'elle a coiffé du bonnet rouge : *Ecce homo!* Journée fatale d'ailleurs pour l'Assemblée encore plus que pour le roi lui-même. Au témoignage de M. Mortimer-Ternaux nous pouvons joindre ici celui de M. Edgar Quinet, qui a fait pour la Révolution ce que Machiavel a fait pour le despotisme : car son livre de la *Révolution*, en bien, en mal aussi quelquefois, a des parties dignes d'être rapprochées du livre du *Prince* : « Louis XVI, dit-il, se refusa à aucune concession devant les piques. La multitude ne put lui arracher une seule parole de soumission. Huit mille hommes

Digitized by Google

en armes amassés autour de lui, et toute l'éloquence du boucher Legendre, soutenue de ce cortége, n'obtinrent pas une promesse ni une espérance en ce qui touchait les décrets. A ce moment on eût pu voir que la monarchie reparaîtrait debout, et que le peuple s'écoulerait comme l'onde. Jamais Louis XVI ne fut plus roi que ce jour-là. Qui fut en réalité le vainqueur? Celui qui refusa de céder. Et quel fut le vaincu? Le peuple, qui ne put dompter une volonté royale et n'osa pourtant se faire roi. Telle fut cette journée du 20 juin, journée plus fatale à la République qu'à la royauté, et où la Révolution parut avoir la force aveugle d'un élément plutôt que la puissance d'un dessein réfléchi. Si l'on abaissa encore d'un degré la royauté, d'autre part, par ce premier essai des armes dans le sein des lois et de l'Assemblée, on frappa la République avant qu'elle ne fût née, et l'on prépara l'avortement de la Révolution. Il n'y eut plus de lieu sacré pour abriter la liberté: elle perdit ce jour-là son sanctuaire.... On a toujours dit que le plus beau spectacle est celui d'une âme qui résiste à la violence d'un monde. Qui a donné ce spectacle, si ce n'est Louis XVI, seul, sans autre abri que quatre grenadiers dans l'embrasure d'une fenêtre, tenant tête à un peuple entier prêt à l'écraser? Ou ce que nous avons répété toute notre vie de la majesté de l'âme aux prises avec le plus fort n'est qu'un mot, ou il faut savoir reconnaître que Louis XVI fut ce jour-là plus grand que ce monde déchaîné contre lui et qui ne put lui arracher un désaveu. » (X, 1, t. I, p. 338.)

Triomphe moral qui devait demeurer stérile!

Digitized by Google

Sans doute au lendemain du 20 juin, une vive réaction éclate dans toute la France, et jusque dans l'Assemblée même, contre cette première insulte à l'autorité royale. Lafayette, toujours prêt à se mettre en péril pour la défense du droit opprimé, quitte son armée et vient à l'Assemblée offrir le secours de ses soldats contre le retour de l'émeute. Mais ni l'Assemblée ni la cour ne tiennent à combattre ainsi l'émeute : l'Assemblée a déjà trop de sympathie pour les mouvements populaires, et la cour a toujours trop de défiance contre le premier général de la garde nationale de Paris. Lafayette n'a réussi qu'à se compromettre lui-même. La dernière heure de la monarchie va sonner.

L'appendice qui termine ce volume contient, entre autres documents curieux, une note sur la constitution civile du clergé ; — une autre sur l'organisation municipale, départementale et militaire de Paris, chose si importante à bien connaître pour suivre les mouvements dont l'impulsion va venir de la Commune ; — le programme de la fête du 15 août 1792 : « L'ordre et la marche de l'entrée triomphante des martyrs de la liberté du régiment de Châteauvieux dans la ville de Paris ; » — le retour de Varennes, raconté par Pétion, et qui est entièrement écrit de sa main[1]. Il faut cette garantie d'authenticité pour ne pas attribuer à quelqu'un de ses plus mortels ennemis des pages où il n'a pas craint de révéler les infamies dont son âme se repaissait devant la jeune et touchante madame Élisabeth, dans cette voiture qui ramenait à Paris la famille

1. On le peut voir au Musée des Archives, vitrine 199, n° 1225.

Digitized by Google

royale captive. « Quel Tacite, quel Shakespeare, dit M. Quinet, eût jamais deviné ces choses monstrueuses, et qu'est-ce que la nature humaine qui peut renfermer ces gouffres ? Dans ces regards désolés, dans ces mains suppliantes, dans ces sanglots étouffés, Pétion ne voyait que les marques d'un amour subit et impudique pour sa personne !... Non-seulement voilà de quelles pensées Pétion était occupé, mais il a osé les écrire, et les écrire en longues pages. Qu'était-ce donc que Pétion ? » (VII, 5, t. I, p. 274, 275.)

Aux faits mis en lumière dans cet appendice, il faut ajouter la libération et bientôt le triomphe des assassins du maire d'Étampes, Simonneau, triste contre-partie de la fête dans laquelle on avait voulu honorer la mort du « martyr de la loi ; » — les récompenses nationales accordées aux promoteurs de la journée du 20 juin 1792, et, par exemple, la remise de 50 000 livres environ que le général-brasseur Santerre devait au trésor pour la fabrication de ses bières, remise accordée sous prétexte que « le peuple avait consommé la plus grande partie de ces bières à l'occasion des mouvements, auxquels la Révolution a donné lieu ; » — les états de services de Santerre, rédigés par lui-même, et l'humble lettre par laquelle il sollicite du Premier Consul sa rentrée dans les cadres, ou au moins un traitement de réforme, demande que Bonaparte accueillit sur le dernier point[1].

1. Sur la journée du 20 juin, les pièces officielles avaient été généralement imprimées à la suite de l'arrêté du directoire de département, en date du 6 juillet 1792, et dans quelques autres recueils. M. Mortimer-Ternaux les classe, et il les complète en

Digitized by Google

III

LE 10 AOÛT.

La journée du 20 juin avait été, je l'ai dit, un péril pour l'Assemblée au moins autant que pour le roi. Tous pouvoirs réguliers sont solidaires devant l'émeute. Une fois encore on put espérer qu'ils allaient marcher de concert. Le 7 juillet, à la voix d'un député, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, les partis dans l'Assemblée parurent vouloir répudier pour toujours ce qui les divisait. Sur cette proposition : « Que ceux qui abjurent et exècrent la République et les deux Chambres se lèvent!... » tout le monde se leva, la gauche se mêla à la droite; il n'y avait plus ni royalistes, ni Girondins, ni Montagnards. Le roi lui-même, invité à se rendre au sein de l'Assemblée, y fut reçu avec enthousiasme.

Ce fut le *baiser-Lamourette!* Dès le lendemain, les

publiant quelques pièces inédites, notamment un rapport d'Alexandre, qui commandait le bataillon de Saint-Marcel, et un extrait du rapport de Santerre, l'autre coryphée de la journée. Il y a joint aussi, dans une autre note, plusieurs pièces inédites du même Alexandre, de Pétion et de quelques autres, sur les suites de cette journée; et il termine ce volume par plusieurs lettres également inédites de Lafayette (1789-1790), saisies par les administrateurs du district de Romans parmi les papiers de Latour-Maubourg, à qui elles étaient adressées.

Digitized by Google

divisions reparurent à propos de Pétion, l'homme des Girondins, accusé, avec trop de fondement, de n'avoir rien fait pour empêcher le mouvement populaire où il avait vu comme une protestation contre la chute de son parti. Pétion, suspendu par le roi, est rétabli par l'Assemblée. Il triomphe à la fête de la fédération de 1792, « traînant, pour ainsi dire, Louis XVI derrière son char. » Mais la deuxième place est trop encore pour la royauté. On prélude à sa chute, en attaquant dans l'Assemblée, avec l'appui des tribunes et de l'émeute qui gronde à la porte (21 juillet), le dernier défenseur redoutable de l'ordre constitutionnel, Lafayette; on y prépare les voies, en retranchant du jardin des Tuileries, réservé au roi, la terrasse des Feuillants, pour l'attribuer comme dépendance extérieure à l'Assemblée législative, établie dans le manége. Les Jacobins sont à leur poste et travaillent les sections, avec le concours secret de Danton et de Robespierre, et la connivence de Pétion : pour donner le change à l'Assemblée, le maire de Paris vient lui parler des projets de rassemblements qu'il a découverts et qu'il déjoue! Et des auxiliaires vont venir. Les Marseillais, partis le 2 juillet pour la fête de la fédération, arrivent le 29, trop tard pour la fête, mais à temps encore pour la lutte : Marseillais, venus de Marseille en effet, mais recrutés d'émeutiers de toute autre provenance sur la route ; « vrais batailleurs de guerre civile, faits au sang, très-endurcis, » comme dit M. Michelet. Ce n'est point pour eux que Rouget de Lisle fit le chant sublime qui a retenu leur nom, Rouget, qui a toujours désavoué le 10 août, et qui eut grand'peine

Digitized by Google

à se soustraire lui-même aux ordres d'arrestation de la Terreur[1]. On avait songé à profiter de l'entrée des Marseillais pour entraîner le peuple jusqu'aux Tuileries. Le coup manqua ; mais la chose en fut peu retardée, et le manifeste insensé du duc de Brunswick, qui fut publié en ce temps, ne fit que fournir une occasion, dont au reste on ne croyait pas avoir besoin.

La journée du 10 août, cette journée suprême de l'ancienne monarchie, disons de la monarchie nouvelle, fondée, avec le concours du dernier de nos anciens rois, sur les bases de 1789, a été, dès le temps même, l'objet des témoignages les plus opposés, et se trouve aujourd'hui encore en butte aux appréciations les plus contradictoires. M. Mortimer-Ternaux ne l'a pas étudiée sans amour et sans haine; il ne l'a pas racontée avec indifférence. Il aime la liberté, il déteste le despotisme, et il voit commencer une ère qui, sous le faux nom de liberté, va inaugurer le plus dur despotisme. Mais sa droiture d'esprit sait maîtriser ses émotions, et les nombreux documents qu'il a réunis et comparés lui permettent d'écarter plus d'une opinion témérairement soutenue, comme aussi d'appuyer sur des preuves irréfragables le jugement qu'il a porté.

« L'histoire de la journée du 10 août 1792, dit-il,

1. Voy. au musée des Archives (vitrine 218, n° 1396) le mandat d'arrêt lancé contre lui par le Comité de salut public. Il est écrit de la main de Carnot qui l'a signé avec Barère, Robespierre, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes : « Le comité de salut public arrête que le *citoyen* (ici Carnot se reprenant barre le mot citoyen et ajoute en interligne : *ministre de la guerre fera mettre sans délai le citoyen*) Rouget dit de Lille en état d'arrestation, 18 nivôse 2e année républicaine. »

Digitized by Google

a été tellement obscurcie dans ses moindres détails, tellement enfouie sous plusieurs alluvions de mensonges, pour nous servir de l'heureuse et pittoresque expression de M. Michelet, qu'il faut, avant tout, débarrasser la route des erreurs accréditées depuis soixante-dix ans, des faux matériels glissés comme autant de piéges dans chaque document officiel. On possède mille récits, complets jusqu'à la minutie, de tel ou tel fait de l'histoire de France, qui, considéré en ses causes et en ses résultats, n'est digne que d'une mention très-brève. Mais si certains incidents de la nuit du 9 au 10 août ont été cent fois racontés, on est resté dans la plus complète ignorance sur la manière dont, au sein des sections et à l'Hôtel de Ville, s'est préparé et consommé le renversement de la plus vieille monarchie de l'Europe moderne. Les seuls documents que les historiens aient consultés jusqu'à présent sont tronqués, mutilés, falsifiés à plaisir ; et cependant le mensonge n'a pas été si bien ourdi que la vérité ne perce à travers le tissu serré du linceul dans lequel les vainqueurs avaient voulu l'ensevelir à jamais. Cette unanimité des sections, se levant comme un seul homme pour renverser la monarchie constitutionnelle, nous verrons qu'elle n'a jamais existé : cette liste de trois cents prétendus « délégués du peuple en in- « surrection, » dont on a si souvent parlé, nous verrons qu'elle est fausse ; ces pleins pouvoirs, « remis par le peuple » entre les mains de ses sauveurs, nous verrons comment ils furent obtenus et par qui ils furent donnés. A ces descriptions de luttes gigantesques, où l'on nous représente des

Digitized by Google

masses profondes montant héroïquement à l'assaut des Tuileries, nous opposerons purement et simplement le chiffre des morts et des blessés. Alors, à travers les expressions ambiguës, les réticences calculées, les exagérations emphatiques des procès-verbaux officiels, chacun pourra lire couramment ce que nous avons eu tant de peine à déchiffrer, se convaincre de la monstrueuse usurpation des uns, de la coupable connivence des autres, de l'imprévoyance de ceux-ci, de la lâcheté de ceux-là. » (T. I, p. 213)

La journée du 10 août est déjà l'avénement de la République. C'est la seule sur l'excellence de laquelle s'accordent les hommes qui vont se disputer le pouvoir : et plusieurs pourtant hésitèrent au moment de la faire, ou bien encore, tout en souhaitant qu'elle se fît, eurent la prudence d'y rester étrangers. Les Girondins en furent surpris; les chefs de la Montagne se tinrent dans l'ombre : « Où était Robespierre ? dit M. Quinet. Les recherches les plus patientes n'ont pu retrouver ses traces : il douta du succès, et refusa d'entrer dans un projet dont il ne prévoyait que désastres. (X, 5, t. I, p. 355 et 376.) Il ne se montra que le 12. Marat aussi » alors seulement « sortit de son souterrain. Comme il avait eu peur, ajoute M. Quinet, ses fureurs s'en augmentèrent; il ne devait se rassurer que par les tueries de septembre. » (*Ibid.*, p. 376.) Danton lui-même parut vouloir se dérober. « Quand je le vois, dit M. Quinet, dans la nuit du 10 août, si peu empressé jusqu'à minuit, se laisser harceler et presque enlever par les impatients, et, après de courtes absences, rentrer, se coucher et dormir,

Digitized by Google

j'ai peine à reconnaître en lui l'activité d'un chef qui a tous les fils dans sa main. Il paraît céder au torrent plutôt que commander; à moins que l'on n'aime mieux reconnaître dans ce sommeil tranquille la confiance d'un chef qui, ayant tout préparé, se repose d'avance dans la victoire. » (*Ibid.*, p. 356.)

Quant à Pétion, écoutons encore M. E. Quinet : « Pétion, l'insurrection dans le cœur, partagé entre ses devoirs de maire de Paris et ses vœux pour les révolutionnaires, eût voulu disparaître pendant le temps de la lutte. Il avait lui-même donné aux insurgés l'idée ambiguë de le tenir prisonnier dans son hôtel, pour lui ôter toute occasion d'agir. Mais dans les premières heures ce projet n'avait pu être exécuté ; il avait conservé, en dépit de lui, une liberté dont il craignait d'user dans un sens ou dans un autre, et il ne savait comment perdre, sans être aperçu, ces heures où allait se décider le sort du roi et de la Révolution. Pétion croit d'abord plus sage de se rapprocher de celui qui, à ce moment, lui semble le plus fort. Vers dix heures du soir il se rend aux Tuileries, se montre au roi et lui parle, pour constater sa présence. « Il paraît, dit le « roi, qu'il y a beaucoup de mouvement. — Oui, « dit Pétion, la fermentation est grande... » Et il s'éloigne. Les regards le perçaient de tous côtés : il s'y dérobe. Descendu dans le jardin, il s'y promène jusqu'à l'approche du jour, écoutant le tocsin, le rappel, la générale, cherchant et se faisant, lui maire de Paris, la solitude au milieu de la ville soulevée. Et dans une situation si étrange, il se montrait calme et presque impassible. De quelque côté que tournât la fortune, il se croyait sans re-

Digitized by Google

proche, parce qu'il manquait à ses amis aussi bien qu'à ses ennemis. Quand le jour commença à paraître, sa contenance devint plus difficile ; il se mit à marcher à grands pas sous les arbres des allées, qui le couvraient mal contre les soupçons du Château. Il eût voulu s'échapper, surtout depuis que le tocsin, toujours croissant, l'avertissait que la victoire pourrait bien rester aux sections. Mais les sentinelles le repoussent des portes. Dans cette anxiété, sûr de trouver la mort s'il rentre au Château, c'est lui qui inspire à la Législative l'ordre de le mander à la barre. Elle l'envoie chercher par un huissier accompagné de deux porte-flambeaux. Pétion se voit délivré ; il traverse l'Assemblée et réussit enfin à se faire consigner chez lui par les sections. Ce dénoûment, but de toutes ses pensées, il se hâte de le publier avec un étonnement joué qui, à la distance où nous sommes, paraît le comble du comique mêlé à la tragédie nocturne dont le dernier acte allait s'achever. » (*Ibid.*, p. 360.)

Ce que M. Quinet conclut de là, c'est que les chefs de partis ne furent pour rien, ou presque pour rien, dans ce mouvement. Ce fut, selon lui, « la journée de l'instinct. » (P. 354.) Selon M. Mortimer-Ternaux, ce fut « une journée de surprise, » et M. Quinet n'y contredit guère : « Une seule chose est certaine. Vers minuit, par des rues séparées, et de tous les points de Paris, arrivent à l'Hôtel de Ville quatre-vingt-deux hommes, presque tous inconnus. A ce nom, déjà redoutable, commissaires des sections, les factionnaires les laissent entrer. Ils venaient d'être élus, à cette heure tardive, précipitamment, par vingt-six sections de Paris. On dit que dans

Digitized by Google

plusieurs des quartiers ils n'avaient été choisis que par un petit nombre, et au dernier moment : ce qui confirme que les résolutions les plus audacieuses se prennent dans la nuit, et n'appartiennent jamais qu'à quelques-uns. » (P. 357.)

Avouons pourtant qu'une révolution ainsi résolue (et M. Mortimer-Ternaux démontre par les procès-verbaux des sections qu'il en fut ainsi) peut difficilement passer pour l'œuvre de la nation. Tout dans l'exécution répond à ces prémisses, et M. Quinet n'a fait que confirmer ce que M. Mortimer-Ternaux avait prouvé par le rapprochement des documents officiels. Les intrus viennent pacifiquement s'établir dans une chambre voisine de celle où siége le conseil de la Commune qu'ils veulent mettre à la porte. D'abord ils sont comme à ses ordres ; puis, quand le tocsin se fait entendre, « timide, incertain, souvent interrompu, et bientôt plus hardi, » leur audace croît « et la contenance des municipaux baisse. » Les deux conseils sont encore côte à côte, et le premier se sert du second, du conseil légal, pour donner des ordres, commander aux troupes mêmes du Château et « désorganiser la défense. » C'est ainsi qu'il fait retirer l'artillerie, placée au Pont-Neuf pour empêcher la jonction des insurgés des deux rives de la Seine : l'ordre est signé du nom du secrétaire-greffier Royer-Collard. C'est ainsi encore qu'ils font venir des Tuileries à l'Hôtel de Ville le commandant en chef de la garde nationale, Mandat. Mandat, régulièrement appelé, cède avec répugnance, mais enfin obéit. La Commune officielle, qui l'a convoqué, le renvoie auprès du roi ; mais alors il est entraîné devant la commune insurrec-

Digitized by Google

tionnelle, qui veut arracher de lui l'ordre de retirer du château la moitié des troupes, et sur son refus il est envoyé en prison. C'était déjà la mort : il est assassiné sur les marches de l'Hôtel de Ville.

La journée du 10 août, qui commence par l'assassinat de Mandat, appelé des Tuileries en trahison, finira par le massacre des Suisses, assaillis dans leur retraite, quand, sur le vœu de l'Assemblée et sur l'ordre du roi, ils auront renoncé à la défense. Il m'est impossible de me passionner pour la victoire remportée par les assaillants dans l'intervalle. Je renvoie à l'exposition simple et ferme de M. Quinet et au récit plus ému de M. Mortimer-Ternaux. Les deux auteurs sont d'accord pour le fond, quoique si opposés par les tendances. M. Quinet pouvait être bref comme un homme qui trouve son autorité dans l'éloignement où il se tient de toutes les exagérations de son parti ; M. Mortimer-Ternaux devait donner ses preuves, et il le fait, dans son texte comme dans son appendice, avec une abondance qui ne laisse rien à désirer. Je renvoie particulièrement à lui ceux qui voudraient persister à croire que l'insurrection du 10 août fut un événement provoqué par la cour, dans la pensée d'en finir une bonne fois avec la révolution par une journée décisive. Ils y verront si c'est elle qui avait préparé cette journée, et comment une minorité factieuse, usurpant le rôle du peuple, sut imposer à l'Assemblée, comme un fait accompli, une chose que l'Assemblée, en recevant dans son sein le malheureux roi, venait de s'engager d'honneur à repousser comme un attentat[1]. Mais le roi, qui s'était

1. « Je suis venu ici, avait dit Louis XVI, pour éviter un grand

Digitized by Google

refusé jusqu'au dernier moment à employer la force, fut censé avoir livré de lui-même et perdu la bataille. Ceux qui restèrent des Suisses attaqués et massacrés dans leur retraite furent traités comme assassins, et Louis XVI sera atteint et convaincu lui-même d'être l'assassin de son peuple. C'est le langage de toutes les révolutions à l'égard des rois qu'elles ont renversés.

Parmi les pièces justificatives de ce volume, signalons tout d'abord la dernière, qui est une note bibliographique énumérant les documents sur le 10 août : 1° documents écrits et publiés peu après l'événement ; 2° documents écrits à l'époque, mais publiés postérieurement ; 3° documents écrits à l'époque, et publiés pour la première fois par M. M. Ternaux dans son histoire. Au nombre de ceux qu'il a compris lui-même dans son appendice, nous indiquerons en particulier l'adresse des sections demandant la déchéance de Louis XVI (n° VI) ; — les extraits des registres des sections de Paris pendant les permiers jours d'août (n° VIII) ; — le résumé général des délibérations des quarante-huit sections de Paris, à l'occasion de l'insurrection du 10 août (n° IX), avec la liste exacte des commissaires des sections qui siégèrent à l'Hôtel de Ville le 10 août, avant neuf heures du matin (n° XI) ; — le rapport courageux que le citoyen Leroux, un des membres du conseil général de la Commune, en-

crime ; je pense que je ne saurais être mieux en sûreté qu'au milieu de vous. » Vergniaud, qui présidait, répond : « Vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » (M. Ternaux, *la Terreur*, t. II, p. 303.)

Digitized by Google

voyé aux Tuileries, fait au maire de Paris sur les événements dont il a été témoin : rapport écrit par lui au milieu des massacres de septembre, sous le coup des égorgeurs qui le recherchaient lui-même, et qu'il flétrit (n° XIII) ; — une notice sur le bataillon des Filles-Saint-Thomas qui fut de service aux Tuileries dans la nuit du 10 août, et dont treize membres, officiers ou soldats, furent envoyés à l'échafaud comme convaincus d'avoir participé au complot « qui a existé entre Capet, sa femme et les ennemis de la République, tendant à allumer la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, en portant atteinte à la liberté du peuple, etc. » (t. II, p. 483) ; — et une note sur les morts et blessés du 10 août, dont on a porté le chiffre jusqu'à cinq mille. Les moyens de contrôle pourtant ne manquaient pas. Une enquête minutieuse fut faite dans le temps même ; chaque section fut invitée à y procéder, et M. M. Ternaux a cité entre autres la réponse assez naïve du président de la section de Guillaume-Tell : « Citoyens, la caisse a été battue dans toute la section pour savoir s'il y avait des citoyens morts à la journée du 10 août. Personne ne s'est encore présenté jusqu'à ce jour. Salut et fraternité ! » Toutes ces enquêtes réunies, tous les chiffres additionnés, M. Mortimer-Ternaux arrive à établir qu'il y eut dans le peuple de Paris cinquante tués et trente-quatre blessés grièvement ; parmi les Marseillais, vingt-deux tués et quatorze blessés, et dans le bataillon de Brest deux tués et cinq blessés. Les Suisses eurent six à sept cents hommes tués, mais ce ne fut pas dans le combat [1].

1. Mercier, grand admirateur du 10 août, n'en fait pas moins

Digitized by Google

IV

LES SUITES DU 10 AOÛT.

L'Assemblée législative, en livrant la royauté, s'était frappée elle-même. Quoique la chute de Louis XVI et la suspension du pouvoir royal semblât remettre toute l'autorité entre ses mains, elle n'est plus qu'un fantôme : toute puissance appartient désormais à la Convention, qui n'est pas encore, et à la Commune révolutionnaire, qui est là; et Robespierre le lui fit bien voir, Robespierre que l'on n'avait vu nulle part, ni la veille, ni le jour, ni le lendemain du combat, mais qui reparaît quand la victoire est bien assurée. Il le lui signifia assez clairement lorsqu'il vint, au nom de la Commune, réclamer contre la formation du nouveau conseil départemental, qui eût gêné les maîtres de l'Hôtel de Ville dans leur action. « Quand le peuple, dit-il, a sauvé la patrie, quand vous avez ordonné une Convention nationale qui doit vous remplacer, qu'avez-vous autre chose à faire qu'à satisfaire son vœu? Craignez-vous de vous reposer sur la sagesse du peuple, qui veille sur le salut de la patrie qui

un tableau hideux des excès qui suivirent la prise des Tuileries. (*Nouveau Paris*, chap. XXXIV, t. I, p. 148 et suiv. de la réimpression de 1862.)

Digitized by Google

ne peut être sauvée que par lui? Conservez-nous les moyens de sauver la liberté; c'est ainsi que vous partagerez la gloire des héros conjurés pour le bonheur de l'humanité; c'est ainsi que, près de finir votre carrière, vous emporterez avec vous les bénédictions d'un peuple libre. » (T. III, p. 25.)

L'Assemblée législative n'avait plus de force que pour créer, sous la pression de l'Hôtel de Ville, des armes à la Terreur, comme le jour où, malgré les protestations de quelques hommes énergiques, elle instituait le tribunal du 17 août pour juger sans appel tous les complices, c'est-à-dire les vaincus du 10 août, et les conspirateurs, c'est-à-dire les amis du roi et de la constitution contre lesquels on avait conspiré : digne précurseur du tribunal révolutionnaire qui devait être établi un peu plus tard.

Il n'y eut un peu de résistance à cette pression que dans les provinces; car les provinces, même coupées en départements, ne s'étaient pas encore habituées à recevoir, sans mot dire, les révolutions de Paris : « A Metz, dit M. Mortimer-Ternaux, qui en a recueilli quelques traces dans le *Moniteur* (et en fouillant les archives on en trouverait d'autres, sans parler de celles qui ont dû être effacées), à Metz le conseil général de la Moselle délibéra pendant plusieurs jours sur la question de savoir si les décrets rendus, les 10 et 11 août, par l'Assemblée législative, pouvaient être promulgués avant d'avoir été revêtus des formes prescrites par la constitution, c'est-à-dire, signés du roi, qu'ils suspendaient, et de ses ministres, qu'ils remplaçaient. A Nancy, à Rouen, les corps constitués ne se montrèrent pas

Digitized by Google

moins hésitants. A Amiens, le conseil général de la Somme déclara, le 12 août, qu'il ne reconnaissait aucun caractère officiel aux divers actes qui lui avaient été envoyés au nom du président de l'Assemblée. A Strasbourg, le maire Dietrich, une grande partie du conseil général de la commune et le conseil général du département montrèrent la plus grande répugnance à exécuter les décrets de l'Assemblée. Le conseil général du Haut-Rhin lança une adresse ainsi conçue : « La patrie est dans le plus grand danger ; mais Louis XVI est bon et juste, il recouvrera la confiance publique. Nous maintiendrons la royauté et défendrons l'Assemblée nationale et le roi constitutionnel. L'ennemi est à nos portes. Ayez du calme, du courage. Ralliez-vous autour de nous. » (T. III, p. 44, 45.) Mais cela fut noyé dans la masse des adresses d'adhésions qui encombrèrent le bureau du président de l'Assemblée législative. « Nous avons pris la peine, dit M. M. Ternaux, de secouer la poussière qui couvre, depuis soixante-dix ans, ces volumineux dossiers, de parcourir les dithyrambes en prose et en vers que la révolution du 10 août sut inspirer à la verve jacobine. Nous avons pu les comparer à ceux qui furent adressés à la Convention, le lendemain de la victoire successive de chacune des factions qui, pendant les deux années de la Terreur, traversèrent le pouvoir pour aboutir à l'échafaud, et nous avons été édifiés ! Toujours la même exécration pour le tyran abattu, la même adoration pour l'homme vertueux qui apparaît et va régénérer le monde ; toujours, pour exprimer la même adoration, la même phraséologie niaise et redondante. Quand,

Digitized by Google

pendant quelques heures, on a respiré cette atmosphère de bassesse et de servilité, on éprouve d'effroyables nausées, on est dégoûté pour jamais de ces fleurs de rhétorique politique que chaque soleil levant fait éclore, que l'éclat de chaque établissement nouveau fait épanouir, que récoltent, pour les offrir à n'importe quel vainqueur, les adorateurs du fait accompli. » (T. III, p. 87, 88.)

Il y eut un homme qui résista aussi au 10 août, et qui tenta de le combattre avec les pouvoirs dont on ne l'avait pas laissé user pour le prévenir : c'est l'homme qui, depuis 1789, avait toujours si loyalement cherché à détourner la cour de ses fautes et la Révolution de ses écarts, l'ami sincère de la liberté, Lafayette, « Nous avons, dit M. Mortimer-Ternaux, souvent entendu des partisans dévoués de la liberté blâmer le général Lafayette d'avoir voulu opposer quelque résistance aux décrets que les commissaires de la Législative avaient été chargés de lui porter. Un tel reproche implique forcément le dogme de l'obéissance passive, non plus aux ordres d'un gouvernement régulièrement établi, et auquel on a prêté serment (ce que nous ne pourrions même admettre qu'avec certaines restrictions), mais aux ordres d'un gouvernement quelconque, sans qu'il y ait lieu d'apprécier la nature des ordres ou la qualité de ceux qui les ont signés. » L'auteur établit le droit et le devoir du fonctionnaire en pareil cas, et s'expliquant sans réticence sur cette théorie du succès qui a fait le droit de toutes nos Révolutions : « Le 10 août, ajoute-t-il fut une surprise. Cette vérité pourrait être contestée, si ce fait restait isolé dans l'histoire de nos

Digitized by Google

Révolutions, si depuis nous n'avions pas été les témoins et les victimes de plusieurs surprises semblables, dont les conséquences ont été aussi durables et souvent aussi funestes que celles du 10 août 1792. Mais celle-ci était la première que la nation eût à subir. On pouvait donc espérer qu'elle ne l'accepterait pas. C'est cette espérance qui dicta la conduite de Lafayette. Il ne savait pas tout ce qu'on peut faire supporter aux Français, quand on sait les tromper d'abord, les terrifier ensuite. Sa tentative de résistance avorta, mais il eut droit et raison de la faire. » (T. III, p. 54-56.)

Lafayette avait vainement compté sur la réaction des honnêtes gens en France contre la révolution du 10 août, et sur l'excitation de son exemple. Il ne fut suivi que par les conseils du district de Sedan et du département des Ardennes, et ne trouva partout ailleurs qu'hésitation ou division, même parmi ses soldats. C'en était fait, il partit renonçant à la guerre civile, en présence de la guerre du dehors; et il alla expier dans les prisons de l'Autriche cette impuissante tentative en faveur de la constitution désormais anéantie.

M. Quinet aussi ne le laisse point partir sans rendre hommage à son noble caractère :

« Malgré tout, dit-il, Lafayette, en dépit de tant de démentis donnés par la fortune, a conservé sa grandeur, et cela vient, sans doute, de ce qu'au milieu de passions furieuses il réserva une si large part de lui-même à la pitié.... Cet honneur lui restera; dans les temps nouveaux, il donne l'idée d'une nature d'hommes que l'on n'avait pas encore vus dans notre histoire, l'humanité au-dessus de la

Digitized by Google

passion politique, le respect du droit d'autrui, l'horreur de la violence, la protection du faible, le culte de la liberté jusqu'à la superstition, et dans un militaire le mépris ou l'aversion du plus fort. »

Mais l'exilé[1] n'est-il pas trop dur envers sa patrie quand il ajoute :

« Aussi Lafayette semble-t-il n'être pas Français, ses traits comme son caractère sont d'une autre race. » (X, 3, t. I, p. 347.)

L'Assemblée législative triompha donc de Lafayette : mais elle n'en fut que plus dominée par la Commune. Cela explique, sans l'excuser, l'incroyable attitude qu'elle garda pendant les journées de septembre.

V

LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE.

Les journées de septembre font assurément la page la plus néfaste de nos annales. Pour celles-là l'horreur en est telle qu'en les flétrissant il ne leur faut même pas chercher l'ombre d'une excuse. La situation de la France était grave sans doute : les fautes accumulées et de la Constituante et de l'Assemblée législative avaient jeté des germes de guerre à l'intérieur, et la révolution du 10 août

1. Quand j'écrivais ceci, M. Edgar Quinet restait encore dans l'exil où l'avait relégué le coup d'État du 2 décembre.

Digitized by Google

donnait plus de force que jamais à nos ennemis du dehors : « Les dangers étaient immenses, dit M. Ternaux, mais ce n'était point en foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines que l'on devait les conjurer. Un peuple n'est vraiment digne de la liberté que lorsqu'il sait envisager de sang-froid les périls qui le menacent et lorsqu'il trouve assez de force en lui-même pour maîtriser les tumultueuses inspirations de la peur. » (T. III, p. 117-120.)

Il importe d'ailleurs de le bien établir : les massacres de septembre ne furent pas le résultat d'une effervescence populaire excitée par la double influence de la peur et de la vengeance. A-t-on vu dans ces jours le peuple de Paris se répandre dans les rues comme aux jours de grandes émotions nationales? Il reste chez soi, et ce fut son crime ! S'il était sorti, il aurait eu horreur, il aurait fait justice de ces assassinats. Ces massacres furent un guet-apens prémédité et exécuté par un petit nombre de scélérats qui voulaient s'imposer et se maintenir au pouvoir par la terreur. C'est à cette fin (il n'y a que trop lieu de le croire) que le 28 août, Danton enlève à l'Assemblée le décret relatif aux visites domiciliaires ; qu'au moyen de ce décret on arrête les suspects les 29, 30 et 31 ; que l'on en remplit les prisons pour les vider comme on sait, « les nettoyer » selon l'auteur de l'*Histoire des Montagnards*, les 2 et 3 septembre et jours suivants. Les membres de la Commune insurrectionnelle de Paris allaient être mis à la porte non-seulement comme usurpateurs, mais comme voleurs, quand ils se jetèrent dans cet épouvantable assassinat : « Oui, dit M. Ternaux, c'est mentir à l'histoire, c'est trahir la sainte

Digitized by Google

cause de l'humanité, c'est déserter les intérêts les plus manifestes de la démocratie, c'est calomnier le peuple, que de prendre pour lui quelques centaines de misérables, n'ayant de français que le nom, d'humain que la figure, allant lâchement chercher une à une leurs victimes dans les cachots de l'Abbaye ou de la Force, les immolant à la face du soleil avec tous les raffinements d'une froide cruauté, et insultant par d'ignobles ricanements à leur trop lente agonie. Le peuple, le vrai peuple, celui que composent les ouvriers laborieux et honnêtes, au cœur ardent, à la fibre patriotique, les jeunes bourgeois aux aspirations généreuses, au courage indomptable, ne se mêla pas un instant aux scélérats recrutés par Maillard dans les bouges de la capitale. Pendant que les sicaires du comité de surveillance établissaient dans les prisons, suivant l'énergique expression de Vergniaud, une boucherie de chair humaine, le peuple, le vrai peuple, était tout entier au Champ de Mars ou devant les estrades d'enrôlement; il offrait le plus pur de son sang pour la défense de la patrie; il aurait eu honte de verser celui de malheureux sans défense. » (T. III, p. 185, 186.)

Nous renvoyons à M. M. Ternaux pour le récit de ces journées, sur lesquelles on ne peut pas jeter un voile, puisque des hommes qui pourtant (ils l'ont montré, quand le retour de la république les a portés au pouvoir) n'étaient en aucune sorte « des buveurs de sang, » n'ont pas craint d'y voir « un grand acte de justice populaire[1]. » M. M. Ternaux a

1. A. Marrast et Dupont de Bussac, *Fastes de la Révolution*, p. 342.

Digitized by Google

eu, entre autres choses, pour composer son récit, le dossier des poursuites dirigées en l'an IV contre les septembriseurs, dossier que lui a fourni le greffe criminel de la Cour d'appel de Paris, et le discours du président du tribunal criminel Gohier, depuis membre du Directoire, discours prononcé pour résumer les débats devant le jury. Il montre quels furent les principaux agents du massacre : au premier rang, Maillard, un des héros de la Bastille, et les Marseillais, ces héros du 10 août, qui n'ont guère brillé que dans ces journées. « Nous ne voudrions calomnier personne, dit M. M. Ternaux, pas même ces fameux Marseillais qui, du reste, pour la plupart, n'avaient de marseillais que le nom. Mais on se demande comment ce bataillon, qui s'était formé dès les premiers jours de juin, put rester à Paris plus de deux mois, du 29 juillet à la fin de septembre, lorsque huit jours de marche le séparaient à peine des avant-postes de l'armée prussienne. Nous ne pourrions expliquer ce mystère, si nos recherches ne nous avaient fait découvrir plusieurs documents complétement inédits, qui nous apprennent à quoi s'occupaient ces prétendus défenseurs de la patrie. Ils se faisaient allouer des indemnités sous toutes sortes de titres et sur toutes sortes de caisses. Non contents de la somme que Choudieu leur fit accorder dans la séance du 10 août (voy. la p. 363 du t.II), pour solde et frais de voyage, et du prêt de trente sols par jour qu'ils touchaient, ils se firent compter, le 12 août, trois mille livres par la Commune, sur la caisse dite de la fédération. Ils obtinrent, le 21 août, du ministre de la guerre et du Conseil exécutif le prix

Digitized by Google

des armes qu'ils avaient, disaient-ils, perdues dans la journée du 10. On comprend difficilement que des vainqueurs perdent leurs armes dans un combat qui n'a duré que trois quarts d'heure. Mais les Marseillais du 10 août étaient des héros d'un genre tout spécial; car lorsque, après être restés deux mois à Paris, s'y être gorgés de vols et de sang, avoir joué un rôle très-actif dans les visites domiciliaires du 29 août, et dans les massacres de septembre, ils songèrent à quitter la capitale, ils n'eurent pas la moindre idée d'aller retrouver à Valmy les braves qui défendaient le sol sacré de la France. Ils tournèrent le dos au danger et demandèrent à retourner à Marseille. Le pouvoir exécutif les supplia de se rendre au moins à l'armée du Midi; les Marseillais consentirent très-probablement à recevoir l'étape, mais nous n'avons pu savoir s'ils rejoignirent jamais cette armée; dès qu'ils ont quitté Paris, on perd complétement leurs traces. Comme nous n'avançons rien, ajoute M. Mortimer-Ternaux, que les preuves en main, on trouvera à la fin de ce volume les pièces authentiques qui justifient toutes nos assertions. » (T. III, p. 126.)

L'auteur suit les *travailleurs*, selon l'expression officielle, sur les principaux théâtres de leurs exploits : à l'Abbaye, aux Carmes, à la Conciergerie, au Châtelet, à la Force, gardant au milieu de l'horreur de semblables scènes son impartialité d'historien : « Nous n'avons, dit-il, fait entrer dans ce lugubre récit que des faits constatés par des témoins oculaires dignes de foi, par des documents authentiques irrécusables, notamment par la procédure dirigée en l'an IV contre les septembriseurs. Tous

Digitized by Google

les épisodes que la légende, l'imagination, l'esprit de parti, ont pu inventer, amplifier, dénaturer, ont été par nous soigneusement écartés. La simple vérité est cent fois plus terrible. » (T. III, p. 254.)

Ce qu'il y a de plus monstrueux dans ces massacres, c'est qu'on n'y voit pas une fureur qui enivre et emporte, c'est une besogne qui s'exécute, c'est un égorgement à froid, régulier, méthodique, exécuté sous l'œil de l'administration. M. Mortimer-Ternaux a fait ressortir ce caractère dans les épisodes variés qu'il a décrits. M. Michelet l'avait déjà montré dans des tableaux où il ne fut jamais mieux inspiré. M. Quinet en a rendu toute l'horrible vérité dans cette rapide esquisse, tracée de main de maître : « Ainsi préparés, dit-il, les massacres s'exécutèrent administrativement. Ce fut partout la même discipline dans le carnage. Le 2 septembre, les quatre voitures remplies de prêtres, parties de la mairie et laissées tout ouvertes, servirent à allécher les égorgeurs. Quand ce premier sang fut versé, la soif s'alluma. Les portes des prisons s'ouvrent d'elles-mêmes. Nul besoin de les forcer. Les guichetiers, avertis, s'empressent : ils allument des torches, ils conduisent eux-mêmes une poignée de meurtriers; ceux-ci se jettent sur les prisonniers qu'ils rencontrent d'abord. Cela fut accordé à la première fureur, à l'Abbaye et aux Carmes. Mais presque aussitôt un simulacre de tribunal se forme aux vestibules des prisons ; les registres d'écrou sont apportés. Un homme en écharpe préside ; il se trouve autour de lui des inconnus qui se disent les juges. Maillard, de Versailles, reparaît pour prési-

Digitized by Google

der à l'Abbaye. Les prisonniers sont amenés, l'un après l'autre, escortés par des gardes. Ils comparaissent un moment; les tueurs, les bras retroussés, à côté des juges, attendent, pressent la sentence. Sur un signe de M. le Président, suivi de ces mots: « à la Force ou à l'Abbaye, » le prisonnier est livré aux égorgeurs qui s'entassent à la porte. Il se croit sauvé, il tombe massacré. D'abord ils tuèrent d'un seul coup de sabre, de coutelas, de pique ou de bûche; puis ils voulurent savourer le meurtre, et il y eut, entre les bourreaux et les victimes, une certaine émulation. Les premiers cherchaient les moyens de tuer lentement et de faire sentir la mort; les autres cherchaient, par l'exemple, les moyens de s'attirer la mort la plus rapide. Cependant, on avait apporté des bancs pour assister en spectateurs au carnage. Quand la fatigue commença, les meurtriers se reposèrent. Ils eurent faim, ils mangèrent tranquillement. Ils se firent fournir du vin, qu'ils burent avec sobriété, craignant par-dessus tout de ne pouvoir continuer leur tâche. Le nom qu'ils se donnaient était celui d'ouvriers, et ils savaient le compte des victimes qu'ils avaient à livrer. La fureur ne les empêchait pas de penser au salaire, quand ils auraient fourni l'ouvrage. De temps en temps, pris de scrupules, ils allaient demander à l'autorité la permission de prendre les souliers de ceux qu'ils avaient tués; l'autorité ne manquait pas de la leur accorder comme la chose la plus juste. Car, à deux pas des égorgeurs, au milieu de la vapeur du sang, siégeaient quelquefois des administrateurs; ils continuaient imperturbablement à expédier les affaires civiles dans ces bu-

Digitized by Google

reaux d'égorgements. Tels furent les massacres à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force, à la Conciergerie, à Bicêtre, dans les huit prisons de Paris. Après ce que l'on pouvait encore appeler la surprise de la première heure, ils recommencent le lendemain avec plus de sécurité, puis le surlendemain, pendant quatre jours. Ou plutôt il n'y eut aucun intervalle; la seule différence du jour à la nuit, c'est qu'on illuminait les cours pendant la nuit, pour voir clair dans cet abattoir. Car jamais les égorgeurs ne cherchèrent à se cacher dans les ténèbres. Au contraire, ils allumaient des lampions près des cadavres, pour que l'on vît à la fois l'ouvrage et l'ouvrier. » (X, 8, t. I, p. 382, 383.)

Il ne tint pas aux gardiens du Temple que le roi et toute la famille royale n'eussent ce jour-là le sort de tous les autres détenus des prisons. Quand la populace, portant au bout d'une pique la tête de la princesse de Lamballe, voulut se donner le plaisir d'en offrir le spectacle à la reine, et vint hurler sous la tour du Temple, les commissaires de garde écrivirent à l'Assemblée : « L'asile de Louis XVI est menacé. La résistance serait impolitique, dangereuse, *injuste* peut-être.... » Ils ne demandaient pas mieux que l'Assemblée les aidât à calmer l'effervescence, mais ils regardaient comme impolitique, *injuste* peut-être, de résister par la force aux volontés du *Peuple souverain*.

Mais ce ne furent pas seulement les amis du roi et de la constitution, ce ne furent pas seulement les nobles, les prêtres, les suspects de naissance ou d'état, qui furent égorgés; ce ne furent pas seulement ceux qu'on avait pour cela entassés dans les

Digitized by Google

prisons, ce furent même des prisonniers vulgaires, des hommes qui auraient pu s'attendre aux sympathies de cette troupe homicide, des malfaiteurs, des condamnés ! La tour Saint-Bernard, près du pont de la Tournelle, renfermait soixante-quinze condamnés aux galères : soixante-douze furent appelés les uns après les autres dans le préau et égorgés. Était-ce fureur? était-ce la recherche d'une implacable égalité dans l'œuvre de cette prétendue justice? Mais alors, pourquoi immoler aussi de pauvres enfants ? Il y avait, dans la prison de Bicêtre, des enfants du peuple, la plupart apprentis, enfermés pour quelques légers délits, quelques-uns en forme de correction, par leurs parents ou par leurs maîtres : ils furent, au nombre de quarante-trois, dont on peut voir les noms, l'âge et la profession dans la note de M. M. Ternaux (t. III, p. 295), égorgés à coups de pique ou assommés à coups de bûche par les massacreurs, les 3 et 4 septembre. « Les assommeurs nous le disaient et nous l'avons pu voir par nous-mêmes, dit un témoin oculaire, les pauvres enfants étaient bien plus difficiles à achever que le hommes faits ; vous comprenez, à cet âge la vie tient si bien ! »

Après cela, faut-il s'étonner que les massacreurs, revenant de Bicêtre, se soient arrêtés à la Salpêtrière, qui ne renfermait que des femmes ? Ici le viol se mêle au meurtre, et, parmi ces excès, plus d'une victime put échapper à la mort ; mais il y en eut encore trente-cinq dont le décès fut constaté par les registres.

Tel fut ce hideux massacre qui, commencé le 2 septembre, se continua le 3, le 4, et jusqu'au 5 et

Digitized by Google

même au 6. Que faisait pendant ce temps-là l'autorité? Le comité de surveillance agissait et veillait à l'œuvre; il faisait payer les travailleurs: ils ont donné leurs noms. Le conseil de la Commune, et l'Assemblée législative elle-même, surent tout (on en peut voir la preuve dans leurs procès-verbaux) et n'empêchèrent rien. « Chose lamentable! dit M. Quinet, dans cette durée de quatre jours et de quatre nuits, pas une résolution de l'Assemblée législative, pas un commandement, pas un seul décret, excepté pour l'abbé Sicard, après quarante-huit heures de supplications et d'agonie. Encore ce décret fut-il retenu longtemps et annulé par la Commune. » (X, 8, t. I, p. 384.) Mais il y a dans la Convention et dans la Commune des hommes plus particulièrement coupables du sang versé. M. M. Ternaux les nomme: « Les coupables furent Marat, Danton, Robespierre, Manuel, Billaud-Varennes, Panis, Sergent, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, et une douzaine d'autres individus plus obscurs, membres du comité de surveillance, ou seulement du conseil général de la Commune. » (T. III, p. 188.) Et il le prouve pour chacun de ceux qu'il a nommés: Marat; la preuve en est superflue: c'était son rêve, son cri depuis trois ans. Danton: M. Quinet lui-même n'essaye pas de l'absoudre, il ne veut que subordonner son rôle: « Danton aussi, dit-il, se soumit à Marat; car, on a beau dire que l'on trouve partout l'influence de Danton dans les journées de septembre, le vrai est qu'il n'a nulle part l'initiative de la conception. Il obéit, il sert, il ferme honteusement les yeux, il laisse couler et tarir le sang. Il en garde aux mains une tache éternelle; mais ce n'est pas

Digitized by Google

sa pensée qui s'exécute. Il a peur, lui aussi, de n'être plus le grand tribun, l'Atlas de la Révolution, si quelqu'un le dépasse un seul moment en audace. Il suit misérablement et de loin. Il n'est pas le souverain, ni même le courtisan de ces journées, il n'en est que l'esclave ; un autre que lui règne et se délecte dans cet enfer. Au moment où le signal va être donné par le canon d'alarme et par le tocsin de Bonne-Nouvelle, Danton se réfugie au Champ de Mars, parmi les volontaires qui courent aux armées. Il se cache sous les drapeaux ; il fuit les meurtres auxquels il prête son nom et son autorité. Présent et absent, il a beau fuir ; il ne se dérobera pas à l'avenir. » (X, 8, t. I, p. 381.) Pour ce qui est de Robespierre : « Entre Danton, dit M. Louis Blanc, concourant aux massacres parce qu'il les approuve, et Robespierre ne les empêchant pas, quoiqu'il les déplore, je n'hésite pas à déclarer que le plus coupable, c'est Robespierre[1]. »

Les Girondins furent absolument étrangers au crime. Mais que faisait le 2 septembre celui qu'ils avaient alors au ministère, Roland, le ministre de l'intérieur ? Il donnait à dîner. « L'événement du jour, dit Mme Roland dans ses Mémoires (elle appelle cela l'événement du jour !), l'événement du jour faisait le sujet de la conversation. Clootz prétendit prouver que c'était une mesure indispensable et salutaire ; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance et l'utilité dont elle était pour le bonheur de l'espèce. Il parla longtemps et très-haut,

1. Cité par M. Ternaux, t. III, p. 180.

Digitized by Google

mangea davantage et *ennuya* plus d'un auditeur. Parmi les convives était aussi un membre du comité civil de la section des Quatre-Nations, Delaconté. Il avait signé toute la journée les fameux bons de vin et de victuailles exigés par les travailleurs des prisons, et il s'était chargé d'en proposer le remboursement au ministre de l'intérieur; Roland lui répondit tranquillement qu'il n'avait pas de fonds pour de semblables objets. » — « Ainsi, ajoute M. Mortimer-Ternaux, de l'aveu même de la maîtresse de la maison, chez le ministre de l'intérieur on dînait à son aise, on discutait froidement sur l'événement du jour, on débattait la question de savoir si la dépense faite pour le salaire des travailleurs de l'Abbaye devait être payée sur telle ou telle caisse. » (T. III, p. 305, 306.)

Quant à l'attitude de Paris pendant ces massacres, elle a été fort bien expliquée par M. Ternaux (t. III, p. 186), et M. Quinet en donne la même raison dans un chapitre spécial : *Pourquoi Paris resta inerte :* « Pour glacer la pitié, il avait suffi que les massacres eussent une apparence de coup d'État. Les tueurs, tranquillement assis à la porte des greffes et jouant leur rôle de juges, les municipaux qui venaient inspecter l'ouvrage, les écharpes mêlées à la tuerie, les assassins qui travaillaient à la corvée des meurtres et gagnaient leur journée, cette assurance dans le sang, tout cela donnait l'idée d'une mesure administrative exécutée au nom de l'autorité. Il n'en fallut pas davantage pour ôter aux meilleurs la pensée de s'opposer à un carnage officiel. Les assassins ne

Digitized by Google

furent qu'une poignée; tout le reste trembla. » (X, 9, t. I, p. 386.)

Les massacres n'allaient point se borner à Paris : pour se justifier, ils devaient s'ériger en système ; ils devaient donc s'étendre partout où il y avait des nobles, des prêtres, des aristocrates, en un mot des suspects, et par conséquent couvrir la France. « Le 3 septembre au soir, dit M. M. Ternaux, tous les courriers de la poste, tous les commissaires pris dans le sein de la Commune et expédiés avec des passe-ports du pouvoir exécutif pour activer l'enrôlement des volontaires, emportèrent une circulaire imprimée, au bas de laquelle on lisait les noms des membres du comité de surveillance. Cette circulaire, après quelques phrases banales sur les conspirations royalistes et sur le dévouement patriotique de la ville de Paris, contenait ce qui suit :

« La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : « Nous « marchons à l'ennemi, mais nous ne laissons pas derrière « nous des brigands pour égorger nos femmes et nos en- « fants. » (T. III, p. 308.)

« Et Danton, dit M. Quinet, laisse partir cette invitation au carnage sous le sceau du ministre de la justice! » (X, 9, t. I, p. 389.) C'est un fait qui lui

Digitized by Google

fut plus d'une fois imputé dans les discussions de la Convention sur les massacres de septembre, et il n'y a jamais répondu.

M. Ternaux consacre un livre entier à ces massacres de province, excités par les émissaires ou les émules de Marat. Massacres de Meaux, de Reims, de Lyon, de Versailles : j'en passe, et combien d'autres que lui-même n'a pas racontés ! Quel que soit l'intérêt de son récit, les pièces qu'il a publiées en ont — je ne crains pas de le dire — pour le lecteur sérieux encore bien davantage ; car il y a là comme un reflet direct des choses elles-mêmes. Citons en particulier une note qui réunit divers extraits des registres des sections parisiennes pendant les premières journées de septembre ; une autre, sur Maillard et sa bande, qui montre à quel misérable on a osé donner le nom de « grand justicier du peuple ; » la note sur Mme de Lamballe ; les pièces qui établissent les malversations du comité de surveillance de la Commune de Paris (n° XVII)[1] ; celles qui prouvent la préméditation des massacres et leur caractère officiel, en relatant le salaire publiquement payé aux massacreurs (n° XVIII) ; la vente des effets des victimes consacrée à payer les bourreaux, comme en témoigne cette mention in-

1. Beaulieu, dans son *Diurnal*, ouvrage dont nous reparlerons, dit, à la date du 10 *février :* « Il s'était établi à l'hôtel de la Mairie à Paris un comité fameux par les brigandages, les escroqueries et les atrocités qu'on lui a reprochés : c'était le comité de surveillance de la commune du 10 août et du 2 septembre. » Il ajoute que quantité d'objets précieux qu'on lui apporta en septembre ne furent pas retrouvés. Une députation de la section des Halles demanda à la commune qu'ils rendissent leurs comptes : ils répondirent qu'ils n'avaient pas de comptes à rendre ; et la Convention passa à l'ordre du jour.

Digitized by Google

scrite au bas d'une de ces pièces : « Il a été remis au citoyen Maillard deux cent soixante-cinq livres pour frais faits à l'Abbaye » (n° XIX); les rapports de l'état-major de la garde nationale, remarquables surtout par leur mutisme. Pour plusieurs légions on n'y lit que ces mots : « Rien de nouveau. » Le 3, le secrétaire ajoute : « Une foule de gens armés s'est portée cette nuit dans les prisons et a fait justice des malveillants de la journée du 10. » Et il ajoute : « Rien autre. » Pour les cinq jours, il termine son rapport par cette mention : « Patrouilles et rondes faites *exactement* dans la légion ci-dessus. » — A quoi donc servaient-elles? — On trouvera une discussion précise du nombre des morts par prison dans la note XXI, *Statistique des massacres de septembre*. L'auteur arrive au nombre de 1368 et croit que le chiffre réel ne peut pas être inférieur, ni excéder celui de 1458, donné par M. Granier de Cassagnac. On lira avec un vif intérêt, dans la note XXIV, les lettres écrites par les prisonniers d'Orléans durant leur voyage à Versailles, où ils trouvèrent la mort; et, avec un tout autre sentiment, les pièces relatives à Fournier l'Américain, celui qui avait eu mission de les conduire, et qui les mena à la boucherie (n°s XXV et XXVI). Pour clore ce sujet, l'auteur, devançant un peu les temps, résume dans une dernière note le procès des assassins de septembre (n° XXVII). C'est le complément du récit de ces journées examinées dans le détail, le compte particulier des hommes qui ont trempé leurs mains dans le massacre. Mais les plus grands coupables n'y sont pas. Pour ceux-là, c'est l'histoire elle-même qui a instruit leur pro-

Digitized by Google

cès; et le jugement qu'elle a rendu contre leur mémoire ne sera jamais aboli.

VI

L'AVÉNEMENT DE LA CONVENTION ET DE LA RÉPUBLIQUE

Les suites des journées de septembre se retrouvent encore dans le quatrième volume de M. Ternaux. Mais le principal sujet, c'est l'ouverture de la Convention et la proclamation de la République avec les événements qui précèdent et qui suivent : aux frontières, la campagne de l'Argonne et la journée de Valmy qui fait reculer l'armée austro-prussienne; au dedans, le commencement de la lutte entre les Girondins et les Montagnards.

L'effroi du massacre pesa pendant quelques jours sur Paris et le retint dans la stupeur. Après un pareil attentat, il semblait que l'on pût tout oser. Le brigandage s'abattit sur la ville; des bandes de voleurs dévalisaient les passants en plein jour. Ce brigandage se fit même patriote : « Des hommes apostés proclamaient tout haut que les bijoux étaient devenus inutiles, que chacun était tenu de déposer ceux qu'il possédait sur l'autel de la patrie, afin qu'ils fussent fondus, transformés en numéraire et employés à couvrir les frais de la défense

Digitized by Google

nationale. Survenaient d'autres individus porteurs de balances qui, mettant aussitôt en pratique les théories de leurs affidés, pesaient gravement les objets dont ils s'emparaient et en délivraient un reçu aux victimes. Ces méfaits ne se passaient pas seulement dans les quartiers que leur renom aristocratique exposait à être le théâtre de pareils actes de civisme. Les dépouillés n'étaient pas toujours ces suspects bien mis contre lesquels, suivant la morale maratiste, tout pouvait être permis, puisqu'ils étaient présumés désirer le triomphe des ennemis de la patrie. Les collecteurs de cet impôt somptuaire d'un nouveau genre opéraient sur le boulevard du Temple et à la halle, sur les ouvriers comme sur les messieurs, sur les marchandes de légumes ou de poisson comme sur leurs pratiques; aux barrières, sur les laitières et sur les maraîchers. La saisie se pratiquait avec une telle brutalité que plusieurs femmes eurent les oreilles arrachées parce qu'elles ne livraient pas assez vite leurs boucles d'or ou d'argent. » (T. IV, p. 3, 4.)

Ce fut alors que se fit le vol fameux du garde-meuble. Quand on volait les passants en plein jour dans la rue, c'était bien le moins que l'on dévalisât aussi un peu l'État.

Cette honteuse influence de la terreur produite par les massacres est surtout sensible dans la presse. La presse qui, chez un peuple libre, doit, la première, faire justice des grands crimes publics, était restée lâchement muette ou bassement approbative : c'était accepter la complicité de l'attentat. Les journaux qui parlent, commentent avec plus ou moins d'entraînement, selon leur humeur, la pen-

Digitized by Google

sée de Danton. A les entendre, on conspirait dans les prisons : si le peuple n'eût pas, le 2 septembre, égorgé les prisonniers, les prisonniers sortaient et égorgeaient le peuple! Nous renvoyons à la revue que M. M. Ternaux a présentée des opinions ou des récits des différents journaux dans une note de ce volume. Il y ajoute quelques jugements plus modernes. On est surpris de voir Napoléon à Sainte-Hélène, tout en condamnant, comme on peut bien le penser, cet épouvantable forfait, lui donner l'excuse ou le prétexte accrédité par les Montagnards avec lesquels il était lié alors : « Peut-être, dit-il, cet événement influa-t-il alors sur le salut de la France. Qui doute que dans les derniers temps, lorsque les étrangers approchaient, si on eût renouvelé de telles horreurs sur leurs amis, ils eussent jamais dominé la France? Mais nous ne le pouvions, nous étions devenus légitimes, la durée de l'autorité, nos victoires, nos traités, le rétablissement de nos mœurs avaient fait de nous un gouvernement régulier; nous ne pouvions nous charger des mêmes fureurs ni du même odieux que la multitude; pour moi, je ne pouvais ni ne voulais être un roi de la *Jacquerie*[1] ! »

Si ces paroles ont été dites, si elles ont été recueillies comme elles ont été prononcées, c'est une preuve de plus du péril qu'il y a quelquefois à fixer par l'écriture et à transmettre, comme le jugement d'un homme, à la postérité, une pensée qui, dans la conversation, a pu lui traverser l'esprit. Il y a du reste, au fond de la pensée, moins de

1. *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. VI, p. 93 (édit. 1823).

Digitized by Google

complaisance pour le moyen que de mépris pour la multitude. Ce n'est pas ainsi qu'ont jugé l'œuvre de septembre les hommes qui ont toujours mis avant toute chose le souci de la liberté. Sachons gré à M. M. Ternaux de finir sa note en citant les nobles paroles de Mme de Staël, de Chateaubriand, de Lamartine et de M. Michelet. « Un peuple, dit Lamartine, qu'on aurait besoin d'enivrer de sang pour le pousser à défendre sa patrie serait un peuple de scélérats et non de héros.... On ne sert pas les causes que l'on déshonore. »

La peur qu'inspira d'abord (il en coûte de le constater) l'odieux massacre, se fit aussi sentir dans les élections de Paris pour la Convention. Le suffrage était à deux degrés : le vote à haute voix en présence du peuple (et l'on sait ce que, dans un lieu resserré, ce mot peut vouloir dire) est imposé par Robespierre et ses amis ; et pour que le peuple ait sa tribune, le siége du corps électoral est transféré de la grande salle de l'évêché à la salle des Jacobins. C'est le 2 septembre, au moment où la bande de Maillard *travaillait* à l'Abbaye et aux Carmes, que les électeurs commençaient leurs opérations ; c'est le 3 que se fait la translation, devant la haie des cadavres que les égorgeurs de la Conciergerie et du Châtelet ont entassés déjà au pont au Change. C'est le 4 que Collot-d'Herbois et Robespierre sont nommés, par acclamation, président et vice-président ; Marat, Santerre et Carra, secrétaires. Le 5, Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud-Varennes sont élus députés. Avec un tel bureau et dans un tel lieu, la même force

Digitized by Google

d'intimidation assurait, pour le reste, l'avantage au parti des massacreurs.

Toutes les élections ne se firent pas ainsi, sans doute. En quelques districts de la France, elles commencèrent encore par une messe du Saint-Esprit ou finirent par un *Te Deum!* Et puis l'ordre des massacres n'avait pas été accueilli partout; et là même où il fut exécuté, il ne tarda pas à être suivi d'une forte réaction. La *Gironde* s'éleva contre la *Montagne*. La *Plaine* reçut le plus grand nombre des élus, gens trop faciles à se laisser dominer et qui suivirent d'abord la Gironde. Mais dès l'ouverture de la nouvelle Assemblée, il était trop visible que le pouvoir serait aux violents.

Au moment où la Convention inaugurait son avénement en proclamant la chute de la royauté, la France échappait à l'invasion. Dumouriez, tourné dans ses retranchements après les brillants débuts de sa campagne de l'Argonne, était venu prendre hardiment position sur les derrières de l'ennemi. Cette résolution, qui montrait tant de confiance en soi, tant de sécurité pour Paris même, laissé à découvert, étonna les Prussiens; et, dans ces circonstances, la bataille de Valmy, quoique réduite à un échange de coups de canon, devait être décisive. Elle montrait aux Prussiens combien il serait périlleux de continuer une marche sur Paris ayant de telles troupes derrière soi, et devant, l'inconnu! Ils se retirèrent à grand'peine et fort maltraités : sanglant démenti à la proclamation insultante de Brunswick.

L'Assemblée qui avait proclamé la République devait avoir à cœur de rétablir l'ordre dans la na-

Digitized by Google

tion. Celle qui venait de finir avait déjà tenté d'arracher la capitale à cet état sauvage où elle était tombée à la suite des journées de septembre. L'Assemblée nouvelle avait plus de force, et la Gironde, qui la dominait, pouvait s'appuyer, contre l'émeute, de l'horreur inspirée par les massacres des prisons. Mais il y eut peu d'ensemble dans la conduite de ce brillant parti, plus formé aux luttes oratoires que préparé à prendre la place du pouvoir qu'il avait renversé. On vit la Convention, comme un navire sans gouvernail, flotter à tous les vents dans les directions les plus diverses, voter avec enthousiasme les résolutions les plus graves et les retirer le lendemain. « Chaque jour, dit M. Mortimer-Ternaux, des motions contradictoires, intempestives, sans application immédiate, étaient lancées au hasard, suivant le caprice de l'initiative individuelle. Elles étaient soutenues ou combattues tour à tour par des orateurs siégeant sur les mêmes bancs, professant d'ordinaire les mêmes opinions ; les Girondins faisaient souvent assaut de popularité avec les plus ardents Montagnards. » (T. IV, p. 291.)

Ce manque d'ensemble et de direction du parti girondin se manifesta dans les circonstances où il fallait le plus de circonspection pour s'engager et de résolution pour aboutir. La Gironde était en présence d'une minorité compacte et audacieuse qui avait ses affidés dans toute la France par les Jacobins, et son appui dans Paris, par la Commune insurrectionnelle du 10 août, à laquelle obéissait toute la force armée de l'émeute. Il ne fallait s'attaquer à ses chefs qu'à coup sûr et ne proposer des

Digitized by Google

mesures défensives qu'avec la volonté et l'assurance de les faire décréter. Or, le plus souvent, on vit les plus ardents de ses membres se lancer dans ces sortes d'attaques sans s'assurer qu'ils seraient suivis et soutenus jusqu'au bout, ou proposer les motions les plus radicales sans préparation et sans concert : imprudence qui mécontentait le parti même, laissait la majorité indécise et donnait aux habiles l'occasion d'intervenir comme médiateurs, de faire agréer une fausse conciliation et d'avancer, par l'avortement de ces tentatives, le triomphe du parti attaqué.

C'est ce que l'on vit lorsque, à plusieurs reprises, des accusations furent portées contre Marat, fou enragé que l'Assemblée d'abord semblait vouloir ne pas prendre au sérieux, bête venimeuse dont chacun se détourne avec dégoût et que personne n'ose écraser du pied ; qui triomphe de cette horreur, et seul entre tous ces triomphateurs de quelques jours finira, grâce au couteau de Charlotte Corday, sans avoir été renversé et mourra le dieu de la multitude. C'est ce que l'on vit encore dans l'accusation de Louvet contre Robespierre qui, lui, s'appelle légion, qui ose même joindre à sa défense celle des journées de septembre, les justifiant au nom de la patrie en sang, du bonheur commun et de la *sensibilité*[1] ; et il les plaçait sous la sauve-

1. « Réservez vos larmes pour cent mille patriotes immolés par la tyrannie, pour les fils des citoyens massacrés au berceau et dans les bras de leurs mères ; consolez-vous en assurant le bonheur de votre pays et en préparant celui du monde. La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte ; cessez d'agiter sous nos yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers. En

Digitized by Google

garde de la municipalité parisienne qui, de son aveu, dirigeait tout : en telle sorte que quand l'accusation est écartée par l'*ordre du jour*, ce n'est pas seulement le tribun, c'est l'assassinat qui a obtenu un bill d'indemnité, que dis-je? une apologie au sein de l'Assemblée même!

« Il ne faut pas se dissimuler, » dit hautement Collot-d'Herbois le soir même de cette journée (5 novembre) à la tribune du club Saint-Honoré, « que la terrible affaire du 2 septembre est le grand article du *Credo* de notre liberté.... Sans cette journée, la Révolution ne se serait jamais accomplie.... Sans le 2 septembre, il n'y aurait pas de liberté, il n'y aurait pas de Convention. »

Et le cauteleux Barère, aperçu dans la salle et invité à s'expliquer, est amené à dire que s'il avait pu achever son discours, il aurait exprimé à peu près la même opinion que Collot-d'Herbois. Il aurait seulement mis « des cyprès dans les couronnes; » il se serait écrié :

« Cette journée, dont il ne faudrait plus parler si on ne veut pas faire le procès à la Révolution, présente aux yeux de l'homme vulgaire un crime, car il y a eu violation des lois; mais, aux yeux de l'homme d'État, elle présente deux grands effets : 1° de faire disparaître ces conspirateurs que le glaive de la loi ne pouvait pas atteindre; 2° d'anéantir tous les projets désastreux enfantés par l'hydre du feuillantisme, du royalisme et de l'aristocratie, qui levait sa tête hideuse derrière les remparts de Verdun et de Longwy. » (T. IV, p. 341.)

lisant ces tableaux pathétiques du désastre des Lamballe, des Montmorin, des Lessart, n'avez-vous pas cru entendre le manifeste de Brunswick ou de Condé? » (T. IV, p. 332.)

Digitized by Google

C'est bien là l'homme aux deux morales (mais qui en a deux en a-t-il une?). Fabre d'Églantine fut plus catégorique. Il reproche à Robespierre d'avoir essayé de distinguer le 2 septembre du 10 août :

« Il faut le déclarer hautement, dit-il, ce sont les mêmes hommes qui ont pris les Tuileries, qui ont enfoncé les prisons de l'Abbaye, celles d'Orléans et de Versailles. »

Ainsi, dit M. Mortimer-Ternaux, dans le délire de leur joie, les Jacobins déclaraient que le triomphe de Robespierre était la glorification des journées de septembre. Ils étaient dans le vrai, et c'était à la Convention à s'imputer de n'avoir pas compris les conséquences que l'on tirerait de son vote[1]. (T. IV, p. 342.)

Il en fut des mesures contre les choses comme des attaques contre les personnes. Les Girondins

1. De la défense des massacreurs de septembre on passera bientôt à l'attaque de leurs adversaires. « Le 8 février 1793, dit Beaulieu dans son *Diurnal*, la société dite des *défenseurs de la République*, mais effectivement composée des principaux meurtriers de septembre, vint demander le rapport du décret qui ordonnait la poursuite des auteurs de ces lugubres forfaits. Celui qui portait la parole en leur nom se nommait Roussillon ; il osa soutenir que ceux qui qualifiaient cette exécution d'odieux assassinats étaient des contre-révolutionnaires, des assassins du Champ de Mars eux-mêmes ; enfin il eut assez d'impudence pour en faire l'éloge. Une quantité considérable de députés appuyèrent cette pétition, et conclurent, comme ses auteurs, au rapport du décret. Parmi ces protecteurs d'assassins, le journal le *Moniteur* donne les noms d'Albitte, de Poultier, Bourbotte et Bentabole : leurs réclamations ne furent pas vaines. Malgré l'opposition courageuse de quelques députés qui luttèrent contre ces furieux pendant plus de deux heures, la Convention nationale ordonna que l'exécution de tout décret contre les *septembriseurs* serait suspendu. C'est par cette désignation que dans la suite ont été désignés ces brigands d'une espèce nouvelle. »

Digitized by Google

voient clairement le péril. Barbaroux montrait à l'Assemblée l'anarchie régnant par toute la France, la désorganisation gagnant de jour en jour et la Convention se déshonorant à la face de l'Europe, si elle laissait la démagogie parisienne retenir le pays tout entier dans ce chaos :

« Si dans ce moment, s'écriait-il, le tocsin sonnait, quel moyen auriez-vous pour ramener l'ordre ou prévenir les attentats? Le pouvoir exécutif? Il est sans force, et peut-être encore exposé à des mandats d'amener. Le département? On ne reconnaît plus son autorité. La Commune? Elle est composée en majeure partie d'hommes que vous devez poursuivre. Le commandant général? On l'accuse d'avoir des liaisons avec les triumvirs. La force publique? Il n'en existe point. Les bons citoyens? Ils n'osent se lever. Les méchants? Oui, ceux-là vous entourent, et c'est Catilina qui les commande. » (T. IV, p. 280.)

Et, séance tenante, il proposait quatre projets de décrets. Par ces décrets, où le remède était énergiquement appliqué au mal, il reconnaissait Paris pour siége de l'Assemblée souveraine, mais en même temps il le déclarait déchu de ce droit, s'il s'en rendait indigne par des tentatives de violence (I). Il donnait à la Convention une garde prise dans la nation tout entière pour se défendre (II), et le glaive de la justice pour frapper les conspirateurs (III). Il supprimait la rivale audacieuse qui se maintenait à l'Hôtel de Ville en face de la Convention, et il l'empêchait de renaître en la frappant dans ses origines mêmes : la permanence des sections de Paris (IV). Le système était hardi, complet et décisif; mais le jeune Girondin n'en avait même pas fait part à ses amis. « Il avait voulu se réserver la gloire d'être l'unique

Digitized by Google

auteur des mesures qui, pensait-il, devaient assurer le salut de l'empire. L'Assemblée n'était nullement préparée à entendre, encore moins à voter de pareilles propositions. Elle est surprise et comme abasourdie. Les timides interrogent les audacieux du regard. Ceux-ci font signe que l'orateur n'a pas daigné les mettre dans la confidence, qu'ils n'ont pu se concerter pour avoir une opinion raisonnée sur un ensemble de projets combinés dans une seule tête et produits inopinément au milieu d'un débat si irritant. Personne ne se sent d'humeur à soutenir la discussion sur le terrain nouveau où l'a placée Barbaroux. » (30 octobre 1792. T. IV, p. 282.)

Une chose était à reprendre dans les propositions de Barbaroux : c'était de donner à la Convention les moyens de se défendre contre les coups de main de la multitude. La nation avait tout intérêt à garder ses représentants contre ce prétendu peuple. Déjà il avait été question de créer à Paris une garde départementale, et si les démagogues en avaient pris peur, s'ils avaient remué contre ce projet le levier des pétitions dans la population parisienne, plusieurs sections avaient protesté contre cette démarche, et les départements offraient leur concours à l'envi : témoin ce bataillon de Marseillais qui étaient venus au camp formé sous Paris au moment de l'invasion, et que Barbaroux présentait le 21 octobre à l'Assemblée :

« Nous venions, disait l'orateur, des bords de la Méditerranée, offrir notre sang à nos frères de Paris, menacés par les soldats des despotes; mais les jours de péril sont passés, et les seuls ennemis qui nous restent à combattre ici sont les agitateurs, avides de tribunat et de dictature.

Digitized by Google

Nous vous offrons nos bras contre eux.... Citoyens représentants, vous appartenez aux quatre-vingt-trois départements. Vous êtes donc à nous comme aux citoyens de Paris, et le service militaire auprès de vous, auprès des établissements publics, est un droit commun à tous les soldats de la patrie, dont nous vous demandons l'exercice. Nous savons que certains hommes disent aux Parisiens que cette réclamation est une injure, comme s'il était injurieux pour eux de reconnaître que nous sommes leurs frères et que nous avons les mêmes droits. Nous savons encore qu'on leur répète que la Convention nationale veut établir autour d'elle une garde prétorienne. Un seul mot répond à cette calomnie : Nous y serons ! Les enfants de Marseille savent obéir comme ils savent se battre; ils haïssent les dictateurs comme les rois, et vous pouvez compter sur eux pour le maintien de vos lois contre les hommes qui n'en voudraient aucune. » (T. IV, p. 268.)

On ne fit rien alors, mais le péril allait croissant et les moyens de le conjurer ne manquaient pas encore. Une pétition des nouveaux Marseillais et autres fédérés du camp de Paris contre les agitateurs, et d'autre part une pétition des sections contre le camp de Paris, devenu, à leur avis, inutile, avaient été également envoyées aux quatre-vingt-trois départements; et ces deux adresses n'avaient fait que stimuler le zèle d'autres fédérés à venir défendre la Convention au sein de la capitale. Pour les éloigner, la Montagne prétexta le besoin des frontières; et à cette fin, on mit en avant un député fort peu suspect, officier du génie, Letourneur, qui en fit la proposition à l'Assemblée. Mais les Girondins ne se laissèrent pas prendre à ce piége. Buzot représenta l'iniquité de la résolution : les fédérés n'avaient quitté leurs familles que pour un service temporaire. Barbaroux et d'autres re-

Digitized by Google

montrèrent que Paris n'avait pas moins que les frontières besoin d'être protégé. Barère lui-même, flairant les dispositions de l'Assemblée, parla contre le projet. On vote la question préalable, et quelques jours après, le 16 novembre, on décide « que tous les volontaires venus au secours de Paris resteront provisoirement dans l'état où ils sont. C'était une victoire pour les Girondins; il ne s'agissait plus que d'en tirer les conséquences. Que firent-ils ? Rien. Ainsi ils se montraient impuissants contre leurs adversaires et inhabiles à tirer parti de leurs avantages; demeurant sans défense quand ils avaient à supporter, comme maîtres du pouvoir exécutif, la responsabilité de tous les embarras créés par le contre-coup de la Révolution : renchérissement des subsistances, rareté du numéraire. Mais ce pouvoir qu'ils exerçaient, de qui le tenaient-ils eux-mêmes? De l'insurrection populaire. Et quelle chance pouvaient-ils avoir de le fixer et de le retenir contre l'effort d'une autre insurrection? Il eût fallu pouvoir s'arrêter sur cette pente qui avait mené au 10 août. Ils se perdaient quand, au lieu de marcher avec résolution au rétablissement de l'ordre public par toutes les voies de droit et de justice, ils donnèrent eux-mêmes, par une déplorable condescendance, la main aux violents, et sacrifièrent le droit et l'équité à ce qu'ils crurent la politique dans le procès de Louis XVI. La condamnation de Louis XVI, dont les Girondins sont responsables, loin de les sauver, entraîna leur chute. Elle détacha d'eux tous les honnêtes gens qui les auraient soutenus dans une lutte contre les terroristes; elle ne leur gagna pas la Mon-

Digitized by Google

tagne : elle fit la Montagne, au contraire, maîtresse de la situation ; elle menait droit au triomphe de l'émeute dans la journée du 31 mai, qui, par leur proscription, inaugura, sans contestation désormais, le règne de la Terreur.

Parmi les pièces justificatives de ce volume, signalons la note sur les commissaires du pouvoir exécutif de la Commune, où l'on verra avec quelle audace la Commune de Paris osait donner des ordres et exercer son despotisme jusqu'au fond des départements ; on y verra aussi avec quelle fermeté les magistrats de Quimper surent résister à un suppôt de Marat : il est vrai qu'il leur en coûta la vie ; — des détails statistiques sur la Convention ; — un certain nombre de lettres inédites de Dumouriez, de Beurnonville et de Westermann sur la campagne de l'Argonne ; — et surtout l'appendice sur les vierges de Verdun, qui confirme sur tous les points et rend plus touchantes encore par la publication de pièces nouvelles, les péripéties de ce drame émouvant, où l'on vit cinq innocentes jeunes filles comprises parmi les trente-trois victimes qui furent envoyées à l'échafaud à la suite de la prise de Verdun. Déjà, en 1851, M. Cuvillier-Fleury avait vengé leur mémoire par une réponse à une note de l'*Almanach du Peuple* où un grand artiste (il aurait eu tout autre chose à faire !) versait le ridicule sur ces jeunes filles et sur ceux qui avaient donné des larmes à leur mémoire. Il n'était pas inutile d'y revenir, puisque treize ans plus tard M. Villiaumé, dans son *Histoire de la Révolution française* (t. III, p. 232, édit. de 1864), se vante d'avoir, par le résumé qu'il a fait de ce lugubre épisode,

Digitized by Google

fait disparaître *la fable des vierges de Verdun.* M. Mortimer-Ternaux a des paroles sévères mais justes sur cette façon d'écrire l'histoire : « Il est des hommes, dit-il, qui par esprit de parti nieraient la lumière du soleil. On ne peut faire justice de ces aveugles qu'en les citant au tribunal de la publicité. » (T. IV, p. 504.)

VII

LE 21 JANVIER.

Je me suis trop longtemps arrêté à ce qui précède, pour suivre, par une analyse plus exacte, l'exposition de M. Mortimer-Ternaux dans ses trois derniers volumes. Ces volumes offrent pourtant un intérêt qui croît à mesure que le sujet marche vers ses grandes crises.

C'est, au tome V, le procès de Louis XVI, procès où la Révolution croyait trouver sa consommation et son salut, et où elle devait trouver sa perte : « Les révolutionnaires, » dit M. Quinet, dont il est bon d'opposer l'autorité aux préjugés de son parti, « s'étaient créé à eux-mêmes d'immenses difficultés en arrêtant Louis XVI à Varennes, et en forçant de régner celui qui fuyait le trône. Ils s'en créèrent de nouvelles et infiniment plus grandes par le procès qu'ils lui intentèrent. Ici, toutes leurs vues

Digitized by Google

furent trompées; car, sans ajouter une seule force à la Révolution, ils déchaînèrent le monde contre elle.... La raison d'État toute seule, si l'on eût pu l'écouter, eût dit que jamais une dynastie n'a été extirpée par le supplice d'un seul de ses membres. Au contraire, l'immense pitié qui s'élève ne tarde pas à ramener le plus proche descendant; la condamnation à mort d'un roi n'a jamais servi qu'à relever la royauté. Jacques II, Charles X ne sont pas revenus de l'exil; mais Charles Ier, Louis XVI sont revenus de l'échafaud sous les figures de Charles II et de Louis XVIII.... Quand les conventionnels mirent Louis XVI à mort, la monarchie leur échappa; sur tous les trônes d'Europe, on sentit plus d'horreur que de crainte. Il en sortit une guerre implacable, interminable, qui renaissait d'elle-même. Pour la soutenir on se redonna un maître, c'est-à-dire on revint au système qu'on avait juré d'anéantir. » (XII, 2, t. I, p. 425.)

M. Mortimer-Ternaux, laissant à d'autres le soin de raconter la vie douloureuse de la famille royale au Temple, expose avec le plus grand détail les préliminaires et les péripéties du procès du roi dans la Convention. Il montre par quelle habile et perfide manœuvre fut déçue l'intention des Girondins, qui, en condamnant le roi, eussent pourtant voulu le sauver, et à quoi tint sa condamnation, même dans les circonstances les plus défavorables. « La majorité, longtemps suspendue, dit aussi M. Quinet, enfin de vingt-six voix seulement pour la condamnation à mort, prouve assez que ce n'est pas la nécessité qui parla dans ce jugement. Quelles petites circonstances eussent suffi pour le changer!

Digitized by Google

Il y eut là des hasards qui empêchent de prendre ce vote pour celui de la fatalité même. Le défenseur De Sèze eut raison, en constatant l'imperceptible majorité, de demander si le salut de vingt-cinq millions d'hommes dépendait de cinq voix? S'ils eussent connu l'avenir prochain, ils eussent pu demander encore si, parmi ces voix qui prétendaient tuer la royauté, il était juste de compter celle du duc d'Otrante, du comte Sieyès et de tant d'autres comtes ou barons sans-culottes qui allaient, le lendemain, relever et aggraver la royauté. Ces voix-là peuvent-elles être acceptées par la postérité? Non pas, certes! Elles sont aujourd'hui à la décharge de Louis XVI. La nature crie, quand, après les paroles brisées de Malesherbes, il faut entendre le discours limé de Saint-Just et le fausset implacable de Robespierre. A qui donc peut servir un pareil procès qu'à la victime? » (T. I, p. 429.)

Je renvoie à M. Mortimer-Ternaux pour le récit détaillé des derniers moments du roi. Mais ici, pour la même raison que tout à l'heure, je citerai encore de préférence M. Quinet dans ces pages qui l'honorent :

« .... La nuit fut mêlée de prières et de moments de sommeil. Un peu avant le jour, vers six heures, le roi entendit la messe et communia. Il ne fit pas avertir la reine, ayant pris déjà congé des affections terrestres. Santerre le pressait, la foule attendait. Louis XVI entra encore une fois dans la tourelle où il avait coutume de chercher, de trouver la paix et la résignation. Il en sortit armé contre la mort, puis il dit : Partons ! Il traversa Paris dans le fond d'une voiture fermée, les yeux attachés sur

Digitized by Google

les prières des agonisants et sur les psaumes. Le silence était profond autour de lui. On ne voyait que des haies de baïonnettes, comme si la ville se fût gardée elle-même contre ce mourant. Quand il arriva au pied de l'échafaud, sa lecture n'était pas finie. Il l'acheva paisiblement sans se hâter; il ferma le livre; puis il descendit de voiture, s'abandonna au bourreau. Comme on s'apprêtait à lui lier les mains, le roi se retrouva dans Louis Capet et s'indigna. Il voulut résister; mais sur un signe de son confesseur, le roi céda; il ne resta que le chrétien : « Je pardonne à mes ennemis.... » Tous les tambours de Santerre n'ont pu étouffer ces paroles ni les empêcher de retentir dans la postérité. Louis XVI seul a parlé de pardon, du haut de cet échafaud où tous les autres devaient apporter des pensées de vengeance et de désespoir. Par là, il semble régner encore sur ceux qui vont le suivre dans la mort avec les passions et les fureurs de la terre. Lui seul paraît en être détaché, déjà posséder le ciel, quand les autres se disputent, jusque sous le couteau, des lambeaux de partis déchirés. Sanson eut beau montrer au peuple la tête de Louis XVI, la tourner à tous les bouts de l'horizon, il n'avait décapité qu'un homme, non un système; et à qui devait profiter ce spectacle? La monarchie y perdit moins que la république. — A quoi a servi le supplice de Louis XVI? continue M. Quinet, les premiers résultats furent la guerre avec l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, c'est-à-dire avec l'Europe entière; la Vendée soulevée et irréconciliable; la France en péril de mort, la nécessité d'une énergie surhumaine, la terreur suivie de

Digitized by Google

l'épuisement de la révolution, le royalisme renaissant, et déjà chez quelques-uns, le despotisme acclamé au fond du cœur.... « Nous jetons à l'Europe, avait dit Danton, pour gant de bataille, la tête d'un roi. » Paroles plutôt faites pour l'épopée que pour l'histoire; car il n'y eut d'engagés que les chefs; les autres devaient échapper par l'obscurité ou par le trop grand nombre. La guerre fut rendue plus implacable. On augmenta les forces de l'ennemi en augmentant ses haines. On se créa de nouveaux dangers; il fallut se créer de nouvelles forces : armées, assignats, Comité de salut public, tribunal révolutionnaire. L'énergie s'accrut, le péril aussi, en sorte que le résultat fut ou nul ou funeste. » (XII, 2, t. I, p. 431.)

Le sixième volume de M. Mortimer-Ternaux expose les premières suites de la mort de Louis XVI, tant au dehors qu'à l'intérieur : la coalition européenne et l'insurrection de la Vendée; l'invasion de la Hollande, et bientôt nos frontières découvertes par la défaite suivie de la défection et de la fuite de Dumouriez. Peut-être trouvera-t-on ici un peu trop de détails sur la guerre extérieure. Étant donné ce titre, *la Terreur*, il semble que l'auteur aurait pu se réduire aux grands traits, à ce qui fait le mieux ressortir l'action mutuelle des choses du dedans et de celles du dehors, les unes sur les autres. Mais pour tout ce qui peut mettre en lumière cette influence réciproque, il ne faut rien négliger. Il était indispensable, en effet, de montrer si, comme on l'a prétendu, les périls du dehors ont été la cause des violences de l'intérieur, et jusqu'à quel point les mesures de violences prises à Paris

Digitized by Google

ont aidé au succès de nos armes. Ce qu'il y a de certain, quand on a lu le livre de M. Mortimer-Ternaux, c'est que ce sont les excès des Jacobins qui ont compromis les résultats des victoires de Dumouriez en Belgique, préparé sa défaite, et l'on peut dire sa défection aussi. Ce qui n'a pas été moins bien établi, nous le verrons plus loin, c'est que la Terreur n'a été pour rien dans les succès de la campagne de 1794.

Le tome VII nous ramène aux plus graves affaires de l'intérieur : la transformation du Comité de défense générale, établi le 1er janvier sur la proposition de Kersaint, en Comité de salut public, ou le principe de la dictature, proposé par Isnard, soutenu par Barrère et Marat, voté malgré la résistance de quelques Girondins (6 avril)[1] ; le triomphe de Marat, le dernier débat entre la Gironde et la Montagne sur le terrain du projet de constitution girondin, le soulèvement du 31 mai et la révolution consommée le 2 juin par le décret arraché à l'Assemblée contre la Gironde.... M. Mortimer-Ternaux a complété et rectifié les comptes rendus du *Moniteur* et du *Journal des débats et décrets* à l'aide des récits transmis à la Commune par ses délégués. Mais il y a, sur ces journées si décisives dans la marche de la Révolution, d'autres documents recueillis ailleurs, et qui méritent une étude spéciale. Le lecteur, je pense, ne regrettera pas de s'y arrêter.

1. Ceux qui avaient imaginé cette colossale puissance, dit Beaulieu, furent les premiers écrasés par elle, et on peut dire que tel a toujours été le sort des créateurs d'institutions tyranniques. » (*Diurnal*, 1er janvier. Voyez-le aussi à la date du 6 avril.)

Digitized by Google

Digitized by Google

II

LE GOUVERNEMENT, LA POLICE ET LES HABITANTS DE PARIS DANS LA RÉVOLUTION DU 31 MAI (1793).

I

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET SA POLICE.

La révolution parcourait de plus en plus vite son cercle fatal. Les hommes de 89, les grands réformateurs qui avaient introduit l'égalité dans la société et la liberté dans l'État, les *constituants* avaient passé et n'étaient plus que des aristocrates. Lafayette avait dû fuir : il expiait dans les prisons de l'Autriche son dévouement à la cause de la liberté. Bailly était libre encore, mais il allait trouver bientôt dans cette ville qui l'avait mis à sa tête après la prise de la Bastille, une prison dont il ne devait sortir que pour monter sur l'échafaud. La république avait renversé, balayé tous

Digitized by Google

les soutiens de la monarchie constitutionnelle. Les Feuillants n'étaient plus. Le pouvoir appartenait à ceux qui, après avoir détruit la royauté, avaient voté par faiblesse ou par calcul, par aveuglement ou par fureur, la mort du roi. Mais le faisceau allait se rompre et les hostilités éclater parmi les alliés de la veille. Si les plus modérés avaient la majorité dans la Convention et dans la France entière, les plus violents avaient leur appui dans la Commune et dans la partie active des sections de Paris. Dans la Convention même, les modérés, les Girondins avaient donné les mains à la création des deux choses qui furent l'âme et l'instrument de la Terreur au profit des violents : le Comité de salut public et le tribunal révolutionnaire; et quand ils s'alarmèrent, quand ils voulurent éprouver leur force au sein de la Convention en faisant décréter d'accusation Marat, le tribunal révolutionnaire leur renvoya Marat acquitté, triomphant. C'était le signe que leur ascendant avait pris fin.

Dès ce moment les Montagnards gagnent de plus en plus dans la Convention, soutenus par les tribunes qui y apportent la voix du dehors en attendant l'émeute victorieuse. M. Mortimer-Ternaux, comme nous l'avons dit, a décrit ce progrès dans le VIIe volume de son histoire de la Terreur, ouvrage que sa mort a si malheureusement interrompu, au moment où il abordait son sujet principal. On y peut signaler la même fermeté dans les jugements, les mêmes scrupules à ne les asseoir que sur les faits les mieux vérifiés. Ici pourtant il y a une source d'informations que l'auteur paraît avoir négligée : ce sont les rapports de police adressés,

Digitized by Google

jour par jour, au ministre de l'intérieur Garat. Ils ont été publiés par extraits dans un ouvrage qui a paru l'année même de la publication du dernier volume de notre regretté confrère : *Tableaux de la Révolution francaise, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris*, par Ad. Schmidt, professeur d'histoire à l'université d'Iéna[1]. Ils ne changent rien aux conclusions du premier ouvrage : mais ils ajoutent beaucoup à la connaissance des événements. M. Mortimer-Ternaux nous montre les choses comme elles sont arrivées. Les rapports de police nous font connaître le milieu où elles se sont passées ; ils nous font voir comme le péril était connu, le remède indiqué, et comment le ministre de l'intérieur qui, prévenu de tout, ne fit rien, est plus responsable encore du résultat que M. Mortimer-Ternaux ne l'en accuse. Comme toutes nos journées révolutionnaires se ressemblent, qu'elles se préparent de la même sorte, qu'elles réussissent par les mêmes raisons, il ne sera pas sans intérêt de faire quelques emprunts à ces rapports. Nous y verrons des choses que nous avons vues nous-mêmes à des époques plus récentes et que, si nous ne changeons d'habitudes, nous sommes destinés à revoir.

La rivalité des deux partis de la Gironde et de la Montagne s'envenimait et s'irritait par le fait même de la situation formidable où leurs fautes avaient placé la France.

On loue avec raison la Convention de l'énergie

1. 3 volumes in-8°. J'ai revu les textes pris de cet ouvrage aux Archives nationales, où il se trouve (F 1 *c*, Seine n° 1.), et j'en ai corrigé les fautes sur plusieurs points.

Digitized by Google

qu'elle a déployée contre l'étranger. On la pourrait blâmer aussi justement des périls dans lesquels elle avait jeté le pays. Ce n'était pas assez de la lutte où il se trouvait engagé contre l'Autriche, la Prusse et la Sardaigne. On avait déclaré la guerre à l'Angleterre (1er février 1793); on l'avait déclarée à l'Espagne (7 mars); et en même temps que l'on se trouvait avoir ainsi autant d'ennemis que de voisins, quand la guerre menaçait chacun des points de nos frontières, elle éclatait à l'intérieur, provoquée en Vendée par le supplice de Louis XVI.

Au milieu de tant de dangers, avec des moyens si bornés et une organisation si imparfaite encore, les revers étaient possibles; mais dans cette fièvre ardente des partis, le moindre échec était rapporté à la trahison, et le mal que l'on soupçonnait à tort pouvait naître de ces soupçons mêmes. Nul doute que le nom de traître, jeté à Dumouriez par tous les clubs, ne l'ait entraîné à trahir (1er avril).

La trahison de Dumouriez eut pour l'armée cette conséquence désastreuse, que les soupçons qu'on en avait eus par avance furent justifiés et que désormais tout général malheureux fut tenu pour traître; elle eut pour la Convention ce résultat, que les deux partis avec lesquels Dumouriez avait également des relations, s'accusèrent d'en être les complices; et l'heure de la crise en fut d'autant plus rapprochée.

C'est sur l'attitude de Paris à la veille de cette crise et sur celle du gouvernement, que les rapports de la police nous donnent des renseignements curieux et nouveaux.

Digitized by Google

Et d'abord disons ce qu'était cette police.

Garat, successeur de Danton au ministère de la justice (10 octobre 1792), puis par intérim de Roland au ministère de l'intérieur (23 janvier 1793), puis définitivement et uniquement ministre de l'intérieur (14 et 20 mars)[1], l'avait instituée pour s'éclairer sur les dispositions des esprits dans cette situation singulièrement difficile. Garat ne manquait pas de lumières par lui-même, et il connaissait les partis. « Il voyait, dit M. Schmidt, dans le côté droit, le génie de la république, seul capable de la sauver, de la créer, de l'organiser avec sagesse et avec grandeur; » tandis qu'il voyait dans le côté gauche ou dans la Montagne « les passions de la république qui, si elles étaient ou seules ou dominantes, seraient capables de la perdre (*Mémoires de Garat*, p. 71). » Il reconnaissait que le côté droit, sur lequel la république « fondait ses plus belles espérances (p. 73) » faisait appel à « tous les honnêtes gens de la France (p. 46), » tandis que le côté gauche penchait « à appeler à sa défense les excès du peuple (p. 49).... » Il n'y a nul doute qu'il ne partageât absolument les opinions politiques de la Gironde, comme il en partageait l'horreur pour les forfaits déjà commis ou imminents de l'anarchie. On aurait donc pu croire qu'il serait son champion, son défenseur le plus acharné ; et, en effet, tous ceux qui ne le connaissaient point profondément, s'attendaient qu'il ne serait que le

1. Gohier lui succéda, le 20 mars, au ministère de la justice. Les autres membres du conseil exécutif étaient : Clavière, aux contributions publiques; Lebrun, aux affaires étrangères; Beurnonville, à la guerre, où il fut, en avril, remplacé par Bouchotte.

Digitized by Google

commis de Girondins et le gardien de leurs intérêts. »

Mais Garat manquait de résolution pour combattre le mal où il le voyait, et, ce qu'il y a de pis, il se faisait de sa manière d'agir un système politique. « Il se croyait grand philosophe et il appelait sa faiblesse tantôt circonspection et ménagement, tantôt modération et neutralité (p. 45, 142)[1].

« Comme ministre de la justice, dit encore M. Schmidt, et malgré son horreur pour les massacres de septembre, il n'avait pu être poussé à donner lieu à des poursuites contre leurs provocateurs; il s'était prononcé à ce sujet, de manière à ne pas rompre avec les Montagnards; il avait représenté ce grand crime comme une suite nécessaire et fatale de l'insurrection du 10 août, et prétendu que la révolution seule en était responsable. Lors du procès du roi, il s'était prononcé, d'un côté, contre le jugement et l'exécution, mais de l'autre aussi, contre l'appel au peuple. Le 16 janvier 1793, dans le compte qu'il rendit au nom du Conseil exécutif, de la situation de Paris, il avait ajouté de son propre mouvement : « Tout me parut *parfaitement « tranquille.* » (*Moniteur* n° 20,) Dire, depuis ce temps, « Paris est calme » ou « Paris est parfaitement tranquille » c'était pour lui plutôt un principe qu'une opinion. Il répétait cette assertion, même au milieu des plus vives agitations et, comme l'on verra par la suite, malgré sa connaissance parfaite de

1. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 118. 119.

Digitized by Google

tous les préparatifs de désordres qui se faisaient à Paris[1]. »

« Garat, continue le même auteur, se mettait par principe, c'est-à-dire par faiblesse, entre les deux partis; il ne cherchait qu'à les rapprocher par des raisonnements tirés de la philosophie et de l'histoire. Si les Girondins sentaient la nécessité d'agir, de « mettre promptement les fers au feu » pour prévenir les crimes et les malheurs dont la patrie paraissait menacée (p. 61), il les dissuadait de prendre des mesures fortes. Et s'ils lui reprochaient sa faiblesse, sa tenue douteuse, il insistait sur sa théorie que la « neutralité » était une « force, » et même la force « la plus rare de toutes » (p. 45); ou il se mettait à vanter son *courage*, en ce qu'il prétendait prévoir que des deux côtés on tirerait sur lui; ou enfin il se retranchait derrière la fiction de son *indépendance*, en disant rudement : « Je prendrai pour guides ma conscience et « ma raison, et non celles d'aucun homme sur la « terre; je n'aurais pas travaillé trente ans de ma « vie à me faire une lanterne, pour laisser éclairer « ensuite mon chemin par la lanterne des autres » (p. 63)[2].

Il avait pourtant autour de lui des hommes qui l'aidaient à voir clair; et cela nous ramène du ministre à ses agents.

Ce fut dans la soirée du 10 mars, dans cette soirée où les Cordeliers et les Jacobins tentèrent déjà de réaliser le complot qui fut repris avec plus de

1. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 119, 120.
2. Schmidt, *Ibid.*, t. I, p. 122.

Digitized by Google

succès le 31 mai[1], ce fut alors que Garat, isolé au milieu de ces préparatifs de l'émeute, sentit le besoin d'avoir, sur les principaux points de Paris, des observateurs pour lui rendre compte de ce qui se passait[2]. Le mois suivant, il en fit une institution régulière. Le bureau « d'esprit public, » établi par Roland pour répandre par des écrits les principes de la Révolution, se transforma, sous la direction de Champagneux, l'ami et le coopérateur de Roland, en bureau d'observation[3]; et Garat choisit lui-même plusieurs observateurs. Les agents dont il fit choix, disons-le à sa louange, n'étaient pas de ces hommes qui s'appliquent à ne voir que ce que leur chef souhaite qu'on lui dise. Ils voyaient ce qui se passait sous leurs yeux, et ils disaient tout bonnement ce qu'ils voyaient. Parmi eux, il en est un qui se distingue surtout par son courage et sa sincérité. C'est un ancien avocat, nommé Dutard, investi de cette charge le 30 avril[4]. Dutard n'est pas seulement pour son ministre un agent, il est un conseil, un ami, et on peut dire le meilleur des amis, puisqu'il lui fait connaître la vérité, même quand elle est désagréable. Il ne se borne pas à lui dire ce qui est, il lui dit ce qu'il faudrait faire; et en lui offrant les moyens d'agir en connaissance de cause, il le pousse à l'action. Dans la lettre par laquelle il accepte sa mission, il exprime comment il

1. Voyez sur ce complot, le *Diurnal* de Beaulieu à cette date et Prudhomme dans ses *Révolutions de Paris*.

2. Garat, *Mémoires*, p. 93; et Schmidt, t. I, p. 135.

3. Schmidt, *ibid.*, p. 138.

4. Avec Dutard, M. Schmidt nomme parmi ces observateurs: Terrasson, installé le 9 mai; Perrière, le 12 : Julian de Carentan, le 22; Beaumier et Blanc, le 23; Latour-Lamontagne, le 24.

Digitized by Google

la conçoit, et montre déjà par un exemple de quelle manière il la veut pratiquer :

Je vais donc me livrer tout entier et sans réserve à l'étude de la Révolution; je ne me bornerai pas à vous rapporter ce que j'aurai vu et entendu : c'est la mécanique du métier qu'un simple valet remplirait aussi bien que le premier philosophe. Si j'étais restreint à cette opération je vous avoue que l'idée seule m'en ferait peur.

Il faut sans contredit que j'énonce des faits; *minima differentia facti inducit ad maximam differentiam juris;...* mais il faut aussi que je raisonne d'après les faits, que je transmette ce que j'ai senti plutôt que ce j'ai entendu; il faut au moins que je tire les conséquences premières.

Par exemple, hier, au Palais de l'Égalité (Palais-Royal), un jeune homme qui, par son moral, m'a paru être un Brissotin ou un aristocrate, avait querelle avec un Jacobin. L'un avait marché sur la queue du chien de l'autre, et pour cela il a failli s'élever une affaire conséquente entre eux. Quand je vous aurais fait un article qu'un homme avait marché sur la queue d'un chien et que le maître s'en était fâché, à la lecture d'un semblable article, vous n'auriez pu vous dispenser sans doute de sourire ou de sentir un mouvement d'indignation contre le rédacteur. Mais si, au contraire, je vous dis : Je suis arrivé au Palais de l'Égalité à trois heures de l'après-midi : dans quatre minutes j'y ai tout vu. Deux cents aristocrates à peu près garnissaient les allées du jardin ou les cafés; il y avait peu de Jacobins, les aristocrates étaient silencieux, rêveurs, paraissaient se concerter. Quelques-uns un peu lettrés y raisonnaient sur la politique, élevaient le peuple au degré de confiance qu'il faut pour engager le peuple à voler au secours de nos frères de la Vendée; d'autres invitaient les propriétaires à se jeter en foule et en masse dans les sections, pour y régler l'esprit public et faire des lois d'administration. Il y avait beaucoup de gens des départements, tant en uniforme qu'en habit bourgeois, tant Brissotins que Jacobins. Chacun s'observait. A l'instant un promeneur maladroit foule la queue d'un

Digitized by Google

chien ; le chien crie, le maître prend fait et cause pour lui, tout le monde accourt. Le Jacobin avait un grand sabre et l'aristocrate n'en avait point. Chacun rit de la queue, hors eux, les querelleurs. L'aristocrate fait d'abord bonne contenance, puis pâlit et puis s'excuse. Cette scène est la centième que j'ai vue dans le même genre, elle forme tableau. Du vivant de Capet, le Jacobin en pareil concurrence aurait été moulu ou du moins chassé. Pourquoi, me direz-vous, une douzaine de Jacobins ont-ils fait peur à deux ou trois cents aristocrates? C'est que les premiers ont un point de ralliement et que les autres n'en ont point. C'est que les aristocrates sont encore divisés entre eux. Tous crient contre les tueurs (de septembre); quelques-uns des plus raisonnables veulent se réunir à la partie saine de la Convention, mais la majeure partie résiste. On la voit repasser dans sa tête toutes les anciennes querelles, les anxiétés de toute espèce ; on la voit encore bavarder contre les Guadet, les Vergniaud, etc. (30 avril 93[1]).

Nous voici, dès le premier jour, en face des deux partis qui sont en lutte : les modérés de toute nuance, devenus, même les *Brissotins*, les aristocrates, et les *enragés* ou Jacobins; et l'on peut voir par ce simple exemple où est le nombre et où est la force. Dutard ne ménage pas les premiers et encore moins les autres. Il ne se fait aucune illusion sur les héros du 14 juillet et du 10 août :

Il existe, dit-il, dans la classe enragée une espèce d'hommes qui sortent de la Pitié, et qui, après avoir parcouru une carrière désordonnée, finissent par retomber à Bicêtre. C'est un adage reçu parmi le peuple : « *de la Pitié à Bicêtre.* » Cette espèce d'hommes n'a aucune sorte de conduite. Elle mange 50 liv. quand elle a 50 liv.: ne mange que 5 liv. quand elle n'a que 5 liv.; de manière que mangeant

1. Schmidt, t. I, p. 163..

Digitized by Google

à peu près toujours tout, elle n'a à peu près jamais rien, elle ne ramasse rien.

Depuis la Révolution, cette classe a beaucoup souffert; c'est cette classe qui a pris la Bastille, qui a fait le 10 août, etc. C'est aussi elle qui a garni les tribunes des assemblées de toute espèce, qui a fait des motions, qui a rempli les groupes, qui a.... qui n'a rien fait[1]. »

— Mais qui fait les révolutions. Tous les conseils de Dutard à Garat tendent à les enrayer, en leur opposant l'union de ceux qui ont intérêt au maintien de l'ordre public.

II

LES HABITANTS DE PARIS EN MAI 1793.

J'ai signalé le double péril qui menaçait la République à l'intérieur et au dehors; et il semble que le second aurait dû diminuer le premier, en tournant contre l'ennemi les soldats de l'émeute. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, et les démagogues en font plus volontiers une occasion d'émeute.

Le 26 avril, la section Bonconseil avait pressé la Commune de demander à la Convention la formation immédiate de plusieurs bataillons dans la

1. Dutard à Garat, probablement du 6 mai; Schmidt, *ibid.*, p.189.

Digitized by Google

ville de Paris pour marcher sans retard contre les départements insurgés. « C'est cet arrêté, dit Beaulieu, qui provoqua la création de ces héros à 500 livres dont une partie grossit l'armée rebelle, tandis que l'autre se déshonora par des brigandages de toute espèce. » Le 30 une occasion plus grande leur était offerte de servir la patrie. Sur la proposition du Comité de salut public, onze armées furent créées pour défendre les frontières partout menacées[1]. C'est ce grand mouvement que les meneurs voulaient tourner au sens de leurs passions :

Chaumet (Chaumette) a porté la parole, il a parlé en enragé. Les mots de sang, de carnage tapissaient à peu près toutes ses phrases : « Il faut que les prêtres fanatiques nous « servent d'holocaustes. » Il parle de trahisons : « Quelles « sont les nouvelles qu'on nous a données des troubles de la « Vendée, de nos armées ?... Il faut que nous soyons ce que « nous étions au 10 août.... Du sang, citoyens, du sang !... « Périssent quelques hommes, il faut couper les bras pour « sauver le corps, etc. » Il a proposé une proclamation à faire le matin dans tous les carrefours de Paris, commençant par ces mots : « Citoyens, levez-vous, le tocsin sonne « dans la Vendée[2]. »

Dutard constatait que ce discours très-applaudi avait produit peu d'effet au point de vue des enrôlements, et il en donnait les raisons :

1° Il est rare que l'on soit effrayé du danger dont on n'est pas soi-même menacé ; je veux dire lorsque le danger est encore loin de nous. « Quel pays est-ce, se demande-t-on, « que le département de la Vendée, combien de lieues

1. Voyez le compte rendu de la séance de la Convention et le *Diurnal* de Beaulieu à cette date.
2. Dutard à Garat, 30 avril ; Schmidt, *ibid.*, p. 164.

Digitized by Google

« compte-t-on? — Soixante! — Ah! ils ne sont pas encore « à Paris. »

2° Le peuple est las, il sent bien qu'il n'est ici que le jouet des partis, et c'est malgré lui qu'il se livre à celui qui le flatte le plus.

.... 5° Le peuple tire les conséquences ultérieures qui peuvent en résulter.... « Mais si, après que nous serons « partis, » me disait un garde national, assis à mon côté, « si les départements voisins s'assemblent à Paris.... « 6,000 par-ci, 6,000 par-là, nous serions de belles « gens[1] ! »

Le lendemain il décrivait le mode et les effets de la proclamation :

Hier, à deux heures, deux officiers municipaux, suivis d'un haro, viennent aux halles pour y faire la grande proclamation : « Parisiens, levez-vous ! Parisiens, levez-vous ! » Tous les trois avaient une physionomie proscrite. Le haro avait la voix bêlante, je m'approche avec quinze ou vingt personnes pour entendre les braves messieurs. Quelques-uns se détournent et ne veulent pas savoir la fin ni connaître le résultat de cette proclamation.

Une femme, l'une de ces marchandes de poisson qui bordent le chemin, s'écrie : « Oh, le diable les étrangle, si le mien y va ! » (elle parlait de son mari) ce qui fit rire beaucoup les autres.

Quelques autres personnes délibèrent et disent : « Dans ce moment, on nous demande vingt mille hommes, dans peu on nous en demandera encore dix mille autres et plus, et puis cinq mille, de manière qu'on parviendra à tout enlever, il ne restera plus personne. Il y a ici au moins deux mille gendarmes, qu'est-ce qu'ils font ici? Que ne les envoie-t-on au lieu de faire partir les pères de famille. » Un autre disait : « Il y a beaucoup de volontaires revenus des frontières, il en arrive tous les jours; encore hier, à la barrière de Bondy, on en (a) arrêté plus de 60; ils sortent par

1. *Ibid.*, p. 165.

Digitized by Google

une barrière et rentrent par l'autre; ils volent l'argent des sections et celui de la nation; que ne fait-on partir tous ces gens-là? » D'autres enfin : « A quoi nous conduit tout cela nous avons toujours été trahis et nous le serons toujours[1]. »

A cette date, 1er mai, la Commune de Paris avait pourtant fait annoncer à l'Assemblée que, dans le plus bref délai, elle ferait partir pour la Vendée 12000 hommes et 30 pièces de canon; et sur la proposition de Marat la Convention avait déclaré que ces Parisiens avaient bien mérité de la partie. Mais les jeunes gens que cela concernait ne goûtaient pas tous aussi bien la mesure. Le 4 mai, ils se réunirent aux Champs-Élysées pour en délibérer, et leur rassemblement effraya la Commune; le 5 une troupe de 400 d'entre eux parcourut tout Paris cherchant à rallier des opposants, et la Commune, de peur de troubles, les laissa faire[2]. Les faubourgs ne répondaient pas mieux à l'appel : la crainte de trahison, comme on l'a vu tout à l'heure, et le motif de garder Paris étaient un excellent prétexte pour ceux qui ne se souciaient pas d'aller à la guerre. Un autre observateur, Terrasson, disait de même quelques jours plus tard :

Les faubourgs sont debout mais pour écraser les personnes suspectes, si elles remuent, et non contre la Convention! Néanmoins des précautions douces et adroites, pas autre chose.

Et en post-scriptum :

Les faubourgs ne se recrutent pas, parce qu'ils savent

1. 31 avril (lire 1er mai); Schmidt, *ibid.*, p. 166, 167.
2. Voyez le *Diurnal* de Beaulieu à ces dates.

Digitized by Google

qu'ils sont plus nécessaires ici qu'à l'Avandée(qu'en Vendée). Ils laissent les autres plus riches aller à la guerre. Eux veillent ici et ils ne comptent sur personne comme sur eux pour garder Paris[1].

Un autre fait qui eût été plus de nature à émouvoir les Parisiens, c'est la motion que fit Guadet, au milieu des violences dont la Convention était menacée dans Paris, d'aller tenir séance à Versailles. Chaumette voulait y voir la perte de Paris; et, cherchant à échauffer les esprits, il s'écriait :

« La Convention menace de quitter Paris ! Autrefois nous avions la cour, les grands ; à présent nous n'avons plus personne.... Si la Convention quitte Paris, nous sommes tous perdus; tuons-nous tous, il ne vous reste plus qu'à égorger vos enfants ... Eh! que deviendra Paris? Je propose donc que le Conseil général déclare que, si la Convention quitte Paris, Paris la suivra partout où elle ira; que si la Convention s'en va à Versailles, tout Paris ira aussi à Versailles; qu'enfin Paris ne se séparera jamais de la Convention[2]. »

Mais la Convention était restée à Paris. Elle s'était bornée à faire évacuer les tribunes ; et ce prétexte manquait encore aux agitateurs.

Une bonne occasion s'était offerte à eux naguère : c'est quand Dumouriez avait fait défection. Les esprits alors étaient échauffés, prêts à tout croire, à tout faire ; mais les Jacobins n'en avaient pas profité. C'était le cas de rallier les autres, de faire entendre aux propriétaires, aux modérés de toute

1. Terrasson à Garat, 12 mai; Schmidt, t. I, p. 211 (le texte de M. Schmidt est ici peu exact).
2. Dutard à Garat, 1er mai, *ibid.*, p. 168.

Digitized by Google

nuance, ce que leur commandait leur intérêt bien entendu; Dutard pressait Garat d'agir :

Vous ne risquez plus rien, lui disait-il, le parti Jacobin est désarçonné, il est démembré, il est déconcerté; vous avez tout le temps de préparer les matériaux nécessaires et de remonter la machine au degré que vous voulez qu'elle soit...

Que dès aujourd'hui, que dès cet instant la trompette de la réunion sonne chez tous les propriétaires, en plus grand nombre possible; qu'ils consolent le peuple; qu'ils l'élèvent au courage; que les plus grands sacrifices soient faits; que l'or, l'argent, les bons traitements de toute espèce, que rien en un mot, ne soit épargné.

Que l'on fasse bien entendre à l'aristocratie combien elle a intérêt de se réunir à la saine partie du peuple; qu'on lui explique bien clairement que, s'il arrive la moindre insurrection, elle sera moulue, et qu'il ne s'en sauvera pas un seul[1].

Mais on ne fit rien; et dans cette inaction du pouvoir, les hommes de désordre gardaient tout leur ascendant sur la foule. Qu'on en juge par cette scène décrite par Terrasson :

Marat est passé vers cinq heures aux Tuileries; on s'est rangé en haie pour le faire passer. Quelques voix ont crié : « vive Marat, » et on l'a accompagné, le sabre nu à la main, jusqu'à l'escalier de la terrasse, vis-à-vis l'entrée de la Convention. Là il a dit de rengainer le sabre et on l'a rengainé[2].

Le 10 mai on proposait aux Jacobins d'aller détruire les presses de Brissot. On se préparait aux

1. *Ibid.*, p. 169, 170.
2. Terrasson à Garat, *ibid.*, 9 mai, p. 201.

Digitized by Google

violences; et les hommes de loisir, la population paisible, allaient jouir des prémices du printemps aux Champs-Élysées et aux Tuileries. Cette sécurité épouvantait Dutard, et il ne s'effrayait pas moins de la quiétude de son ministre :

Croyez-moi, lui disait-il, laissez là la métaphysique ; abandonnez l'histoire et les belles-lettres jusqu'à ce que le danger soit passé. Occupez-vous le moins possible des détails d'administration; soyez tout entier à la tactique révolutionnaire. Il y a du travail pour quatre. Formez des comités de conférences dans les divers points de la ville de Paris, et surtout conférez souvent avec vos observateurs. Proposez-leur vos doutes, et ils les résoudront. Ce que l'un vous aura dit, vous le proposerez à l'autre; vous verrez s'ils sont d'accord, et s'ils ne le sont pas, vous jugerez quel est celui d'entre eux qui se rapproche le plus de la vérité. Il n'est peut-être que l'observation qui puisse vous tirer d'affaire, et, par les moyens que je propose, vous deviendrez observateur vous-même.

Hier soir, l'un de nos enragés (David, marchand de vin) a dit à la tribune de ma section : « On sait comment s'est comportée la Commune du 10 août. Cette fameuse journée, à laquelle nous devons rapporter notre liberté, se renouvellera, je l'espère, avant peu. »

Des sabres, mordieu, des sabres! Préparez tout pour la défensive.... Vous êtes bien près de la victoire; mais je vois à regret qu'elle peut encore vous échapper.

S'il existe quelque organisation, des relations entre les propriétaires des diverses sections, invitez-les à la surveillance, à la fermeté, au courage. Mourir pour mourir, il vaut encore mieux mourir en défendant sa vie. Invitez-les pareillement à ne pas s'absenter de chez eux le soir, à se priver de promenades, parce que je suis plus qu'assuré que s'il se fait quelque attaque, si la faction se met en mou vement, ce sera, à coup sûr, à ces heures-là....

Armez complétement tout votre monde; que chacun ait un sabre, un fusil, des pistolets; qu'au moindre mouvement, au moindre coup de tambour, tous vos commis, vos

Digitized by Google

domestiques, vos parents et amis, sans en excepter un seul, vieux et jeunes, soient sous les armes et dans leurs sections. (Schmidt, t. I, p. 204, 205.)

Si Paris était pour la Commune, les départements étaient pour la Convention ; et Garat y trouvait une raison de se rassurer en cas d'événement. Dutard le détrompe :

Vous me dites que les départements se porteraient sur Paris. Mais observez donc que les départements ne sont pas à Paris; qu'on aurait le temps de tuer, de massacrer, de dépouiller, avant que les départements eussent fait un seul mouvement. D'ailleurs ce n'est pas une chose démontrée qu'ils se porteraient sur Paris ; car moi je croirais au contraire pouvoir démontrer qu'une grande partie se réunirait aux Parisiens, par mille relations, par mille raisons d'intérêt. (10 mai, *ibid.*, p. 206.)

Et dans son rapport du 13 mai, après lui avoir conté l'amusante histoire de M. Saule, ancien « colporteur charlatan aux boîtes de quatre sous garnies de graisse de pendu pour guérir le mal aux reins, » depuis, directeur de l'esprit public et chef de claque dans les tribunes :

Le peuple veut généralement la paix ; un parti nombreux de propriétaires est résigné, est disposé à faire tout ce qu'on voudra, et vous le laissez dans l'inaction, isolé, sans appui, sans soutien....

Vous avez au moins dix mille commis dans l'administration, plus de quinze mille, à coup sûr, chez les marchands, vingt mille propriétaires. Chacun de ces propriétaires, s'il le voulait, pourrait dans trois jours doubler le nombre, en appelant un frère, un neveu, qui sont dans les campagnes ou les villes voisines.... Les gendarmes qui sont ici parlent ouvertement contre la révolution jusqu'à la porte du tribunal révolutionnaire, dont ils improuvent hautement les

Digitized by Google

jugements. Tous les vieux soldats détestent le régime actuel; vous avez les invalides. Que n'avez-vous, hélas! Lafayette dans un coin de votre antichambre! Je mets en fait que dans deux jours il mettrait la faction au point de ne savoir plus où donner de la tête. Allez, croyez-moi, choisissez quelque bonne tête pour exécuter; prenez pour vos comités des gens qui ont servi sous Lafayette. S'il n'avait pas eu le malheur d'être marquis, Dumouriez, malgré son grand génie, n'était pas propre, dans la tactique révolutionnaire, à lui soigner[1] ses souliers. Si les philosophes n'en sont pas d'accord, c'est du moins ce que vous diront tous les observateurs....

Vous faites deux pas en avant, et bientôt vous reculez de quatre. Renvoyez vos avocats Vergniaud, Guadet, à leurs sacs et à leurs pièces, ils n'y entendent rien, absolument rien. (13 mai, *ibid.*, p. 216, 217.)

Cependant tout se préparait pour la révolution projetée. Le 12 mai au soir, Dutard avait dit à Garat :

« Ce moment est terrible et ressemble beaucoup à ceux qui ont précédé le 2 septembre[2], » et il n'avait pas tort : car ce jour même les administrateurs de police préparaient, comme le conjecture M. Schmidt, les arrêtés qui furent pris le lendemain par le conseil général de la Commune :

1° Organisation d'une armée révolutionnaire soldée, qui fera le service de Paris et sera toujours en réquisition.

2° Désarmement et arrestation des gens suspects, selon un mode qui sera fixé secrètement. (*Ibid.*, p. 220.)

On armait la faction, on désarmait et on arrêtait les autres : n'étaient-ce pas les préliminaires d'un

1. Il avait écrit *délier*, et l'a effacé pour mettre *soigner*.
2. Rapport du 13 mai. *Ibid.*, p. 212.

Digitized by Google

nouveau 2 septembre? Bien plus, quelque confiance que pût donner au parti une Commune où l'on prenait ces arrêtés, on préparait, pour diriger le mouvement, un autre conseil tout révolutionnaire (un comité central des quarante-huit sections de Paris)[1]. Dutard l'annonçait à Garat dans une lettre énergique (14 mai) où il lui traçait ce qu'il y avait à faire, et critiquait sa manière toute platonique de faire :

Trois écueils à éviter (et que vous devez, vous, mettre à l'ordre de tous les jours) : 1° prévenir l'insurrection instantanée; 2° donner assistance et protection aux propriétaires, et les corroborer le mieux que vous pourrez; 3° couper tous les fils de la coalition dans la ville de Paris....

Vous voulez gouverner le peuple par l'opinion, par la confiance, ajoutait-il. « Il faut leur faire aimer, » me dit-on quelquefois.... Quoi? ce qu'ils n'aiment pas du tout. Et, en effet, quoique j'adopte entièrement le principe qu'il faut, autant que possible, inspirer de la confiance au peuple, de l'amour pour les lois, *les lui faire aimer*, dois-je également convenir que ce principe est applicable au cas présent, à l'hypothèse actuelle d'un parti qui détruit, qui dévaste tout ce que l'autre peut faire? Je crois que je ne dois pas en convenir.

Il faut nécessairement que la force et l'opinion aillent de pair et s'aident mutuellement; sans cela point d'institutions politiques.

Or, voulez-vous connaître les moyens pour éviter l'insurrection?

Je vais vous les apprendre par ce que fait la faction elle-même.

Et il montre dans toutes les sections les sans-culottes occupant les comités de surveillance, sié-

1. Schmidt, t. I, p. 225.

Digitized by Google

geant au fauteuil; ordonnant l'intérieur de la salle, disposant les sentinelles; ayant cinq ou six espions soldés à 40 sous, hommes à tout entreprendre et dont le moindre office était d'établir des communications entre les sections :

De manière que si les sans-culottes d'une section ne sont pas assez forts, ils appellent ceux de la section voisine. C'est ce qu'a fait ma section avant-hier soir, ajoute Dutard, et ce qu'elle a arrêté solennellement hier soir, comme mesure de sûreté générale.

Et il recommande à Garat d'avoir aussi, pour tenir les autres en échec, des hommes à moustache. — C'étaient eux qui faisaient la loi au palais de l'Égalité.

Deuxième question. — Moyen de revivifier les propriétaires. Je n'en connais que deux : le premier, c'est l'observation de la loi, que vous ne devez pas souffrir que l'on enfreigne aussi grossièrement sous vos yeux; le second, c'est de rajuster les propriétaires, de telle manière qu'ils ne se séparent pas.

Pourquoi tous les hommes de bon aloi ne se concertent-ils pas les uns avec les autres, ne se forment-ils pas un rempart réciproquement?

Tout ce qu'ils feraient deviendrait encore inutile, si la Convention ne fait pas son devoir, si elle ne réprime pas l'abus que les comités de surveillance font de l'autorité qui leur est confiée.

Mais disons le mot, et disons-le bien : la faction s'entend beaucoup plus en révolution et se concerte beaucoup mieux que la Convention.

La Convention fait de grandes phrases, se réfère tout entière aux départements, à.... je ne sais qui.

Et voulez-vous savoir ce que, sous quatre jours, il va lui arriver? Le voici :

La faction vient de former un comité central des com-

Digitized by Google

missaires des quarante-huit sections qui doivent se réunir à l'Évêché pour correspondre avec toutes les sections et la Commune de Paris[1].

Les comités de surveillance vont désarmer un à un toutes les personnes qui leur paraîtront suspectes, c'est-à-dire la moitié de Paris.

Là, vous perdez l'équilibre.

Ils emprisonneront le premier individu qui, avant de parler, ne criera pas : *Vive Marat !*

A mesure qu'il arrivera des hommes dans Paris, ils seront bien visités, bien examinés, et s'ils ont des armes, il faudra qu'ils les donnent à la faction. (*Ibid.*, p. 225.)

Il continue :

Troisième écueil : *la coalition.*

Elle s'établit de deux manières : par les comités révolutionnaires et par la force armée.

Si l'on vient à former l'armée révolutionnaire proposée par Robespierre, c'est certainement bien établir une coalition. Or, la voir commencer ou la voir complétée, c'est

1. Cette idée d'un Comité central, comme levier de la Révolution contre l'Assemblée, idée chère aux révolutionnaires de toute époque, s'était produite de bonne heure, et la Convention n'y avait point assez pris garde : « On lui dénonça le même jour (14 janvier), dit Beaulieu, un arrêté de la contexture la plus extravagante, prise par une des sections de Paris. Cette pièce, ajoute-t-il, peut paraître assez curieuse pour faire époque :

« La section des Gravilliers arrête, que les quarante-sept autres sections seront invitées à nommer chacune deux membres qui formeront une quotité de quatre-vingt-seize, et se rassembleront dans un local particulier, à l'effet de se constituer provisoirement en comité central et secret, qui sera permanent, jusqu'à ce que les quarante-huit sections en aient ordonné autrement ; 2° que ce comité recevra toutes les dénonciations, lancera les mandats d'arrêt contre les prévenus, les interrogera et les renverra ensuite au Comité de sûreté générale de la Convention, etc. »

« Plusieurs députés, continue Beaulieu, n'eurent pas honte de demander la mention honorable d'un pareil acte : parmi ces députés, on distingua Turreau. L'Assemblée ne crut pas devoir s'occuper de cet objet. »

Digitized by Google

pour la faction à peu près la même chose (et je su s parfaitement de son avis).

Je présume que la Convention doit se repentir de n'avoir pas adopté les arrêtés ridicules de la Commune et du faubourg Saint-Antoine, qui consistaient, l'un, à faire partir principalement les commis des marchands, les clercs; et l'autre, les prêtres, les célibataires des bureaux et les pétitionnaires des huit et vingt mille[1]. Ah! si elle avait adopté cette mesure, elle tombait debout une bonne fois. Lorsqu'une armée de ces braves gens eût été formée, exercée pendant deux jours seulement, je ne sais pas qui aurait eu l'audace de leur dire : « Ou partez, ou posez les armes. » (*Ibid.*, p. 226.)

III

LES PRÉPARATIFS DE L'INSURRECTION.

Quelques manifestations auraient pu rendre force au parti modéré dans la Convention, si elles avaient été soutenues. Telle avait été, dans les premiers jours de mai (le 5), l'adresse de la section Bonconseil[2]. Telle fut, le 14, l'adresse présentée par les

1. La pétition des huit mille est la pétition dirigée contre le camp sous Paris avant le 20 juin 1792; celle des vingt mille la pétition contre les excès de cette journée. Le 20 octobre 1793, le Conseil général de la Commune ordonna de publier les noms des signataires comme liste de suspects. Voy. Beaulieu, *Diurnal* à cette date (ou Dauban, *la Démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 471) et Mortimer-Ternaux, *la Terreur*, t. II, p. 8.

2. « Fatigués de l'anarchie, nous avons senti la nécessité de nous rallier autour de la Convention. Nous jurons de maintenir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, de ne jamais souffrir

Digitized by Google

députés extraordinaires de Bordeaux, en réponse aux demandes de proscriptions dirigées contre l'Assemblée :

Législateurs, quel horrible cri vient de retentir jusqu'aux extrémités de la République ! Trois cents représentants du peuple voués à la proscription, vingt-deux à la hache liberticide des centumvirs!... Convention nationale, Parisiens jadis si fiers et si grands, sauvez-nous de la guerre civile!... Oui, nous organisons sur-le-champ la moitié de notre garde nationale ; nous nous élançons sur Paris, si un décret vengeur ne nous arrête, et nous jurons de sauver nos représentans ou de périr sur leur tombeau !

L'adresse reçut les félicitations du président Boyer-Fonfrède ; et malgré les murmures de la Montagne, la Convention décréta qu'elle serait imprimée, envoyée dans les départements et affichée dans Paris [1].

« L'adresse des Bordelais va achever de terrasser la faction, » dit Dutard dans son rapport du 15 ; et dans son rapport du 16 :

Le peuple, dans ce moment, est si bien disposé, la faction est tellement abattue, que si j'avais six mille hommes, avec un valet d'écurie de Lafayette pour les commander, je voudrais me rendre maître de Paris avant huit jours, et sans coup férir.

Je dis un valet d'écurie de Lafayette ; car il est certain que l'aristocratie est tellement infatuée de ses priviléges,

qu'il existe un tyran sous quelque dénomination que ce puisse être, et de ne plus souffrir qu'une poignée d'intrigants, sous le masque du patriotisme, écrase davantage les bons citoyens sous le poids du despotisme populaire. (On applaudit à plusieurs reprises.)

(Séance du 5, *Monit.* du 8.)

1. Séance du 14 mai. *Moniteur* du 16 et le *Diurnal* de Beaulieu à la date du 15. Voy. aussi Mortimer-Ternaux, t. VII, p. 224 et suiv.

Digitized by Google

de ses sottises, qu'un aristocrate mis à la tête d'une expédition pareille révolterait toutes les âmes; on le sentirait comme le bouc dans le bercail, comme les bêtes à cornes sentent le gîte du loup dans les bois. (Schmidt, *Ibid.*, p. 232.)

Mais il fallait agir; et Dutard se doutait bien que Garat ne tiendrait aucun compte de ses avis; il lui dit dans ce même rapport:

Je vous avoue franchement qu'en combinant et vos moyens, et les mesures dont vous faites usage, je ne sais plus où vous voulez aboutir. Il me semble vous entendre dire à la faction : « Tenez, voilà tout; nous avons des moyens, mais nous ne voulons pas en faire usage contre vous ; il n'y aurait pas de courage de notre part de vous attaquer, lorsque vous n'êtes pas en force. La force publique émane de deux principes, de la force légale et de la force armée. Eh bien! nous allons d'abord créer 48 comités de surveillance dont nous vous établirons les chefs, parce que, avec cette verge, vous donnerez le fouet à toutes les personnes honnêtes de Paris, vous réglerez l'esprit public, vous chagrinerez, vous vexerez tout ce qu'il y a de bons citoyens. Nous voulons faire plus (car le sacrifice ne serait pas complet), nous voulons vous faire présent de notre force armée, en vous permettant, en vous autorisant à désarmer les gens qui vous sont *suspects;* quant à nous, nous sommes prêts à vous rendre jusqu'à nos couteaux de poche.... Mais prenez-y bien garde, nous restons, nous, isolés avec nos vertus, nos talents ; et si, manquant à la reconnaissance, vous osiez attenter à nos personnes sacrées, nous trouverions des vengeurs dans tous les départements qui se réuniraient; et si les départements manquaient à ce qu'ils nous ont promis, ils verraient beau eux-mêmes.... »

Et pendant qu'on tient ce langage à Paris, on crie sur tous les points de la France : « *Tue, tue, assassine, guillotine,* etc., » de manière que, si la main de l'Éternel ne vient mettre le holà, je ne doute nullement que, par toutes ces manigances, l'on ne parvienne à faire égorger tous les

Digitized by Google

Français. Et je prouverai quand on voudra, que la probabilité sur ce fait a beaucoup d'analogie avec la certitude. (*Ibid.*, p. 232, 233.)

Les manitestations dont j'ai parlé, pouvaient avoir, sur ceux qu'elles menaçaient, l'un ou l'autre de ces effets; les abattre, ou les presser d'agir. Elles les avaient abattus d'abord, au rapport de Dutard; mais il y en avait parmi eux qui se trouvaient, de leur nature, plus disposés à précipiter l'attaque; et on le put voir déjà au club des Jacobins le 17 mai. Il y avait en effet, comme le remarque Dutard, deux partis aux Jacobins :

Les gens instruits, propriétaires, qui pensent un peu à eux, comme malgré eux : — de ce nombre sont Santerre, Robespierre, et une grande partie des membres de la Montagne; — et les anarchistes qui reposent en partie aux Jacobins, et principalement aux Cordeliers, dont Marat est le chef. (18 mai, *ibid.*, p. 246.)

Quand Thuriot, montant à la tribune, dit que le peuple avait, pour se faire justice, des moyens « grands, puissants, mais qu'on ne saurait avoir assez de circonspection, » les tribunes se récrièrent d'indignation : « Et Robespierre commence aussi à nous parler de prudence! Voilà encore un Robespierre! »

Et quelques voix criaient : « Le canon d'alarme! »

Lorsque Legendre lui succéda à la tribune : « Oh! pour celui-là, il ne nous donnera pas du Robespierre, » s'écria-t-on de toutes parts; et tous les applaudissements furent pour lui, quand se démenant à l'ordinaire, avec force coups de bras, il dit :

Digitized by Google

Si la chose dure plus longtemps, si la Montagne est plus longtemps impuissante, j'appelle le peuple, et je dis aux tribunes : « Descendez ici délibérer avec nous.... » On m'a provoqué en duel. Ceux qui me connaissent savent que, par caractère, je ne suis pas homme à refuser une partie de ce genre ; mais je me propose de déclarer à l'Assemblée qu'au premier qui osera me provoquer en duel, je lui brûle la cervelle au milieu de l'Assemblée. (18 mai, *ibid.*, p. 244.)

C'était plus court, et c'était plus sûr.

Mais ce n'était pas dans la salle des Jacobins que les questions devaient être sérieusement posées et résolues.

La Commune avait arrêté le désarmement et l'arrestation des suspects. Les administrateurs de police convoquèrent à cet effet les comités révolutionnaires des sections à la mairie. C'était un centre, c'étaient des instruments d'action ; et l'on se sentait de plus en plus pressé d'agir.

Trois sections de Paris, celles de la Fraternité, de 1792, et de la Butte-des-Moulins étaient venues prier la Convention de réprimer énergiquement les complots anarchiques (18 mai). Barère lui-même avait, à cette occasion, dénoncé les projets formés contre la Convention ; et sur sa proposition on créait une commission de 12 membres pour entendre les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères et le Comité de sûreté générale, rechercher les complots, examiner les derniers arrêtés de la Commune et prendre les mesures commandées par la sûreté publique.

La Commune et la Convention, ou plus particulièrement le comité central révolutionnaire et la commission des Douze, se trouvaient, dès ce mo-

Digitized by Google

ment, en présence. Dans le Comité central on proposait d'enlever vingt-huit membres de la Convention et « de les faire disparaître du globe, » ou autrement « de les septembriser. » Mais le maire Pache craignit de compromettre la mairie dans ces mesures violentes; et le comité de conspiration se transporta à l'Évêché. Marino, un des administrateurs les plus violents de la police municipale, se plaignait qu'on n'eût plus l'énergie des 10 août et 2 septembre; Varlet que « l'excès de son civisme » avait fait expulser des Jacobins, et qui, souffleté, comme un garde national lui demandait pourquoi, ayant un sabre à son côté, il ne s'était pas, sur l'heure, vengé de cet affront, répondait : « Un bon patriote doit savoir supporter une injure, » Varlet ne parlait plus que d'exterminer en masse les députés, les nobles, les prêtres, les robins.

Le peuple ne paraissait en aucune sorte disposé à suivre ces énergumènes. Dutard le constatait, et dans les loisirs que lui donnait ce calme de la rue, il se plaisait à retracer quelques tableaux de mœurs révolutionnaires ; c'étaient d'ailleurs des faits qui aidaient à connaître l'état des esprits. Comme il était au palais de Justice avec un Jacobin maratiste, attendant le jugement de Miranda, il y avait un vieux bonhomme pérorant au milieu de la foule. Il disait :

J'ai vu bien des fripons en ma vie, mais je n'en ai jamais autant vu que pendant la révolution. Allez, mes chers enfants, les poules qui crient le plus fort ne sont pas celles qui font les plus gros œufs. Dès que vous verrez un homme qui s'élance dans les tribunes pour y haranguer le peuple, méfiez-vous de lui; pensez qu'il veut s'avancer et qu'il

Digitized by Google

cherche à vous tromper.... Si j'avais été le maître au 10 août, j'aurais voulu faire l'apurement de tous ces patriotes qui ne se sont dits tels que pour s'emparer des places, et qui tous, autant qu'ils sont, nous ont perdus. Je leur aurais dit : « Vous êtes patriotes, dites-vous. Eh bien, je veux vous en croire; mais avant de vous donner une place, je veux que vous fassiez un noviciat de dix ans. Je vais prendre vos noms, comme vous étant signalés le 10 août, et si, dans dix ans, vous justifiez par de bonnes preuves que vous êtes restés stables dans les mêmes sentiments, vous aurez des places, et des meilleures. »

Ce discours a été très-bien goûté par la majeure partie des gens du peuple. Mon jacobin seul ne disait mot, parce qu'il n'y trouvait pas son compte. (17 mai, *ibid.*, p. 236.)

Pour multiplier les enrôlements volontaires, on y avait joint des primes. Voici ce que produisaient les primes :

Deux petits vieux hommes de Saint-Marceau (âgés d'environ quarante ans et paraissant très-désœuvrés, très-pauvres) se concertaient ensemble à côté de moi. L'un, enrôlé à une section, disait à l'autre : « Tiens, je viens de m'enrôler; on me donne 200 livres, et on m'en donnera 400 quand je reviendrai. Ma foi, je te conseille de faire de même; c'est d'abord gagné, bien payé; avec cela on peut faire ses affaires. »

L'autre ne se sentait guère de courage, et néanmoins les 200 livres paraissaient lui faire grand plaisir. L'enrôlé, voyant que son camarade faisait quelque résistance, lui dit à plusieurs fois avec réticence et un clin d'œil affecté : « Vas-y toujours.... nous partirons ensemble. » Il semblait vouloir lui dire : « Nous irons; mais on m'a assuré que nous en serions quittes pour baiser le crucifix; 200 livres, bon Dieu, pour baiser un crucifix!... » Je crois beaucoup que mes deux baiseurs de crucifix partiront ensemble. » (*Ibid.*, p. 238 [1].)

1. Beaulieu, dans son *Diurnal* parle du grand appareil avec le-

Digitized by Google

Ce n'était pas là, grâces à Dieu, tous les volontaires, et Dutard pense tout autrement de ceux qui s'enrôlaient pour autre chose que la prime. Témoin ses réflexions sur un fait qui l'avait frappé au milieu d'un autre groupe où l'on déblaterait contre Miranda. Un petit courtier ayant pris la défense du général : « Qui êtes-vous ? » lui dit un enragé. Il lui répondit :

Je suis un canonnier qui étais au siége de Mastreix (Maestricht), qui ai servi sous Miranda, qui l'ai vu instrumenter, et ceux qui parlent contre lui sont des j.... f..., etc.

Je fais, ajoute Dutard, sur cela deux remarques :

1° C'est que ceux qui ont été aux frontières ont un ascendant particulier sur le peuple, et qu'un cent de ces hommes, un peu bavards, mais bien intentionnés, suffiraient pour régler l'esprit public à Paris.

2° C'est que ces volontaires sont tous les ennemis des anarchistes et des aboyeurs des sections, et leur font trembler l'âme dans le corps quand ils leur parlent. Ils paraissent aussi fâchés de ce qu'on a fait mourir le roi, et à cause de cela seul ils écorcheraient tous les Jacobins [1]. (*Ibid.*, p. 240.)

quel les sections allaient présenter à la Convention leurs volontaires :

« Le 16 mai, toute la ville de Paris était remplie de députations de sections qui se rendaient, tambour battant, à la Convention nationale pour y présenter des volontaires achetés au poids de l'or. » Qui en faisait les frais? « La plupart, ajoute Beaulieu, n'ayant pu rassembler des sommes assez considérables pour l'enrôlement de tous ces soldats, demandaient et obtenaient des avances pour les payer, toutes remboursables par une imposition établie sur les magasins et la bourse des riches. (*Ibid.*, jeudi 16 mai.) Il parlait un peu plus haut (13 mai) de 50 000 francs accordés à ce titre à la section du Panthéon, somme qui devait être remboursée par une imposition sur les riches de cette section : « C'est de cette manière, ajoutait-il, et surtout à cette époque qu'on commença à révolutionner les fortunes. »

1. Une lettre d'un volontaire parisien, lettre qui se trouve per-

Digitized by Google

La tranquillité des rues n'inspirait pas confiance à notre observateur, et il communiquait ses appréhensions à Garat. Il écrivait le 19 :

Le jour, l'heure, le moment où l'insurrection aura lieu sera sans doute celui où la faction croit pouvoir utilement et sans risque mettre en jeu tous les brigands de Paris.

Surveillez, et surveillez sans relâche ; que les réserves soient fournies, les patrouilles fréquentes et nombreuses. Que les propriétaires aient avis de ne pas sortir de chez eux ; qu'ils aillent à leurs sections, qu'ils y portent l'esprit de modération, et qu'ils y soient stables comme des bornes jusqu'à la fin des séances. (*Ibid.*, p. 254.)

Mais il connaissait Garat, et il lui disait dans son rapport du lendemain :

Vous m'avez accusé quelquefois, m'a-t-on dit, d'avoir des principes contre-révolutionnaires, et moi, plus impartial, je vous ai accusé de ne vouloir faire *ni la révolution, ni la contre-révolution.* Du *quiétisme tout pur*, voilà ce qu'il me semblait remarquer en vous il y a deux mois. (*Ibid.*, p. 256.)

Il lui montrait que c'était le moment d'agir, et il

due dans un des dossiers du tribunal révolutionnaire de Paris (affaire Kolly) et qui est datée du camp de Famars, 19 avril l'an II (1793), montre (ce que d'ailleurs le rapport de Dutard ne contredit pas) que les volontaires étaient pour la République; mais qu'il n'en était pas généralement ainsi des troupes de ligne : « Les troupes de ligne, dit l'auteur de la lettre nommé Rousseau, volontaire au 7e bataillon de Paris, ne sont point généralement patriotes, elles croient qu'un roi peut seul sauver la France; les volontaires sont mal regardés d'elles. Plusieurs bataillons de ligne ont refusé l'habit de volontaire, l'on entend chanter des chansons royalistes; mais la masse de l'armée les contient et les force au silence : d'ailleurs leur opinion politique ne peut rien sur notre situation. » (Archives nationales, W. 249, dossier 23, 2e partie, pièce 15.)

Digitized by Google

lui donnait pour modèle celui que lui-même prenait pour régulateur, Lafayette :

Que ferait Lafayette, s'il était à Paris ?

Il appellerait, d'abord, des troupes de ligne ou des gardes nationales des départements, 6, 10 ou 12000 hommes tout au plus. Il les casernerait, leur donnerait des canons et autres armes ; il leur donnerait le titre de troupes de réserve, toujours prêtes à marcher ; elles seraient exercées du matin au soir, et des émissaires seraient répandus sur les places pour y prouver que tel jour est fixé pour leur départ. Elles seraient destinées, comme l'on m'entend, pour aller combattre les rebelles de la Vendée.

La Convention décréterait un camp, sous les murs de Paris, de 20000 hommes. Tous les citoyens, depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 70, seraient tenus, par moitié, d'y aller faire un service de huit jours...

Une fois au camp et bien casernée, cette troupe, gouvernée par de bons chefs, ferait le service exactement ; les évolutions militaires seraient son occupation unique du matin au soir. Vous prendriez chaque jour dans ce camp, 4 ou 5 mille hommes pour la garde de Paris.

Qu'arriverait-il ? C'est qu'à la troisième semaine, vous déclareriez que les 6 premiers mille hommes, formant l'armée de réserve, feraient la garde de la représentation nationale.

C'est que, dès cet instant, la faction serait abattue et perdrait tout son crédit.

C'est que, pour détruire la faction, vous n'auriez pas besoin, comme les Guadet, les Vergniaud, de lancer des décrets d'accusation contre les factieux (ne serait-ce pas tout à fait immoral et impolitique de placer dans la tombe de Louis XVI ces mêmes hommes qui l'ont creusée ? Marat dans la tombe de Louis XVI... !). Prenez-y bien garde, cet article, cette transition est importante. *Que Marat vive, que Robespierre vive, que Chaumet vive...* Vous affligeriez trop le peuple, et il croirait facilement à la contre-révolution, lors même que vous protégeriez la liberté. (20 mai, *ibid.*, p. 257.)

Digitized by Google

Et dans son bulletin de Paris du même jour, il lui cite le procédé de Lafayette envers Santerre, que le général avertit pour n'avoir pas à le prendre :

Eh bien ! dites aussi à chacun des factieux : « Cache-toi, coquin ! » mais ne les tuez pas.

C'est du reste la seule chose qu'il leur accorde, et il n'entend pas qu'on les laisse subsister à l'état de factieux :

Comment feriez-vous, *item*, me direz-vous, pour détruire la faction?

Le voici ! Le lundi de la troisième semaine, je mettrais 10 000 hommes sur pied. Dès les six heures du matin, la Convention serait entourée par une troupe à toute épreuve. Je ferais renforcer tous les postes de Paris ; 600 hommes au moins s'empareraient de la salle des Jacobins et en défendraient l'approche à quiconque. Toute la rue Saint-Honoré serait bordée, depuis la place Vendôme jusqu'au Palais, d'une force armée; on laisserait un passage de l'autre côté de la rue. Des milliers de patrouilles seraient répandues dans toutes les rues, sur les places et les carrefours de Paris.

Une proclamation, tirée à 20 000 exemplaires, serait distribuée gratuitement dans les rues. Elle serait courte, énergique. Elle rassurerait l'hypothèque des assignats, la propriété de ceux qui ont acquis les biens du clergé. Elle assurerait la liberté, l'égalité, le règne des lois. (*Ibid.*, p. 261.)

Le plan de Dutard supposait un ensemble de mesures que Garat n'aurait pas prises fort aisément. Mais le parti modéré à lui seul, bien conduit, aurait pu suffire :

Une question de fait que je voudrais traiter, si vous ne

Digitized by Google

me l'aviez défendu, ce serait celle si le parti modéré, pris partiellement et collectivement, n'est pas plus fort, plus vigoureux, plus nerveux, et peut-être en plus grand nombre que le parti des anarchistes. (23 mai, *ibid.*, p. 278.)

Et, dans ce rapport même, Dutard avait montré que les modérés étaient prêts, que, loin de se laisser désarmer, ils tenaient à monter leur garde, à faire les patrouilles, et que, réunis, ils ne craignaient personne, qu'ils étaient craints. C'est cette force, composée de presque toute la bourgeoisie de Paris (car, à Paris, disait-il, « presque tous ceux qui ont quelque chose sont modérés »), — c'est cette force qu'il aurait voulu voir constituer avant tout. Jusque-là toute lutte lui paraissait prématurée et dangereuse. Bien plus, c'était le vrai moyen de prévenir toute lutte; et il y avait à cela justice, prudence et humanité :

Que la Convention réfléchisse que la municipalité s'est mise presque en opposition à elle, l'a heurtée presque de front; que par les empiétements sur l'autorité qu'elle a laissé faire à la municipalité, elle a semblé presque reconnaître la légitimité de sa conduite ; qu'elle a elle-même placé le peuple de Paris dans cette alternative si dangereuse, et qu'il est temps de faire cesser, qui était de savoir si c'était à la Convention ou à la municipalité que le peuple devait obéir.

Vouloir donc frapper un grand coup, faire rétrograder l'opinion d'une pareille force, ce serait risquer le certain pour l'incertain; ce serait imiter l'ancienne cour qui faisait un premier pas dans l'opinion publique la veille du jour qu'elle se proposait de faire quatre pas rétrogrades....

Je ne consentirai jamais à aucun essai, à aucune tentative de ce genre, que lorsque je saurai qu'une force départementale est dans vos murs, et qu'elle aura demandé elle-même ce que vous désirez. (23 mai, *ibid.*, p. 279.)

Digitized by Google

Le ministre ne fit rien, et la Convention ne marcha en avant que pour reculer aussitôt et se perdre. Le 22 mai, la section des Tuileries avait député à la Convention, se déclarant prête à la défendre; le 23, celle de la Fraternité la pressait de réprimer les conspirateurs; le 24, celle de la Butte-des-Moulins tenait un langage encore plus énergique contre la domination tyrannique de quelques scélérats :

Faites un appel, disait-elle aux bons citoyens de Paris, et d'avance nous pouvons vous assurer que notre section ne contribuera pas peu à faire rentrer dans la poussière les insectes venimeux qui vous entourent et vous menacent[1].

Et Vigée, au nom de la commission des Douze, venait dénoncer le complot dont on avait saisi la trame, proposant, comme mesure préliminaire, un décret qui avait surtout pour objet la force armée de Paris; décret qui fut voté malgré la Montagne. La commission ne devait point s'en tenir là. Ce même jour, Hébert, pour donner le change sur la véritable conspiration, avait publié dans le numéro 239 de son *Père Duchesne :*

La grande dénonciation du père Duchesne, à tous les sans culottes des départements, au sujet des complots formés par les brissotins, les girondins, les rolandins, les buzotins, les péthionistes, et toute la f... séquelle des complices de Capet et de Dumouriez, pour faire massacrer les braves montagnards, les jacobins, la commune de Paris, afin de donner le coup de grâce à la liberté, et de rétablir la royauté. Ses bons avis aux braves héros des faubourgs pour désarmer tous les viédases qui pissent le verglas

1. Voyez aussi le *Diurnal* de Beaulieu à ces dates.

Digitized by Google

dans la canicule, et qui, au lieu de défendre la République, cherchent à allumer la guerre civile entre Paris et les départements.

La commission lança des mandats d'arrêt contre Hébert et aussi contre Varlet, Marino et autres principaux meneurs du comité central. Frapper Hébert, c'était s'attaquer à la Commune dont il était membre comme substitut du procureur. Cette déclaration de guerre allait-elle être soutenue, et quel en devait être le résultat?

Dutard nous dit l'impression que cet acte de vigueur avait faite sur le peuple :

On vient de m'apprendre, dit-il, que lui et six autres sont en état d'arrestation. Or, voulez-vous savoir ce que le peuple dit à l'égard de ces aboyeurs subalternes? « Eh! bien, tant mieux, ils nous embêtent; on fait fort bien de les f... dedans; si on les y mettait tous, peut-être qu'ils nous laisseraient tranquilles et que les affaires en iraient mieux. » J'en excepte pourtant la gent soldée ou philosophe[1].

L'esprit du peuple est des meilleurs, frappez vos coups avec mesure, évitez le sang. Le parti d'Hébert pourrait soulever le peuple. Je crois cependant qu'il ne s'y déciderait qu'aux extrêmes. De l'indulgence! Mais si on pouvait le retenir quelques jours, cela opérerait un grand bien.

Il est bon que vous sachiez ce que, dans une circons-

1. Il faut aussi en excepter certaines catégories de femmes. « Des femmes, dit Beaulieu, formant une société qui s'était appelée *fraternelle*, parcouraient les rues rangées en ordre de bataille avec un drapeau à leur tête et invitaient la populace à venir avec elles à l'Abbaye délivrer le bon magistrat et patriote Hébert. Tout cela se faisait librement sans qu'aucune autorité y portât obstacle.» (26 mai.) — Prudhomme signalait aussi le rôle, j'allais dire l'emploi des femmes dans les scènes des révolutions de Paris. (Voyez Dauban, *La démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 201.) Dutard y fait lui-même allusion plus loin.

Digitized by Google

tance telle que celle où nous sommes, il se passera lorsque Hébert sortira de prison ou des arrêts : c'est qu'il sera tout honteux ; il voudrait inutilement simuler l'enragé, le peuple ne l'en croirait plus. Il est une espèce de marque d'infamie gravée sur le front de quiconque est frappé par la loi, et qui, après avoir déployé une jactance outrée, finit par échouer et *se montrer le plus faible*... Le peuple hait la *faiblesse* autant que la *poltronnerie*. Lorsqu'un arbre est abattu, tout le monde court aux branches. Je ne sais si je me fais entendre. (*Ibid.*, p. 300.)

Ce n'est pas qu'il soit pour une guerre d'extermination, tant s'en faut :

Laissez subsister encore la Commune, le Département et les Jacobins. Le système que vous paraissez adopter vous en fait une loi. Un chasseur prend un oiseau de proie : il le regarde, il l'examine ; voilà un animal qui est rare et curieux, se dit-il à lui-même. Mais il est dangereux, lui dit-on. Eh ! bien, diminuons la force de ses ailes, coupons-lui les serres, et raccourcissons-lui le bec. Ainsi dit, ainsi fait. L'oiseau conserve encore de la force et veut prendre mal ; il déchire tout ce qui l'approche. Mais à nouveau cas, nouveau remède. Le chasseur fait alors usage de la lime et des ciseaux. Que fait l'oiseau ? Il finit par s'apprivoiser et reste tranquille. C'est ainsi que j'en ai élevé quelques-uns. (*Ibid.*, p. 301.)

Il approuvait le décret de la veille. Il ne demandait plus qu'une chose pour rendre cœur aux bons citoyens intimidés par les factieux de la Commune :

Il ne manque plus à la Convention que d'établir une commission (ce qu'elle devrait faire dès aujourd'hui) pour surveiller les opérations des 48 comités révolutionnaires et de la Commune. Vous produiriez un si grand bien que, dans nos sections, les meilleurs citoyens ont encore peur d'être emprisonnés et désarmés ; on n'y parle qu'à contre-cœur. (25 mai, *ibid.*, p. 301.)

Digitized by Google

On voit par ces citations de quelle manière cet homme, qui vivait par état au milieu du peuple de Paris pour l'observer, envisageait la situation et la conduite à tenir. Il n'aurait pas conseillé l'arrestation d'Hébert; il ne croyait pas qu'on le pût retenir longtemps en prison sans risquer une lutte ouverte, et il n'était pas pour la lutte : il voulait que l'on fût non pas violent, mais fort. Il croyait qu'on pouvait être fort par la réunion des modérés, et que cette union suffirait à prévenir tout conflit, à triompher sans effusion de sang. La question étant engagée, il était d'avis qu'on trouvât un moyen honorable pour renvoyer Hébert, avant qu'on parût céder aux réclamations de la foule[1]. Renvoyé sans contrainte, il sortait humilié; délivré sur les instances du peuple, il sortait triomphant.

Cette manière d'agir était-elle possible? Si Hébert était accusé de complot, pouvait-on le relâcher avant que l'affaire eût été éclaircie? Et si on le retenait, pouvait-on ajourner ces réclamations populaires dirigées par la Commune? Il était, on le voit, bien difficile que la Convention trouvât le moyen de relâcher Hébert « sans se déshonorer, » comme le voulait Dutard; et, en effet, elle ne le trouva point.

Le 25 mai, elle avait reçu l'adresse des trente-deux sections de la Commune de Marseille contre « les fureurs des Catilina modernes et l'hypocrisie des Jacobins. » Le même jour, elle recevait la députation de la Commune de Paris, venant dénoncer « l'attentat commis par la commission des Douze sur

1. Voyez son rapport du 27, p. 315.

Digitized by Google

la personne d'Hébert, substitut du procureur de la Commune. » Le langage insolent de cette députation provoqua de la part du président Isnard la réponse où se trouvait cette phrase fameuse :

Si jamais la Convention était avilie ; si jamais par une de ces insurrections qui, depuis le 10 août, se renouvellent sans cesse, et dont les magistrats n'ont jamais averti la Convention, si par ces insurrections toujours renaissantes il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France entière, *Paris serait anéanti. Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé.* (*Ibid.*, p. 308.)

De telles paroles n'étaient pas faites pour désarmer la Commune de Paris. Trois sections s'étaient prononcées contre les factieux : seize vinrent avec impudence réclamer le « magistrat de la Commune. » La commission des Douze avait mis Hébert en prison : dans les sections, on demandait le renvoi des Douze devant le tribunal révolutionnaire.

C'est le moment où la Convention devait déployer sa résolution et sa vigueur, car elle ne pouvait abandonner sa commission sans se livrer elle-même; et pour se défendre, il fallait qu'elle pût compter sur le concours énergique du pouvoir exécutif. Elle comptait sur Garat. Garat était averti du péril de l'Assemblée. Il en était averti par un de ses observateurs (Dutard, sans doute). Il en convient lui-même dans ses mémoires. Dans une conversation avec Rabaut-Saint-Étienne, un des membres de la commission des Douze, il n'avait pas dissimulé ce qu'il pensait de la conduite de la commission. Il y avait imprudence et danger, selon lui, « à laisser à la Commune la disposition de toutes les forces de

Digitized by Google

Paris et à faire arrêter l'un des officiers municipaux presque dans son sein : » — « On m'a montré, à la commission, ajoutait-il, un passage affreux d'une feuille d'Hébert..., mais ce passage, qui est affreux, ne l'est pas plus que cent passages de ce Marat qu'un tribunal vient de renvoyer, la tête couronnée de lauriers. Sans doute, si nous étions sous le règne des lois, Marat devrait être au moins où vous avez mis Hébert ; mais croyez qu'il est trop dangereux de mettre Hébert à l'Abbaye, quand Marat est à la Convention. Il y a quelques jours, les gens raisonnables, les sages et bons amis de la liberté prenaient le dessus dans les sections ; depuis ces arrestations, les hommes violents, les furieux ont repris leurs emportements et leur ascendant. Il faut que la loi commence par avoir la force. Vous l'avez donnée à la Commune, retirez-la-lui donc, si vous ne voulez pas que la force, au lieu de rester à la loi, reste à la Commune. Avant de faire de grands actes de gouvernement, il faut avoir un gouvernement ; et ce moment où vous êtes en majorité serait mieux employé à organiser en silence, et sans jeter l'alarme dans le camp ennemi, la puissance exécutrice avec laquelle vous mettrez aux pieds de la loi ou sous ses pieds tous les brouillons et tous les scélérats. » Et Garat dit que, le lendemain, il tint le même langage à Fonfrède, autre membre de la commission des Douze.

M. Schmidt, en citant les déclarations de Garat dans ses mémoires, y joint cette réflexion :

« Rabaut et Fonfrède auraient bien pu s'attendre, lorsque Garat prit la parole dans la Convention, le 27 au soir, qu'il tiendrait encore une fois le même

Digitized by Google

langage; qu'il conseillerait à l'Assemblée, sinon de casser la Commune et les comités révolutionnaires des sections, au moins de « retirer la force à la Commune » et d'organiser une « puissance exécutrice assez forte pour dompter tous les brouillons et tous les scélérats; » qu'il prétendrait que « Marat devait être, au moins, où l'on avait mis Hébert; » et, enfin, qu'il désignerait aussi clairement, d'un côté, les « gens raisonnables, les sages et bons amis de la liberté, » et de l'autre, les « hommes violents, » et les « furieux, » les « brouillons » et les « scélérats. » Sans doute, il aurait encouragé par là le côté droit à prendre des mesures de vigueur, il aurait provoqué ses applaudissements les plus vifs et les murmures les plus violents de la partie gauche.

« Mais il n'aimait pas les murmures; il craignait les furieux; il ne brûlait pas de s'exposer légèrement aux dangers que pourrait lui porter leur fureur. Il fit donc autrement; il tint, comme l'on sait, un langage presque diamétralement opposé à celui qu'il avoue avoir tenu le matin et la veille; et, quoiqu'il effleurât doucement quelques vérités qui ne pouvaient ni satisfaire, ni blesser personne, il parvint autant à provoquer l'étonnement et la consternation parfaite de la partie droite, qu'il réussit à faire retentir la salle des applaudissements enragés de la partie gauche et des tribunes. Garat dans son discours dissimule et recèle miraculeusement les dangers « réels, » dont il était, la veille encore « trop sûr.... » Le danger n'est absolument rien; ou, s'il y a du danger à craindre, ce n'est nullement de la part de la « multitude, » mais seulement de la part des « aristocrates. » Tout ce

Digitized by Google

qu'il y a, selon lui, de danger réel, c'est l'existence, ce sont les qualités et les procédés de la commission des Douze. Il l'accuse (vis-à-vis des passages « affreux » d'Hébert) d'avoir « tant de délicatesse, » il lui reproche d'avoir « l'imagination frappée ; » il lui impute des « erreurs incompréhensibles et grandes ; » il condamne ses membres de ce qu'ils croient devoir montrer « un grand courage » et devoir « mourir pour sauver la République. » (Schmidt, *ibid.*, p. 319-320.)

Ce discours inattendu jeta le trouble dans l'Assemblée. La Montagne triomphait sans avoir même eu à combattre. En ce moment même, une députation de vingt-huit sections de Paris étant venue demander la mise en liberté d'Hébert et la suppression de la commission des Douze, Lacroix convertit ces demandes en motions, et la Convention les adopta[1].

Un pareil vote était une abdication et ne pouvait être l'effet que d'une surprise : le lendemain, 28, sur la proposition de Lanjuinais, le décret supprimant la commission des Douze fut rapporté par 279 voix contre 238. La commission était donc rétablie : mais il eût fallu lui rendre son prestige ; et toute son autorité était détruite par la libéra-

1. Le député Meillan, présent à la séance, croit que la commission ne fut pas régulièrement supprimée par décret ; que la Convention tint ferme : « Son obstination, ajoute-t-il, irrita la Montagne. Elle recourut aux grands moyens. Elle fit arriver cinq ou six cents pétitionnaires, presque tous en armes, qui se répandirent dans la salle, et dont une partie, se mêlant avec nous, vint audacieusement partager nos fonctions. S'il y eut décret, ce sont eux qui le rendirent. » (Mémoires de Meillan, cités par M. Dauban dans son édition du *Diurnal*, p. 206.)

Digitized by Google

tion d'Hébert qui, à son tour, rentrait triomphalement dans la Commune.

Cette concession arrachée aux Girondins ne prévenait pas la lutte. Danton, dans cette séance même, en avait donné le signal. Engagée sous de pareils auspices, elle ne pouvait que tourner au détriment de la Convention.

IV

LE 31 MAI ET LE 2 JUIN.

Nous sommes à la veille d'une révolution qui va faire passer la Convention nationale de sa période d'agitation et de combat, à sa période d'asservissement muet. Les rapports de Dutard sur l'état de Paris sont d'un vif intérêt. Il signale déjà dans le rassemblement du 27 le personnel ordinaire des rassemblements :

Je dois, dit-il, vous faire ici une observation, c'est que, sans les modérés et les aristocrates, le rassemblement eût été absolument nul. Je vous l'ai dit, le peuple, les sans-culottes sont mille fois plus raisonnables et plus faciles à conduire que *les gens comme il faut.* Si vous n'employez à l'égard de ces derniers le fouet et les verges, vous ne parviendrez jamais à les régler. Il faut les traiter à coups de *fourches;* vous n'en viendrez jamais à bout ; il faut absolument les traiter comme des ânes. Car, je vous le demande, n'est-il pas scandaleux que, dans des moments orageux,

Digitized by Google

on aperçoive vingt modérés qui entourent un enragé, l'écoutent attentivement, et paraissent, par signes et par gestes, approuver tout ce qu'il dit, sans qu'aucun ose le contredire? Une fois qu'ils y sont, il n'est plus possible de les en arracher....

Otez les vingt modérés : un ou deux aboyeurs, mettez-en quatre si vous voulez, restent tout seuls ; ils sont sans force et se décideraient à s'en aller, crainte d'être arrêtés.

Si, au contraire, tous ces gens-là restent, il n'en faut pas davantage pour fixer, pour arrêter tous les passants ; chacun croit apprendre quelque chose de nouveau. Les modérés viennent observer les enragés, et les enragés observent les modérés. La nouvelle court par tout Paris ; chacun est curieux, tous les désœuvrés d'abord accourent, puis les motionneurs d'habitude, puis les ouvriers quittent leur ouvrage. Le rassemblement est fait en un clin d'œil. (Bulletin du 28 mai, *ibid.*, p. 323.)

Il montre à quoi, en ce jour même, ces rassemblements auraient pu aboutir :

La Convention, dit-il, a couru hier de plus grands risques qu'on ne pense ; car si une ou deux sections s'étaient portées en force à la Convention, il n'en fallait pas davantage pour l'anéantir, parce qu'elles auraient attiré toute la populace ; et la faction au moins subalterne n'aurait pas manqué de se montrer. (*Ibid.*, p. 324.)

En présence des périls imminents de l'émeute, Dutard recommande à Garat une arme fort aimée de la police dans tous les pays : le bâton (le casse-tête n'est qu'un raccourci du bâton) (*ibid.*, p. 325) :

Lorsque je vous ai parlé des *bâtonniers*, vous avez vraisemblablement trouvé mon idée creuse et dépourvue de sens. Quoi ! Cet homme, qui se dit le grand partisan des sans-culottes, ose proposer de les conduire par le bâton ! Et mais oui, le bâton ; ce n'est pas seulement aux sans-

Digitized by Google

culottes, je veux aussi qu'on en donne aux modérés, et aux aristocrates surtout, au lieu de les guillotiner.

Il faut que j'explique mon intention.

Il est de fait que la force armée, à Paris, est nulle...

Il est de fait que si 50 femmes se jetaient sur une patrouille, elles sauraient toutes d'avance qu'aucun n'oserait les frapper avec le sabre, avec la pique, ni avec aucune arme offensante.

Il est de fait que vingt modérés entourent quelquefois deux ou trois aboyeurs, et que les premiers sont comme forcés d'applaudir aux motions les plus incendiaires...

Il est de fait que l'on peut donner de bons coups de bâton sans exciter la guerre civile, et qu'un coup de lance la déterminerait infailliblement...

Il est de fait enfin qu'un aboyeur sera très-circonspect à côté d'un ou de deux hommes en veste et en pantalon, munis d'un bon bâton, et qu'une patrouille armée de piques et de fusils ne fait que l'aigrir, et lui sert de prétexte pour s'enhardir davantage. (29 mai, *ibid.*, p. 333.)

La crise finale était prochaine. Un mot recueilli, non pas directement, il est vrai, par Perrière, collègue de Dutard, pouvait faire craindre qu'elle ne fût atroce. Le commandant de la section des Sans-Culottes (ci-devant des Plantes), s'adressant à un homme assis dans son tombereau :

As-tu de l'ouvrage, mon ami? — Mais pas mal! — Oh ! je t'en donnerai de meilleur dans quelques jours; ce n'est pas du bois, mais des cadavres que tu transporteras dans ta voiture.— Eh bien, eh bien, c'est bon (répond le manœuvre d'un ton demi-ivre), nous ferons comme nous avons déjà fait le 2 septembre ; cela nous fera gagner des sous.

Le nom de ce commandant est Henriot [1].

Deux jours après il était nommé commandant général de la force armée de Paris!

1. Perrière à Garat, 29 mai, n° 6, *ibid.*, p. 335.

Digitized by Google

La conspiration siégeait en permanence à l'Évêché, et la commission des Douze n'en fut instruite que le 29 ; mais les hommes de l'Évêché n'étaient, pour ainsi dire, que le personnel de la conspiration. La pensée qui l'avait conçue, qui l'organisait, qui l'allait faire mouvoir, s'était recueillie plus en secret, et la commission n'en sut rien.

Dès le 27, on avait pris la résolution d'agir. On créa un pouvoir exécutif, un comité secret. Pour donner à leur institution plus de force, on voulut les nommer en assemblée générale, et pour cette fin on adressa des convocations aux sociétés populaires. Le 26 au soir, l'assemblée se réunit, mais elle ne se reconnut pas suffisamment compétente et nomma une commission des Six, chargée de convoquer une assemblée qui aurait pouvoir de prendre les mesures d'exécution. Le 29, nouvelle réunion de commissaires à l'Évêché, représentant 33 sections de Paris : ils nomment un comité de neuf membres, à la tête desquels fut Dobsent. C'est ce comité qui prépara tout pour la révolution [1].

Garat le sut le même soir, entre onze heures et demie et minuit : il en avertit le Comité de salut public ; il courut chez le maire. Mais Pache crut ou feignit de croire qu'il ne s'agissait que de la première assemblée, de celle qui s'était déclarée incompétente. Garat se rendit aussi, nous dit-il, à la commission des Douze; mais elle avait changé de local, et le ministre ne s'inquiéta pas davantage de la chercher ailleurs.

La journée du 30 sembla donner un démenti aux

2. Schmidt, t. I, p. 337 et suiv.

Digitized by Google

appréhensions que l'on avait conçues : elle se passa dans le plus grand calme. « C'est, dit M. Schmidt, que l'on se recueillait pour agir le lendemain; » mais c'est aussi la preuve que la révolution méditée était bien peu populaire. Si la multitude eût été animée de l'esprit qui conduisait les conspirateurs, rien ne l'aurait pu contenir ainsi à la veille de l'exécution du projet, et surtout un jour de fête : car le jeudi 30 était un jour de fête, la Fête-Dieu; et les rapports de Dutard nous montrent combien cette fête était encore dans les habitudes du peuple de Paris, même des Jacobins, des sans-culottes.

Dutard n'est pas un dévot; c'est un politique, et c'est à ce titre que, dès le 25, il disait à Garat :

La Fête-Dieu approche : rappelez-vous que c'est à cette époque que Péthion, le dieu du peuple, fut accueilli à coup de pierres par les sans-culottes des Arcis, pour avoir déclaré dans une ordonnance qu'on serait libre ce jour-là de travailler ou de ne pas travailler; qu'à la même époque les sans-culottes de Paris délibérèrent pendant quelques jours, s'ils devaient ou non lapider Manuel, pour avoir osé imprimer qu'on serait libre de tapisser ou non; que ce jour-là des hommes qui, par opiniâtreté ou par irréligion, n'avaient pas tapissé, reçurent de bons coups de bâton...

Je ne sais si c'est fanatisme de la part d'un peuple, qui veut unanimement une chose qui lui fait plaisir, qu'il désire, et à laquelle il est attaché; ou si ce n'est pas une infamie, qui tient de la stupidité ou de l'aveuglement, de la part du représentant de ce même peuple, qui contrarie absolument tous ses goûts, ses penchants, dont cent années de révolution ne sauraient le délivrer. (*Ibid.*, p. 302.)

La Fête-Dieu se célébra en effet, non pas avec la pompe d'autrefois; mais la procession sortit dans quelques paroisses. Il est curieux de voir la des-

Digitized by Google

cription qu'en fait Dutard et les impressions qu'il en transmet à son ministre :

J'ai pris un congé d'environ deux heures ; mes premiers regards se sont portés vers les processions et les cérémonies du jour. Dans plusieurs églises, j'ai vu beaucoup de petit peuple et surtout les épouses des sans-culottes. On avait fait la procession *intra muros*, etc.

J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de Saint-Merri ; j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà, dans toute cette rue, on savait que Saint-Leu allait sortir en procession. J'accours au-devant, tout y était modeste. Une douzaine de prêtres, à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen, qui portait le rayon sous le dais. Un suisse de bonne mine précédait le cortége ; une force armée de douze volontaires à peu près, sur deux rangs, devant et derrière ; une populace assez nombreuse suivait dévotement. Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné ; je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. En passant devant le corps de garde de la section Bonconseil, toute la force armée s'est mise sous les armes.

J'étais chez un marchand, au milieu des halles, quelques moments après. Le tambour qui précédait et ceux qui suivaient ont annoncé la procession. Ah ! quel a été l'embarras de toutes nos citoyennes de la halle ! Elles se sont concertées à l'instant pour examiner s'il n'y aurait pas moyen de tapisser avant que la procession ne passe : « Quand on ne mettrait qu'un drap ; » chacune aurait volontiers mis son tablier ; une partie se sont prosternées d'avance à genoux, et enfin, lorsque le dieu a passé, toutes à peu près se sont prosternées à genoux ; les hommes en ont fait de même. Des marchands se sont mis à rôder devant chez eux ; d'autres ont tiré des coups de fusil : plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie, et aucun, que j'aie entendu, ne l'a désapprouvée.

C'est un tableau bien frappant que celui-là. La présence d'un Dieu de paix, de notre ancien maître, qui n'a pas cessé de l'être, a porté la consternation dans tous les esprits.

Digitized by Google

C'est là que l'observateur a pu dessiner les physionomies, images parlantes des impressions qui se sont fait si vivement sentir au fond de l'âme des assistants. J'y ai vu le repentir ; j'y ai vu le parallèle que chacun a fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois ; j'y ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Église. J'y ai vu les regrets sur la perte des profits que cette fête, et autres, valait à des milliers d'ouvriers. Le peuple de tous les rangs, de tous les âges, est resté honteux, silencieux, abattu... Quelques personnes avaient les larmes aux yeux, les prêtres et le cortége m'ont paru fort contents de l'accueil qu'on leur a fait partout.

J'espère que vous ne laisserez pas cet article sur votre cheminée. (Bulletin de Paris, 30 mai, *ibid.*, p. 350.)

Le soir de ce même jour, tout se prépare pour la journée du lendemain. A la Convention, Lanjuinais dénonce la conspiration de l'*Évêché* et le silence du ministère ; à l'Évêché, les commissaires des trente-trois sections prennent tout à leur aise leurs mesures, et le directoire du département convoque, pour le lendemain matin, les autorités constituées dans la salle des Jacobins, pour être prêt à seconder le mouvement. Quant à la Commune, elle semble ne s'être réunie que pour déposer, à la première réquisition, ses pouvoirs entre les mains du comité révolutionnaire qui va entrer en scène. Lorsque le maire Pache, envoyé avec six commissaires à l'Évêché, en revient, disant que les citoyens réunis en ce lieu se sont déclarés en insurrection, le conseil de la Commune passe à l'ordre du jour, « en attendant le vœu des sections. »

Et il attend jusqu'à six heures et demie du matin que les commissaires de la majorité des sections viennent lui signifier que toutes les autorités con-

Digitized by Google

stituées sont suspendues, qu'ils ont reçu des pouvoirs illimités pour sauver la chose publique. Sur cette déclaration, Chaumette requiert le conseil de remettre ses pouvoirs au peuple souverain; et les commissaires se forment en nouveau conseil général provisoire, sous la présidence de leur orateur Dobsent. En même temps, Henriot est proclamé commandant général provisoire de la force armée de Paris.

La Commune légale a cédé la place; le Directoire du département, réuni dans la salle des Jacobins, fait acte d'adhésion. Mais que fait-on du côté du gouvernement et de la Convention? Garat (qui a reçu un billet, — de Dutard, sans doute) est venu avertir le Comité de salut public, et se propose de se rendre de même à la Convention, qui est alors en séance. Lacroix de l'Eure l'en détourne : il ne faut pas aller jeter l'alarme dans l'Assemblée avant de s'être bien assuré des faits; et Garat se rend à son avis. Il va donc non à la Convention, mais à l'Hôtel de Ville, où Pache, qu'il rencontre suivi de dix à douze hommes ayant dans leurs gilets autant de pistolets que de poches, lui dit à voix basse : « J'ai eu beau faire, la Commune et le Département sont en insurrection[1]. »

C'est quand le tocsin sonnait depuis trois heures, que la générale était battue dans les rues et que déjà tonnait le canon d'alarme, que le ministre de l'intérieur, se présentant à la Convention, lui dit :

Je ne puis dissimuler à la Convention qu'il existe une

1. Schmidt, t. I, p. 361-365. Cf. Le récit de Beaulieu dans son *Diurnal* à la date du 30 et du 31 mai.

Digitized by Google

grande agitation dans Paris.... Une assemblée composée de commissaires des sections, d'électeurs du 10 août, etc., s'est tenue cette nuit à l'Évêché et paraît avoir donné l'impulsion à ce mouvement. La cause de ces troubles est la réintégration de votre commission des Douze; on l'accuse d'avoir calomnié Paris, d'avoir fait incarcérer arbitrairement des magistrats, d'avoir formé le projet d'opprimer les patriotes.... Tous les citoyens sont en ce moment sous les armes dans leurs sections respectives.... Les patrouilles sont très-nombreuses et se font en bon ordre. *Ibid*, p. 367.)

On peut voir dans le livre de M. Mortimer-Ternaux et dans l'histoire parlementaire le tableau de cette séance de la Convention[1]. Valazé demande l'arrestation d'Henriot qui a fait tirer le canon d'alarme; Thuriot et Danton, la suppression de la commission des Douze que le ministre lui-même a paru rendre responsable des troubles; Vergniaud propose qu'on déclare que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie : humiliation gratuite; ce n'est point en s'inclinant devant une insurrection qu'on la désarme. Barère proposait à son tour de supprimer la commission des Douze et de mettre la force armée aux ordres de la Convention, quand Lhuillier, procureur syndic du département, entrant dans l'Assemblée à la tête des autorités constituées et des commissaires des sections soulevées, vient lui signifier les volontés de l'insurrection. Le mouvement qui venait d'éclater était, disait-il, une insurrection morale :

Il est temps enfin, ajoutait-il, de terminer cette lutte des patriotes contre les forcénés; la raison du peuple s'irrite de

1. La Convention, depuis le 10 mai, siégeait aux Tuileries.

Digitized by Google

tant de résistance; que ses ennemis tremblent, sa colère majestueuse est près d'éclater! qu'ils tremblent! l'Univers frémira de sa vengeance! (*Ibid.*, p. 368.)

Et il demandait un décret d'accusation, non-seulement contre les membres de la commission des Douze, mais contre Isnard, le président aux paroles malheureuses, contre Brissot, Vergniaud, etc., ce qu'il appelait les royalistes (la plupart avaient voté la mort du roi).

En présence de ces demandes soutenues par la force armée d'Henriot, la Convention crut s'en tirer à bon marché en votant la suppression de la commission des Douze et en assurant 40 sous par jour, tant qu'ils seraient de service, aux ouvriers qui avaient pris les armes pour lui imposer, la plupart sans la connaître, la volonté de leurs meneurs. Et ces hommes armés n'avaient pas concouru seuls au succès de la journée. Dutard nous a dit de quoi se composaient les rassemblements. Le tocsin, le canon d'alarme n'avaient pas peu contribué à recruter les curieux dans tout Paris, et le plus grand nombre étaient les modérés. Les modérés pouvaient donc revendiquer la part principale dans le résultat de cette « insurrection morale » qui fut le commencement de la Terreur[1].

La Convention était moralement frappée; mais la révolution n'était pas consommée, et Dutard ne désespérait pas encore : il avait dit au ministre son sentiment sur la manière dont il avait usé de

1. Il n'y en avait pas moins parmi ceux qui prirent les armes. « Pendant tout le jour, dit Beaulieu, dans l'ouvrage déjà cité, la Convention fut entourée de 20 000 à 30 000 hommes, ignorant, la plupart, pourquoi on les avait rassemblés. »

Digitized by Google

ses avis; et dans son rapport du 1er juin, il le fortifiait d'un mot qu'il avait recueilli dans la rue, non sans y joindre un dernier avertissement :

Ce n'est pas les connaissances qui vous manquent, mais c'est la fermeté et le courage; il n'y a pas une heure qu'en passant au café du Caveau j'ai entendu un jeune homme de beaucoup d'esprit qui vous accusait aussi du même *défaut*. Il lisait le journal, et quand il en a été à la suppression de la Commission des Douze : « C'est du Pache,... du Garat tout pur,... des terreurs paniques!... »

Je conviens qu'il n'est pas de plus embarrassé que celui qui tient la queue de la poële, et qu'il est très-difficile de déterminer juste la ligne jusqu'où il faut aller, et celle où il faut s'arrêter; mais enfin il faut une bonne fois prendre une détermination : tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle y reste. (Samedi 1er juin, *ibid.*, p. 373.)

Il voyait juste; ce en quoi il se trompait, c'est quand, se faisant illusion sur l'attitude relativement calme de Paris le 1er juin, il croyait qu'il était temps encore d'avoir dans Paris une force armée qui protégeât la Convention nationale, ou de relever l'ascendant des modérés dans les sections. Les modérés étaient irrémédiablement battus; il ne restait aux autres qu'à recueillir les fruits de cette défaite : « Vous n'avez qu'une demi-victoire, disait le *Père-Duchesne*, tous ces b..... d'intrigants vivent encore; » et le soir Marat se rendant à la Commune lui enseignait comment elle pouvait avoir raison de la Convention sur ce point : « Vous viendrez à la barre, disait-il, et vous n'en désemparerez pas que vous n'ayez obtenu la punition des traîtres que le peuple est en droit d'exiger[2]. »

2. Beaulieu, *Diurnal* à la date du 1er juin.

Digitized by Google

Le 2 juin compléta la journée du 31 mai.

Quelle fut la part des meneurs et celle du peuple dans cette journée, comment la garde nationale vint seconder par sa présence une révolution qu'elle eût désavouée, si elle en eût pu connaître le but, c'est ce qu'on peut voir dans les récits les plus autorisés du temps. Le conventionnel Meillan atteste, comme Beaulieu, que la plus grande partie des citoyens armés pour cerner la Convention ne savaient de quoi il était question, et étaient placés de manière à n'en pouvoir rien savoir :

« La Convention, dit-il, était bloquée; quatre-vingt mille hommes armés entouraient les Tuileries. Cent soixante-trois bouches à feu, des grils et du charbon pour faire rougir les boulets, tel était l'appareil avec lequel on venait dicter des lois à la représentation nationale. On croirait, à ce récit, que tout Paris était armé contre nous. Il n'en était rien. De ces quatre-vingt mille hommes, soixante-quinze mille ignoraient pourquoi on leur avait fait prendre les armes. Loin de nous attaquer, ils nous auraient défendus ; mais Henriot les avait placés dans l'éloignement, hors de la portée de nous secourir. Il nous avait cernés immédiatement avec sa troupe d'élite, la seule qu'il eût introduite dans les dépendances du château. Il l'avait séparée de la masse des Parisiens, d'un côté par l'enlèvement du Pont-tournant, de l'autre par une clôture en bois qui séparait le Carrousel de la cour du château. Il résultait de cette disposition deux effets immanquables : l'un, de donner à l'entreprise de quatre à cinq mille bandits l'apparence d'un mouvement général du peuple ; l'autre, de neutraliser ce

Digitized by Google

même peuple pour l'empêcher de croiser l'entreprise[1]. »

On sait comment la Convention, ainsi cernée, essaya cette sortie solennelle, conseillée par Garat le 27 mai, et qui n'aboutit qu'à lui faire voir à quel degré elle était désormais captive : triste revers de la journée où Louis XVI, voulant éprouver s'il était libre, avait tenté la promenade de Saint-Cloud! Garat ne fut pas plus heureux quand, pour ramener l'Assemblée à l'union, il proposa que les principaux membres des deux partis se sacrifiassent par une retraite volontaire : proposition digne de sa politique de bascule, qui le livra aux risées de la Montagne. Barère aussi proposa l'ostracisme, mais seulement pour les modérés[2].

Ce ne fut pas un ostracisme, ce fut la proscription du parti modéré qui l'emporta par les décrets rendus dans cette journée contre les Douze et les Vingt-Deux, c'est-à-dire contre les membres de la commission attaquée et les principaux Girondins[3].

1. Cité par M. Dauban, *la Démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 218.— C'est le même jugement que porte Mercier, dans son *Nouveau Paris :* « Pendant tout le jour, la Convention fut entourée de 80 000 hommes, ignorant, la plupart, pourquoi on les avait rassemblés. La Convention, cette puissance formidable, qui avait fait la faute inconcevable de donner la force armée à son ennemie, n'était plus qu'un corps atténué, à qui il ne restait aucun moyen de résistance. Il n'y a pas de doute que si les véritables citoyens de Paris, qui étaient alors sous les armes, eussent été instruits de toutes les ruses machiavéliques, cette journée ne se fût terminée d'une manière différente. » (Chap. CCVI, t. II, p. 255, édit. 1862.)

2. Voyez Schmidt, t. I, p. 378.

3. La Révolution du 31 mai, comme le remarque M. Vatel, n'a point eu de commémoration officielle. A un an de date, elle se trouvait singulièrement dépassée. M. Vatel n'en a trouvé d'autre trace qu'un hymne publié au lendemain de son anniversaire, le

Digitized by Google

IV

LES SUITES DU 31 MAI.

Après le 2 juin, Garat ne pouvait plus se faire illusion sur les résultats de sa politique. « Il écrivit ce soir même sa démission, » dit M. Schmidt; mais on le retint. Son châtiment n'aurait pas été complet, si on ne l'eût retenu au pouvoir pour sanctionner, en quelque sorte, par sa présence la persécution de ses amis. Il reste donc et il garde sa police, et Dutard continue de lui faire ses rapports sur Paris, sur les périls de la situation et les moyens de salut : il y voit plus de périls que de moyens de salut. Si des diversités dans les aperçus, des fluctuations dans les espérances, des contradictions même dans les conseils sont pardonnables, c'est surtout à une époque aussi troublée, quand les choses se présentent sous des aspects si divers, quand les esprits dans le peuple lui-même subissent le contre-coup des événements, et que les faits sont recueillis, commentés jour par jour, sans qu'on puisse corriger l'impression de la veille autrement qu'en y paraissant contredire. C'est principalement après le 31 mai que l'on peut signaler ces inconvé-

13 prairial, dans le *Journal de la Montagne* par le citoyen Aristide Valcourt : la poésie en est digne du sujet par sa platitude. (Voyez Vatel, *Charlotte Corday et les Girondins*, t. III, p. 790.)

Digitized by Google

nients dans les rapports de Dutard. Il n'a plus, il n'a jamais eu grande foi en la puissance de la philosophie (Garat était un philosophe). Il ne croit plus qu'au sabre :

Les philosophes, dit-il ironiquement, veulent tout gagner par la persuasion.... Bientôt, suivant eux, il faudra et il suffira de porter au combat, au lieu de canons, une édition complète des œuvres de Machiavel, de Montesquieu, de Rousseau, etc., et ils ne font pas attention que ces hommes, comme leurs ouvrages, n'eussent été et ne sont encore que des sots à côté d'un coupe-tête muni d'un bon sabre.

Il est clair qu'il faut éclairer le peuple; mais au moins faut-il n'employer pour la défense d'une constitution et des lois que les hommes qui y ont intérêt, n'employer pour la défense des propriétés que ceux qui en ont; ou si vous admettez des gens qui n'en ont pas, il est encore évident qu'ils ne voudront pas et qu'ils ne devront pas les défendre....

J'ai vu hier matin quatre hommes *comme il faut*, qui ont disserté longtemps, sans oser s'expliquer trop sur la dernière affaire. L'un d'eux a sorti de sa poche une feuille pour prouver, *le livre à la main*, que c'était illégalement qu'on avait mis en état d'arrestation les trente-deux.

Les observateurs, les philosophes, les grands raisonneurs, ont la gueule béante; ils bâillent comme des poissons....

Je les démonte quand ils veulent me parler, ces grands raisonneurs. « Où est votre sabre? leur dis-je. Vous n'en avez pas, eh bien, taisez-vous donc. » (Jeudi 6 juin, Schmidt, t. II, p. 4.)

La question tranchée à Paris par la mutilation de la Convention pouvait bien ne pas l'être sans appel. Les départements n'étaient pas encore habitués à recevoir de la capitale les révolutions toutes faites. On avait protesté en Normandie, en Bre-

Digitized by Google

tagne, à Bordeaux, à Marseille, contre la violence que, dès l'ouverture de la Convention, les factieux de Paris semblaient vouloir faire aux représentants de la France. Quand ces menaces venaient de s'accomplir, courberait-on la tête en silence? Rien ne le faisait croire. Tout annonçait le contraire. La résistance se préparait dans tous les principaux centres des départements; et il faut le dire, le peuple de Paris, étranger en masse au coup de main du 31 mai, qui l'avait moins fait que vu faire et laissé faire, n'était pas disposé à soutenir une guerre civile dans l'intérêt d'Hébert, de Chaumette et d'Henriot :

On m'a assuré hier, écrit Perrière, un autre observateur, dans son rapport du 16 juin à Garat, que la section de Bondy a pris un arrêté par lequel, si des départements se portaient sur Paris, tous les habitants de cette ville, excepté ceux nécessaires pour garder les postes, sans armes, tous les corps constitués à leur tête et les juges de paix avec des rameaux d'olivier à la main, iraient à dix lieues les recevoir et les embrasser, bien résolus de ne donner ni aux ennemis du dehors, ni à ceux de l'intérieur, la douce satisfaction de voir couler le sang français et de laisser plutôt les chefs de parti se dévorer entre eux que de se battre pour un seul. Cet arrêté, porté à toutes les sections de Paris, a été reçu de toutes avec transport; on serrait les commissaires en pleurant, et, contre l'ordinaire, on voulut qu'ils assistassent à la délibération qui avait pour objet leur propre arrêté[1].

Les vainqueurs avaient maintenant à faire face aux dangers de la situation ; dangers accrus : car avec la guerre étrangère dont les suites n'étaient

1. Perrière à Garat, n° 19. 17 juin, Schmidt, t. II, p. 65.

Digitized by Google

pas moins à redouter depuis qu'on suspectait tous les généraux, il y avait à songer aux éventualités menaçantes d'une guerre civile bien plus étendue que la guerre de Vendée. Pour la guerre étrangère, il ne fallait pas compter beaucoup sur un redoublement de zèle à s'enrôler dans la ville de Paris :

J'observe qu'une levée, quelque peu considérable qu'elle dût être, serait bien difficile dans ce moment. Tous disent: « Levons-nous » et c'est pour cela qu'aucun ne se lève.... Les Jacobins disent : « Nous sommes les lumières et les apôtres de la république; si nous partons contre les ennemis, nous ne pourrons plus instruire, détromper, surveiller ni ranimer : donc nous devons rester à Paris. » Les Cordeliers tiennent aussi le même langage; les nomophiles, etc., etc.... Le tocsin, la générale n'effrayent plus : le canon d'alarme ne peut plus faire son effet, le Parisien est assourdi[2].

Quant à la guerre civile, c'est tout au plus si on se croyait sûr d'empêcher qu'elle n'éclatât. La Commune victorieuse croyait avoir besoin de se garantir sa victoire, en désarmant tous ceux sur lesquels elle ne comptait pas. Il y eut bien quelques nobles velléités de résistance :

On m'a raconté aux halles, ce matin, qu'un capitaine chez qui on était allé pour lui demander son fusil avait admis chez lui la force armée. On entre dans sa chambre; son fusil était à côté de la porte. Lui s'est tenu au milieu, au travers d'une table sur laquelle reposaient une paire de pistolets et un sabre. — « Votre fusil. — Mon fusil !... Le voilà, vous pouvez le prendre; mais je préviens que le premier qui porte la main dessus.... » Ces messieurs se sont retirés

2. Julian de Carentan à Garat (probablement du 13 juin 1793), *ibid.*, p. 32.

Digitized by Google

paisiblement, et on assure que cet homme courageux est gardé à vue[1].

Malheureusement, parmi les chefs, les meilleurs donnaient leur démission. Témoin ce commandant du Contrat-Social, bataillon dont Dutard faisait partie :

J'aurais invité le capitaine de la compagnie à l'assemblée, tous mes camarades pour aller en députation chez lui; mais je crains tout comme eux d'être mis *en état d'arrestation*.

Voilà, messieurs les constitutionnels, les beaux fruits de vos grandes mesures révolutionnaires. Si vous n'en étiez vous-mêmes les dupes, je serais tenté de croire que vous vous entendiez avec les factieux pour opprimer les honnêtes gens, lorsque vous avez établi, ou du moins maintenu si longtemps les comités révolutionnaires. Il est plus clair que le jour que ce sont eux qui ont abattu le courage des gens les plus honnêtes. (*Ibid.*, p. 6.)

Chose curieuse, après la révolution qui venait de marquer le commencement de la Terreur, à l'Octave de la Fête-Dieu, la procession sortit encore dans quelques quartiers de Paris. A Saint-Eustache, comme plusieurs personnes avaient déjà tapissé, le curé alla prendre l'avis du Comité révolutionnaire qui refusa; mais :

Vers cinq ou six heures, les dames de la Halle s'y sont portées en foule. Elles ont demandé au curé des explications. Le curé les a renvoyées à se pourvoir vers le comité révolutionnaire; et, après avoir été traité comme il le méritait bien, il (le comité) a délivré une permission, et la procession s'est faite sans tambour ni musique.

1. Dutard à Garat, 6 juin, *ibid.*, p. 6.

Digitized by Google

Dans le faubourg Saint-Marceau tout était tapissé, et les Gobelins ont étalé comme à l'ordinaire les chefs-d'œuvre de l'art. On en a excepté cependant les attributs de la royauté; mais on a pu prévoir que les traits de l'histoire sainte ne pourraient que plaire au plus grand nombre, et ils ont été mis en évidence[1]. (*Ibid.*, p. 9.)

Dutard ne renonçait pas à l'espoir d'une réaction, réaction qu'il eût souhaité pacifique : il eût voulu *modérantiser* les enragés par les honnêtes gens, et, chose plus singulière, il semble qu'il ne désespérait pas encore de Garat. Il y a des hommes dont on ne veut jamais désespérer :

Je vous le répète, monsieur, les choses sont pleines et entières; vous avez en mains des moyens plus qu'il ne faut, mais il faut s'en servir vigoureusement.

Ici sont des députés de Marseille; eh bien! retenez les commissaires de Marseille, ceux d'Angers, etc. Le Havre en a envoyé un qui est plein d'esprit, et qui connaît M. Lanjuinais; eh bien! invitez M. Lanjuinais à le retenir; c'est un homme qui est bouillant, qui parle avec force, qui a des moyens.

Ici sont des officiers ou volontaires des départements; eh bien! n'en laissez échapper aucun de ceux qui aiment l'ordre et la paix, quand vous devriez les solder à 12 liv. par jour. Appelez-en le plus que vous

1. Le manuscrit porte à tort *vendredi 7 mai*, au lieu de *vendredi 7 juin*. — A la date du 17 juin, Dutard écrit encore à Garat : « Hier, en passant aux Halles, j'ai vu, dans l'une des petites rues transversales, un prêtre qui portait le viatique à un pauvre homme. Six hommes armés, bons sans-culottes, et tout à fait de la dernière classe, lui ont fait les honneurs. Ils l'ont accompagné jusqu'à la porte, et ont fait sentinelle devant la porte, pour l'accompagner encore quand il sortirait. Tout le monde, de très-loin, s'est prosterné à genoux. Je me suis agenouillé comme les autres. Ces pauvres gens, malgré la philosophie et l'intrigue, maintiendron t leur bon Dieu et leur liberté. » (*Ibid.*, p. 63.)

Digitized by Google

pourrez, et ne craignez rien de la part du peuple. (7 juin, *ibid.*, p. 12.)

Il ne se dissimulait pas le péril si la lutte s'engageait entre Paris et les départements ; la Commune pouvait faire appel à tous ceux qui ont intérêt aux troubles :

Toute la canaille qui est dans les environs de Paris accourt au moindre coup de tambour, parce qu'elle espère de faire un coup lucratif. J'ai vu, ces jours passés, des gens de Versailles, de Neuilly, de Saint-Germain-en-Laye, etc., qui étaient ici à demeure, par l'odeur alléchés. (*Ibid.*)

Mais il croyait encore pouvoir compter sur le vrai peuple de Paris :

Un homme instruit, un philosophe, voulait me soutenir dernièrement qu'à Paris il n'y avait pas le sixième de la population qui eût quelque chose. Je crois, au contraire, qu'il y a amplement les deux tiers qui ont quelque chose vaillant. Je comprends dans cette classe ceux qui lui sont tellement liés que, quoiqu'ils n'aient rien, ils ne peuvent ni ne veulent rien piller, rien voler. (*Ibid.*, p. 13.)

Et il reprenait confiance en voyant quelques sections résister au désarmement qui allait tout livrer à la Commune :

Le désarmement continue à se faire dans plusieurs sections. Il fait de la peine à presque toutes les classes des citoyens, pauvres et riches. La section des Halles est une de celles qui a le plus désarmé. Je crois cependant qu'elle a arrêté que le désarmement de chaque citoyen suspect serait discuté en assemblée générale.—L'un de ses membres les plus estimés de la faction était d'avis, et a proposé d'arrêter, que

Digitized by Google

l'on ferait revenir des frontières tous les volontaires qui y sont pour composer la force armée de Paris.

La section de la Trinité, rue Grenéta, a arrêté qu'elle reconnaissait qu'il n'y avait point de gens suspects dans son arrondissement.

Plusieurs autres sections, m'a-t-on dit, ont pris des arrêtés à peu près semblables pour empêcher le désarmement.

Celle de la Butte-des-Moulins a pris des arrêtés pour faire mettre en liberté plusieurs de ses capitaines mis en état d'arrestation.

J'ai rencontré, en venant ici, Dayroland, du Contrat-Social, avec le commissaire de police Montvoisin. Dayroland tient bon et a du courage comme quatre, mais il n'est pas secondé, il est presque seul. Il m'a dit : « Si dans chaque section il y en avait seulement quatre comme moi, nous les mènerions tous. » Il m'a fait de grands reproches de ce que je ne m'étais pas joint à lui (*ibid.*, p. 13.

Il y a des moments où ses illusions se dissipent. Il écrit le 11 :

Donnez-leur un bât, seigneur, et vous aurez des ânes.

Les bourgeois de Paris, les marchands, les propriétaires, en un mot, persévèrent dans leur avarice, dans leur insouciance, dans leur égoïsme. On les voit généralement toujours également occupés de leurs affaires particulières et rarement des affaires publiques. Il est une remarque à faire, c'est que les marchands de vin, qui sont presque tous aristocrates dans le sens qu'on l'entend dans ce moment, ne sont jamais plus occupés et ne vendent jamais tant que les jours de révolution ou d'insurrection du peuple. Aussi les voit-on chez eux avec deux, trois, quatre garçons : « Comment quitter, lorsqu'on a tant de pratiques, il faut bien servir le monde; qui les servira, si moi et mes garçons nous nous en allons? » Ce qui se passe dans une rue se passe en même temps dans toutes celles de Paris. Quand parviendra-t-on à tirer parti de ces braves gens-là? C'est lorsqu'il n'y aura à peu près plus de ressources, et qu'alors,

Digitized by Google

forcés de fermer boutique, vous verrez toute la classe occupée, réunie en masse, faire complétement la loi à celle qui ne l'est pas (*ibid.*, p. 19).

Il ne se méprend pas davantage sur les dispositions du peuple à l'égard des vaincus. A propos de la translation du duc d'Orléans au fort Saint-Jean à Marseille, et des applaudissements du peuple à l'arrivée de cette nouvelle à Paris, il dit :

Péthion subirait le même sort, que toutes les classes du peuple y applaudiraient. De manière que le *vertueux* Péthion, qui a voulu ou n'a pas voulu servir le peuple, mais qui du moins a été l'idole du peuple, se trouve regardé par lui comme l'un de ses oppresseurs.... C'est une bien vilaine espèce que l'espèce humaine. L'aristocratie, même subalterne (la bourgeoisie), ne s'intéresse pas plus au sort des 32[1] que s'ils étaient des bêtes fauves qu'on eût réencagées après qu'elles se seraient échappées. On répète, par exemple, le discours de Desprémesnil à Péthion, lorsque le peuple l'assommait de coups sur la terrasse des Feuillants : « C'est ce même peuple qui me portait en triomphe, il y a deux ans, qui m'assomme aujourd'hui ! »

Joignez-y cette observation qu'il fait un peu plus bas :

Une remarque importante que je ne dois pas omettre ici, et qui peut vous faire éviter l'écueil où vous pourriez tomber ! Le peuple en masse a un certain respect pour la représentation nationale comme seul point de ralliement ; mais il a peu d'égards et de déférence pour les membres qui la composent, de manière qu'il lui serait indifférent de voir tomber le glaive judiciaire sur la tête du plus hon-

1. Les Douze et les Vingt-deux, dont deux faisaient partie des Douze.

Digitized by Google

nête homme ou du plus coquin de la Convention. Guadet, Péthion, Brissot et autres ne trouveraient pas trente personnes à Paris qui prissent leur parti, qui voulussent même faire la moindre démarche pour les empêcher de périr (*ibid.*, p. 37).

Et cependant il ne croit pas au triomphe définitif des gens de la Commune :

Depuis deux jours les groupes ont repris ; soit les enragés, soit les modérés, ils ne peuvent se contenir dans leur peau.

Les enragés voudraient encore faire les méchants, mais ils ne sont pas secondés; ils paraissent vouloir qu'on fasse le procès aux trente-deux, mais à condition qu'on les guillotinera : car s'ils pouvaient soupçonner qu'on les remît en place, la petite faction hasarderait d'en faire justice elle-même. Je crois que ce sera leur rendre beaucoup de services que de les laisser où ils sont, en attendant des forces ou de nouveaux événements (*ibid.*, p. 36).

Et il croit toujours que la force serait aux modérés, s'ils voulaient agir de concert :

Une observation générale que je crois devoir placer ici, et qui est propre à vous rassurer, c'est qu'à regarder en somme la ville de Paris, je trouve que le parti modéré, avec ce qui lui est attaché, est beaucoup plus nombreux et plus fort que le parti enragé. Du gros banquier au boutiquier détailliste, du boutiquier à l'artisan et au rentier, il s'est fait une graduation qui forme une barrière insurmontable pour la faction.

Il est d'observation certaine que dans les sections les plus enragées de Paris, le modérantisme y domine si fortement que les modérés l'emportent à chaque fois qu'ils veulent s'en donner la peine. Si tous les marchands de vins et les rôtisseurs de Paris fermaient boutique à la fois, les garçons qu'ils ont chez eux étrangleraient tous les factieux. Rappelez-vous que, lors du dernier enrôlement, dans la section des

Digitized by Google

Halles et celle de Bonconseil, les enragés ont été forcés de demander grâce[1] (*ibid.*, p. 37).

Mais qui pourrait encore rallier les modérés? Un seul homme, celui qui, par un bizarre contraste, reste encore au pouvoir quand ses amis sont tombés (il est vrai qu'il n'a pas peu contribué à leur chute) : c'est Garat. Dutard cherche à éveiller l'émulation de Garat en lui donnant l'exemple de Chaumette. Chaumette a grandi dans son esprit par le succès. Ce n'est plus l'énergumène que l'on a vu, c'est un politique, presque un philosophe :

Voici mes réflexions sur le réquisitoire de Chaumet, que je n'ai pas trouvé aussi enroué qu'à l'ordinaire, je dis plus, en qui j'ai cru remarquer de la dignité et de la philosophie.

M. Chaumet porte son ambition à devenir chef de la faction. Il n'a pas encore tous les talents requis, mais il a du caractère.

Chaumet confraternise avec les deux factions, haute et basse, jacobite et cordelière, et il s'occupe sérieusement à réunir toutes les deux à une seule pour se faire un grand parti.

Il les a tenues divisées jusqu'à ce jour, parce que, pour le coup de main, il avait plus à espérer des Cordeliers que des Jacobins; il vaut mieux être maître qu'être valet : « Les Cordeliers, dit en lui-même Chaumet, sont moins lents, moins réfléchis sur l'emploi des moyens dont ils font usage; quand il en sera besoin, et lorsque je le jugerai nécessaire, je n'ai qu'à donner un coup de sifflet, et j'aurai à l'instant une armée de Cordeliers aux bras bien *poilus;* ils ne font pas de de métaphysique, eux, mais ils frappent fort, ils sont prêts à tout hasarder. »

C'est ce que nous avons vu dans la dernière insurrection;

1. Jeudi 13 juin, onze heures du matin. Dutard a écrit : *jeudi 11 juin;* erreur de plume, causée par le chiffre qui suit.

Digitized by Google

il était tacitement défendu à aucun Jacobin de proposer aucune mesure de modération, à peine d'être regardé comme suspect et d'être à l'instant destitué.

L'insurrection une fois passée, et lorsque M. Chaumet a eu fait ce qu'il voulait faire, il a cherché à rallier les Jacobins un peu divisés d'opinion entre eux. Il a, dans les sections, cherché à intimider les uns et à rassurer les autres; il voudrait actuellement, par la crainte ou par l'intérêt, réunir tous les partis pour prouver aux départements que la dernière insurrection a été le fruit de l'indignation de tous les citoyens de Paris.

Ce petit bonhomme-là ne manque pas de talent; du moins, il s'entend fort bien en révolution (12 juin, *ibid.*, p. 25).

Mais Dutard suppose-t-il que Garat puisse avoir la pensée de lutter contre Chaumette? Et sérieusement croit-il que les modérés soient encore une force? Il y a bien des patriotes qui, par déception ou par dépit, se tournent vers les modérés. Mais combien y a-t-il de modérés qui relèvent la tête et osent parler encore?

Si vous parvenez à réunir sur cinquante mille modérantisés seulement trois mille, je serai bien étonné; et si sur ces trois mille, il s'en trouve seulement cinq cents qui soient d'accord et assez courageux pour énoncer leur opinion, je serai plus étonné encore. Ceux-là par exemple peuvent s'attendre d'être septembrisés (18 juin, *ibid.*, p. 70).

Dès ce moment, Dutard n'essaye plus de pousser Garat à l'action. Il observe toujours, il raisonne encore ; et ses observations ne sont pas plus favorables aux Jacobins : témoin ce qu'il dit d'un des membres du Comité révolutionnaire de sa section,

Digitized by Google

expulsé par des gens qui ne valaient pas mieux que lui :

J'ai été scandalisé de voir ainsi expulsé, vilipendé par ses dignes collègues le citoyen David. Il a mille titres qui lui donnent droit à la gestion de la chose publique : 1° il est marchand de vin et il est presque toujours soûl ; 2° etc. (16 juin, *ibid.*, p. 55).

Il n'a donc pas grande estime pour les soutiens du régime nouveau ; il n'est guère plus grand admirateur de ses fêtes, témoin ce qu'il rapporte de la fête civique des Champs-Élysées :

Je n'ai vu de la vie rien de si triste.... Tout le monde, pauvres et riches, hommes et femmes, étaient calmes et paraissaient dégoûtés. Je n'ai pas entendu un seul cri de : Vive la nation, vive la république! Le peuple a vu passer le cortége à peu près comme il regardait passer jadis un convoi funèbre.

Dès le commencement, une femme toute déguenillée, grosse Margot du nombre de celles qui portent la hotte à la halle, s'est mise à la tête du cortége, derrière la cavalerie; les gendarmes ont beaucoup ri, mais ils n'ont eu garde de la déplacer, parce qu'elle avait une cocarde et un gros bouquet. Elle servait beaucoup à embellir la fête....

Quant au général qui présidait à cette fête, voici le portrait qu'il en fait :

M. Henriot est une espèce d'artisan de bas rang, qui m'a paru avoir été soldat. Sa taille est de 5 pieds 3 pouces tout au plus.

Il a à peu près 40 (ans).

Il a une figure très-dure et grimacière; il fait de ce genre de grimaces qui désignent un vilain homme : colérieux par caractère, un peu réfléchi et très-grossier.

Digitized by Google

Quand il parle, on entend des vociférations semblables à celles des hommes qui ont eu le scorbut; une voix sépulcrale sort de sa bouche, et quand il a parlé sa figure ne reprend son assiette ordinaire qu'après des vibrations dans les traits de sa figure; il donne de l'œil par trois fois et sa figure se met en équilibre.

Il m'a paru n'avoir fréquenté que des hommes désordonnés; je suis sûr qu'on trouverait en lui l'amour du jeu, du vin, des femmes, et tout ce qui peut constituer un mauvais sujet.

Il ajoute quelques traits qui montrent en quelle estime était le personnage et achèvent de le peindre :

Le cortége a donc défilé devant le général Henriot...

Un jeune homme, âgé à peu près de 24 à 25 ans, mais qui a servi, a refusé de saluer son général; il a défilé en reculant, et lorsqu'on lui a observé qu'il allait passer devant le général, il a répondu à sa troupe : « Allez toujours. »

M. Henriot a rassemblé son état-major. Il a demandé, avant de partir, un cavalier pour lui donner des ordres; et, après les lui avoir donnés : « Donnez-moi la main, » lui a-t-il dit. Le gendarme a voulu tirer son gant. « Donnez-moi la main, la main tout simplement; » et d'un air de confraternité et en même temps de protection : « Va, mon ami, va (24 juin, *ibid.*, p. 85).

Il montre le progrès de la *désaffection* dans le peuple :

Les femmes de la halle, sauf quelques-unes qui sont soldées, ou celles dont les maris sont jacobins, jurent, pestent, sacrent, maugréent, mais elles n'osent pas parler trop haut, parce qu'elles craignent toutes le comité révolutionnaire et la guillotine. Ce matin, m'a ajouté le marchand, j'en avais quatre ou cinq ici. Elles ne veulent plus qu'on les

Digitized by Google

appelle du nom de citoyennes. Elles disent qu'elles.... sur la république (Même jour, *ibid.*, p. 87).

Il montre même l'isolement où sont retombés les *enragés*. Si les modérés ne sont plus en état d'agir, il aime à croire qu'ils pourraient résister à de nouvelles entreprises :

Les aboyeurs de la faction paraissent désirer l'abolition de la permanence des sections ; ils s'en expliquent même et disent que l'aristocratie y remplit partout les assemblées, qu'il n'est plus possible d'y rien faire.

Il est certain que, pour peu que les modérés tiennent bon, il sera bien difficile qu'aucun événement frappe Paris (*ibid.*, p. 87).

Il fait voir aussi d'où peut naître la réaction et jusqu'où elle pourra aller sous le régime qui s'intronise :

Une idée essentielle, dont on ne vous a peut-être pas fait part et que vous n'avez peut-être pas eue vous-même, c'est que le premier des citoyens qui ne fait pas bien ses affaires est d'abord mécontent, bientôt il est modéré, et l'instant d'après aristocrate, et puis, et puis presque en même temps contre-révolutionnaire; de manière que ce n'est plus l'intégrité de la Convention que cette partie du peuple demande, mais bien un roi, et l'ancien régime si vous voulez (21 juin, *ibid.*, p. 80).

Et ce qu'il a observé chez les autres, il le prouve en quelque sorte par lui-même. Ce défenseur de la république, ce Girondin, et plus que Girondin, parlera presque comme un royaliste :

Le malheur des Français a daté du jour, non pas que Louis Capet a été guillotiné, mais bien du jour

Digitized by Google

qu'il a été décrété qu'il serait jugé. Mais que pouvait-on en faire? quoi en faire? l'avoir laissé au Temple. Il avait lui seul plus d'influence sur l'esprit du peuple que n'en a jamais eu toute la représentation nationale (*ibid.*, p. 54).

Au delà du 25 juin, il n'y a plus de rapport de Dutard à Garat. Garat l'avait-il remercié? Commençait-il à trouver ses rapports compromettants?

Mais Garat lui-même, malgré tout ce qui lui devait la révolution du 31 mai, se trouvait mal à l'aise entre Danton et Robespierre. Il y a des services indirects dont les factions ne gardent pas de reconnaissance; des auxiliaires dont elles ont hâte de se débarrasser. Garat suspecté, harcelé, un peu poussé dehors, donna enfin sa démission le 15 août; et personne ne le pressa de la retirer.

Quant à la ville de Paris où la mollesse et la désorganisation des modérés, trahis d'ailleurs par la faiblesse et les hésitations du gouvernement, avaient laissé quelques audacieux accomplir une révolution nouvelle, elle est jugée comme siége d'assemblées souveraines par un homme qui n'attendit point pour cela l'expérience de beaucoup d'autres révolutions :

« La France entière, dit le conventionnel Mercier dans son *Nouveau Paris*, aura constamment à reprocher à Paris, la victoire de Paris seul sur la France, lorsque 30 000 hommes armés enveloppèrent la Convention, déclarèrent traîtres à la patrie les défenseurs de l'ordre et des propriétés, et demandèrent leurs têtes. Le rapporteur de la commission des Douze allait nommer les véritables complices de Dumouriez; les assassins, les brigands, les fauteurs de l'anarchie allaient être connus; le

Digitized by Google

triumvirat de Danton, de Marat et de Robespierre n'aurait pas eu lieu; les décemvirs nés à la suite du triumvirat n'auraient pas épouvanté la nation et l'histoire de leurs audacieux forfaits. Dangereux exemple d'une minorité qui a sous sa main, dans un petit espace, ses protecteurs et ses appuis, toujours plus forte qu'une majorité dont les soutiens sont dispersés et comme perdus sur un vaste territoire tel que la France....

« La grande louve, la jacobinière, eut donc son infernal repaire à Paris. On la mettait en mouvement à l'aide des sociétés populaires, et après que ses aboiements avaient jeté au loin la terreur, on faisait adopter les projets les plus monstrueux dans le sein et dans le choc des émeutes. Partout ailleurs la Convention nationale, forte par elle-même, n'eût pas succombé, et avec elle la nation entière. Dès qu'on eut trouvé l'art de commander à la minute une insurrection parisienne, il n'y eut plus de liberté pour nous, et la tyrannie décemvirale fit assassiner en grande pompe et décima à volonté les législateurs et les particuliers[1].

1. Mercier, *Paris pendant la Révolution*, chap. CCXLIV, t. II, p. 380-382.

Digitized by Google

V

LES RÉSULTATS DU 31 MAI. — LA RÉVOLUTION ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

La révolution du 31 mai a trouvé des panégyristes parmi les défenseurs de Danton et de Robespierre. Elle n'en pouvait trouver, elle n'en aura jamais parmi ceux qui, au milieu de nos ruines, défendent, comme un dernier refuge, l'autorité de la représentation de la nation. « Le 2 juin, dit M. Mortimer-Ternaux en terminant le volume où s'arrête si malheureusement son ouvrage, fut donc un véritable coup d'État dirigé contre la représentation nationale. L'école ultrarévolutionnaire, qui croit que la fin justifie les moyens, l'a glorifié; l'école fataliste, qui proclame la légitimité du fait accompli, l'a enregistré sans protestation.... Comment des écrivains qui ont la prétention d'aimer et de servir la liberté, n'ont-ils pas vu qu'en se refusant à condamner les fauteurs de cette journée, ils absolvaient, par cela même, tous les coups d'État dont les dates néfastes sont inscrites dans nos annales? » (T. VII, p. 426.) Et sans rien dissimuler des fautes des Girondins, il montre que cette violence, pas plus que les autres, n'a sauvé la France.

C'est la doctrine de l'école libérale à laquelle

Digitized by Google

appartenait l'auteur; et du reste l'école révolutionnaire n'a pas tout entière épousé, sur ce sujet, les passions, les haines et les préjugés des Jacobins : « On avait vu à Rome, dit M. Quinet, après un beau et grave récit de ces journées, les assemblées, les curies, les comices, le sénat, envahis par des bandes armées, délibérer sous les piques. Cette irruption de la force avait marqué les derniers jours des constitutions libres. La république française commence le 31 mai comme avait fini la république romaine, que l'on croyait imiter. Cette journée était-elle inévitable? Ce que je peux affirmer, après une expérience de quatre-vingts années, c'est par ce chemin qu'on va à l'esclavage. » (XIII, 2, t. II, p. 13.)

Cela ne se fit pas attendre : « Après le 31 mai, ajoute-t-il un peu plus loin, on est replongé dans l'ancien tempéramennt politique de la France. Plus de tribune, plus de presse, le silence partout, excepté au tribunal révolutionnaire. La Convention avait peine à se reconnaître. Plus de discussion sur aucun sujet, le côté droit dispersé, les Montagnards eux-mêmes frappés de stupeur. Ils avouaient qu'un pouvoir invisible arrêtait la parole sur leurs lèvres. Les vainqueurs semblaient aussi consternés que les vaincus. Cette grande Assemblée, réduite à un simulacre d'elle-même, subordonnée à la Commune, aux clubs, se prépara à obéir avec autant de violence qu'elle en avait mis à commander. Quelle souveraineté que celle qui consistait pour la majorité à craindre, à trembler, à se taire, à paraître ordonner ce qu'on redoutait le plus! Maîtresse et esclave, hardie à ac-

Digitized by Google

cepter toutes les fantaisies d'abord de la foule, puis bientôt de quelques-uns, enfin d'un seul, elle abdique dans le Comité de salut public. » (XII, 3, t. II, p. 16.)

Et il en montre les conséquences immédiates : « Abolir la liberté, dit-il, sous le prétexte qu'on l'établira plus tard, est le lieu commun de toute l'histoire de France. Ce fut aussi celui de la Révolution ; et il est certain qu'on s'épargnait une grande difficulté. Mais les temps ont prouvé que c'était ajourner la Révolution elle-même. Il nous appartient de le dire, cette voie était mauvaise, elle a préparé la servitude. La liberté, écrasée avec tant de fureur, ne devait plus reparaître que mutilée pour s'évanouir encore. Tel fut le principal, le plus incontestable résultat du 31 mai. Le second fut de déchirer la France. Une partie des provinces cessèrent de voir dans la Convention décimée l'autorité suprême. Elles refusèrent de respecter l'Assemblée qui n'avait pas su se respecter, et qui s'était livrée. D'où les révoltes du Calvados, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Toulon, la moitié du territoire soulevée contre l'autre. Pour ramener les provinces sous le joug, il fallut des forces immenses. On dompta, il est vrai la révolte ; mais dans cet effort prodigieux, la Révolution usa la Révolution. » (XIII, 3, t. II, p. 18.)

Pourquoi faut-il qu'un homme qui par la hauteur de sa raison s'élève si résolûment au-dessus des préjugés de son parti, soit lui-même dominé par un préjugé qui l'aveugle sur les conséquences les plus immédiates du grand principe dont il soutient la cause? Quelle est la première des libertés?

Digitized by Google

la liberté de conscience assurément; et la liberté des cultes en est la suite. M. Quinet le proclame. Il l'appelle « un principe magnanime, et qu'il faudrait être insensé pour ne pas accepter. » Il l'accepte donc? Point partout et toujours : grave restriction en ce qui touche les principes ! Il blâme l'Assemblée constituante de ne pas l'avoir écrit en tête de la Déclaration des droits de l'homme (VI, 1, t. I, p. 195); et il regrette que la Convention l'ait adopté dans la constitution de 1793 : contradiction dans les termes, qui se résout par la considération du résultat. Par là, en effet, la Constituante semblait ménager le catholicisme et la Convention ne le supprimait pas[1]. Or M. Quinet le hait, et il faut que tout cède à cette haine. La haine du prêtre obscurcit en lui le sens du moraliste et de l'historien. Il y sacrifiera donc ce principe « magnanime » de la liberté de conscience. Il le sacrifie à ce qu'il croit le salut de la Révolution; car si la Révolution a péri, c'est, selon lui, parce qu'elle n'a pas su faire ce sacrifice. « Il n'y a, » dit-il dans un chapitre où son livre de la *Révolution* rappelle le mieux le livre du *Prince*, chapitre que les disciples les plus avancés de l'école de Proudhon ne désavoueraient pas, « il n'y a que deux moyens de rendre une révolution irrévocable. Le premier est de changer l'ordre moral, la religion; le second est de changer l'ordre matériel, la propriété. Les révolutions qui font ces deux choses sont certaines de vivre. Le premier moyen est pour elles plus assuré que le second.

1. « La constitution de 1793 étala un principe magnanime nécessaire, inévitable; mais, dans l'état vrai des choses, ce principe renfermait la contre-révolution. » (XVI, 2, t. II, p. 137.)

Digitized by Google

Quant à celles qui n'emploient ni l'un ni l'autre, elles sont écrites sur le sable; le premier flot les emporte. » (VI, 9, t. I, p. 225.)

Il s'appuie des exemples des révolutions religieuses du passé : « Si Luther et Calvin, dit-il, se fussent contentés d'établir la liberté des cultes sans rien ajouter, il n'y aurait jamais eu l'ombre d'une révolution religieuse au seizième siècle. Qu'ont-ils donc fait? Le voici. Après avoir condamné les anciennes institutions religieuses, ils en ont admis d'autres sur lesquelles ils ont bâti des sociétés nouvelles; et c'est après que les peuples ont contracté ce tempérament nouveau, que la porte a été rouverte *plus tard* à l'ancien culte, qui, par la désuétude, avait cessé de se faire craindre. Telle est la loi des grandes révolutions religieuses qui se sont établies dans le monde. » (V, 6, t. I, p. 151.) Et plus loin : « L'évidence aurait dû éclater sur ce point et montrer que le travail prodigieux que l'on tentait pour dépayser la nation française serait aisément chose illusoire, tant que la forme du passé et les tours de Notre-Dame se montreraient partout à l'horizon. Après un peu de temps, on ne manquerait pas de s'y rallier; tous les systèmes de régénération sociale iraient se perdre dans cette ombre. » (XVI, 1, t. II, p. 134.)

Aussi son parti est-il bien arrêté sur la conduite que la Révolution devait tenir. Citant Vergniaud, qui dans la discussion de la constitution de 1793, s'opposait à la déclaration de la liberté des cultes : « Ce jour-là, dit-il, 19 avril 1793, Vergniaud et ses amis dépassèrent de vingt coudées les Jacobins, ou plutôt ils se montrèrent les seuls révolutionnaires.

Digitized by Google

En concluant à l'abolition de la religion ancienne, ils prouvèrent que l'expérience des dernières années n'avait pas été perdue pour eux, et, qu'au moment de tout renouveler, il ne s'agissait pas de consacrer le culte de la contre-révolution et de s'y ancrer de nouveau. » (*Ibid.*, p. 135.)

L'Église, pour la Révolution, c'est à ses yeux l'ennemi, et il lui applique la loi romaine des XII tables : *adversus hostem æterna auctoritas ;* éternel sophisme à l'usage de tous les despotismes. Avant de donner la liberté, il faut, dit on, réduire au silence, il faut supprimer l'adversaire, même par la force. Mais si vous ne le pouvez vaincre par la raison, vous avouez que, sur ce terrain, il est plus fort que vous. L'Église n'a pas été anéantie par la Révolution, et M. Quinet ne s'en console pas. Il accuse d'impuissance la Convention, et la Terreur de tolérance ! « L'erreur des chefs de la Révolution, dit-il, a été de s'imaginer qu'une ancienne religion disparaît de la terre par la seule indifférence, par la désuétude ou par la discussion. *Il n'est même rien de plus vain que de croire que la force ne peut rien contre des idées.* Si donc on se place un moment dans le système des terroristes, on voit que, puisqu'ils étaient décidés à n'épargner ni fureurs, ni horreurs, ni exterminations, mais bien plutôt à les déchaîner toutes sans merci, on voit, dis-je, que dans ce système, *il n'y avait point d'inconvénient pour eux* à prendre corps à corps l'ancien ordre spirituel, et qu'il n'était point déraisonnable d'espérer réussir par les mêmes moyens qui avaient réussi tant de fois aux chrétiens et aux musulmans. Au lieu de cela, le terrorisme révolutionnaire proclamant la

Digitized by Google

liberté de l'ennemi de la Révolution, allait droit à l'absurde. » (XVI, 11, t. II, p. 175.) — « Emprunter, dit-il encore, le système de Dracon et de Lycurgue pour *fonder la tolérance envers des ennemis*, c'était déterrer un glaive antique pour s'en frapper soi-même. » (XVI, 12, t. II, p. 179.)

Mais quoi? La Terreur n'a-t-elle usé de ce glaive que contre soi? Déporter les prêtres non assermentés et les guillotiner s'ils osaient reparaître, enlever les églises au culte orthodoxe, le poursuivre jusque dans les réduits où il se cachait, expulser, guillotiner les religieuses, guillotiner de simples laïques pour cause de fanatisme, c'est-à-dire d'attachement à la foi catholique : voilà ce qu'elle a fait; et que pouvait-elle faire davantage? « Ils frappaient les corps et ne touchaient point à l'âme, dit M. Quinet. Ils tyrannisaient les prêtres et consacraient leur culte. » (XVI, 12, t. II, p. 179.) Où voit-il cette consécration de leur culte? Est-ce quand Hébert et ses pareils intronisaient sur les autels de Notre-Dame la Raison sous la forme sensible d'une comédienne? ou quand, après le supplice du père Duchesne, Robespierre célébrait la fête de l'Être suprême avec quelque changement dans la décoration? M. Quinet ne cache point sa sympathie pour l'apostasie du malheureux Gobel, l'évêque constitutionnel de Paris; il en a même pour les *brise-images* : « Gobel avait donné le signal. En dépit de la prudence des Jacobins, on revit ces mêmes ravageurs d'églises et de monastères, ces brise-images, ces déprédateurs de reliquaires *qui avaient tant aidé à la Réforme du seizième siècle....* » (XVI, 3, t. II, p. 142.) « Qui peut dire, ajoute-t-il, ce qui serait

Digitized by Google

arrivé si les révolutionnaires du Comité et de l'Assemblée eussent prêté leur force aux iconoclastes? Où allait le renversement et que serait-il sorti de cette poussière? Mais les terroristes eurent peur des ravageurs de monastères que la Réforme avait vus sans trouble et même avec joie. Le mouvement qui se produisait partout contre l'ancien culte, l'effort de la France pour en sortir était la Révolution même. Le grand Comité de salut public n'imagina rien de mieux que de défendre solennellement cette entreprise. Malheur à qui désobéissait!... De là vous pouvez dire que les forces vives de la Révolution furent employées à mettre à néant la Révolution, etc. [1]. »

Il eût donc fallu laisser toute licence au marteau. Pour la hache, M. Quinet ne la réclame nulle part; il la repousse, au contraire, fort énergiquement en maint endroit. Et pourtant elle était la conclusion du système. Vous voulez en finir avec l'Église; mais que faire des prêtres qui bravent la proscription et des fidèles qui les accueillent et ne reconnaissent pas d'autres ministres de leur culte? Depuis Néron jusqu'à Robespierre, on n'a pas connu d'autre expédient. M. Quinet le sait bien, sans doute; mais cela l'a-t-il arrêté? Lisez son chapitre intitulé : *Que serait-il arrivé si la Révolution française eût employé dans la religion les moyens de la Révolution d'Angleterre?* « Quand Henri VIII, dit-il, a enlevé

1. XVI, 5, t. II, p. 146. « Au lieu d'attaquer l'obstacle permanent de la Révolution, dit-il encore à propos de la réaction de Robespierre contre les brise-images, il prend l'obstacle pour l'appui... Il en est venu à voir une conspiration de l'étranger dans ce qui était l'esprit même de la Révolution. » (XVI, 5, t. II, p. 156, 157.)

Digitized by Google

l'Angleterre à la papauté, il touchait encore au moyen âge; il avait à lutter contre les forces toutes vives du passé, et pourtant il réussit à transporter en peu d'années son peuple d'un rivage sur un autre... » (XVI, 9, t. II, p. 168.) Il trouve qu'en France la révolution religieuse était bien plus préparée et, revenant sur une idée qu'il a exprimée déjà, il s'étonne que les terroristes, qui ont tant fait, ne l'aient pas accomplie : « Tout ce que les terroristes avaient pu provoquer contre eux de haines, de malédictions, était déjà déchaîné ; *ils n'avaient rien de pis à attendre.* » M. Quinet ne le ferait pas, sans doute ; mais il regrette que les terroristes ne l'aient pas fait : un peu plus de sang versé, un peu plus d'exécration, à ce degré-là, ne lui paraît pas une affaire.

Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ? M. Quinet dit, avec raison, que ce n'est pas faute d'audace. Ajoutons que ce n'est pas faute de bonne volonté non plus. L'auteur se trompe dans le rapprochement qu'il fait de la France en 1793 avec les pays qui, au seizième siècle, embrassèrent ou plus justement, selon sa propre déclaration, subirent la Réforme. Il y avait autre chose que le bras séculier dans l'établissement violent du protestantisme dans ces contrées : c'était une Église qui, avec l'aide de l'autorité des princes, attaquait l'Église, et elle pouvait, l'ayant vaincue, prendre sa place. En 1793, ce n'est pas une religion, c'est l'État qui s'attaquait à la religion. M. Quinet le sait encore ; ce n'est pas en cela qu'il se trompe. Son illusion est de croire que l'État, en s'attaquant à l'Église, ait pu avec succès lui substituer une autre religion. Or cela fut

Digitized by Google

tenté, et par le père Duchesne et par Robespierre, sous la double forme du matérialisme et du déisme; et ce fut après l'échec de ce culte, dont Robespierre s'était fait le président sinon le grand prêtre, que l'impuissance de la Révolution à triompher de l'Église se manifesta par un redoublement de fièvre sanguinaire dans le régime de la Terreur. Si M. Quinet regrette que l'on n'ait pas eu recours, pour opérer la substitution qu'il eût voulue, à quelque secte de la réforme; s'il blâme à cet égard le défaut d'initiative et la pusillanimité des protestants, félicitons-les, nous, au contraire, de n'avoir pas cherché à s'imposer à la France par les moyens que la Terreur eût mis à leur service. Mais cela n'eût abouti qu'à leur faire partager l'exécration que la Terreur a recueillie. Nous appliquerons à ce système de rénovation religieuse de la France par les armes de la Terreur, que M. Quinet semble recommander ici, ce qu'il a dit si bien de la rénovation politique tentée par ce régime. Quand on a commencé d'en user, il faut sous peine de mort en user sans cesse; mais cela a une fin pourtant, et à quoi arrive-t-on? A produire une réaction violente. On en a usé, quoi qu'il en dise, autant que possible contre l'Église catholique; et à quoi est-on arrivé? Il nous le dira lui-même: « A la nouvelle de l'affranchissement des consciences, quarante mille communes, c'est-à-dire la France entière est revenue à l'esprit du moyen âge. » (XX, 7, t. II, p. 392.) — C'est sa façon ordinaire d'appeler la foi catholique. — Et il le déplore. Mais quoi? Fallait-il donc retenir plus longtemps la conscience *asservie?* Pour accomplir la révolution que rêve M. Quinet, il n'eût

Digitized by Google

pas suffi de faire, comme il le dit, table rase du passé de la France[1]; il eût fallu faire table rase de la France. Pour proclamer enfin le « magnanime, le nécessaire, l'inévitable » principe de la liberté de conscience, on aurait dû au préalable transformer le pays en désert. Admettons même qu'on eût triomphé plus tôt : il n'en est pas moins vrai que des générations entières eussent subi violence dans leur foi, et c'est là le plus dur despotisme. Quand M. Quinet prône ce système, il adore ce qu'il a brûlé avec tant d'éclat sous le nom de moyen âge. La liberté ne comporte ni ces *distinguo*, ni ces atermoiements et ces remises. En regrettant, comme il l'a fait, qu'on n'ait pas ajourné la liberté de conscience, M. Quinet l'a reniée, et il a perdu le droit de se dire libéral : ce sera son châtiment.

M. Mortimer-Ternaux nous avait amené au seuil de la Terreur; M. Quinet nous l'a fait franchir sur un point. Les autres ouvrages dont il me reste à rendre compte, vont nous introduire au cœur même du sujet.

1. XVI, 2, t. II, p. 137.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

UNE THÉORIE DE LA TERREUR.
LA GUILLOTINE. — LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LA TERREUR
LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE[1].

I

UNE THÉORIE DE LA TERREUR.

On peut quelquefois juger tout un livre sur son titre; et après tout, le titre est une enseigne plus ou moins parlante selon l'humeur de l'écrivain. La période que M. Mortimer-Ternaux raconte sous le nom de la Terreur, l'Anglais Carlyle dans son

1. *Histoire de la Révolution française* par M. Carlyle; trad. de l'anglais par Jules Roche; 3 vol. in-12 (1867). *Histoire de la société française pendant la Révolution* par MM. Edmond et Jules de Goncourt; 1 vol. in-12 (1864). *Le vandalisme révolutionnaire* par Eugène Despois; 1 vol. in-12 (1868).

Digitized by Google

Histoire de la Révolution française, l'intitule *la Guillotine*. L'enseigne ici est un tableau de la couleur la plus tranchée, il faudrait dire la plus tranchante, pour prendre un peu du style de l'auteur. On peut déjà deviner le ton de cette histoire; jamais l'écrivain n'a donné plus libre carrière à son étrange et impétueuse imagination. C'est une histoire tour à tour philosophique et pittoresque, mais de la plus haute fantaisie. Carlyle s'attache beaucoup moins à raconter qu'à peindre: à peindre le sujet non pas dans toute son étendue, mais par scènes, et il a des tableaux touchés avec vigueur : je citerai dans le genre tragique, les journées de septembre (p. 35 et suiv.), et le 9 thermidor (p. 365), drame en cinq actes; dans le genre comique, la fête païenne célébrée le 10 août 1793, autour des statues de la Nature et de la Liberté (p. 238). Ne cherchez donc pas dans ce livre une exposition où les faits s'enchaînent et s'expliquent. Le plus souvent si vous ne savez l'histoire, vous n'y comprendrez rien; si vous la savez, vous risquerez de la désapprendre: singulier livre où ce qui est l'essence même du genre historique paraît être le moindre souci de l'auteur. Arrive-t-il à la fameuse campagne de Dumouriez : — « Ces volte-face, dit-il, et ces mouvements dans la région de l'Argonne qui sont minutieusement ordonnés par Dumouriez lui-même et plus intéressants pour nous que les plus belles parties d'échecs de Philidor, lecteurs, passons-les tous sous silence, et hâtons-nous de remarquer deux choses : » — une de ces deux choses, c'est « la présence dans ce jeu de guerre de l'Argonne d'un certain mortel appartenant à cette classe appelée immortelle ; » ce

Digitized by Google

qui l'amène à nous dire qu' « on a remarqué qu'anciennement, lorsque les dieux apparaissaient aux hommes, c'était rarement dans leur forme naturelle, reconnaissable.» « C'est ainsi, ajoute-t-il, que les vachers d'Admète donnent à Apollon un manteau de peau de chèvre, une coupe de lait (c'est heureux qu'ils ne le frappent pas avec leur aiguillon[1]), ne songeant pas qu'il est le dieu du soleil. » Après ce préambule, il nous donne enfin le nom de ce mortel : « Johann Wolfgang von Gœthe, le ministre d'Herzog Weimar : » traduisez du duc de Weimar ; et pour tout récit de la campagne, il nous fait la description pathologique, selon Gœthe, de la fièvre du canon (p. 73). Avouons qu'il est utile d'avoir lu au préalable le récit de M. Thiers.

Les faits sont ainsi pour l'historien anglais le prétexte de réflexions ou de boutades qui peuvent quelquefois trouver leur place chez un romancier un peu excentrique : mais un essai d'explication des événements? chimère! Il vous proposera bien des formules générales; il vous renverra à la chimie pour vous faire comprendre comment dans la Convention, après la mort du roi, le nombre de partis étant de sept cent quarante-neuf, autant que de députés, mais chaque individu ayant en même temps une nature individuelle et une nature moutonnière, il se fera « des dissolutions, des précipités, des mouvements désordonnés et incessants d'attraction et de réaction, jusqu'à ce que, enfin, l'élément dominant se dégage et que cette sauvage alchimie s'organise de nouveau. » (P. 154.) « Mais du reste,

1. Parenthèse de l'auteur.

Digitized by Google

ajoute-t-il, que personne ne demande à l'histoire par quelle cause et quel effet les choses procéderont à l'avenir. Cette lutte entre la Montagne et la Gironde, et ce qui suivra, est la lutte entre le fanatisme et les miracles : cherchez-y donc des causes et des effets !... Quand l'histoire pourra tracer philosophiquement la conflagration d'un brûlot enflammé, qu'elle tente cette autre tâche. » (P. 159.)

Soit, mais au moins peut-on rechercher qui a préparé l'incendie et qui a mis le feu aux poudres; et cette enquête ne conduirait pas nécessairement à ces conclusions : « L'histoire n'a qu'une seule chose à faire, les plaindre tous, car ils en ont eu tous de dures à supporter. Lui-même, l'incorruptible au teint couleur vert de mer (Robespierre) obtiendra quelque pitié ; on aura pour lui quelque tendresse humaine, bien qu'il en coûte quelque effort ! » Pitié pour tous les malheureux, sans doute : mais réservons notre tendresse pour les victimes et n'épargnons pas notre aversion aux bourreaux, ou qu'on supprime toute moralité de l'histoire.

L'auteur n'a-t-il aucun souci de la moralité, et dans son histoire ne vise-t-il qu'au pittoresque ? Loin de là, c'est le type même des choses qu'il voudrait saisir et figurer à grands traits ; et s'il dédaigne cette recherche des causes secondes, c'est qu'il entend remonter à une cause supérieure. Tout le mouvement de la Révolution lui paraît dériver de deux forces : fanatisme et fatalisme. Qu'on juge de son système et de sa manière par une ou deux citations :

« Un homme, une fois lancé la tête première dans le républicanisme ou dans un autre trans-

Digitized by Google

cendatalisme, luttant et faisant du fanatisme au milieu d'une nation qui lui ressemble, se trouve, pour ainsi dire, enveloppé d'une atmosphère de transcendantalisme et de délire; son propre individu se perd dans quelque chose qui n'est pas lui, mais dans une chose étrangère bien qu'inséparable de lui. Il est étrange de penser à cela, que le vêtement de l'homme semble couvrir le même homme; et pourtant l'homme n'est pas là, sa volonté n'y est pas, ni la source de ce qu'il fera et projettera; à la place de l'homme et de sa volonté, il y a un fanatisme et un fatalisme incarnés sous ses traits. Ce pauvre fanatisme incarné poursuit sa route; nul ne peut le secourir, et lui-même moins que tout autre... La volonté agit, libre et asservie en même temps, dans un continuel entraînement: le mouvement des libres esprits humains devient un tourbillon furieux de fatalisme aveugle comme les vents; et la Montagne et la Gironde, quand elles reviennent à elles-mêmes, sont tout étonnées de voir où cela les a jetées et renversées. Telle est la façon merveilleuse dont l'homme peut agir sur l'homme; c'est la conscience et l'inconscience fondues mystérieusement dans notre existence mystérieuse; c'est la nécessité sans borne enveloppant le libre arbitre. » (P. 161.) — Souhaitons autre chose au gouvernement des nations.

« Expliquer d'une manière satisfaisante la marche de ce gouvernement révolutionnaire, dit-il encore, n'est pas notre tâche. Nul mortel ne peut l'expliquer... Ainsi qu'on l'a dit plusieurs fois, ce gouvernement révolutionnaire n'est pas un gouvernement qui a conscience de lui-même, mais un

Digitized by Google

gouvernement aveugle, fatal. Chaque homme, plongé dans une atmosphère de folie fanatique et révolutionnaire, avance, poussé, poussant, et est devenu une force brute et aveugle : nul repos pour lui, si ce n'est dans la tombe ! » (P. 326.)

On peut d'après cela conjecturer comment, dans le cours de son histoire, il jugera les hommes et les choses. Il ne dissimule aucun des crimes de la Terreur : l'odieuse dérision du tribunal révolutionnaire; les fournées de Fouquier-Tinville, les exécutions d'Arras avec accompagnement d'orchestre; les fusillades de Lyon, les noyades de Nantes, hommes et femmes liés nus deux à deux et jetés à l'eau, ce qu'on appelait les mariages républicains; tout cela est décrit en des pages où l'on sent, je le reconnais, l'amour du pittoresque avant tout, mais aussi une juste horreur de semblables atrocités [1]; et pourtant, tout cela est accepté, presque absous. On a fait dire à Richelieu : « Quand une fois j'ai pris une résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge. » L'auteur croit aussi que l'on en a fini avec ces attentats, quand il les a couverts de ses formules : « La chose est irrévocable, » dit-il, après avoir répété l'exclamation d'horreur qui s'éleva en Europe, qui s'élève justement encore, il le reconnaît, contre les journées de septembre; « la chose est irrévocable : chose à comprendre, parmi d'autres qui figurent très-tristement dans nos annales terrestres, qui cependant n'en sera pas effa-

1. Voyez le chapitre qui porte ce titre significatif, *Destruction*, p. 282-290.

Digitized by Google

cèe; car l'homme, comme on l'a observé, a le transcendantalisme en lui, se tenant, ainsi qu'il le fait, pauvre créature, toujours dans le confluent de l'infini, — mystère à lui même et aux autres, au centre de deux éternités, de trois immensités, — dans l'intersection de la lumière primitive et de l'obscurité éternelle! Bien que le monde où nous habitons ne soit pas celui de Satan, il y a toujours sa place (sous terre, proprement dit), et en tout temps il y monte. L'espèce humaine peut très-bien pousser des cris et des anathèmes autant que possible. Il y a des actions tellement fortes, qu'il n'y a pas d'exclamations assez puissantes pour elles. Jetez des cris : eux, ils ont agi. » (P. 57, 58.)

Et après la Terreur :

« Prud'homme, dit-il, ce triste et bruyant imprimeur, cet habile journaliste, qui est encore un journaliste jacobin, deviendra un renégat et publiera des volumes énormes sur ce sujet, *Les crimes de la Révolution*, ajoutant d'innombrables mensonges, comme si la vérité n'était pas suffisante. Quant à nous, nous trouvons qu'il est plus édifiant de savoir une bonne fois que cette république et cette tigresse nationale est un phénomène primitif, un fait de la nature parmi les formules, dans une époque de formules, et d'étudier, en intervenant le moins possible, comment ce fait naturel se comportera parmi les formules : car elles sont en partie naturelles, en partie fausses et supposées. Mais le fait, tout le monde doit le remarquer, est un fait naturel et sincère, le plus sincère des faits, terrible dans sa sincérité comme la mort. Tout ce qui est sincère comme lui peut le

Digitized by Google

regarder en face et le braver; mais ce qui ne l'est pas? » (P. 293)

Quant aux hommes, s'il ne les condamne pas, il ne laisse pas que de vouloir les caractériser : car dans ce terrible jeu de marionnettes, si les personnages sont mus par une force qui n'est pas en eux, ils n'en sont pas moins d'humeur et d'allures fort diverses ; et c'est là ce qui met de la variété dans la marche fatale de l'action.

Les Girondins pour lui sont des pédants, presque des jésuites : « Au fait, dit-il, une chose nous frappe chez ces pauvres Girondins, c'est leur malheureux aveuglement, et la fatale pauvreté de caractère qui en est cause. Ils sont comme étrangers au peuple qu'ils voudraient gouverner, à la chose pour laquelle ils sont venus travailler. Les formules, la philosophie, l'honorabilité, ce qui a été écrit dans les livres et adopté par les classes instruites, cette pâle copie de la nature est tout ce que la nature, quoi qu'elle fasse, peut révéler à ces hommes. Ainsi ils pérorent et dissertent, et ils en appellent aux amis de la loi, quand la question n'est pas entre la loi et l'illégalité, mais entre la vie et la mort. Pédants de la révolution, sinon ses jésuites ! Leur formalisme est grand ; grand aussi est leur égoïsme. A les en croire, la France, se soulevant pour combattre l'Autriche, a été soulevée seulement par le complot du 10 mars pour massacrer vingt-deux d'entre eux ! Cette révolution prodige, se développant dans ses proportions épouvantables par ses propres lois et celles de la nature, non par les lois de la formule, est devenue inintelligible, incroyable, comme une impossibilité, « le vaste

Digitized by Google

chaos d'un rêve. » Une république basée sur ce qu'ils appellent vertus, sur ce que nous appelons bienséance et respectabilité, voilà ce qu'ils veulent avoir et rien de plus. » (P. 182.) Et quand il arrive à la lutte suprême des Girondins et des Montagnards : « Bien sombre et bien confuse est cette lutte de mort, cette lutte de six semaines; le formalisme furieux contre la réalité frénétique ; le patriotisme, l'égoïsme, l'orgueil, la colère, la vanité, l'espérance et le désespoir, tous surexcités jusqu'à la folie ; la frénésie et la frénésie se heurtent, semblables à de sombres et bruyants tourbillons.... Le Girondin est fort, comme la formule et la respectabilité établie : est-ce que soixante-douze départements, ou beaucoup de têtes respectables de départements ne se déclarent pas pour nous?... La Montagne, de son côté, est forte comme la réalité et l'audace. Pour la réalité de la Montagne est-il rien d'impossible? Elle fera un nouveau 10 août s'il le faut; oui! et même un 2 septembre. » (P. 200.) A ce langage, on peut prévoir qu'il se résignera fort bien à la chute des Girondins au 2 juin 1793. « C'étaient, dit-il, des hommes de mérite, cultivés par la philosophie, de conduite honorable; on ne peut les blâmer de n'avoir été que des pédants, et de n'avoir pas eu plus d'intelligence; ils ne furent pas blâmables, mais très-malheureux. » (P. 215.)

Il ne plaint pas beaucoup plus les Soixante-treize qui seront jetés en prison, menacés de la mort, pour avoir protesté secrètement contre ce « *suprema dies* du 2 juin. » « Voilà ce qu'on recueille, dit-il froidement, quand on fomente la guerre ci-

Digitized by Google

vile. » (P. 236.) Périssent donc les Vingt-deux! Quoi que l'on pense des Girondins, il n'y a point d'histoire qui ne nous émeuve au simple récit de leur mort; mais il faut se borner à nous peindre les victimes ; on gâte tout à vouloir y montrer son esprit, comme dans ce passage : « Au pied de l'échafaud, ils font encore entendre, avec des variations appropriées au moment, l'hymne de la *Marseillaise. Représentez-vous bien cette scène de musique.* Ceux qui vivent encore continuent à chanter; le chœur s'affaiblit rapidement : le couperet de Sanson est rapide, une tête par minute à peu près. Le chœur s'affaiblit, le chœur a cessé. » (P. 262.) Ce n'est que la parodie du fameux vers des *Templiers* de Raynouard :

Mais il n'était plus temps... les chants avaient cessé.

Du reste on ne peut pas dire que l'auteur ait plus de complaisance pour les adversaires des Girondins, pour l'homme au teint vert de mer (Robespierre), pour ce souverain de la conscience publique appelé Marat; pour les « Jacobins femelles, » pour les sans-culottes et pour leur système de gouvernement qui a son emblème dans la guillotine[1]; et il enterrera sans trop de regret, ce me semble, « le corps du sans-culottisme, » après tout le reste, dans son chapitre intitulé : « Les harengs grillés. »

1. « La guillotine, par sa promptitude, donne une idée de l'activité générale de la République. Le cliquetis de cet énorme couperet s'élevant et retombant dans une horrible systole-diastole, est une partie de cet énorme mouvement vital et de la pulsation du système des sans-culottes. » (P. 254.)

Digitized by Google

Quand on aime tant les formules, on tombe facilement dans le paradoxe : on y tombe d'autant plus aisément qu'on a, en réalité, moins de principes que de formules, qu'on prétend plus à l'intuition qu'à la logique, et que l'on procède beaucoup moins en dialecticien qu'en manière de voyant. Comment excuser cette phrase singulière où l'auteur comprend dans le même entraînement les égorgeurs, forçant les prisons, et les soldats courant à la frontière : « La France exécute sa valse du désert avec un tourbillon de 25 millions d'hommes (comme le fait le Sahara, lorsque les vents s'éveillent en s'agitant) vers les mairies, *les prisons d'aristocrates* et les salles des comités d'élection ; vers Brunswick et les frontières, vers un nouveau chapitre de l'histoire universelle ? » (P. 64.) De même, est-ce bien excuser Paris, je ne dis pas d'avoir fait les massacres de septembre, mais de les avoir soufferts, que de dire : « Quiconque dans Paris a le cœur d'affronter la mort trouve qu'il est plus urgent de combattre les Prussiens que de lutter contre les assassins des aristocrates ? » (P. 54.) Et n'est-ce pas pousser le sentiment moral, qui réprouve la guerre, jusqu'à l'immoralité, que de rapprocher de l'égorgeur le soldat, comme l'auteur le fait dans cette page : « Oui, au lieu de crier davantage, il serait peut-être édifiant de remarquer d'un autre côté quelle chose étrange c'est que les mœurs, les usages, et avec quelle justesse la valeur, le courage d'un homme est appelé sa moralité. Voyez le cruel massacre, qu'on pourrait appeler l'un des enfants les plus authentiques de l'abîme ; donnez-lui seulement les usages, il devient la guerre avec les lois de la guerre ; il est

Digitized by Google

dès lors suffisamment moral, et des individus vêtus de rouge en portent les instruments pendus à leur côté, non sans un air d'orgueil, que vous ne devez blâmer en aucune façon. Et pourtant, tant qu'il n'est vêtu que d'un drap brun et grossier, et que la révolution, moins fréquente que la guerre, ne s'est pas encore fait ses lois de révolution, seuls les individus vêtus d'un drap brun et grossier sont immoraux. O crieurs bien-aimés, hommes imbéciles, mes frères, fermons nos larges bouches, cessons de crier, et commençons à réfléchir. » (P. 63.)

Si l'auteur avait un peu plus réfléchi, il se serait tu ici, et il aurait cherché une meilleure occasion de crier contre la guerre. De même quand il a dit de la fin de Marat et de Charlotte Corday : « Ainsi furent en contact et périrent l'une et l'autre la plus belle et la plus sale des créatures, » n'est-ce pas une profanation que de les unir ainsi dans la mort : « O vous, infortuné couple, qui vous êtes éteint mutuellement, la Belle et le Repoussant, dormez profondément dans le sein de la Mère qui vous porta tous deux! » (P. 226.) Et après le tableau qu'il nous a fait lui-même de la Terreur, que dire de cette comparaison entre l'époque de Turgot et celle de Marat, à l'avantage du temps de Marat : « Quand l'histoire, portant ses regards en arrière, les jette sur la France d'autrefois, sur l'époque de Turgot, par exemple, qu'elle y voit le servage muet s'approcher en tremblant du palais de son roi, étaler ses millions de visages livides, de corps hideux, épuisés et couverts de haillons, présenter, sous ces hiéroglyphes sinistres, ses suppliques et ses doléances, et n'obtenir, pour toute réponse,

Digitized by Google

que de nouveaux gibets de quarante pieds de haut: l'histoire, alors, avoue avec douleur qu'on ne peut citer une période où les 25 millions de Français aient en général *moins* souffert que pendant cette période appelée le règne de la Terreur! Mais ce ne furent pas les millions de muets qui souffrirent, ce furent les milliers de parleurs, ce furent des centaines et des unités, qui criaient et publiaient, et faisaient retentir le monde de leurs plaintes autant qu'ils le pouvaient et le devaient; c'est là la grande singularité de cette époque. » (P. 409.) Il semble que l'auteur n'ait vu la Révolution qu'à Paris ou dans quelques grandes villes, et se figure que le reste de la France, ou que tous ceux qui n'ont pas été guillotinés jouissaient de l'âge d'or! A-t-il donc si vite oublié ce qu'il dit ailleurs des populations mourant de faim parmi les milliards d'assignats sous le régime du *maximum?* ou croit-il que cela n'existait qu'à Paris? Si l'auteur n'était étranger, il aurait pu avoir à cet égard d'autres informations que par les livres. Je le demande à tous les hommes de ma génération, nés au fond des provinces. Quel est celui qui ne tienne de ses parents l'impression qu'ils avaient gardée et des misères et des tortures de ce despotisme sanglant, mille fois pire que tous les régimes de servage? Voyait-on, au temps de Turgot, la mort suspendue sur les têtes pour un cri de pitié poussé en face de l'échafaud?

Ce goût de l'excentricité qui jette l'auteur dans les propositions si paradoxales et des images si souvent risquées, ne peut pas manquer de se produire dans toutes les allures de son style. Danton, « le charnu Danton, Titan égaré, » est un « avaleur

Digitized by Google

de formules avec un gosier plus large encore que Mirabeau. » (P. 62.) Bonaparte est donné à deviner dans « cet officier monosyllabique d'artillerie. » (P. 389.) L'auteur sait être burlesque jusque dans l'attendrissement, comme quand il dit de la mort de Louis XVI : « Un roi mourant par une telle violence frappe fortement l'imagination ; il faut bien qu'il en soit ainsi. Et au fond ce n'est pas le roi qui meurt, mais bien l'homme. La royauté est un vêtement ; la grande perte est celle de la peau. » (P. 141.)

Le mauvais goût a quelquefois chez lui les apparences d'un mauvais sentiment. Il dit des émigrés, page 322 : « Le ci-devant seigneur, au palais délicat, deviendra un excellent cuisinier de restaurant à Hambourg ; la ci-devant madame, dont le goût était exquis pour la toilette, réussira à Londres comme marchande de modes. Dans Newgate-street, vous rencontrez monsieur le marquis, une planche de sapin sur l'épaule, la doloire et le rabot sous le bras ; il s'est fait menuisier, il faut vivre. » (P. 322.)

Il sait plaisanter avec les choses les plus hideuses : « Nous ne mentionnerons plus, dit-il près de finir l'histoire de la Terreur, qu'une chose ou plutôt deux autres choses : les perruques blondes et la tannerie de Meudon. On parle beaucoup de ces perruques blondes : ô lecteur, elles proviennent de têtes de femmes guillotinées. Ainsi, le toupet d'une duchesse peut servir à couvrir le péricrane d'un cordonnier. Elle soulève encore plus le cœur cette tannerie de Meudon, *mentionnée parmi les autres prodiges de la tannerie.* A Meudon, dit Montgaillard avec beaucoup de calme, il y avait une tannerie de

Digitized by Google

peaux humaines, de celles des guillotinés qui valaient la peine d'être écorchés. On en faisait d'excellentes peaux pour des culottes et autres usages[1]. » L'auteur dit avec raison que l'on trouverait difficilement un cannibalisme aussi épouvantable; et pour reprendre le ton du morceau il ajoute : « C'est un cannibalisme industriel, paisible, presque élégant ! » Il est mauvais plaisant; il est quelquefois trivial : « Le cruel Billaut ne garde pas le silence, si vous l'excitez. Non plus le cruel Jean Bon, une sorte de jésuite également; ne l'écrivez pas comme cela se voit dans beaucoup de dictionnaires : *Jambon.* » (P. 128.) Je ne parle pas de ses titres : *Culottisme et sans-culottisme* (p. 160); on sait ce que sont les *sans-culottes :* c'est Carlyle qui a imaginé de mettre en regard le parti *culotté.* Après cela, le traducteur aurait pu se dispenser de suivre le langage britannique dans sa pruderie en parlant d'hommes *sans indispensables.* La pruderie n'est pas le caractère de la langue de son auteur.

Carlyle, dans son exposition, s'identifie volontiers avec la France. Il dit « *notre* révolution ; » il s'écrie : « *notre* frontière, *nos* braves soldats. » Mais il est Anglais et l'on en voit la marque lorsqu'il parle de ces deux feux : l'un comparable à l'embrasement des broussailles ou de l'herbe sèche; l'autre, au feu du charbon ou même à celui du coke, difficile à allumer, impossible à éteindre : « Le rapide feu gaulois, nous pouvons le remarquer encore, et le remarquer, non-seulement dans les Pichegru,

1. P. 324. Le texte de Montgaillard (*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI*, etc., t. IV, p. 290, note) se ressent un peu d'avoir passé par les mains de Carlyle.

Digitized by Google

mais dans d'innombrables Voltaire, Racine, Laplace même, — car un homme, qu'il se batte, qu'il chante, qu'il pense, sera toujours le même homme, — est admirable pour faire cuire des œufs. Mais le feu de charbon teutonique, ainsi qu'on le voit dans les Luther, les Leibnitz, les Shakespeare, est préférable pour fondre les métaux. Qu'elle est heureuse notre Europe d'avoir les deux espèces! » (p. 390) ; — et l'Angleterre, de fondre les métaux, quand la France ne peut que cuire des œufs!

On le peut voir encore à la façon dont il traite la tradition populaire sur la fin du *Vengeur:* « Lecteur! Mendez, Pinto, Munchhausen, Cagliostro, Pzalmanazar, ont été grands; mais ils ne sont pas les plus grands. O Barère, Barère, Anacréon de la guillotine! L'histoire, curieuse, pour être fidèle, doit, dans une nouvelle édition, redemander: « qu'est devenu *le Vengeur?* que doit-on croire de ce glorieux suicide? » et avec son pinceau impitoyable, elle trace une large bande noire, une bande injurieuse, sur toi Barère, et sur lui! Hélas! hélas! *le Vengeur*, après avoir lutté vaillamment, a sombré comme tout autre navire, tandis que son commandant et plus de deux cents hommes d'équipage s'échappaient avec joie sur des bateaux anglais; et cette grande action héroïque, cet exploit immortel, n'est plus qu'un énorme mensonge héroïque, qui n'existe nulle part, si ce n'est à l'état de mensonge, dans le cerveau de Barère! Telle est la vérité. Toute cette histoire a été fondée comme le monde même, sur le néant. Prouvée par le rapport de la Convention, par des décrets solennels de la Convention et le

Digitized by Google

« *modèle en bois du Vengeur*, » crue, pleurée, chantée par tout le peuple français jusqu'à cette époque, on peut la regarder comme le chef-d'œuvre de Barère, comme le plus prodigieux, le plus héroïque échantillon de blague qui ait été produit depuis plusieurs siècles, par aucun homme, aucune nation. C'est à ce titre seul qu'il doit être désormais mémorable. » (P. 318.) — *Le Vengeur* n'a pas sombré volontairement, et ceux de ses marins qui ont pu échapper à la mort n'ont pas refusé la vie; mais le vaisseau, avec plus de la moitié de l'équipage, a péri après un glorieux combat (13 prairial an II), et le dernier cri des mourants a été : *Vive la République!* Voyez le rapport du brave capitaine Renaudin[1]. Sans autoriser les paroles emphatiques de Barère, qui pouvait être de bonne foi, ne sachant rien que par de vagues rumeurs, il permet de faire justice des paroles injurieuses de Carlyle, qui, ayant pu avoir toutes les pièces sous les yeux, n'a pas la même excuse.

En somme, on aborde ce livre par curiosité, on y avance comme piqué au jeu; mais on ne va pas jusqu'au bout sans fatigue. En le lisant, on éprouve moins d'émotion que d'étourdissement; et quand on le pose, on ne peut s'empêcher de dire : Voilà beaucoup d'esprit bien mal employé!

1. Ce rapport a été reproduit par M. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, art. *Vengeur*.

Digitized by Google

II

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LA RÉVOLUTION.

Un autre livre qui, chez nous cette fois, vise au pittoresque, sans d'ailleurs prétendre aux grandes théories, c'est l'*Histoire de la Société française pendant la Révolution* de MM. Edmond et Jules de Goncourt. Les deux auteurs n'ont point à étudier dans leurs causes et à retracer dans leur suite les événements de la Révolution. Ils peuvent, ils doivent même par leur titre fouiller plus curieusement et s'attacher à mettre plus en lumière certains recoins de ce grand sujet. C'est comme une collection de tableaux de genre, dont le mérite du reste est plus dans la multiplicité du détail que dans l'ordonnance de la composition : et l'on conçoit qu'ils aient pu se mettre à deux pour les faire. Ils auraient été vingt, que la moisson n'en eût été que plus abondante et le livre mieux rempli.

On trouvera donc ici, en autant de tableaux distincts, un peu rapidement esquissés, sans doute, l'histoire de la Révolution française dans les salons où elle commence, dans la rue où elle s'achève, dans les théâtres, dans les cafés, dans les maisons de jeu, et même dans d'autres lieux encore ; l'influence qu'elle exerça sur la littérature, sur l'art et jusque sur la mode. La littérature cesse d'être philosophique, elle est toute à l'action. Ce

Digitized by Google

qui domine dans la presse du temps ce sont les journaux, les pamphlets, les caricatures, toutes choses qui ne visent point à la postérité, qui se bornent au présent; mais le présent est gros d'avenir : et qui peut calculer les effets produits sur la marche de la Révolution par ces simples feuilles qui pénètrent dans tous les foyers, qui happent le passant dans la rue et se disputent le privilége de faire l'opinion publique? La Révolution est là tout entière, avec son esprit généreux, ses grandes aspirations, son courage, mais aussi avec ses violences, ses convoitises, son écume, sa bave sanglante, ses obscénités.

Il n'est pas besoin de citer les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins; *le Patriote français*, de Brissot, etc., qui poussent au mouvement et seront emportés. On connaît aussi, on ne connaît que trop l'action terrible de l'*Ami du Peuple* (Marat) et les colères du *Père Duchesne* (Hébert) : les fumées du sang leur montent à la tête; et parmi ceux qui savent les braver, quelle audace et quel mépris de la mort n'a-t-il pas fallu à la *Feuille du matin*, le dernier survivant des journaux royalistes, pour publier, en mars 1793, cette version, à l'ordre du jour, des commandements de Dieu :

V. Tout bon Français égorgeras
Ou le pendras pareillement.
X. Bien d'autrui ne convoiteras,
Mais le prendras ouvertement.

Quant aux pamphlets, un catalogue exact de tous ceux qui parurent alors, serait la révélation la plus curieuse de l'état des esprits; car là aussi se

Digitized by Google

livre la bataille : *Ah! ça n'ira pas! — Le Parchemin en culotte; — La botte de foin ou Mort tragique du sieur Foulon; — Les demoiselles du Palais-Royal aux états généraux*; — *L'autorité de Rabelais dans la révolution présente et dans la constitution civile du clergé*, etc. Ajoutez-y les caricatures, sorte de pamphlets qui parlent aux yeux : nos deux auteurs en citent quelques échantillons; et l'on peut en voir les originaux ou d'autres analogues au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, dans la collection de l'histoire de France, et dans la collection Hennin. Par exemple, *la lanterne magique républicaine, montrée à sir Georges Dandin et à M. Pitt, son féal ministre.* La guillotine tient la place principale sur l'image représentée, et dont voici la légende :

« Un bon sans-culotte montre la lanterne magique au gros Georges et à son piteux ministre, et leur fait voir dans le disque lumineux tout ce qui se passe en France : la vertu y est à l'ordre du jour, la guillotine fait justice des traîtres : la fabrication du salpêtre et des armes en activité ; nos armées victorieuses au nord et au midi; la marine sur un pied respectable. A cette vue le gros Georges s'efforce de retenir sa couronne chancelante. Pitt voit avec désespoir échouer ses vastes projets de trahison. Enfin pour achever de les confondre, un jeune républicain leur joue sur la vielle le refrain : « Ça ira. »

A Monsr Pitt.

Cet instrument d'un rapide supplice
Qui fixe tes regards surpris,
Piteux Pitt, a détruit beaucoup de tes amis.
Si tu veux qu'aux enfers avec eux il t'unisse,
Fais un petit tour à Paris,
Il sera fort à ton service.

Et c'est encore ce qu'a produit de moins mauvais

Digitized by Google

en ce genre le temps de la Terreur! L'art s'est dégradé; la caricature a perdu toute lueur d'esprit. Les victoires mêmes, comme celles de Wattignies et de Fleurus, n'inspirent que des choses ignobles : témoin l'image qui a pour légende : *la Coalition des rois et des brigands couronnés contre la République française;* les rois sont des animaux à tête d'hommes, débitant chacun son couplet. Témoin encore celle qui représente une armée de cruches, conduite par Georges, mené lui-même par Milord Dindon (Pitt). L'artillerie se compose de seringues; le reste y répond. Et ces grossièretés n'étaient pas le produit spontané de quelqu'une de ces imaginations déréglées comme il s'en trouve à toute époque : elles étaient commandées par le Comité de salut Public, elles étaient exécutées par le grand peintre David! Exemple qui montre jusqu'à quel point certains entraînements politiques peuvent déshonorer le génie et avilir le plus noble talent : l'auteur du *Serment du Jeu de Paume* se ravalant au rôle du caricaturiste le plus abject! Son nom n'est pas au bas de la sale image que j'ai citée : mais la preuve en est dans les actes du Comité de Salut public. Un de ses arrêtés en date du 12 septembre porte :

« Le Comité de salut public de la Convention nationale arrête que le député David sera invité à employer les talents et les (le mot *magnifiques* avait été écrit) moyens qui sont en son pouvoir à multiplier les gravures et les caricatures qui peuvent réveiller l'esprit public et faire sentir combien sont atroces et ridicules les ennemis de la liberté et de la République.

« *Signé :* Carnot, Barère, Herault, C.-A. Prieur, Billaud-Varenne. »

Et en marge : « Expédié le 12 septembre 1793. »

Digitized by Google

Ce n'est encore qu'un ordre général; mais un autre en constate l'exécution :

« Le Comité de salut public, sur la présentation qui lui a été faite par le citoyen David, peintre, de deux caricatures de sa composition, l'une représentant une armée de cruches, commandée par Georges, mené par le nez par un dindon; l'autre représente le gouvernement anglais sous la forme d'une figure horrible et chimérique, revêtu de tous ses ornements royaux.

« Arrête que l'artiste David remettra au Comité 1000 exemplaires de chacune de ces caricatures, savoir : 500 en noir et 500 color[i]és, et qu'il lui sera donné en indemnité un mandat de trois mille livres, à prendre sur les cinquante millions dont le Comité peut disposer. » 29 floréal an II.

« *Signé :* Carnot, C.-A. Prieur. »

Suit l'état de dépenses pour la gravure et le tirage de notre dessin (*l'armée royale-cruche*); et l'explication des figures :

N° 1, Georges, roi d'Angleterre, commande en personne l'élite de son armée royale-cruche, n° 2; il est conduit par son ministre Pitt ou milord Dindon, n° 3, qui le tient par le nez, pour mieux lui prouver son attachement. L'avant-garde de la royale armée, n° 4, reçoit un échec à la porte de (la) ville, n° 5, qui est occasionné par la colique de quelques sans-culottes placés au haut de la porte, n° 6. Fox ou milord Oie, n° 7, ferme la marche, monté sur sa trompette anglaise, qui sonne un rappel en arrière; n° 8, artillerie anglaise nouvelle qui a la vertu d'éteindre les incendies et de délayer les fortifications[1].

1. *Archives nationales*, AF, II, 66. J'en ai trouvé la première indication dans le livre curieux de M. Vatel, *Charlotte Corday et les Girondins*, t. III, p. 816. Le texte de M. Vatel présente quelques variantes sur le premier arrêté, qu'il paraît avoir pris du registre où il est recopié. Je les ai reproduits l'un et l'autre d'après les originaux (ancienne cote : 1 et 13, 4e dossier, carton 138). — La *Lanterne magique* est d'un nommé Dupuis qui reçut 1250 l. pour 1000 exemplaires. (*Ibid.*, n° 18 et 22.)

Digitized by Google

C'est au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue des Mathurins, à la maison Basset (on ne les chercherait plus là aujourd'hui), qu'on trouvait la grande exhibition de ces images; et des gens ne manquaient pas pour en faire le commentaire aux plus novices. « C'est le journal de ceux qui ne savent pas lire; c'est l'école du peuple » (p. 254) : triste école où l'on n'apprendra guère ni le bien, ni le vrai, ni le beau!

Au milieu de tous ces détails, on peut suivre la Révolution qui s'accomplit dans la société même : la joie infinie et l'immense soulagement que l'on ressentit aux premiers jours de l'Assemblée constituante, à l'avénement de la liberté et de l'égalité dans la nation française; quand les priviléges sont abolis et les abus séculaires déracinés : plus de dîmes, plus de corvées, plus de garennes, plus de maîtrises ni de jurandes ; plus de bourgeois ni de nobles, plus de glèbe ni de châteaux; plus de robe ni d'épée, mais tous une même chose devant la loi!

Il y eut bien quelque confusion dans cette transformation, faite à coups de décrets, en une nuit, d'une société qui était le produit des siècles. Ce n'est pas seulement l'homme qui se sent l'égal de l'homme dans toutes les conditions; c'est le valet qui, en tant que valet, se veut faire l'égal de son maître, et prétendra, jusque dans la maison où il sert, être tout, comme étant du tiers état [1]. Il y eut dans cette joie du plus grand nombre, des déboires aussi pour quelques-uns. Plusieurs ne sentirent

1. Voyez une scène comique racontée p 77.

Digitized by Google

que l'amertume du sacrifice qu'ils devaient subir, sans avoir eu la satisfaction de le décréter eux-mêmes; et il y avait dans ces regrets quelque chose de légitime. On ne répudie pas sans douleur toutes les traditions de sa famille. On n'efface pas, sans qu'il en coûte, les insignes de ses aïeux. Le marquis de Mirabeau lui-même ne se résigna pas à se voir appelé dans les journaux Riquetti. « Avec votre Riquetti, s'écria-t-il en s'adressant à la tribune des journalistes, vous avez désorienté l'Europe pendant trois jours. » Parole de bon sens; mais les journalistes n'auraient-ils pas pu répondre : « Avec vos noms de terre, depuis des siècles vous désorientez l'histoire! » Quelle étude ne faut-il pas pour suivre sous ces noms, achetés souvent avec quelques arpents de terrain, les rapports qui unissent les fils aux pères et les frères entre eux, et quelquefois le même homme à soi-même? Du reste, aux uns comme aux autres, on peut dire que l'esprit égalitaire s'était ici arrêté à moitié chemin. Ce ne sont pas seulement les titres : les noms même de famille créent une aristocratie. Pour avoir l'égalité véritable, il aurait fallu en revenir à s'appeler Pierre, Jacques ou Jean. La société athénienne, par exemple, avec ses noms individuels distingués des semblables par le simple nom du père, nom individuel aussi, n'est-elle pas bien autrement démocratique que la société romaine, avec ses triples noms de personne, de *gens* et de branche dans la *gens?* Et aujourd'hui, jusque parmi les démocrates et devant le suffrage universel, combien qui n'ont été ou ne seront quelque chose qu'en vertu d'un nom rendu célèbre par un père ou par un aïeul?

Digitized by Google

Concluons que ce n'était pas la peine d'en faire un crime aux aristocrates.

Avec cette joie de l'affranchissement, il fallait bien s'attendre aux misères que, dans les premiers jours, devait entraîner la liberté. On ne déplace pas impunément une société tout entière de ses bases, même quand il s'agit de la mieux asseoir; on ne change pas sans péril le régime des impôts et les conditions du travail. Mais les peuples ne se représentent pas sous cette forme les commencements naturels d'une ère de régénération, vantée comme une ère de bonheur. Comment croire que des mesures dirigées contre les riches tournent contre les pauvres; que la suppression de certains droits fiscaux puisse amener le renchérissement des denrées et la misère? Et cela arrivera pourtant, si ces mesures effrayent l'argent et l'empêchent de circuler; si cette suppression de droits tarit les ressources du trésor et que cet appauvrissement du trésor altère le crédit, et par suite entrave ou paralyse entièrement l'industrie et le commerce. La misère engendre le soupçon, le soupçon pousse à la violence, et la violence, en faisant l'affaire de quelques démagogues, précipitera le pays de révolution en révolution, ou, si l'on veut, de journée en journée, dans l'abîme de la Terreur.

Le régime de 1793, nous avons eu l'occasion de le dire déjà, c'est le renversement complet des principes de 1789. Ce seront, si l'on veut, de sanglantes représailles de l'ancien régime; mais enfin c'est la suppression de la liberté, de l'égalité même, au profit de la plèbe la plus infime, ou plutôt de ceux qui la mènent en semblant la servir. En ce

Digitized by Google

temps-là, l'élite de la société se trouve dans les prisons, et l'on est envoyé à l'échafaud, à titre d'aristocrate, sur son simple nom de famille. MM. de Goncourt ont des pages fort curieuses sur la société dans les prisons. C'est là que se retrouve encore ce qui reste de la politesse dans la nation, et ce serait un contraste piquant, s'il n'était si lugubre, que de voir tant de distinction, d'innocence et de vertu dans la maison du crime, tant de scélératesse dans la demeure du pouvoir. Les deux auteurs font une peinture fort colorée de ces renversements de conditions et de tout l'ordre moral, à commencer par les plus poignantes insultes, par les plus grandes douleurs, par les tortures journalières de la famille royale au Temple : « Ces femmes, dit-il, qui n'ont plus de larmes, ce résigné qui regarde indifféremment, avec une lunette, les travaux de maçonnerie qui scellent sa dernière prison, il faut qu'ils aient les crachats, la fange, les calomnies, leur chemin de la guillotine. Et de toute la France, tournée vers le Temple, il s'élève des voix confuses, des cris, des ricanements, une clameur quotidienne, obstinée, sans miséricorde et sans trêve. Il semble, à y prêter l'oreille, entendre un de ces chants de mort de Peaux-Rouges insultant au vaincu avant de le martyriser, et qui, avant de tuer le corps, crucifient le cœur. » (P. 278.) — « Il faut à la Révolution qu'ils meurent; il faut aux révolutionnaires qu'ils souffrent. Et quand l'ennemi a été repoussé, quand la guillotine s'impatiente d'attendre, ne croyez pas que la satiété se soit faite dans le public ou que la pudeur vienne aux insulteurs. Celui-là dit le ménage au Temple s'injuriant, se battant, se

Digitized by Google

souffletant, et le roi traitant la reine de g..... et de p..... Oui, on les torture, on les promène sur la claie des pamphlets ignobles, aux veilles même de ces jours que la mort promise fait sacrés; et, pendant que les geôliers dessinent sur les murs, pour les enfants de ce père et de cette mère : « *M. Veto crachant dans le sac*, » d'autres geôliers, peut-être, jettent dans la chambre du roi cette notification populaire de l'arrêt de mort qu'ils attendent : « *Charles libre*. Tes sujets vont à la guillotine. — « *Louis l'esclave*. O ciel! Quoi! Laporte, Durosoy, « Royou... — *Charles libre*..... Viennent de te servir « de courriers ainsi qu'à Madame. — *Louis l'esclave*. « O ciel! voyez-vous, monsieur Charles, vous êtes « cause que ma femme vient de s'évanouir! — « *Charles libre*. Eh bien! f...-lui une jatte d'eau par « la figure, elle reviendra. » (P. 278-281 [1].)

MM. de Goncourt rendent, par des traits saisissants, la physionomie hideuse des tribunes dans la scène du jugement du roi. Mais l'auguste victime avait été précédée et allait être suivie d'une foule d'autres. Les deux écrivains dépeignent bien l'abrutissement où la vue journalière des exécutions avait

1. La gravure ne pouvait pas manquer d'insulter comme le reste au roi déchu. Une image de la collection Hennin (Q^b 330) représente un bras traversant le mur de la prison et écrivant (j'en reproduis l'orthographe) :

DIEU A CALCULÉ TON REIGNE ET LA MIS AFIN. TU AS ÉTÉ MIS DANS LA BALANCE ET TU AS ETE TROUVÉ TROP LEGER.

Au-dessous est une légende injurieuse avec une figure de la guillotine.

Une autre image a pour sujet et pour titre : « Réception de Louis Capet aux enfers par grand nombre de brigands ci-devant couronnés. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

jeté la populace, l'ironie mêlée à la cruauté dans ces cris sauvages qui faisaient appel à son goût pour le sang : « La liste des gagnants à la loterie de sainte Guillotine. » (P. 322.)

Ajoutons-y, comme un échantillon de la littérature née de cette boue sanglante, le « Compte rendu « aux sans-culottes de la République française, par « très-haute, très-puissante et très-expéditive dame « Guillotine, dame du Carrousel[1], de la place de la « Révolution, de la Grève et autres lieux; conte- « nant le nom et le surnom de ceux à qui elle a « accordé des passe-ports pour l'autre monde, le « lieu de leur naissance, leurs âge et qualités, le « jour de leur jugement, depuis son établissement « au mois de juillet 1792, jusqu'à ce jour, rédigé « et présenté aux amis de ses prouesses, par le « citoyen Tisset, n° 13, rue de la Barillerie, coopé- « rateur des succès de la République française. De « l'imprimerie du Calculateur patriote, Au corps « sans tête[2]. »

Dans la préface, la Guillotine (c'est elle qui parle) exprime ses regrets et ses vœux :

« Pourquoi faut-il, dit-elle, que cette canaille-là n'ait qu'une tête? Je leur en aurais souhaité dix; car, convenons-en, cette soustraction est trop tôt faite pour eux. »

Les bulletins de chaque jour ne suffisent pas à

1. Ce fut sur la place du Carroussel que fut dressée la guillotine jusqu'au jour où la Convention, s'étant établie aux Tuilleries (10 mai), voulut éloigner d'elle le spectacle des exécutions. On la transporta alors sur la place de la Révolution où elle avait été déjà élevée pour Louis XVI.

2. Deux volumes in-8° de 384 et de 241 pages. La 2e partie est consacrée à Commune-affranchie (Lyon).

Digitized by Google

ses triomphes. Elle voudrait se rendre le monde entier tributaire; et les têtes les plus sacrées sont celles qu'elle convoite le plus :

« Ah! dit-elle, qu'une tiare dans le panier ferait un merveilleux effet, et que la tête du Saint Père ajouterait à mes lauriers! L'idée de ne pouvoir en jouir m'attriste. Ah! si Sa Sainteté prétendue et le sacré collége des cardinaux voulaient s'éloigner de Rome et venir faire un tour à Paris, comme je les saluerais de bonne grâce, et que j'aurais de satisfaction à en faire *subito* des saint Denis, des saint Jean-Baptiste, des saint Firmin! »

Mais elle n'a pas seulement des souhaits pour l'avenir; elle a des regrets pour le passé :

« Que n'ai-je été de tous les temps et de tous les siècles?... J'aurais guillotiné ce brave M. saint Louis, qui se fit sanctifier à force de forfaits et de bêtises; dès lors, un saint de moins dans la ménagerie céleste. J'aurais sabré la plus grande partie de ses successeurs, sans mettre de côté Louis XII, Henri IV.... Les Bathilde, les Clotilde, les reine Blanche auraient aussi dansé la Carmagnole! »

La Révolution était-elle donc un retour à la barbarie? MM. de Goncourt ne paraissent pas éloignés de le croire : et pour ce qui est du régime de la Terreur, ils ont bien raison. Mais il ne faudrait pas étendre à toutes les choses de ce temps ce jugement radical; et à cet égard on peut leur opposer les faits que M. Despois a réunis dans son livre du *Vandalisme révolutionnaire*.

Digitized by Google

III

LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE.

Les hommes de 1789 aspiraient au progrès en toute chose, et leurs idées avaient été recueillies dans l'Assemblée législative et dans la Convention. Au milieu même des déchirements politiques, le travail de réorganisation se poursuivait activement, et la Convention avait trouvé dans son sein ou au dehors des hommes capables de les mener à bonne fin. Carnot savait *organiser* la victoire par d'autres moyens que ceux que la Terreur mettait à son service. Cambon fut sans égal dans l'administration des finances, sous le régime financier le plus désastreux; Condorcet, Daunou, Lakanal, Grégoire, travaillaient avec un zèle infatigable au rétablissement de l'instruction publique à tous ses degrés, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'Institut [1]; et dès le temps de la Terreur, la loi de l'Instruction primaire fut décrétée (29 frimaire an II, 19 décembre 1793). Monge, Fourcroy secondaient l'ingénieur Lamblardie dans la création de l'École

1. Voyez l'essai sur l'instruction publique par Daunou; le discours sur l'éducation publique par Thibaudeau (1er août 1793); le rapport et le projet de décret de Grégoire sur les Académies, etc. Inutile de dire qu'on ne regardait pas à la dépense. C'était dans plusieurs projets non-seulement l'instruction, mais l'éducation gratuite. Un projet de Robespierre porte :

« Tous les enfants seront élevés aux dépens de la République de-

Digitized by Google

polytechnique, création votée le 11 mars 1794, sous le nom d'École centrale des travaux publics, et réalisée par la loi du 28 septembre suivant. Un mois après (30 octobre) était fondée l'École normale, avec Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Laharpe, Volney, Bernardin de Saint-Pierre pour maîtres. Le 10 juin 1793, s'était ouvert le Muséum d'histoire naturelle, avec douze chaires inaugurées par des savants dont les noms sont restés dans la science : Daubenton, Brongniart, Jussieu, et bientôt Geoffroy Saint-Hilaire. Un peu plus tard (25 juin 1795) était créé le Bureau des longitudes, qui avait pour géomètres Lagrange et Laplace; pour astronomes, Lalande, Cassini, Méchain, Delambre; comme navigateurs, Borda et Bougainville; comme géographe, Buache.

La Révolution ne suscita pas, sans doute, ces hommes éminents, mais elle les employa. (Joignons-leur Lavoisier, qu'elle envoya à l'échafaud.) Les sciences, on le voit, ne comptèrent jamais de plus grands noms. Quant aux beaux-arts, ils voyaient à la crête même de la Montagne un des plus puissants chefs d'école, Louis David, qui voulait mourir avec Marat, « boire la ciguë » avec Robespierre, et qui vécut assez pour fournir des dessins au trône impé-

puis l'âge de cinq ans jusqu'à douze ans pour les garçons et depuis cinq ans jusqu'à onze ans pour les filles. » (*Bibl. nat.*, L° 38, 350.)

Dans le rapport fait par Léonard Bourdon au nom de la commission d'instruction publique (1er août 1793), le même principe est établi; et l'auteur répond à l'objection de la dépense : « Ne sont-ce pas nos enfants à nous tous? Chacun d'eux n'a-t-il pas droit au vêtement et à la nourriture? Qu'ils soient dépensés par petites portions dans chacune de nos maisons ou qu'ils le soient en masse, le résultat est égal pour la République. »

Digitized by Google

rial et peindre, dans une page admirable, la cérémonie du couronnement.

David n'avait pas sauvé son académie, loin de là! et l'on peut voir dans l'ouvrage de MM. de Goncourt comment opérait le jury qu'il lui fit substituer pour le jugement des prix de Rome. Mais le musée du Louvre, décrété par l'Assemblée constituante, s'ouvrit au public le 8 novembre 1793; et dès la Convention, à tort ou à droit, il s'enrichit du fruit de de nos victoires : l'influence de ces grands maîtres, exposés sous les yeux du public, se joignit assurément à celle de David, dans l'éducation des grands peintres que son école nous a donnés. Quant aux autres académies, si l'Académie française et l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne furent pas mieux traitées que de simples corporations [1], l'Académie des sciences survécut au moins dans ses réunions ordinaires et dans ses indemnités : on avait trop besoin de son concours. C'est à elle que l'Assemblée constituante avait confié le soin d'établir l'unité des poids et mesures, chose réclamée depuis plus de deux siècles par nos anciens états généraux; et le 1er août 1793, Arbogast (c'est un conventionnel) apportait à la tribune le résultat des travaux de l'Académie : un système qui, rapportant toutes les mesures à une unité de longueur prise dans la nature, présentait l'avantage d'être conservé toujours le même, et de pouvoir être adopté par toutes les nations.

On n'en peut pas dire malheureusement autant du calendrier nouveau dont l'Académie des sciences avait été chargée aussi, et dont le soin avait été

1. On peut voir au Musée des Archives (vitrine 214, n° 1371) le décret portant suppression des Académies, 8 août 1793.

Digitized by Google

remis à Lalande. Tandis que, par le système métrique, la Convention offrait aux nations une base sur laquelle toutes pouvaient s'unir, elle supprimait par son calendrier un accord existant, accord qui n'est pas moins nécessaire aux relations de la vie sociale; elle rompait non-seulement avec le passé, mais avec le présent; elle s'isolait dans le monde : car elle ne pouvait pas avoir la prétention de faire adopter au monde l'ère de la République française, et son intention n'était pas de conquérir l'univers pour la lui imposer. La dénomination même des mois nouveaux, dont l'inventeur, Fabre d'Églantine, vante, avec tant de complaisance, la convenance aux saisons et l'heureuse harmonie, était à peine exacte dans ses rapports avec le climat aux deux extrémités de la France. Qu'est-ce donc, s'il eût fallu compter ainsi, je ne dis pas aux antipodes, mais simplement aux deux extrémités de l'Europe, de la Suède à l'Espagne [1]?

Pour nous résumer, on ne peut donc pas nier que la Convention n'ait poursuivi le progrès dans

1. Si par ce décret on s'isolait du monde présent, du moins prétendait-on se rapprocher de l'antiquité; on s'inspirait de la Grèce en renouvelant sous une autre forme les olympiades : « Art. 16 Tous les quatre ans ou toutes les Franciades, il sera célébré des jeux républicains en mémoire de la révolution française. » (L'original de ce décret (5 octobre 1793) est exposé au musée des Archives, vitrine 215, n° 1380.)

On avait dû renoncer à imposer aux mois et à l'année le système décimal, mais on s'en dédommageait sur les jours, les heures, les minutes, etc. L'instruction publiée d'après le décret de la Convention porte : « Le jour, de minuit à minuit, est divisé en dix parties : chaque partie en dix autres, ainsi de suite, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. Cet article ne sera de rigueur pour tous les actes publics qu'à compter du 1er mois de la 3e année de la République : »—ce qui dispensa de l'appliquer.

Digitized by Google

tout le domaine de l'intelligence; et pour ce qui est des sciences, elle a fait beaucoup, et elle a été admirablement secondée. Aux services qu'elle a rendus à la science, on peut ajouter l'établissement du Conservatoire des Arts et Métiers; à ceux qu'elle en a tirés, l'établissement du premier télégraphe; le salpêtre extrait du sol en quantité suffisante pour fournir de la poudre dans les proportions énormes que les circonstances exigeaient : vrai miracle de la chimie! — et quand Lavoisier, condamné par le tribunal révolutionnaire, demandait un délai de quinze jours pour achever une expérience utile à la République, le président lui faisait cette fière réponse : « La République n'a pas besoin de chimistes! » A part cette exception, les sciences donc n'eurent pas à se plaindre [1]; mais quant aux lettres, il faut renoncer à vanter ce temps-là. Il ne suffit pas, pour susciter une littérature, de consacrer la propriété littéraire; il ne suffit pas, pour l'encourager, de créer des pensions. Les lettres veulent la liberté : et c'est, on en conviendra, ce qui a manqué le plus à la République. Vous n'y trouverez que la licence, pâture malsaine qu'un gouvernement qui se réserve le domaine de la politique jette au peuple pour tâcher d'assouvir de plus légitimes besoins.

Le journalisme se traîne dans le sang et la boue. Ceux qui, partisans même de la Révolution, avaient osé lutter contre ses excès, avaient été envoyés à l'échafaud. Le dernier souffle de la libre pensée s'était exhalé dans ce cri vengeur du *Vieux Cordelier*,

1. Voy. l'abbé de Montgaillard, *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année* 1825. Paris, 1827, t. IV, p. 288.

Digitized by Google

évoquant la sanglante image du despotisme ombrageux, flétri par Tacite. Le théâtre ne sort des frivolités ou des platitudes que pour se faire complice de la Terreur, en bafouant ceux qu'elle veut perdre ou ceux qu'elle tue [1]. Talma lui-même ne peut sauver la tragédie. Toute trace de goût se perd : dès la fin de 1790, selon Kotzebue, on voyait au théâtre de Monsieur, dans *le Procès de Socrate*, des pipes sur la cheminée de la prison du philosophe athénien [2]. Les directeurs de spectacle ne savaient plus si, dans la représentation des anciens opéras, Jupiter devait porter l'écharpe et le plumet tricolore, et Armide, la cocarde nationale. Payan les rassure : « Ils peuvent laisser subsister les tragédies faites avant la Révolution ou sur des événements qui y sont étrangers, sans y changer les mots de *monsieur* ou de *seigneur* ou autres [3] »; mais ces tragédies ne se jouaient plus guère; et quel refuge pour l'esprit français, quand les derniers salons tenus ouverts par ceux-là même que la Révolution avait passionnés, deviennent suspects à la rue et se ferment pour n'être plus souillés par la carmagnole de Marat? « Alors, disent un peu rudement nos deux auteurs, la richesse est crime; la pauvreté, devoir; la misère, prudence. La sans-culotterie règne sans partage : un peu de paille dans ses sabots, de l'eau-de-vie dans sa cruche, un trognon de pain pour se repaître; et pour blasphémer le souper de l'ancien régime, sacré par l'esprit de la

1. Voyez MM. de Goncourt, *la Société française pendant la Révolu ion*, p. 292.
2. *Ibid.*, p. 301.
3. 14 floréal an II, 3 mai 1794. Schmidt, t. II, p. 204.

Digitized by Google

vieille société française, elle assied dans les boues des rues les *soupers fraternels*[1]! »

Le régime nouveau préparait-il au moins, dans les générations naissantes, un meilleur avenir à la France? On devait l'espérer. L'instruction était devenue, de par la loi, obligatoire; et un rapport de Grégoire (9 pluviôse an II, 28 janvier 1794) avait ouvert un concours pour la composition des livres élémentaires destinés aux écoles nationales. Mais ce qui domine dans cette littérature classique, c'est bien moins la pensée d'enseigner à l'enfant ses devoirs que de lui apprendre ses droits : il en faut faire tout de suite un citoyen.

Ce sont tout d'abord, des A, B, C patriotiques. Après le premier assemblage de lettres, on lui donne à lire la Déclaratiou des droits de l'homme : LE PEU-PLE FRAN-ÇAIS CON-VAIN-CU, etc.[2]; on lui met entre les mains des catéchismes républicains où, à cette question : « Qui es-tu? » il doit répondre.

Homme libre et pensant, né pour haïr les rois,

et trois autres vers sur ce ton; des syllabaires, où le citoyen Piat, instituteur, définissait ainsi, par la bouche d'un enfant, les *sans-culottides* : « C'est le nom le plus analogue au rassemblement des diverses portions du peuple français, qui viendront de toutes les parties de la République célébrer, à cette époque, la liberté et l'égalité. » (P. 276)

1. MM. de Goncourt, ouvrage cité, p. 360.

2. Par arrêté du 9 prairial, « le Comité de S. P. autorise les administrateurs du département de Paris à faire réimprimer la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution en quantité suffisante pour le besoin des écoles primaires de leur arrondissement. (Archives nat. AF 66.—32, 1er doss., c. 138.)

Digitized by Google

Les sans-culottes, voilà le type national, proposé aux enfants. Il s'agissait, par l'éducation, d'en faire des sans-culottes. On s'y prenait à point!

Quant à la religion, à quelle dose la faisait-on entrer dans cette éducation obligatoire, lorsqu'elle était ce que l'on sait dans l'État? La liberté des cultes était proclamée; mais en réalité qui voulait être catholique devait l'être à la façon dont l'entendait l'État : sorte de culte officiel, imposé ainsi à des populations dont il blessait les croyances par des gens qui n'y croyaient même pas. D'ailleurs on sait ce qui en arriva sous la Terreur : quelle honteuse abjuration de ces faux prêtres, quelle profanation des lieux saints[1], quelle rage de destruction ou de mutilation, non-seulement à Paris, mais dans toute la France! Et à ce propos je demanderai à M. Despois, pourquoi, par une sorte de défi, il emprunte à Grégoire le titre de ses rapports sur le *Vandalisme*, pour le mettre à la tête d'un livre où il veut exposer tout autre chose? Brûler les archives, afin d'y détruire les titres de la noblesse, piller les bibliothèques, lacérer les livres pour crime de priviléges ou d'armoiries, jeter au feu les tableaux, saccager les églises, briser les autels et les images des saints, n'est-ce pas là ce qui s'appelle du vandalisme? — Oui. — Et cela s'est-il fait sous la Révolution? — Grégoire l'atteste[2].

1. « La Raison était ordinairement une divinité, une fille choisie dans la race des sans-culottes. Le tabernacle du maître-autel servait de marchepied à son trône. Les canonniers, leurs pipes à la bouche, lui servaient d'acolytes, etc., etc. (Mercier, *Le Nouveau Paris*, chap. CXLVI, t. II, p. 99.) »

2. *Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de les réprimer*, par Grégoire (séance du 14 fructidor,

Digitized by Google

M. Despois ne le nie point, ni M. Louis Blanc : et comment ne l'avoueraient-ils pas? S'ils se taisaient, les pierres le crieraient, comme dit l'Évangile : *Si hi tacuerint, lapides clamabunt*[1]. Nos cathédrales en témoignent par tous leurs porches mutilés et outragés.

Laissez donc à Grégoire son titre, vous contentant du vôtre : « Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention; » et ne croyez pas, en y accolant les mots *Vandalisme révolutionnaire*, donner le change sur leur valeur et leur réalité. Il y a eu un vandalisme révolutionnaire. En vain alléguerez-vous le décret de la Convention qui institue les archives nationales; celui qui défend d'appliquer aux livres l'ordre de destruction rendu contre les emblèmes de la royauté; qui punit de deux ans de fer « quiconque dégraderait les monuments des arts dépendants des propriétés nationales[2]. » Cela fait honneur à la Convention et prouve qu'elle a réagi contre le vandalisme. Mais cela prouve-t-il qu'il n'y ait pas eu de vandalisme, ou qu'on n'ait pas le droit de l'imputer à la Révolution? Non, il faut laisser au mot *Révolution* toute sa portée, et ne pas le réserver arbitraire-

l'an II de la République une et indivisible), réimprimé à Caen, 1867. Voyez les exemples qu'il en cite p. 44 et suiv.; et lui-même déclare qu'il y en eut mille autres. Il les attribue, il est vrai, « à l'aristocratie et à la contre-révolution qui veut nous *barbariser*. » C'était donc bien un retour à la barbarie.

1. Luc, XIX, 40. — Le rapport sur la destruction des tombeaux de Saint-Denis peut se voir au musée des Archives, vitr. 214, n° 1374.

2. M. Despois ne parle pas des institutions judiciaires de la Convention : tribunal révolutionnaire, loi du 22 prairial an II, etc. Mais cela ne peut pas s'appeler du vandalisme : ce serait faire injure aux Vandales. Nous en parlerons ailleurs.

Digitized by Google

ment à l'idéal que l'on se forme. Il y a la révolution de 1789 qui sort des entrailles de la nation et procède par les résolutions des représentants du peuple; et il y a les révolutions du 10 août, du 31 mai qui procèdent par l'émeute et s'imposent violemment aux assemblées elles-mêmes. C'est de de cette source que le mouvement iconoclaste est sorti, et comme le 10 août, comme le 31 mai, il a le droit de se dire révolutionnaire. J'en prends à témoin M. Quinet, et je renvoie au chapitre où, parlant de ces ravages réprimés par Robespierre, il a choisi ce titre significatif : *Les Révolutionnaires ont peur de la Révolution !*

Dans ce naufrage des principes religieux, avec cette éducation de l'école et de la place publique, que pouvait-on attendre de la vie privée ? Ici encore (je ne parle pas de la nation entière, grâce à Dieu! mais de ceux qui étaient emportés dans ce mouvement), ici encore, il y avait eu de grandes idées de régénération et de grandes ruines. On avait voulu faire entrer la liberté dans la famille, la liberté dans le mariage. Le mariage n'était plus qu'un contrat toujours résiliable par le divorce : « Jeunes époux, disait Chaumette, c'est sur les autels de la liberté que se rallument pour vous les flambeaux de l'hymen. Le mariage n'est plus un joug, une chaîne; il n'est plus que ce qu'il doit être, l'accomplissement des grands desseins de la nature, l'acquit d'une dette agréable que doit tout citoyen à la patrie. » Mais les enfants qui naissaient de ces unions, les parents ne leur devaient-ils rien ? Et l'État ne leur retirait-il point ce que la nature leur avait donné, quand il leur ôtait, par le

Digitized by Google

divorce, la vie de famille? C'est un point sur lequel les partisans du divorce ont encore à s'expliquer aujourd'hui.

MM. de Goncourt terminent leur ouvrage par la chose dont Carlyle avait fait le titre de son volume, et qui est en effet, l'Alpha et l'Oméga de la Terreur : la Guillotine; invention d'un médécin philanthrope[1]! Des pendus, laissés pour morts et rappelés à la vie, ont pu dire ce qu'ils ont souffert; l'excellent Guillotin n'avait pas peur d'être démenti quand il disait en vantant sa machine : « Avec ma machine je vous fais sauter la tête d'un coup d'œil et vous ne souffrez pas. » Proposée à ce titre à l'Assemblée constituante et adoptée par l'Assemblée législative, elle ne justifia que trop, sous la Convention, le sentiment de ceux qui la repoussaient comme devant habituer le peuple au sang versé. Elle allait servir, surtout par sa célérité, aux hécatombes de la Terreur : encore fut-elle quelquefois délaissée pour des moyens plus sommaires et plus prompts, les fusillades, les noyades; mais elle n'en est pas moins la plus haute expression de ce régime que la conscience publique a flétri et qu'aucun sophisme historique ne réhabilitera.

En louant MM. de Goncourt de la variété de leurs recherches et du sentiment général qui les a inspirés, je ne laisserai pas de les critiquer aussi. Ils puisent volontiers dans les pamphlets du temps :

1. Voyez la consultation du secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, en date du 7 mars 1792. Dauban, *la Démagogie à Paris en* 1793, p. 163. — Le projet de décret relatif « au genre de peine à infliger aux criminels, » portant la date du 21 *janvier* (1790) est exposé au Musée des Archives; vitrine 192, n° 1155.

Digitized by Google

c'est une source légitime ; mais il faut prendre garde de se laisser trop aller à leur esprit. Il y a dans ce livre des portraits qui sont de vraies caricatures : « Au milieu de tous, une femme au visage léonin, empourpré, bourgeonné, à la lèvre aride, va, vient, brusque de corps et d'idée, le geste mâle, jetant avec une voix de garçon une phrase robuste et enflée. » (P. 6.) — Quelle est cette femme? madame de Staël! Bailly n'est pas mieux traité : « De cette *robinocratie*, — c'est le sobriquet royaliste, — si naïvement gonflée en son triomphe, et qui se laisse si facilement éblouir par ces pompes subites, M. Bailly est le type le plus complet ; le pauvre homme est de tous celui qui apporte à oublier son passé d'hier le plus de ridicule et la meilleure bonne foi. Adieu, globes, astrolabes, sphères et les temples de Clio! Maire de Paris, Sylvain Bailly! Ce n'est plus ce même Bailly qui, il y a quelques jours, allait de Paris à Passy, les mains dans ses poches, un parapluie sous le bras, les yeux élevés aux astres. Il n'écrit plus, il ne lit plus ; il dédaigne jetons, fauteuil académique; il siége en sa chaise curule ; il donne audience, ce roi d'Yvetot de la bonne ville, le roi Sylvain, comme dit le *Veni Creator*, etc. » (P. 82.)

Je blâme aussi l'affectation des auteurs à jeter dans leur récit une foule de noms et de faits, la plupart peu connus, sans rien qui les explique. On se rend inintelligible, a force de vouloir paraître familier soi-même avec les hommes et avec les choses du temps : c'est une fatigue pour le lecteur qui s'instruit mal et s'amuse peu à ce grand étalage. Enfin je trouve en-

Digitized by Google

core ici la recherche du pittoresque poussant aux plus grandes hardiesses dans l'accouplement des mots ou le choix des figures. Le *Cà ira* est « l'alleluia du sang » (p. 55); les spectacles populaires qui répandent parmi la jeunesse la fièvre des combats, « des tyrtéides de poudre et de sacré-chien où le peuple trempe sa lèvre ardente, vaudevilles qui sont vigiles des batailles » (p. 202) ; « les petits spectacles des boulevards condamnés à garder à la porte les tréteaux de la parade, comme des affranchis leurs anneaux d'esclave aux pieds » (p. 92) : image plus fausse que brillante. Qui a jamais entendu parler d'affranchis portant la chaîne aux pieds? On nous décrira tantôt les « fournées androgynes de 93 » (p. 105), tantôt un appartement qui était « une récréation de l'œil et une complicité charmeresse du non-chaloir. » (P. 88.) Le trivial n'est pas dédaigné, comme quand on nous montre un seul commerce grandissant, le « commerce de la *gueule* » (p. 116); et cela ne me paraît pas racheté par l'afféterie de certaines expressions et par les recherches du néologisme : « l'irrespect, » etc. Il y a là un étrange mépris de la langue ou une bien grande estime de soi-même. C'est tout un peuple qui crée les mots nouveaux; ils sont parlés avant d'être écrits. Hors de là, le droit de créer des mots n'appartient que par exception aux grands maîtres ; et ce sont eux qui en usent le moins. Être original par des mots forgés ou des phrases contrefaites, c'est une chose qui est à la portée de tous; mais être original en parlant la langue de tout le monde, c'est là le signe du vrai talent, et la seule originalité qui s'impose au public.

Digitized by Google

IV

LA DÉMAGOGIE A PARIS EN 1793[1].

I

LE RÈGNE DE LA MONTAGNE.

Nous avons vu la Terreur décrite à un point de vue tout idéaliste, ou dans un esprit d'observation, mais de part et d'autre avec le goût prédominant du pittoresque, par un étranger et par deux Français, l'historien anglais Carlyle et MM. de Goncourt. Les ouvrages de M. Dauban sont d'un tout autre caractère. M. Dauban, auteur d'une histoire contemporaine, où, pour le dire en passant, il enseigne à nos élèves que le régime parlementaire est fini

1. *La Démagogie en* 1793 *à Paris,* ou *Histoire jour par jour de l'année* 1793 par C.-A. Dauban, 1 vol. in-8° (1868).—*Paris en* 1794 *et en* 1795, *Histoire de la rue, du club, de la famine* par C.-A. Dauban, 1 vol. in-8° (1869).

Digitized by Google

en France, et qu'au Mexique l'empire de Maximilien durera, n'est pas exposé ici à ces remaniements de clichés, auxquels doivent se résigner ceux qui ont accepté la tâche ingrate d'écrire, pour nos lycées, une histoire qui est encore en train de se faire. Les deux ouvrages que nous avons nommés en tête de cette étude : *La Démagogie en* 1793 *à Paris*, et *Paris en* 1794 sont des sujets parfaitement clos, qu'il a traités avec des pièces originales et qu'il peut juger sans risquer d'avoir à se démentir. Dans la première de ces deux publications il a pris pour base un ouvrage intitulé : *Les Souvenirs de l'histoire, ou le Diurnal de la Révolution de France, pour l'an de grâce* 1797. L'auteur, nommé Beaulieu, un des suspects emprisonnés par la Terreur et mis en liberté par le 9 thermidor, a eu l'idée de composer une sorte d'almanach pour l'an 1797, où chaque jour a pour éphémérides ce qui est arrivé le jour correspondant en 1793 : idée bizarre, mais qui nous vaut, pour cette année, l'histoire journalière la plus récente que nous en ayons ; car les journaux sont des matériaux pour l'histoire, plutôt qu'une histoire. Et c'est un récit qu'on peut lire avec le plus vif intérêt, sous cette forme fragmentaire de *diurnal*. En effet, depuis le commencement de la Révolution et surtout depuis le 20 juin 1792, les événements qui sont de nature à changer la face du pays, se succèdent avec une rapidité vertigineuse (10 août, 2, 3 et 4 septembre, 21 septembre 1792 ; 21 janvier 1793, 31 mai, 2 juin, etc.); et il n'est pas inutile de suivre, jour par jour, le mouvement qui mène de l'un à l'autre. M. Dauban ne s'est pas borné à publier ces *Souvenirs*. Il y a

Digitized by Google

joint, en forme de commentaire, avec ses propres observations, des documents du temps : extraits de journaux, de brochures ou d'actes officiels, qui se rapportent à l'événement du jour et complètent ou modifient l'appréciation du narrateur ; en telle sorte que ce livre, texte et glose, se compose presque entièrement de morceaux rares ou inédits, recueillis et mis en ordre par un commentateur intelligent.

Nous avons suivi avec le livre de M. Mortimer-Ternaux et les documents publiés par M. A. Schmidt, les événements antérieurs au 31 mai. Le *Diurnal* de Beaulieu pourra nous fournir plus d'un trait curieux sur les événements qui ont suivi.

La Révolution du 31 mai avait eu un contre-coup funeste. La situation s'aggravait singulièrement à l'intérieur et au dehors. A l'intérieur, ce n'était plus seulement la Vendée soulevée au nom du roi ; c'étaient les principales villes de France : Bordeaux, Lyon, Marseille, etc., et le plus grand nombre des départements prenant les armes au nom de la représentation nationale violée. Chaque jour, la nouvelle de quelque déclaration de cette sorte arrivait à la Convention et troublait le parti montagnard au milieu même de son triomphe :

Mardi 18 *juin*. Les départements de la Gironde, du Calvados et de l'Eure, avaient communiqué à leurs voisins, et de proche en proche à toute la France, les délibérations qu'ils avaient prise sur les événements du 31 mai. Soixante y adhérèrent; le reste demeura constamment attaché au parti montagnard. Dès qu'il arrivait une adresse de ces derniers départements, la Convention ne manquait pas de la répandre avec profusion, et de décréter que ses auteurs

Digitized by Google

avaient bien mérité de la patrie. Aucune des ruses qui pouvaient en multiplier l'effet n'était oubliée[1].

On craignait le progrès de cette ligue dont le nom devait être bientôt un des principaux titres de proscription : *fédéralisme*! On redoutait la convocation des suppléants à Bourges :

Sur la motion de Thuriot, on décréta dans cette séance que tout administrateur de district ou de municipalité qui sortirait du cercle de ses fonctions et céderait à l'impulsion des administrations insurgées, serait sur le champ mis en arrestation. Sur la motion du même député, ce décret fut étendu contre tout suppléant qui se rendrait vers un point quelconque de la France pour y former une réunion (même date).

Afin de rompre ces liens du fédéralisme et de resserrer autour de la Convention les départements qui menaçaient de s'en séparer, on sentit le besoin de hâter l'œuvre pour laquelle la Convention était réunie, je veux parler de la Constitution.

La Constitution girondine, que l'on discutait au moment où la Révolution du 31 mai éclata, avait sombré avec le parti de la Gironde. En quelques jours, on en bâcla une autre : la fameuse constitution de 1793[2], l'idéal de la démocratie pure, d'autant plus facile à écrire qu'il ne pouvait tomber dans l'esprit de personne qu'elle pût être appliquée. Mais jamais œuvre sérieuse ne fut l'objet de plus de démonstrations que cette œuvre chimérique. Dans toute la France elle devait être soumise à l'accep-

1. Quand je cite le *Diurnal*, on en retrouvera dans l'édition de M. Dauban les passages à leur date. Il est superflu d'en indiquer la page.

2. Décrétée par la Convention le 27 juin.

Digitized by Google

tation des assemblées primaires. Paris ayant été le lieu de son merveilleux enfantement, les sections, après l'avoir reçue, tinrent à honneur de venir présenter leurs félicitations à l'Assemblée qui l'avait mise au monde. Pendant plusieurs jours ce fut un véritable défilé devant la Convention :

Jeudi 4 juillet. Dans les séances du 3, du 4, même du 5 juillet 1793, on ne vit dans la Convention que des processions de sections, composées d'hommes et de femmes qui venaient dire qu'ils avaient accepté l'acte constitutionnel avec l'enthousiasme le plus patriotique. Le 3, la section de la Fontaine-de-Grenelle parut la première; elle fut suivie de celles de Bondy, de l'Arsenal, de la Réunion.

Le 4, les sections continuèrent leurs processions civiques : la section du Luxembourg arriva la première; elle fut suivie de celle des Fédérés, qui prit sur le champ le nom de section de l'Indivisibilité; celles des Gravilliers, du Muséum, de la Fraternité, de l'Unité, du Panthéon-Français, de la République, de Beaurepaire, de l'Homme-Armé, du faubourg Montmartre, des Lombards, des trois sections du faubourg Saint-Antoine, de l'Observatoire, de la Halle-aux-Blés, des Arcis et de Bonne-Nouvelle. Billaud-Varennes fit décréter que toutes les sections souveraines seraient admises dans l'intérieur de la salle[1].

Le compte rendu de la séance du 5, dans le *Moniteur*, ajoute quelques traits à ce résumé du *Diurnal:*

La section de Quatre-vingt-douze présente le procès-verbal de son acceptation unanime de la déclaration des droits et de l'acte constitutionnel.

Le président reçoit un bouquet des mains innocentes d'un jeune enfant.

Chenard, Narbonne, Vallière, chantent l'hymne des Mar-

1. Comparer le compte rendu de ces séances, au *Moniteur* des 5, 6 et 7 juillet.

Digitized by Google

seillais, une chanson patriotique et un couplet en l'honneur de la Montagne.

Suivent les couplets dont la Convention décréta l'impression et l'envoi aux départements.

La section du Mont-Blanc porte en triomphe le buste de Lepelletier. Une citoyenne couvre le président d'un bonnet rouge et en reçoit l'accolade. — Les citoyennes de la section du Mail jettent des fleurs sur les bancs des législateurs. — Trois cents élèves de la patrie, précédés d'une musique militaire, viennent remercier la Convention d'avoir préparé la prospérité du siècle qui s'ouvre devant eux. — Une société patriotique de citoyennes est suivie de la section des Gardes-Françaises, qui offre des fleurs; de celle de la Croix-Rouge, qui dépose sur le bureau une couronne de chêne et dont les citoyennes jurent de ne s'unir qu'à de vrais républicains. La section de Molière et Lafontaine présente une médaille de Franklin. Un décret ordonne la suspension de cette médaille à la couronne de chêne qui surmonte la statue de la Liberté. — Les enfants-trouvés, aujourd'hui enfants de la République, défilent mêlés parmi les citoyens de la section des Amis-de-la-patrie. — La Convention décrète que ces enfants porteront désormais l'uniforme national. — Les sections de la Butte-des-Moulins, du Temple, de la Cité, des Marchés, des Champs-Élysées, défilent successivement et annoncent qu'elles ont unanimement accepté la Constitution.

Mais quelque chose de plus sérieux se passait en même temps au sein d'une autre assemblée :

Vendredi 5 *juillet*. Dans la séance du Conseil de la Commune, du 4, la section des Gravilliers demanda qu'on ouvrît un registre ou seraient inscrits les noms des citoyens qui auraient accepté la Constitution et de ceux qui auraient voté contre, *afin qu'on pût les reconnaître lorsqu'il en serait temps*. Dans la suite, lorsqu'on fit subir des interrogations aux prétendus suspects, on leur demandait s'ils avaient accepté la Constitution.

Digitized by Google

Du pain et la Constitution de 1793, ce fut le cri de l'émeute au 1er prairial an III; mais la Constitution de 1793 ne donnait pas de pain, même au jour où on la décréta. Dans une année qui n'était pas une année de disette, la détresse était extrême : la loi du *maximum* établie pour les grains n'avait servi qu'à l'accroître[1]. On arrêtait les convois de vivres qui venaient à Paris, on pillait les boutiques[2]. Ce n'était point engager les marchands du dehors à venir approvisionner Paris, ni ceux de Paris à tirer des provisions du dehors :

« La journée du 27 juin, dit Beaulieu, fut célébrée par un nouveau pillage, particulièrement dirigé contre les marchands de savon: on pilla deux ou trois bateaux particulièrement chargés de cette marchandise, aux quais de la Grenouillère et du Louvre. Dans cette circonstance comme dans celle du 25 février, le Conseil général de la Commune cria beaucoup contre les chefs de la force armée, et la requit de dissiper les pillards lorsque le mal était fait. »

Quelques jours après, invasion de la multitude dans les marchés; elle fait main basse sur ce qu'elle y trouve, le payant, mais au prix qu'elle fixe : c'est ce que Prud'homme, plus relâché cette fois sur le

1. Voyez dans le livre de M. Dauban (p. 246) une note manuscrite, tirée des Archives, sous ce titre : *Résultat de la conférence qui a eu lieu entre le ministre de l'intérieur, les commissaires du département de Paris, de celui de Seine-et-Oise, le maire de Paris et le citoyen Garin, le 24 juin* 1793, *sur la loi du 4 mai précédent.*

2. Voyez le *Diurnal* à la date du 11, du 24 et du 25 février, etc. — La terreur du pillage fut telle, le 25 février, qu'un épicier, île Saint-Louis, dit Prud'homme, « distribua sa marchandise sans vouloir être payé, à la condition de n'en délivrer qu'une livre à chaque personne. Croira-t-on, ajoute-t-il, qu'il fut accusé de ne pas donner le poids? » (*Révolutions de Paris.*)

Digitized by Google

droit de propriété, appelle une « démarche illégale » du peuple de Paris :

Le peuple de Paris, indigné de ne pouvoir se procurer du pain qu'avec beaucoup de peine et une grande perte de temps, épuisé d'ailleurs et n'ayant plus la faculté d'atteindre aux prix excessifs des denrées de première nécessité, s'est porté vendredi dans plusieurs marchés et a demandé le quarteron d'œufs à 25 sous, la livre de viande à 15 sous. Peut-on lui faire un crime de cette démarche illégale? N'est-il pas affreux qu'il faille payer un litron de haricots secs 25 sous, un artichaut 12 sous, et ainsi des autres objets de consommation indispensable et journalière[1].

D'où une sortie contre l'avidité des paysans à laquelle M. Dauban s'associe avec une amertume qui, j'aime à le croire, lui vient des plébiscites du dernier Empire : « Jacques Bonhomme dit-il, sera toujours le même : l'ennemi des villes, jalousant leurs plaisirs et exploitant leurs besoins le plus qu'il peut. La Révolution ne l'a pas seulement émancipé; elle lui a donné la souveraineté. Ce travailleur, qui ne lit jamais, qui, l'œil fixé sur le sein de la terre ouverte par le soc de la charrue, passe sa vie à en solliciter la fécondité et à en supputer le revenu, sensible comme ses bêtes au froid et au chaud, terrible lorsque la faim ou le racoleur, au nom de la loi, entre chez lui pour lui enlever ses enfants, mais indifférent et aussi étranger qu'il l'était, du temps de La Bruyère, à tous les événements politiques qui ne font que rider la surface des eaux profondes où il végète, le paysan deviendra, de par la Révolution française, le maître du monde, le souverain omnipotent, le dispensateur de toutes les

1. *Révolutions de Paris*, n° 211 (juillet 1793). Dauban, p. 288.

Digitized by Google

charges, le distributeur de la fortune publique, le juge suprême en matière de capacité, d'intelligence de mérite, de vertu, de talent; et de sa main calleuse et populacière il sacrera des empereurs, et mettra sur le front de ses élus une huile plus efficace que le Saint-Chrême : l'Oint du peuple remplacera l'Oint du Seigneur. Ah! on peut dire aux Révolutions ce que le grand Bossuet disait aux rois devant le néant des grandeurs humaines : *Et nunc intelligite*. Et maintenant, penseurs profonds, grands jurisconsultes, orateurs incomparables, apôtres et martyrs de la justice et du progrès, combattants de la liberté, voyez en quelles mains sont passées vos conquêtes. Instruisez-vous, puissances de la terre (P. 289)! »

Disons pourtant, à la décharge du paysan de ce temps-là, que la loi du *maximum*, votée le 4 mai, lui faisait déjà la vie très-dure, l'obligeant à donner, bon gré mal gré, son blé qui était quelque chose contre un papier qu'il avait bien raison de ne pas prendre pour de l'argent sonnant. Hésitait-il à le livrer? la loi contre les accapareurs, rendue le 26 juillet, l'y obligeait sous peine de mort : loi terrible qui ne frappait pas seulement le producteur, mais aussi l'acheteur de ses produits, et devait avoir pour conséquence de tarir la source naturelle des approvisionnements.

Il est vrai que si on en détournait les particuliers on comptait y pourvoir par des mesures publiques (mesures toujours insuffisantes). On décrétait (9 août) l'établissement de ces greniers d'abondance, que la Révolution hélas! n'a jamais remplis et que la Commune vient de brûler. On fixait le prix du

Digitized by Google

bois (29 septembre), et bientôt il y avait disette de bois : conséquence qui aurait dû ouvrir les yeux sur l'effet des lois de *maximum;* car le bois est une chose dont une année, si le commerce est libre, ne peut pas manquer plus qu'une autre : il y a toujours du bois dans les bois. Et ce n'est pas seulement le commerce, c'est l'industrie qui avait à subir les réquisitions de l'État. Le 20 septembre, Billaud-Varennes demanda que tous les serruriers, les ouvriers en fer et en acier fussent employés à fabriquer des armes : « Les baïonnettes et les fusils, s'écriait-il, voilà les serrures de la liberté. » Cette demande, comme mesure générale, ne fut cependant pas accueillie. On croyait que les serrures ordinaires étaient encore, en ce temps-là, bonnes à quelque chose. Un peu plus tard (8 décembre) ce furent les cordonniers qui se virent requis de ne plus faire de souliers que pour l'armée. Beaulieu s'écrie que « dans cette séance il fut implicitement décrété que tous les Français porteraient des sabots ! » Quand on songe aux souffrances des soldats sans souliers en campagne, on est moins tenté de plaindre ceux qui, restant chez soi, seraient réduits à un genre de chaussures moins commode, et l'on comprend, sans en approuver l'excès, avec quelle rigueur les fournisseurs infidèles furent poursuivis[1].

1. « Dans la séance du 29 septembre, une députation de la section des Droits de l'Homme, admise à la barre, présente à la Convention une paire de souliers prise au hasard dans une fourniture destinée aux défenseurs de la patrie et dont la semelle est faite de bois et de carton. La députation demande la punition des fournisseurs. Jullien de Toulouse demande que la Convention décrète la peine de mort contre les fournisseurs infidèles qui, en volant la nation et faisant manquer les armées des objets de pre-

Digitized by Google

II

LA MORT DE MARAT.

Le parti qui domine ne s'en prend jamais volontiers de ses embarras à ses propres fautes. Il aime mieux en rejeter la cause sur ceux qu'il a vaincus, et plus il en ressent de mal, plus il est porté à leur en faire.

On renonça bien vite au reste de ménagements que l'on avait cru devoir observer encore à l'égard des députés frappés le 2 juin. Ils avaient d'abord été invités à garder les arrêts chez eux :

Le 23 juin, Legendre demanda qu'ils fussent très-étroitement resserrés sous la garde de deux gendarmes, et que toute communication leur fût interdite. Immédiatement après cette motion, Brissot, accusé d'avoir, pendant sa fuite, interressé à son sort quelques administrateurs du district de Gannat et du département de l'Allier, fut mis en accucusation. Bientôt après, Chabot vint dire, au nom du Comité de sûreté générale, qu'il se tenait des assemblées de députés chez Gensonné, qu'on y rédigeait des dépêches séditieuses pour soulever les départements, et que ce n'était

mière nécessité, peuvent être considérés comme les plus dangereux des conspirateurs.

« Couppé propose de renvoyer au tribunal révolutionnaire ceux qui ont fourni les souliers qui sont dénoncés.

« Ces deux propositions sont décrétées. »

(Séance du 29 septembre, *Moniteur* du 1er octobre.)

Digitized by Google

pas sans raison que les fédéralistes avaient si fort crié contre la violation du secret des lettres. L'odieux capucin, après avoir pris de là son texte pour faire l'éloge de cet acte tyrannique, fit décréter que désormais chaque député détenu serait sous la surveillance de deux gendarmes et ne pourrait communiquer avec personne.

Le 24, Vergniaud ayant réclamé contre l'acte qui l'avait mis au secret :

Pour réponse à ces plaintes, la Convention décréta que tous les députés arrêtés seraient transférés dans une maison nationale. Ils n'en sortirent que pour aller à la mort.

Quelques-uns pourtant surent se soustraire à cette arrestation, notamment Pétion, l'ancien maire de Paris. M. Dauban, à ce propos, a donné, en forme de commentaire au journal de Beaulieu, la déposition de ce « bon gendarme » qui l'ayant quitté un moment pour quelque « besoin pressant » et ne le trouvant plus au retour, l'accuse d'avoir « abusé de sa confiance : »

Du 24 juin 1793, l'an 11 de la République une et indivisible, s'est présenté Jean Meignier, gendarme de la 33e division, 8e compagnie, demeurant rue des Cordeliers, hôtel de Limoges, chargé de la garde du citoyen Pétion, député à la Convention nationale, depuis le 7 de ce mois; lequel a déclaré que depuis qu'il est chargé de cette garde, chaque jour il se présentait environ douze députés, et notamment Guadet, Gensonnet, Lanjuinais; que Pétion n'était pas encore sorti de son domicile, mais qu'hier, vers les une ou deux heures, plusieurs députés étaient venus chez lui, et qu'après un moment d'entretien on est venu lui annoncer que Pétion sortait et allait dîner près de sa demeure; qu'il n'avait pas cru devoir s'y opposer, puisqu'il était à sa connaissance que les autres détenus en faisaient autant, mais

Digitized by Google

qu'il était bien décidé à ne le pas quitter; que vers les trois heures, la voiture arrivant, il y entra, et accompagna Pétion rue Saint-Honoré n° 238, et monta avec lui au 4e étage de cette maison dont le 3e est occupé par le citoyen Masuyer, député, avec lequel il dîna vers les 6 heures du soir, chez une citoyenne dont il ne sait pas le nom. Pendant le temps qui s'écoulait depuis trois heures jusqu'à six heures, le déclarant déclare que, s'apercevant qu'il existait deux sorties à l'appartement, il avait témoigné ses inquiétudes à la citoyenne, en lui disant qu'il craignait que Pétion ne s'évadât; qu'à cela on lui répondit que Pétion était un honnête homme, que s'il voulait faire une sottise il ne la ferait pas chez elle, et que lui, gendarme, fût tranquille. Le déposant ajoute qu'il n'a pas perdu de vue Pétion avant et pendant le dîner, qu'après cela il s'était présenté plusieurs personnes, parmi lesquelles il a cru reconnaître des députés qui se réunirent à Pétion et à Masuyer, qui avait dîné avec lui et ne l'avait pas quitté; que tandis qu'ils causaient, lui, déposant, étant descendu pour un besoin pressant, il avait rencontré sur l'escalier en remontant, une personne qui lui avait dit: « Bonsoir, mon camarade, » et auquel il avait demandé si Pétion était prêt à partir; à quoi il lui avait répondu : « Il ne va pas tarder. » Rentré dans la cuisine, il demanda quelle heure il était ; on lui répondit : « Dix heures. » Alors voulant entrer dans la pièce ou était Pétion, Masuyer se présente à lui et l'arrêta en lui disant : « Vous êtes encore là, et Pétion est parti ! » Le gendarme observant à Masuyer qu'il était étonnant que Pétion fût sorti sans qu'il en ait été instruit, et qu'il ait ainsi abusé de sa confiance en profitant d'un instant où pour un besoin naturel il était descendu, à quoi Masuyer répondit que sûrement Pétion était retourné chez lui, où il le trouverait, et que sans doute c'était par oubli qu'il ne l'avait pas appelé; que lui, gendarme, troublé et ne sachant pas où donner de la tête, était revenu chez Pétion où il ne le trouvait pas; que demandant au domestique, nommé Lecomte, s'il ne savait où était Pétion, il a répondu que non, que ni lui ni sa femme n'étaient rentrés; et que sans doute ils ne tarderaient pas. Le déposant annonce qu'ayant attendu inutilement toute la nuit, le matin il a été dénon-

Digitized by Google

cer cela à son capitaine qui en a été porter la nouvelle à la Mairie, etc. *Signé*, Jean Meignier.

L'attentat commis contre la Convention nationale en provoqua un autre contre l'homme qui était signalé par l'opinion publique, ainsi que par ses écrits, comme le principal auteur de ce système de violence : Charlotte Corday tua Marat (13 juillet 1793).

Cet événement est tout un épisode, et des plus considérables, dans une année qui en compte tant. Il peut suffire seul à un livre ; et plus d'un livre, en effet, y a été consacré. On nous permettra donc de n'y point insister ici. Au tableau, nécessairement très-bref aussi, du *Diurnal*, M. Dauban a joint diverses particularités qu'il a prises aux anecdotes du conventionnel Harmand de la Meuse sur Charlotte Corday et sur Marat. Citons seulement ces deux portraits qui montrent comment la même figure peut être diversement envisagée selon l'humeur des hommes :

Mademoiselle Corday, dit Harmand de la Meuse, qui accourut pour la voir chez Marat au moment où on l'y arrêta, était d'une taille moyenne, plutôt fortement que faiblement constituée, le visage ovale, les traits beaux, grands, mais un peu forts, l'œil bleu et pénétrant, tenant un peu de la sévérité de ses traits, le nez bien fait, la bouche belle et bien garnie, les cheveux chatains, les mains et les bras dignes de servir de modèle; ses mouvements et son maintien respiraient la décence et les grâces.

Et le répertoire du tribunal révolutionnaire :

Cette femme, qu'on a dit jolie, n'était point jolie; c'était une *virago* plus charnue que fraîche, sans grâce, malpropre, comme le sont presque tous les philosophes et beaux

Digitized by Google

esprits femelles. Sa figure était dure, insolente, érysipélateuse et sanguine. De l'embonpoint, de la jeunesse, et une évidence fameuse : voilà de quoi être belle dans un interrogatoire. Au surplus cette remarque serait inutile, sans cette observation généralement vraie que toute femme jolie, et qui se complaît à l'être, tient à la vie et craint la mort [1].

On a, du reste, le portrait de Charlotte Corday, fait par Hauer pendant sa détention, et l'artiste a dû s'appliquer à être vrai. On en retrouvera la reproduction dans un des ouvrages de M. Vatel sur cette femme célèbre. Beaucoup d'autres pièces sont réunies dans les trois volumes que ce persévérant chercheur lui a consacrés ainsi qu'aux Girondins [2].

La main qui avait frappé Marat lui donna une sorte de consécration populaire. Ce misérable dont la présence inspirait, au sein de la Convention, l'horreur et le dégoût devint comme un dieu :

A Paris, dit Beaulieu dans ses *Essais sur l'histoire de la Révolution*, les uns regardèrent la mort de Marat comme la délivrance d'un fléau ; les autres, plus réfléchis, s'effrayèrent des nouveaux malheurs qu'elle allait occasionner. Dès que les jacobins en furent instruits, il le placèrent aussi parmi les divinités qu'ils invoquaient dans leurs violences, et elle devint bientôt la plus terrible. Dans la soirée même de sa mort, lorsque les jeunes inconsidérés du Palais-Royal se félicitaient d'en être délivrés, le substitut du procureur de la Commune, Hébert, répandait dans le Conseil des larmes hypocrites sur la destinée du maniaque

1. Dauban, p. 276.

2. *Dossier historique de Charlotte Corday*, contenant plusieurs documents inédits et le portrait de Charlotte Corday par Hauer, brochure in-8°, Paris, 1872.—*Charlotte Corday et les Girondins*, pièces classées et annotées par M. Charles Vatel, avocat à la cour d'appel de Paris, 3 vol. in-8°, Paris, 1872.

Digitized by Google

qui s'était qualifié lui-même l'*ami du peuple*, et dénonçait ses ennemis, c'est-à-dire tous les hommes sages, aux fureurs de la populace; il terminait son réquisitoire en demandant que le Conseil sollicitât auprès de la Convention l'apothéose de Marat. Je ne sais quel autre municipal proposa de placer le buste de Marat dans la salle des séances du Conseil; tout cela fut rigoureusement exécuté, et bientôt le buste et l'effigie de Marat furent tellement multipliés, qu'on en voyait partout. Dans le temps où, à peine d'être égorgé, il fallait donner quelques preuves, faire quelques démonstrations de ce qu'on appelait *patriotisme*, tout le monde, même ceux pour qui le souvenir de Marat était un souvenir détestable, avaient sur leur cheminée quelque petite figure représentant Marat qui leur servait de paratonnerre.

Les hommes, les villes vont se placer sous son invocation. Le Havre de Grâce s'appellera le Havre-Marat; Montmartre, Montmarat. Ce n'était point assez d'une exposition solennelle, de funérailles aux frais du public et des honneurs du Panthéon[1] pour un pareil martyr. On lui élèvera des autels, on le proposera aux adorations des fidèles. Témoin cette incroyable cérémonie qui se fit quelques jours après sa mort et dont les *Révolutions de Paris* nous ont retracé le tableau dans le temps même :

L'espèce de reposoir, dressé au jardin du Luxembourg pour y offrir le cœur de Marat à la vénération et à la reconnaissance des patriotes, était simple et touchant, et l'hommage qu'on rendit au saint du jour fut aussi extraordinaire que l'objet de la fête.

Nous en donnerons ici un extrait :

Un orateur a lu un discours qui a pour épigraphe: *O cor*

1. Ces honneurs lui furent décernés sur la proposition de David appuyée par Romme, le jour où le grand peintre offrit à la Convention son portrait de Marat assassiné, 24 brumaire (14 novembre). *Moniteur* du 26.

Digitized by Google

Jesus, o cor Marat! Cœur sacré de Jésus, cœur sacré de Marat, vous avez les mêmes droits à nos hommages. L'orateur compare dans son discours les travaux du Fils de Marie avec ceux de l'ami du peuple; les apôtres sont les jacobins et les cordeliers; les publicains sont les boutiquiers, les Pharisiens sont les aristocrates; Jésus est un prophète, et Marat est un Dieu. L'orateur a fini par comparer la compagne de Marat à la Mère de Jésus: celle-ci a sauvé l'enfant Jésus en Égypte, l'autre a soustrait Marat au glaive de Lafayette, qui était un nouvel Hérode.

Brochet a rendu hommage au talent de l'auteur, mais il a été surpris du parallèle : Marat n'est pas fait pour être comparé avec Jésus; cet homme fit naître la superstition, il défendait les rois, et Marat eut le courage de les écraser[1].

La mort de Marat fut loin d'avoir les effets que Charlotte Corday s'était flattée d'en obtenir en y sacrifiant sa propre vie[2]. Marat était, si l'on veut, la Terreur incarnée : mais après lui Robespierre incarna la Terreur dans la loi et la fit régner par toute la France. Le 27 juillet, sur la proposition de Jean-Bon-Saint-André, il entre au Comité de salut public. Le lendemain sur la proposition de Lacroix, le Comité de salut public est autorisé à lancer des mandats d'arrêt, prérogative réservée jusque-là au Comité de sûreté générale[3]. Le Comité de salut public a désormais, avec son principal inspirateur, son grand moyen d'action. Il en avait un autre : les fonds secrets : il avait reçu déjà 50 millions à cette fin. Danton, dit Beaulieu, à la date du 6 septem-

1. *Révolutions de Paris*, n° 201, du 20 juillet au 30 août. Dauban, *La démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 302.

2. Nous parlerons ailleurs de son procès et de sa mort (17 juillet).

3. *Moniteur* du 30 et du 31 juillet.

Digitized by Google

bre, crut que vingt ou trente millions de plus pourraient encore lui être avantageusement affectés :

« Sans doute, vingt, trente, cent millions, dit-il, seront bien employés quand ils serviront à reconquérir la liberté. Si à Lyon on eût récompensé le patriotisme des sociétés populaires, cette ville ne serait pas dans l'état où elle se trouve. »

Et après avoir fait l'éloge du Comité comme moyen de salut :

« Adaptez une manivelle à la grande roue et donnez ainsi un grand mouvement à la machine politique[1]. »

Et Danton lui-même fut adjoint au Comité, mais il refusa. Plus tard le Comité absorba aussi la police. Sa domination sera consommée quand il aura fait voter par la Convention la suppression du Conseil exécutif provisoire et des six ministères, et leur remplacement par douze commissions, dont la première fut la *Commission des administrations civiles, police et tribunaux*[2]. Mais cela nous reporte au moment où la chute de Danton va laisser Robespierre sans rival, — à la date du 12 germinal an II (1er avril 1794).

Pour revenir à l'époque où la mort de Marat fit déjà la place plus libre à Robespierre, tous les ressorts se tendent pour une action violente. Les échecs éprouvés au dehors : la capitulation de Mayence, triste mais glorieuse fin de l'invasion tentée en Alle-

1. *Moniteur* du 8 septembre.
2. Voyez Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. II, p. 121.

Digitized by Google

magne, celle de Valenciennes, après un siége non moins glorieux, mais dont l'issue ouvrait la France elle-même à l'invasion, ne font que surexciter les esprits. Le jour même où l'on apprend la capitulation de Mayence (28 juillet), Custines, arrêté dès le 22, est, sur la proposition de Barère, décrété d'accusation; Buzot et les députés fugitifs, déclarés traîtres; Vergniaud et les députés détenus, décrétés d'accusation. Pour ces derniers, dès le lendemain, le Comité de législation fut chargé d'en dresser l'acte. Quant à Custines, cette marche eût paru trop lente :

« Il faut, dit Billaud-Varennes, le renvoyer au tribunal révolutionnaire, afin qu'on le juge cette semaine, toute affaire cessante et que dimanche ce traître ne voie plus le jour. (*On applaudit*[1].)

— Et on vota. — Le 30 juillet, pour hâter cette justice, on double le tribunal révolutionnaire qui formera désormais deux sections[2]. En même temps des décrets sont lancés contre la Vendée qui est vouée à l'extermination (1er août), contre les villes coupables de fédéralisme, contre Bordeaux, par exemple (6 août); contre Pitt, le grand conspirateur, l'auteur responsable de tous les complots tendants au renversement de la République, en France et hors de France : il est déclaré l'ennemi du genre humain (7 août)[3].

1. Séances des 28 et 29 juillet, *Moniteur* du 31. Le procès de Custines ne put commencer que le 15 août et ne finit que le 28. Le tribunal révolutionnaire n'était pas encore aussi expéditif que Billaud-Varennes le voulait.
2. *Moniteur* du 1er août.
3. *Moniteur* des 8 et 9 août.

Digitized by Google

III

L'ANNIVERSAIRE DU DIX AOUT.

Le 10 août était un premier grand anniversaire pour la République (l'astre du 14 juillet avait pâli, et d'ailleurs il avait trouvé Paris dans le deuil de Marat). Le programme et tous les détails de la fête avaient été tracés par le grand artiste David, le peintre de Marat assassiné, et plus tard des fêtes de l'empire :

« Ne vous étonnez pas, citoyens, disait-il dans son rapport à la Convention, si dans ce rapport je me suis écarté de la marche usitée jusqu'à ce jour. Le génie de la liberté, vous le savez, n'aime pas les entraves ; réussir est tout : les moyens pour y parvenir sont indifférents.

« Peuple magnanime et généreux, peuple vraiment digne de la liberté, peuple français, c'est toi que je vais offrir en spectacle aux yeux de l'Éternel : en toi seul il reconnaîtra son ouvrage ; il va revoir les hommes égaux et frères, comme ils sont sortis de ses divines mains. Amour de l'humanité, liberté, égalité, animez mes pinceaux !

« Les Français réunis pour célébrer la fête de l'Unité et de l'Indivisibilité, se lèveront avant l'aurore ; la scène touchante de leur réunion sera éclairée par les premiers rayons du soleil ; cet astre bienfaisant, dont la lumière s'étend sur tout l'Univers, sera pour eux le symbole de la vérité à laquelle ils adresseront des louanges et des hymnes, etc.[1] »

1. Rapport lu dans la séance du 12 juillet. *Moniteur* du 15

Digitized by Google

La fête était en même temps consacrée à la Constitution qui couronnait l'œuvre du 10 août.

Elle commençait à la place de la Bastille, point de départ naturel de toute fête révolutionnaire, et la marche triomphale se déroulant le long des boulevards, ce grand chemin des cérémonies publiques, arrivait par la place de la Révolution et l'esplanade des Invalides au Champ de Mars.

A la place de la Bastille, les pierres qui, dans leur désordre, étaient autant de monuments expressifs du 14 juillet 1789, portaient en outre des inscriptions propres à toucher un peuple « sensible : »

Un vieillard a baigné cette pierre de ses larmes.
Le corrupteur de ma femme m'a plongé dans ce cachot.
Ils ont couvert mes traits d'un masque de fer.
Sartine sourit à mes maux.
Je fus oublié.
O mes enfants, mes chers enfants !
O mon mari !

On écrasa sous mes yeux mon araignée fidèle.
Je ne dors plus.
Il y a quarante-quatre ans que je meurs.

Mais de plus au milieu de ces ruines s'élevait la fontaine de la Régénération, représentée par la Nature avec cette inscription :

Nous sommes tous ses enfants.

L'eau jaillissait de ses mamelles. Le président de la Convention en recueillit dans une coupe, fit une libation, but lui-même, et conformément au programme de David, après un discours approprié, fit passer la coupe aux doyens des quatre-vingt-six dé-

Digitized by Google

putations des assemblées primaires, envoyées pour porter à Paris l'acceptation de la Constitution par les départements. Alors commença le défilé. En tête, les sociétés populaires : « Elles portaient une bannière sur laquelle était peint l'œil de la surveillance pénétrant un épais nuage; » puis la Convention, chacun de ses membres tenant à la main un bouquet formé d'épis et de fruits; « huit d'entre eux portaient sur un brancard une arche ouverte, destinée à renfermer les tables sur lesquelles seront gravés les droits de l'homme et l'acte constitutionnel; » autour de la Convention, comme formant la chaîne, les députations des assemblées primaires : chacun des commissaires portant d'une main une pique, détachée du faisceau que leur avait confié leur département, avec une banderolle qui en montrait le nom, et de l'autre main une branche d'olivier, symbole de la paix.

Après la Convention, le peuple, « la masse respectable du souverain, » ministres et artisans, juges et laboureurs, nègres et blancs confondus, avec chars, attributs et bannières ; puis un groupe militaire conduisant en triomphe un char attelé de huit chevaux blancs : sur le char l'urne contenant les cendres des héros morts pour la patrie, et à l'entour des citoyens de tout âge et de tout sexe portant des couronnes et brûlant des parfums. La marche était fermée par un détachement d'infanterie et de cavalerie entourant des tombereaux où étaient entassées les dépouilles de la royauté et de la noblesse.

Au boulevard Poissonnière, au point culminant de la demi-circonférence des boulevards, il y avait un arc de triomphe avec inscription, et sous le porti-

Digitized by Google

que les « héroïnes » des 5 et 6 octobre 1789, assises, comme elles l'étaient alors, sur leurs canons. » Elles reçurent une branche de laurier du président de la Convention avec ce compliment pour conclusion de son discours :

« Les représentants du peuple souverain, au lieu de la fleur qui pare la beauté, vous offrent le laurier, emblème du courage et de la victoire: vous le transmettrez à vos enfants. »

Les femmes alors, « faisant tourner leurs canons, » allèrent se joindre au groupe du peuple souverain.

Sur la place de la Révolution, le piédestal de la statue de Louis XV avait reçu une statue de la Liberté qui fut inaugurée ce jour-là. A côté s'élevait un énorme bûcher avec des gradins au pourtour; et le président, après avoir rappelé que c'était là que « la hache de la loi avait frappé le tyran, » y fit livrer aux flammes les insignes de la tyrannie. Les quatre-vingt-six représentants des assemblées primaires s'étaient armés d'une torche pour mettre le feu au bûcher; et en même temps des milliers d'oiseaux, tirés de leurs cages, allaient porter au ciel « le témoignage de la liberté rendue à la terre. »

Sur la place des Invalides, autre emblème, ou pour mieux dire, double emblème : une montagne à la cime de laquelle était le peuple Français en Hercule terrassant l'hydre du fédéralisme comme elle « sortait de son fangeux marais. »

Le président de la Convention fit encore un discours, où cette fois il accablait le monstre d'imprécations.

Digitized by Google

Enfin, à l'entrée du Champ de Mars, un portique d'un nouveau genre : deux termes, surmontés, non d'une arcade, mais d'un niveau, « le niveau national : — il planait sur toutes les têtes indistinctement. » Au milieu du Champ de Mars, s'élevait l'autel de la patrie. Le président de la Convention et les quatre-vingt-six envoyés des assemblées primaires en montèrent les degrés et y déposèrent les actes de recensement des votes qui acceptaient la Constitution. Là, après avoir, « sous la voûte du ciel, » proclamé le vœu de la nation, le président ajouta :

« Il y a un an, notre territoire étant occupé par l'ennemi, nous avons proclamé la République, nous fumes vainqueurs. Maintenant, tandis que nous constituons la France, l'Europe l'attaque de toutes parts. Jurons de défendre la Constitution jusqu'à la mort : la République est éternelle. »

Le peuple jura. Les commissaires des quatre-vingt-six départements remirent au président chacune des portions du faisceau qu'ils avaient tenues dans la marche et qu'il réunit en un avec un ruban tricolore. Puis le président ajouta :

« Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauvegarde de toutes les vertus. »

Le peuple reçut de lui l'arche de la Constitution que les députés avaient portée sur un brancard dans le cortège, et la cérémonie se termina par un dernier discours du président aux mânes des guerriers morts[1].

1. Extrait du *Rituel républicain*. L'auteur espère qu'on lui pardonnera le mot *rituel* en raison de son épithète *républicain*. Dauban, ouvrage cité, p. 317.

Digitized by Google

Que l'on se replace au milieu des circonstances, et l'on comprendra que cette fête, même par ce qu'il y avait exagéré dans l'appareil et de déclamatoire dans les discours, dut produire un effet prodigieux.

Le lendemain, la scène est transportée au sein de la Convention Les envoyés de toutes les assemblées primaires de la République entrent dans la salle, aux cris répétés de : Vive la République ! vive la Constitution ! vive la Montagne ! L'un deux, le citoyen Roger, de Châlon-sur-Saône, lut une adresse où le fédéralisme, déjà suffisamment terrassé la veille, était, par surcroît, écrasé :

« Nous avons juré, s'écria-t-il, l'unité de la République ; et ce serment sera l'arrêt de mort de tous les intrigants, de tous les traîtres et de tous les conspirateurs. Le marais n'est plus : nous ne formons ici qu'une énorme et terrible montagne que va vomir ses feux sur tous les royalistes et les suppôts de la tyrannie. »

Et la Convention décréta que cette adresse serait traduite en toutes les langues, envoyée à toutes les communes, à toutes les armées de la République et aux puissances étrangères.

Alors les commissaires des assemblées primaires apportent au sein de la Convention le faisceau de l'Unité et de l'Indivisibilité dont il a été parlé et l'arche constitutionnelle. L'Assemblée entière se lève et reste découverte. Après avoir rappelé la fête de la veille, l'orateur s'adressant à la Convention :

« Aujourd'hui, dit-il, nous venons placer au milieu de vous l'acte constitutionnel que vous confiâtes hier au peuple souverain, et sous la sauvegarde de ses vertus. Puisse sa présence vous rappeler la grandeur de votre

Digitized by Google

mission. Ah! si jamais l'aveugle fortune pouvait favoriser les crimes des tyrans au point que leurs satellites vinssent à Paris, représentants, jetez les yeux sur cette arche sainte, souvenez-vous que vous en êtes comptables à la nation, à l'Univers; souvenez-vous que votre devoir est de mourir plutôt que de souffrir qu'une main sacrilége.... » (*Toutes les voix :* Oui, oui !)

Et le président après une réponse chaleureuse aux commissaires, se tournant vers l'arche à son tour :

« Et toi, monument sacré, arche sainte, protectrice de cette vaste république, reste à jamais au milieu de nous; nos yeux y liront notre devoir; non, tu ne peux pas périr, car tout Français a juré de recevoir la mort, plutôt que de souffrir qu'il te soit porté atteinte, et tous les jours nous t'offrirons le tribut des larmes, de l'amour, et du sang des Français. »

Les larmes et le sang des Français n'ont pas manqué, en effet, de couler tous les jours au pied de cette œuvre de la Montagne. J'ai dit ce que devint cette Constitution. Quant à l'arche, demeura-t-elle « dans le temple national, » comme disait le président en ce jour-là? On lui devait dresser un monument : car David, prenant la parole après le président, dit :

« Je demande que le Comité des inspecteurs de l'assemblée soit chargée de faire placer dans le sein de l'assemblée l'arche constitutionnelle et le faisceau de l'unité. Je fournirai le dessin [1]. »

Et la proposition fut décrétée. Si le dessin a été fourni, on ne voit pas du moins qu'il ait été exécuté, et l'Assemblée n'eût pas été médiocrement embarrassée de voir en permanence, dans son sein

1. Séance du 11 août. *Moniteur* du 13.

Digitized by Google

un monument, qui, pour cette malheureuse Constitution mort-née, n'eût été qu'un tombeau.

Il n'y a pas de fête sans lendemain. Ce même jour, 11 août, devaient avoir lieu dans tout Paris des repas civiques dont Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris*, retraçait l'ordonnance :

Le cérémonial auguste du 10 août devant durer jusqu'au soir, il faut que le lendemain réalise ce grand tableau de famille ; que devant la maison de chaque capitaine de compagnie de section, il soit dressé une table où tous les citoyens du quartier ou de la rue, hommes, femmes, enfants, fédérés, législateurs, magistrats, administrateurs, ministres et juges, où tous les citoyens s'asseoient et fraternisent dans toute l'effusion du cœur ; que chacun apporte son plat s'il le peut. Celui qui n'aura rien de préparé partagera avec son voisin.

Il faut que tous les mets soient mêlés et confondus, de façon qu'aucun ne mange le sien, mais bien celui de son frère ; il faut qu'au coup de midi tous les sans-culottes se mettent à table et portent la première santé au règne de l'égalité et de la fraternité; que tous les citoyens se donnent le baiser de paix, sans distinction de rang, de richesses ou de talents ; que le ministre ou l'officier municipal serre la main ou presse dans ses bras l'artisan, l'homme de marché ou de port. Ce repas vraiment fraternel sera terminé par des rondes telles qu'en exécutaient nos bons aïeux qui ne se connaissaient pas bien en liberté mais qui en étaient dignes, puisqu'ils savaient aimer.

Il ne faut pas que, sous aucun prétexte, personne puisse s'exempter de s'asseoir à ce banquet de la réunion; l'infirme même y prendra part, car on ira lui porter sa portion et lui demander son toast.

Il ne faut pas que ce jour-là il y ait la plus légère trace de corporation; chacun son tour à tous les fédérés mêlés avec les habitants de Paris, comme s'ils fussent nés dans les murs de cette ville[1].

1. *Il ne faut pas.., Il faut..*, c'était, comme le remarque M. Dau-

Digitized by Google

C'était, en effet, comme le dit M. Dauban, un moyen de séduction imaginé pour entraîner les fédérés. Ces commissaires envoyés des départements, quoique choisis avec soin, auraient pu en apporter quelque chose des défiances que la Révolution du 31 mai avait répandues contre Paris. Ils furent choyés, fascinés, entraînés par les hommes des clubs; et ceux qui étaient venus imbus de fédéralisme, allaient partir, criant comme les autres : *Vive la Montagne! à bas les Girondins!*

IV

L'ANIVERSAIRE DES JOURNÉES DE SEPTEMBRE.

Trois semaines après le 10 août, venait un autre anniversaire : celui des 2 et 3 septembre; et l'on pouvait craindre qu'il ne fût aussi célébré à sa manière. Avant de regagner leurs départements, les députés des assemblées primaires devaient prendre congé de l'Assemblée. Ils s'y étaient présentés le 12 août, et l'un d'eux, portant la parole en leur nom, après avoir rappelé que depuis quatre ans on combat pour la liberté, et « qu'elle n'est en-

ban, bien impératif pour des repas fraternels. — « On sortit de là, ajoute-t-il, pour s'entr'égorger. » (*La Démagogie en* 1793, p. 307, 308.)

Digitized by Google

core qu'un vain nom, dont les tyrans se jouent, » dit :

« Faites un appel au peuple qu'il se lève en masse, lui seul peut anéantir ses ennemis. Il n'est plus temps de délibérer, il faut agir.

« Nous demandons que tous les hommes suspects soient mis en état d'arrestation ; qu'ils soient précipités aux frontières, suivis de la masse terrible des sans-culottes. Là au premier rang ils combattront pour la liberté qu'ils outragent depuis quatre ans, ou ils seront immolés par les canons des tyrans.

« Les femmes, les enfants, les vieillards et les infirmes seront mis sous la sauvegarde de la loyauté française et seront gardés comme ôtages par les femmes et les enfants des sans-culottes. »

Faire immoler les suspects par le canon des tyrans, c'était fort bien, au point de vue des Jacobins ; mais les placer au premier rang pour combattre l'ennemi, leur semblait peu sûr, même quand on mettait les sans-culottes derrière eux ; et dans tous les cas, ce premier rang, donné aux suspects dans le combat, était peu en l'honneur des sans-culottes : les pétitionnaires pouvaient paraître suspects eux-mêmes de se vouloir abriter derrière les suspects. Aussi, quand Fayol, tournant la demande en motion, proposa que tous les gens suspects fussent mis en état d'arrestation, Danton, qui l'appuya, ne reprit pas la seconde partie du vœu exprimé par les députés des assemblées primaires :

« Ne demandez pas, s'écria-t-il, qu'on les mène à l'ennemi, ils seraient dans nos armées plus dangereux qu'utiles. Enfermons-les, ils seront nos ôtages. »

Mot terrible dans la bouche de Danton, quand on

Digitized by Google

se rappelait les ôtages enfermés, il y avait un an vers cette époque, par son conseil et par ses soins! Et pour que rien ne manque aux préliminaires de cette loi des suspects, Robespierre venait joindre sa voix à celle de Danton[1].

C'est sous ce double patronage que la proposition fut décrétée[2].

Le 13, la section de la Fontaine-de-Grenelle signalait à la Commune une nouvelle classe de suspects : c'étaient ceux « qui prépareraient les esprits à ne pas recevoir les grandes mesures nécessitées par les circonstances. » Pour les contenir, les prisons ordinaires pouvaient bien ne pas suffire. Aussi, le 14, les sections de Paris vinrent demander que le nombre en fût augmenté :

On aura de la peine à se persuader, dit Beaulieu, que des hommes aient été assez imbéciles que de solliciter comme une grâce la création de prisons où il était plus que probable qu'ils seraient un jour enfermés.

Le 20, autre démarche de quelques-uns des commissaires des assemblées primaires : on avait

1. « Ne nous le dissimulons pas, c'est moins à leurs forces et à leur perfidie qu'à notre insouciance que nos ennemis doivent leurs succès....

« Nous avons été trop indulgents envers les traîtres. La seule mesure à prendre est de balayer rapidement de nos armées les aristocrates, les hommes notoirement suspects qui les déshonorent. C'est à l'impunité de Dumouriez, de Lafayette, de Custines, que les tyrans doivent leurs triomphes et nous nos alarmes.... Que la tête de Custines tombant sous le glaive de la loi soit le garant de la victoire. Que le peuple lève enfin sa tête triomphante, et les tyrans ne sont plus. Il faut donc stimuler le zèle du tribunal révolutionnaire; il faut lui ordonner de juger les coupables qui lui sont dénoncés, vingt-quatre heures après la remise des preuves, » etc.

2. *Moniteur* du 14 août.

Digitized by Google

retenu pour ces motions les plus fanatiques. Ils demandaient que tous les ci-devant nobles fussent destitués des fonctions civiles ou militaires, auxquelles ils étaient encore employés. Le 26, c'était « une troupe de furies se disant de la société des républicaines révolutionnaires. » Elles venaient demander « l'exécution de la loi contre les suspects, la levée des hommes en masse, la destitution des nobles de toutes les places, tant militaires que civiles. »

C'était de cette manière que l'on avait procédé l'année précédente, à la veille des massacres : et les circonstances étaient analogues. La levée en masse, votée en principe, allait être appliquée. Barère avait fait son rapport et déposé son projet, qui fut voté, séance tenante, le 23 août :

Art. 1er. Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront les vieux linges en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'unité de la république.

Et les suspects entassés dans les prisons, qu'en allait-on faire? N'avaient-ils pas à craindre, qu'au moment de partir, on ne dît encore qu'il était dangereux de les laisser derrière soi? Mais pour cette fois, ils n'en eurent que la peur : pour cette fois, ou du moins pour ce moment ; car la Conven-

Digitized by Google

tion entrait de plus en plus dans les voies révolutionnaires, et le 5 septembre 1793 portait en germe plus de massacres que le jour correspondant et les trois journées précédentes de 1792 n'en avaient produit en réalité. Je veux parler des résolutions prises par la Convention en ce jour, sous la présidence de Robespierre. La séance est d'une telle importance, que je crois utile d'y arrêter le lecteur, en la reproduisant sommairement d'après le texte officiel.

Dès l'ouverture, sur la proposition de Merlin de Douai, le tribunal révolutionnaire, naguère accru par son partage en deux sections, fut encore doublé. Au lieu de deux sections il y en eut quatre : deux qui jugeaient, deux qui préparaient la besogne, alternant de mois en mois dans cet office; le nombre des juges était porté à seize; celui des jurés, à soixante; des substituts, à cinq; des commis-greffiers, à huit[1]. Puis une députation de toutes les sections de Paris, le maire en tête, vient faire entendre le cri de la faim. Le maire cède la parole au procureur-syndic, chargé de lire la pétition où l'on disait :

« Vous avez fait des lois sages; elles promettent le bonheur; mais elles ne sont pas exécutées, parce que la force exécutrice manque, et si vous ne la créez promptement,

1. *Moniteur* du 6 septembre. — Les détails qui suivent sont faussement placés dans le *Moniteur* du 7, sous le titre de *Suite de la séance du mercredi 5 septembre*. Le résumé sommaire qui en est donné à la fin du premier compte-rendu de la séance, dans le *Moniteur* du 6, prouve qu'il s'agit bien d'une première suite de la séance du jeudi 5. Voyez d'ailleurs le *Journal des Débats et Décrets*, n° 352.

Digitized by Google

elles courent risque d'être frappées de vétusté, le moment d'après leur naissance.

« Les ennemis de la patrie lèvent contre elle en ce moment leurs couteaux déjà teints de son propre sang. Vous commandez aux arts, les arts obéissent, et les métaux, sous les mains républicaines, se changent en armes tyrannicides; mais où est le bras qui doit tourner ces armes contre la poitrine des traîtres?

« Les ennemis cachés de l'intérieur, avec le mot de liberté sur les lèvres, arrêtent la circulation de la vie. Malgré vos lois bienfaisantes, ils ferment les greniers, soumettent froidement à un calcul atroce combien leur rapportera une disette, une émeute, un massacre. Votre âme se brise à cette idée; vous remettez aux administrateurs les clés des greniers et le livre infernal du calcul de ces monstres. Mais où est le poignet robuste qui tournera avec vigueur cette clé fatale aux traîtres? Où est l'être fier, impassible, inaccessible à toute espèce d'intrigue et de corruption, qui déchirera les feuillets du livre écrit avec le sang du peuple, et qui en fera aussitôt l'arrêt de mort des affameurs? (*On applaudit.*)

« Tous les jours nous apprenons de nouvelles trahisons, de nouveaux forfaits; tous les jours nous sommes inquiétés par la découverte et la renaissance de nouveaux complots; tous les jours de nouveaux troubles agitent la république, et sont prêts à l'entraîner dans leurs tourbillons orageux, et à la précipiter dans l'abîme insondé des siècles à venir. Mais où est l'être puissant dont le cri terrible réveillera la justice assoupie ou plutôt paralysée, étourdie par la clameur des partis, et la forcera enfin à frapper les têtes criminelles? Où est-il l'être fort qui écrasera tous ces reptiles, qui corrompent tout ce qu'ils touchent et dont les piqûres venimeuses agitent nos citoyens, changent leurs assemblées politiques en arènes de gladiateurs, où chaque passion, chaque intérêt trouve des apologistes et une armée?

« Il est temps, législateurs, de faire cesser la lutte impie qui dure depuis 1789, entre les enfants de la nation et ceux qui l'ont abandonnée....

« Et vous, Montagne à jamais célèbre dans les pages de l'histoire, soyez le Sinaï des Français! lancez au milieu des

Digitized by Google

foudres les décrets éternels de la justice et de la volonté du peuple! Inébranlable au milieu des orages amoncelés de l'aristocratie, agitez-vous et tressaillez à la voix du peuple. Assez longtemps le feu concentré de l'amour du bien public a bouillonné dans vos flancs; qu'il fasse une irruption violente! Montagne sainte! devenez un volcan dont les laves brûlantes détruisent à jamais l'espoir du méchant, et calcinent les cœurs où se trouve encore l'idée de la royauté.

« Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres. (Non! non! *s'écrie-t-on à la fois dans toutes les parties de la salle.*) Si nous ne les devançons pas, ils nous devanceront. Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité. (*Applaudissements.*)

« Les patriotes de tous les départements, et le peuple de Paris en particulier, ont jusqu'ici montré assez de patience. On s'est joué; le jour de la justice et de la colère est venu. (*On applaudit.*)

« Législateurs, l'immense rassemblement des citoyens réunis hier et ce matin sur la place et dans l'intérieur de la maison commune n'a formé qu'un vœu, et une députation vous l'apporte, le voici : *Des subsistances, et, pour en avoir, force à la loi.* En conséquence, nous sommes chargés de vous demander la formation de l'armée révolutionnaire que vous avez déjà décrétée, et que l'intrigue et la frayeur des coupables ont fait avorter. (*Des applaudissements unanimes s'élèvent à plusieurs reprises.*)

« Que cette armée forme très-incessamment son noyau dans Paris, et que dans tous les départements qu'elle parcourra, elle se grossisse de tous les hommes qui veulent la république une et indivisible; que cette armée soit suivie d'un tribunal incorruptible et redoutable, et de l'instrument fatal qui tranche d'un seul coup et les complots et les jours de leurs auteurs; qu'elle soit chargée de forcer l'avarice et la cupidité à regorger les richesses de la terre, nourrice inépuisable de tous ses enfants; qu'elle porte ces mots sur ses enseignes, et que ce soit la consigne de tous les instants : *Paix aux hommes de bonne volonté, guerre aux affameurs, protection aux faibles; guerre aux tyrans, justice et point d'oppression.* Enfin que cette armée soit com-

Digitized by Google

posée de manière qu'elle puisse laisser dans toutes les villes des forces suffisantes pour comprimer les malveillants.

« Législateurs, vous avez déclaré que la France était en révolution jusqu'à ce que son indépendance soit assurée; il ne faut pas que ce décret ait été rendu en vain. Hercule est prêt, remettez dans ses mains robustes la massue, et bientôt la terre de la liberté sera purgée de tous les brigands qui l'infestent. La patrie respirera. Les subsistances du peuple seront assurées. »

Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris* (n° 211), venait d'exprimer le vœu que le palais des Tuileries fût converti en hôpital[1]; Chaumette, après la lecture de la pétition, demandait que le jardin fût transformé en potager. La Convention détourna l'attention de ces mesures qui l'auraient gênée. Billaud-Varennes réclama la peine de mort contre les administrateurs qui négligeraient d'exécuter une loi quelconque, et l'arrestation de tous les gens suspects; Bazire demanda la publication du décret qui déclarait la France en révolution; Billaud-Varennes, que séance tenante on organisât l'armée révolutionnaire; et Léonard Bourdon ajoutait :

« L'établissement de cette armée révolutionnaire doit avoir deux objets: la circulation des subsistances, les approvisionnements de Paris et la répression de tous les ennemis de la liberté. Je demande qu'elle puisse se porter dans toutes les parties de la république où besoin sera; qu'elle ait à sa suite un tribunal chargé de punir sur-le-champ les criminels.

« Je demande donc que, dans la séance de ce soir, le Comité de salut public nous présente un projet de décret sur ces deux bases : Armée révolutionnaire soldée aux dépens

1. Dauban, *La démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 301.

Digitized by Google

des riches, et dont le double objet sera : 1° de faire sortir les subsistances des magasins où elles sont amoncelées; 2° d'arrêter les malveillants, et qu'à sa suite il y ait un tribunal chargé de juger dans les vingt-quatre heures les conspirateurs. » (*Applaudissements.*)

Et comme plusieurs semblaient vouloir discuter ces mesures. Billaud-Varennes s'écria :

« Il serait bien étonnant que nous nous amusassions ici à délibérer, il faut agir. »

Et Gaston :

« Nous sommes dans une salle d'armes. Il n'est plus temps de temporiser. La superbe ville de Paris, comme le mont Etna, doit vomir l'aristocratie calcinée de son sein. Il faut décréter que tous les citoyens se réuniront dans les sections qui seront déclarées permanentes. (*Bruit. — Plusieurs voix :* Elles le sont.) Il faut décréter que les barrières seront fermées. Il faut que tous les mauvais citoyens soient incarcérés. »

Danton alla plus loin. Accueilli à la tribune par les applaudissements de la foule qui remplissait le côté droit de l'Assemblée (côté qu'on lui abandonnait pour le purifier des Girondins) :

« Je pense, dit-il, comme plusieurs membres, notamment comme Billaud-Varennes (*on applaudit*), qu'il faut savoir mettre à profit l'élan sublime de ce peuple qui se presse autour de nous. Je sais que quand le peuple présente ses besoins, quand il offre de marcher contre ses ennemis, il ne faut prendre d'autres mesures que celles qu'il présente lui-même; car c'est le génie national qui les a dictées.

« Je pense qu'il sera bon que le Comité fasse son rapport, qu'il calcule et qu'il propose les moyens d'exécution; mais je vois aussi qu'il n'y a aucun inconvénient à décréter

Digitized by Google

à l'instant même une armée révolutionnaire. (*On applaudit.*)

« Élargissons, s'il se peut, ces mesures. Vous venez de proclamer à la face de la France, qu'elle est encore en vraie révolution, en révolution active; eh bien, il faut la consommer cette révolution; ne vous effrayez jamais des mouvements que pourront tenter les contre-révolutionnaires dans Paris. Sans doute, ils voudraient éteindre le feu de la liberté dans son foyer le plus ardent; mais la masse immense des vrais patriotes, des sans-culottes qui cent fois ont terrassé leurs ennemis, existe encore; elle est prête à s'ébranler : sachez la diriger, et elle confondra encore et déjouera toutes les manœuvres. Ce n'est pas assez d'une armée révolutionnaire, soyez révolutionnaires vous-mêmes. Songez que les hommes industrieux qui vivent du prix de leurs sueurs ne peuvent aller dans les sections; que ce n'est qu'en l'absence des vrais patriotes que l'intrigue peut s'emparer des sections! Décrétez donc deux grandes assemblées de sections par semaine, que l'homme du peuple qui assistera à ces assemblées politiques ait une juste rétribution pour le temps qu'elles l'enlèveront à son travail. (*On applaudit.*)

« Il est bon encore que nous annoncions à tous nos ennemis que nous voulons être continuellement et complétement en mesure contre eux. Vous avez décrété trente millions à la disposition du ministre de la guerre pour des fabrications d'armes; décrétez que ces fabrications extraordinaires ne cesseront que quand la nation aura donné à chaque citoyen un fusil. Annonçons la ferme résolution d'avoir autant de fusils et presque autant de canons que de sans-culottes. (*On applaudit.*)

« Que ce soit la république qui mette le fusil dans la main du citoyen, du vrai patriote; qu'elle lui dise : « La patrie « te confie cette arme pour sa défense; tu la représenteras « tous les mois et quand tu en seras requis par l'autorité « nationale. » Qu'un fusil soit la chose la plus sacrée pour nous; qu'on perde plutôt la vie que son fusil. (*On applaudit.*) Je demande donc que vous décrétiez au moins cent millions pour faire des armes de toute nature; car si nous avions eu des armes, nous aurions tous marché.

Digitized by Google

C'est le besoin d'armes qui nous enchaîne. Jamais la patrie en danger ne manquera de citoyens. (*Mêmes applaudissements.*)

« Mais il reste à punir, et l'ennemi intérieur que vous tenez, et ceux que vous avez à saisir. Il faut que le tribunal révolutionnaire soit divisé en un assez grand nombre de sections (*plusieurs voix :* C'est fait !) pour que tous les jours un aristocrate, un scélérat, paye de sa tête ses forfaits. » (*Applaudissements.*)

Il demandait donc : 1° que l'on mît aux voix la proposition de Billaud-Varennes sur l'organisation de l'armée révolutionnaire.

2° Que l'on décrétât que les sections se réuniraient les dimanches et les jeudis, avec une idemnité de quarante sous par jour pour qui la réclamerait.

3° Que l'on mît cent millions à la disposition du ministre de la guerre, pour fabriquer des armes jusqu'à ce que tout bon citoyen eût un fusil.

Enfin, qu'il fût fait un rapport sur le mode d'augmenter, de plus en plus, l'action du tribunal révolutionnaire.

Et il finissait par ces mots :

« Hommage vous soit rendu, peuple sublime ! A la grandeur vous joignez la persévérance ; vous voulez la liberté avec obstination, vous jeûnez pour la liberté, vous devez l'acquérir. Nous marcherons avec vous, vos ennemis seront confondus, vous serez libres ! »

(Des applaudissements universels, ajoute le *Moniteur*, éclatent à la fois dans toutes les parties de la salle ; des cris de *Vive la République !* se font entendre à plusieurs reprises. — Tous les citoyens qui remplissent la salle et les tribunes se lèvent par une même impulsion : les uns lèvent leurs mains en l'air ; d'autres agitent leurs chapeaux ; l'enthousiasme paraît universel.)

Les trois propositions de Danton sont décrétées.

Digitized by Google

(De nouvelles acclamations se font entendre.—La salle retentit des cris de *Vive la République!*)

Disons-le pourtant, quelques voix s'élevèrent contre la mesure démagogique des 40 sous par jour offerts au peuple pour remplir ses devoirs de citoyen dans les sections. Romme osa demander, pour l'honneur de la liberté, la question préalable, au moins l'ajournement; mais le décret fut maintenu. Billaud-Varennes avait proposé que les 40 sous fussent payés aux pauvres par les riches. Il insista en outre pour qu'on mît en arrestation tous les suspects; Bazire rappela que cette proposition avait été souvent décrétée et qu'elle n'avait jamais été exécutée complétement. Pourquoi? parce qu'on ne s'était jamais bien entendu sur ce mot de suspects. Il demandait à le définir; et ce n'était pas pour en restreindre la portée, comme quelques-uns parurent le croire à entendre leurs murmures. On y avait compris les nobles, les prêtres; mais, disait Bazire:

« Ce ne sont pas les seuls ennemis de l'État. Ce ne sont ni les plus nombreux, ni les plus dangereux. Pourquoi toutes vos mesures n'ont-elles rien produit? C'est que vous les avez circonscrites à ces gens-là. Vous avez dans les sections, et je vous en atteste tous, vous avez des hommes extrêmement dangereux, des hurleurs apostés depuis longtemps pour la révolution sectionnaire; vous avez eu des Feuillants, vous avez eu des Brissotins, vous avez encore des hypocrites; et je demande si tous ces gens-là étaient nobles? Non, il n'y avait pas deux nobles avec eux. Quels sont donc les individus parmi lesquels se trouve la seconde classe des gens suspects? Ce sont les boutiquiers, les gros commerçants, les agioteurs, les ci-devant procureurs, huissiers, les valets insolents, les intendants et hommes d'affaires (*on applaudit*), les gros rentiers, les chicaneurs

Digitized by Google

par essence, profession, éducation.... » (*Mêmes applaudissements.*)

Et il proposait de commencer par épurer les comités révolutionnaires, instruments actifs de la Terreur, où l'on craignait que la contre-révolution ne se glissât; le lendemain, les comités épurés devaient dresser la liste des suspects, et le surlendemain, la liste serait portée au Comité de sûreté générale qui en ferait son affaire. Léonard Bourdon recommandait de faire la même chose dans les départements, et Billaud-Varennes y souscrivait :

« Mais j'observe à la Convention, ajoutait-il, que quand une opération révolutionnaire n'a pas un effet subit, elle est avortée. D'après la proposition du conseil général de la Commune, il faut que tous les aristocrates, les hommes suspects, soient frappés avant vingt-quatre heures. (*Applaudissements.*)

« Prenez donc une mesure qui puisse assurer l'exécution de la première. S'il y a de mauvais comités révolutionnaires, il faut les paralyser par les bons. Il faut que ces derniers soient autorisés par une loi à faire la chasse même hors de leur arrondissement. (*Il s'élève quelques murmures.*) Alors aucun aristocrate n'échappera, et pour s'en assurer encore davantage, je demande que les barrières soient fermées.... »

Toutefois, comme la fermeture des barrières pouvait faire obstacle à l'entrée des subsistances, il se contenta de la suspension des passe-ports.

Bazire demandait plus : c'est que les comités reçussent tous les pouvoirs de la police :

« Le mandat d'amener, le mandat d'arrêt, le droit de visites domiciliaires et de désarmement, sans aucun recours à l'autorité centrale. »

Digitized by Google

Et toutes ces propositions furent décrétées à l'unanimité.

Ce n'étaient encore que les préludes de la grande mesure attendue.

Robespierre avait cédé le fauteuil à Thuriot, sans doute afin de rejoindre le Comité de salut public alors réuni pour l'œuvre qui lui avait été prescrite. Avant que Barère vînt faire connaître les résolutions qu'il aurait prises, les députations se succédaient et entretenaient par leurs discours l'exaltation de l'Assemblée. Telle fut la députation des Jacobins :

« Mandataires du peuple, disait l'orateur, les dangers de la patrie sont extrêmes, les remèdes doivent l'être également. Vous avez décrété que les Français se lèveront en masse pour repousser, loin des frontières, les brigands qui ravagent nos campagnes. Mais les satellites des tyrans, les féroces insulaires, les tigres du Nord qui portent la dévastation parmi nous, sont moins à craindre que les traîtres qui nous agitent dans l'intérieur, qui nous divisent, qui nous arment les uns contre les autres. L'impunité les enhardit, le peuple se décourage en voyant échapper à la vengeance nationale les grands coupables; tous les amis de la liberté s'indignent de voir que les fauteurs du fédéralisme n'ont pas encore subi la peine de leurs forfaits. Dans les places publiques, les républicains parlent avec indignation des forfaits de Brissot, ils ne prononcent son nom qu'avec horreur. On se rappelle que ce monstre a été vomi par l'Angleterre en 1789 pour troubler notre révolution et entraver sa marche.

« Nous demandons qu'il soit jugé ainsi que ses complices. (*On applaudit.*)

« Le peuple s'indigne de voir encore des privilégiés au milieu de la république. Quoi ! les Vergniault, les Gensonné, et autres scélérats, dégradés par leurs trahisons de la dignité de représentants du peuple, auraient pour prison un palais, tandis que de pauvres sans-culottes gémis-

Digitized by Google

sent dans les cachots sous les poignards des fédéralistes !... (*On applaudit.*)

« Il est temps que l'égalité promène la faux sur toutes les têtes. Il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs. Eh bien ! législateurs, placez la terreur à l'ordre du jour. (*Il s'élève de vifs applaudissements.*) Soyons en révolution, puisque la contre-révolution est partout tramée par nos ennemis. (*Mêmes applaudissements.*) Que le glaive de la loi plane sur tous les coupables !

« Nous demandons qu'il soit établi une armée révolutionnaire, qu'elle soit divisée en plusieurs sections, que chacune ait à sa suite un tribunal redoutable, et l'instrument terrible de la vengeance des lois ; que cette armée et ses tribunaux restent en fonctions, jusqu'à ce que le sol de la république soit purgé des traîtres et jusqu'à la mort du dernier des conspirateurs. (*Des applaudissements nombreux s'élèvent parmi les citoyens présents à la séance.*)

« Avant tout, bannissez cette classe chargée de crimes, qui occupe encore insolemment les premiers postes de nos armées, où depuis le commencement de la guerre elle ne s'est signalée que par des trahisons. Les nobles furent toujours les ennemis irréconciliables de l'égalité et de l'humanité entière ; pour leur ôter tout moyen de grossir les hordes de nos ennemis, nous demandons qu'ils soient mis en prison jusqu'à la paix ; cette race altérée de sang ne doit désormais voir couler que le sien. Les mânes des victimes entassées par les trahisons vous demandent une vengeance éclatante et la voix du peuple vous en impose la loi. » (*De nombreux applaudissements suivent la lecture de cette adresse.*)

Il y eut pourtant aussi dans cette tragique journée un intermède comique : trois pétitionnaires se présentèrent à la barre comme députés d'une société populaire. Pour opérer la levée en masse, on avait partagé les hommes qu'elle devait comprendre en trois classes, en ordonnant que la première, formée des plus jeunes, partirait d'abord tout entière. Les pétitionnaires repoussaient cette

Digitized by Google

distinction de classe comme injurieuse, et demandaient que les trois classes en réquisition se réunissent pour fournir le nombre d'hommes exigés. — Des murmures éclatèrent, et une voix perçant à travers le bruit fit entendre ces mots : « Ces trois pétitionnaires sont des jeunes gens ! » Ils s'échappèrent de la salle au milieu des huées universelles.

Vint alors une autre députation plus en harmonie avec le ton de l'Assemblée :

« Elle demande la destitution de tous les nobles et prêtres, des emplois civils et militaires; l'exécution plus sevère des lois contre l'agiotage et l'accaparement ; le jugement prompt et définitif de la veuve Capet, de Brissot et des autres députés détenus ; l'institution d'une armée révolutionnaire, et de douze tribunaux révolutionnaires ambulants, autorisés à juger sur-le-champ, sans autres formes que celles qu'ils jugeront nécessaires à leur propre conviction. »

Robespierre, qui avait repris le fauteuil et qui complimenta la députation, pouvait déjà trouver, dans ce dernier trait, l'inspiration des mesures qu'il devait faire décréter plus tard ; et, dès ce moment, il y avait au sein de la Convention des hommes tout prêts à les mettre en pratique. Drouet s'écriait :

« Mandataires du peuple, ce serait trahir sa justice que de méconnaître son droit à une vengeance éclatante contre ses ennemis. Depuis assez longtemps on abuse de la générosité du peuple français.... Le jour est venu d'être d'autant plus inflexibles que vous avez été faibles. C'est le moment de verser le sang des coupables. Qu'avons-nous besoin de notre réputation en Europe ? Notre générosité a passé pour faiblesse, elle a enhardi les traîtres, et provoqué de nouveaux crimes ; elle nous en a donc rendus les complices.... (*Plusieurs voix :* C'est vrai. — *Applaudissements.*)

Digitized by Google

« Quel a été le succès de cette aveugle clémence, que vous preniez pour de la magnanimité? Ne vous en a-t-on pas moins calomniés? De tous côtés ne vous appelle-t-on pas des scélérats, des brigands, des assassins? Eh bien, puisque notre vertu, notre modération, nos idées philosophiques ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du peuple : soyons brigands.... »

Pour le coup, c'était trop fort, et l'Assemblée éclata en murmures. Des voix criaient : à l'ordre ! et l'orateur dut expliquer son mot :

« Ce mot, dit-il, effraye votre vertu. Je ne vous propose pas en effet de faire des actes de brigands : c'est votre justice que je réclame ; mais je ne veux pas une demi-justice. Je veux que votre impassibilité brave les calomnies. On demande que nous élevions nos mesures à la hauteur de la révolution qu'elles doivent étayer. Eh bien, osez-en prendre l'attitude, nous serons révolutionnaires sans cesser d'être justes. Et si les tyrans de l'Europe prétendent qu'être révolutionnaires, c'est être brigands, n'importe, vous aurez fait périr les traîtres; vous aurez sauvé la patrie.

« Vous venez de prendre une mesure de sûreté qui satisfait à l'indignation publique ; mais ce n'est pas assez. Vous avez ordonné que les gens suspects seraient arrêtés. Je voudrais que vous déclarassiez à ces hommes coupables, que si, par impossible, la liberté était en péril, vous les massacreriez impitoyablement. »

L'orateur, ramené ainsi au fond de sa pensée, excita par la crudité de ses déclarations de nouveaux murmures, et Thuriot avait entrepris de relever la Révolution à ses propres yeux, en lui rappelant qu'elle ne pouvait être que le triomphe de la vertu, quand Barère vint enfin, au nom du comité de salut public, lire son rapport :

« Depuis plusieurs jours, dit-il, tout semblait annoncer un

Digitized by Google

mouvement dans Paris. Des lettres interceptées, soit pour l'étranger, soit pour des aristocrates de l'intérieur, annonçaient les efforts constants que faisaient leurs agents pour qu'il y eût incessamment, dans ce qu'ils appellent la *grande ville*, un mouvement. Eh bien ! ils auront ce dernier mouvement.... (*Il s'élève de vifs applaudissements.*) Mais ils l'auront organisé, régularisé, par une armée révolutionnaire qui exécutera enfin ce grand mot qu'on doit à la commune de Paris : « Plaçons la terreur à l'ordre du jour. » C'est ainsi que disparaîtront en un instant et les royalistes et les modérés, et toute la tourbe contre-révolutionnaire qui vous agite. Les royalistes veulent du sang : eh bien ! ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette. Ils veulent préparer un mouvement : eh bien ! ils vont en éprouver les effets ; ce ne sont pas des vengeances illégales, ce sont les tribunaux extraordinaires qui vont l'opérer. Vous ne serez pas étonnés des moyens que nous vous présenterons, lorsque vous saurez que, du fond de leurs prisons, ces scélérats conspirent encore, et qu'ils sont le point de ralliement de nos ennemis. Brissot a dit et a imprimé qu'avant que sa tête tombât, celles d'une partie des membres de la Convention ne seraient plus, et que la Montagne serait anéantie ; c'est ainsi qu'ils cherchent à vous arrêter par la terreur dans votre marche révolutionnaire.

« Les royalistes veulent troubler les travaux de la Convention.... Conspirateurs, elle troublera les vôtres. (*Vifs applaudissements.*)

« Ils veulent faire périr la Montagne : eh bien ! la Montagne vous écrasera ! Dès demain le Comité vous proposera les moyens d'avoir une armée révolutionnaire de six mille hommes dans Paris et de douze cents canonniers. » (*On applaudit.*)

Après avoir, selon son habitude, longuement étendu son réquisitoire et d'autant plus volontiers qu'il tombait sur les royalistes, il en arrivait au projet de décret, que le comité avait été chargé de rédiger séance tenante :

Art. 1er. Il y aura à Paris une force armée soldée par le

Digitized by Google

trésor public, composée de six mille hommes et de douze cents canonniers, destinée à comprimer les contre-révolutionnaires, à exécuter partout où besoin sera les lois révolutionnaires et les mesures de salut public qui seront décrétées par la Convention nationale et à protéger les subsistances.

Art. II. Cette force armée sera organisée dans le jour, selon le mode prescrit par la loi. La municipalité de Paris et le commandant général se concerteront sur-le-champ avec deux membres du Comité de salut public pour la formation de cette force.

Art. III. La solde de cette force révolutionnaire sera la même que celle de la gendarmerie nationale de Paris.

Le tribunal révolutionnaire accru et les suspects désignés à sa justice, un salaire donné pour assister aux séances des sections et une armée spéciale créée pour ceux qui trouveraient plus commode de combattre la contre-révolution que de marcher à la frontière, voilà les résultats de cette fameuse séance qui contenait en principe tous les excès de la Terreur.

Ces mesures furent diversement acceptées.

Pour ce qui est du tribunal révolutionnaire et des suspects, la Convention semblait n'avoir pas fait assez encore. Les rapports de police attestaient avec quel zèle on procédait à l'arrestation de ces derniers :

« Arrestation faite par le comité révolutionnaire de la section de l'Unité, de vingt-quatre personnes suspectes, dont six ci-devant nobles et un ecclésiastique, les autres sont banquiers, notaires ou accapareurs; ils ont été traduits en prison après la saisie de leurs papiers. Ils craignent beaucoup le renouvellement de septembre 1792, du moins

Digitized by Google

à ce qu'ils disent.... Je tiens ces détails du citoyen Philippe, président de la section de l'Unité[1]. »

Ils témoignaient aussi des appréhensions que laissait le souvenir de « funestes journées », non-seulement parmi les détenus (c'était bien naturel), mais dans le public. On lit dans le Bulletin du 10 septembre :

« On craint que l'armée révolutionnaire ne désarme tous les citoyens et ne se porte ensuite aux prisons pour juger et expédier les personnes[2]. »

Et encore dans « la Situation de Paris » du 19 septembre :

« Il a été dit que les prisonniers couraient risque pour leur vie et que l'on minait les prisons[3]. »

Quoi qu'il en dût être, les comités révolutionnaires exerçaient à l'envi ces pouvoirs nouveaux qui leur étaient donnés, et en remerciant la Convention de ses décrets ils disaient hautement de quelle façon ils entendaient en faire usage ; témoin ce qui se passa dans la séance du 12 septembre :

« Dans cette séance, dit Beaulieu, une députation des comités révolutionnaires de Paris vint, au nom de la Patrie, remercier la Convention des mesures qu'elle avait prises pour la sauver : ils déclarèrent que la loi relative aux gens suspects devait être exécutée révolutionnairement ; et ils prétendirent que l'égalité sur laquelle elle devait reposer

1. Rapport du 8 septembre cité par M. Dauban, *La démagogie en 1793 à Paris*, p. 377.
2. Schmidt, t. II, p. 115.
3. *Ibid.*, p. 125.

Digitized by Google

était blessé, parce que quelques-uns des suspects arrêtés avaient déjà été relâchés.

« Trois surtout, disaient-ils, ont été mis en liberté par un décret de la Convention sous le prétexte qu'ils étaient nécessaires à leurs fonctions : un homme suspect est mort civilement ; il doit donc être remplacé. Nous demandons que tous les individus arrêtés comme suspects et qui ont été élargis par les ordres de la Convention ou de quelqu'un de ses comités sans avoir été entendus contradictoirement avec les comités qui les avaient fait mettre en arrestation, soient rétablis dans les lieux d'arrêt. »

Et le président leur donnait acte de leur pétition et les invitait aux honneurs de la séance[1].

A voir comment on appliquait le décret du 5 septembre, on peut se demander si la fameuse loi des suspects, rendue le 17, sur le rapport de Merlin de Douai, loi dont les conséquences furent si terribles, ne put pas être d'abord considérée comme un tempérament à l'arbitraire qui venait d'être donné aux comités ! Nous reviendrons sur cette loi quand nous parlerons plus spécialement des prisons.

Le décret des quarante sous par séance, au moyen duquel Danton avait cru, sans doute, s'assurer un regain de popularité dans les sections, ne fut pas accueilli d'une manière qui répondît à son attente. Une députation des quarante-huit sections vint dans la séance du 17 en demander le rapport à la Convention :

« L'orateur de cette députation, dit l'auteur du *Diurnal*, était un jeune homme nommé Varlet, qui poussait la démagogie et ses fureurs jusqu'au délire. Il avait été arrêté

1. *Moniteur* du 15 septembre.

Digitized by Google

avec Hébert, par ordre de la commission des Douze, avant le 31 mai. Il arrivait à cet insensé, comme à ceux qui lui ressemblent, de dire de temps à autre d'excellentes choses. Sa réclamation contre l'infâme salaire des quarante sous était certainement raisonnable; aussi Bazire, et Robespierre surtout, prétendirent-ils que les pétitionnaires étaient des intrigants qui voulaient avilir le peuple. Robespierre les compare aux aristocrates de l'Assemblée constituante, qui, dans l'intention de la dissoudre, avait fait tous leurs efforts pour que les députés ne reçussent point d'honoraires. On demanda pourquoi Varlet, qui était de la réquisition, n'était pas aux armées. Peu s'en fallut qu'il ne fût à l'instant même mis en état d'arrestation; mais on feignit de respecter le droit de pétition, et on le laissa sortir. »

Varlet était-il fâché d'avoir été prévenu? Toujours est-il que cette répugnance à une mesure qui a été, dans tous les temps, la corruption de la démocratie, fut partagée par un grand nombre, et persista dans plusieurs sections; les rapports de police le constatent :

« Le décret qui accorde une indemnité aux sans-culottes des sections occasionne du tumulte et du trouble. Ils se disposent à faire à la Convention une seconde pétition pour le rapport de ce décret[1]. »

Quant à l'armée révolutionnaire, les enrôlés ne lui manquèrent pas; mais elle était loin d'être aussi bien vue de la population, et d'abord des aristocrates, cela se comprend :

« L'armée révolutionnaire, dit l'observateur de la police Béraud, à la date du 8 septembre, l'armée révolutionnaire fatigue furieusement l'imagination de tous les aristocrates, ils cherchent des moyens pour en retarder au moins la

1. 19 septembre. Dauban, p. 391.

Digitized by Google

formation, sous le *spécieux* prétexte qu'elle ne sera composée que de brigands qui égorgeront jusqu'aux patriotes les plus distingués[1]. »

Et les patriotes n'étaient pas tous éloignés de partager cette opinion :

« On craint, dit le Bullètin de police du 10 septembre, que l'armée révolutionnaire ne désarme tous les citoyens et ne se porte ensuite aux prisons pour juger et expédier les prisonniers[2]. »

Si cette crainte pouvait être fondée dans Paris, elle l'était et bien plus encore au dehors, après que Boulanger, qui commandait en second, fut venu déclarer aux Jacobins que « Ronsin et lui allaient promener leur armée » :

« Il est temps, s'écriait-il, de punir les scélérats ; nous demandons qu'une guillotine soit continuellement à notre suite. »

Une promenade avec ce cortége n'était pas de nature à plaire beaucoup aux pays qui devaient être traversés.

Nous en trouverons plus loin le témoignage.

Cette tyrannie nouvelle rencontra, au moins dans ses origines, des résistances chez un peuple qui se croyait appelé à la liberté ; et les femmes, plus hardies que les hommes dans la réaction comme dans l'action en ce temps-là, en donnèrent l'exemple contre certaines mesures que l'on prescrivait comme nationales et qui n'étaient que vexatoires : par

1. Dauban, p. 387.
2. Schmidt, t. II, p. 116.

Digitized by Google

exemple, l'obligation de porter la cocarde. Leur opposition pouvait aller plus loin, si l'on en croit un rapport de police du 19 septembre :

« Les femmes du marché Saint-Martin étaient hier armées de verges pour étriller celles qui porteraient la cocarde ; ce prétexte pourrait amener des choses plus sérieuses. Cette fermentation est générale ; ces femmes s'accordent sur un point : le besoin d'un nouvel ordre de choses qui les tire de la misère où elles se disent plongées ; elles se plaignent des autorités constituées, demandent le renouvellement de la Convention, etc. Voici leurs propres expressions dans le faubourg Saint-Antoine : « Si nos maris ont fait la révolu-« tion, nous ferons la contre-révolution, si elle est néces-« saire[1]. »

Cela peut faire comprendre le souci qu'en avait ce pauvre général Hanriot, et son ordre du jour du 21 septembre :

« Mes camarades, tenons-nous sur nos gardes ! Des citoyennes, peinées de la paix qui règne entre nous, veulent allumer le feu de la guerre civile ; trente d'entre elles ont déjà insultéer la cocarde nationale ; prenez-y garde citoyens et citoyennes respectables, il est facile de voir que c'est encore l'or du ministre anglais et compagnie qui a été répandu avec profusion.

« Une citoyenne qui est attachée à son pays et qu'a ses petites occupations journallières, ne commet jamais d'extravagance capable de troubler l'harmonie d'une République telle que la nôtre, où l'on veut anéantir le règne des intrigants qui l'affligent et voudraient se la partager. Veillons plus qu'à l'ordinaire, veillons et arrêtons les agitateurs de tout sexe, traduisons-les devant les autorités constituées qui doivent en connaître ; point de grâce aux méchans et aux perturbateurs, et faisons parler la loi devant ces êtres indignes de la société.

1. 19 septembre. Dauban, p. 392.

Digitized by Google

« Les réserves toujours de cent hommes et les patrouilles fréquentes tant aux barrières, pour empêcher la sortie du pain ou des farines de Paris, qu'autour des portes des boulangers, pour en dissiper les attroupements, et autour établissements publics pour y maintenir la tranquillité et faire respecter les couleurs nationales.

« *Signé à l'original*, HANRIOT, commandant-général[1]. »

Les boulangers, les vivres, c'étaient fort justement aussi un des sujets de préoccupation du général et de la police de Paris. Les preuves s'en multiplient dans les mois qui vont suivre.

V

L'AN II.

Le 22 septembre commençait la deuxième année de la République, et ici une explication est nécessaire pour lever une sorte de contradiction dans les actes du temps.

Tout en marquant au 22 septembre 1792 l'ère républicaine, on n'avait pas tout d'abord rompu avec l'ancien calendrier ni même rejeté l'ère vulgaire : les deux chronologies marchaient de front. Il en était de l'ère de la République comme de l'ère de la Liberté, datée de la réunion des États-

1. Voyez les rapports de police du 29 novembre, du 30 novembre, etc. Dauban, p. 533-535, etc.

Digitized by Google

Généraux. La première année commençant au 5 mai 1789 n'avait eu que huit mois; la seconde avait pris pour commencement le commencement de 1790. L'année 1792, qui était l'an IV de la Liberté, devint l'an Ier de la République, à partir du 22 septembre, et l'année recommençant, selon l'usage vulgaire, au 1er janvier 1793, on avait compté, à partir de cette date, l'an II de la République. Dans l'un et l'autre cas, l'ère nouvelle avait donc emprunté à l'ère ancienne ses jours et ses mois, se subordonnant en quelque sorte à son cours. Mais au 22 septembre 1793, on s'affranchit de cette dépendance, et comme c'était effectivement alors seulement que la seconde année de la République commençait, on data de ce jour même le premier jour du premier mois de la seconde année, rompant absolument avec l'ère vulgaire. Ainsi l'an II, que l'on comptait depuis le 1er janvier 1793 avec les mois du calendrier grégorien, recommença le 22 septembre avec les mois du calendrier nouveau : mort de Louis XVI, an II; de Marie-Antoinette, an II; des Girondins, an II; de Danton, an II; de Madame Élisabeth, an II; de Robespierre, an II. Ce terrible an II a vingt mois[1] !

La nouvelle année républicaine commençait pourtant sous de meilleurs auspices. La levée en masse avait été décrétée le 23 août. Au nord-ouest, le 8 septembre, Houchard remportait la victoire

1. Le calendrier républicain dont nous avons parlé ci-dessus ne fut officiellement adopté que le 3 brumaire (24 octobre). Jusque-là, pour dire le 2 octobre 1793, on disait : « le 1er jour de la 2e décade du 1er mois de l'an II de la République une et indivisible. » C'était long!

Digitized by Google

d'Hondschoote, victoire compensée, il est vrai, par la déroute de Menin; mais le 16, Jourdan gagnait la bataille de Wattignies et débloquait Maubeuge; et au nord-est, où les lignes de Wissembourg avaient été perdues dans ce même temps, le jeune Hoche, mis à la tête de l'armée de la Moselle, puis des armées de la Moselle et du Rhin, manœuvrait avec tant d'habileté dans les Vosges qu'avant la fin de décembre Wissembourg était repris et Landau débloqué. A l'intérieur la Convention ne regagnait pas moins l'avantage. Le fédéralisme succombait. La Normandie, la Bretagne avaient dû renoncer à toute lutte après l'échec de Vernon (14 juillet). Bordeaux n'avait pas essayé de résister davantage[1]. Les Marseillais avaient été battus par Cartaux (25 août), et la ville avait dû ouvrir ses portes : soumission qui décida, il est vrai, Toulon à se jeter dans les bras des Anglais (27 août) ; mais Lyon, privé de l'appui qu'il attendait de Marseille, opposait en vain aux assaillants les suprêmes efforts de son désespoir. L'armée républicaine y entra le 7 octobre, et toutes les forces dont on pouvait disposer furent alors dirigées contre Toulon, qui fut évacué par les Anglais, et repris le 19 décembre.

Quant à la Vendée, on pouvait croire que le dernier coup lui avait été porté vers le même temps. Les armées de la Convention avaient à leur tête, dans cette région, les Ronsin, les Rossignol, les Léchelle, qui étaient plus que suffisants pour les perdre ; mais ces hommes avaient aussi auprès

1. Tallien et Ysabeau y firent leur entrée le 21 octobre (30 vendémiaire).

Digitized by Google

d'eux les Kléber, les Marceau, qui réussirent à les faire triompher. Les Vendéens, vaincus à Chollet (21 octobre 1793), tentèrent leur campagne désespérée au delà de la Loire, et incertains s'ils iraient en Bretagne ou en Normandie, ils avaient fini par se diriger sur Granville ; mais arrêtés devant Granville, rétrogradant et arrêtés par Angers, coupés de la route de Saumur, ils n'avaient repris la route de Bretagne que pour se faire écraser dans le Mans (12 décembre), et exterminer à Savenay (23 décembre).

Mais le succès même ne fit qu'effaroucher davantage les vainqueurs.

Les mesures décrétées le 5 septembre venaient de recevoir leur exécution. La loi des suspects, on l'a vu, avait été rendue le 17 septembre; le tribunal révolutionnaire fut réorganisé sur le plan qui avait été résolu, et le 28 Vouland présentait au nom des Comités de salut public et de sûreté générale les noms des vingt juges, des soixante jurés et des cinq substituts qui devaient, avec Hermann pour président et Fouquier-Tinville maintenu pour accusateur public, former le tribunal agrandi.

Le 10 octobre (19 vendémiaire), Saint-Just lisait à la Convention ce fameux rapport, digne d'inaugurer le régime de la Terreur dans la loi. Tout ce qui avait été fait jusque-là n'était rien à ses yeux. Le droit qu'il revendiquait pour le gouvernement à établir c'était le droit de conquête :

« Il est temps, disait-il, d'annoncer une vérité qui désormais ne doit plus sortir de la tête de ceux qui gouvernent : la République ne sera fondée que quand la volonté du

Digitized by Google

souverain comprimera la minorité monarchique, et régnera sur elle par droit de conquête.

« Vous n'avez plus rien à ménager contre les ennemis du nouvel ordre de choses, et la liberté doit vaincre à tel prix que ce soit.

« Votre Comité de salut public, placé au centre de tous les résultats, a calculé les causes des malheurs publics ; il les a trouvés dans la faiblesse avec laquelle on exécute vos décrets....

« Il n'y a point de prospérité à espérer tant que le dernier ennemi de la liberté respirera. Vous avez à punir, non-seulement les traîtres, mais les indifférents mêmes ; vous avez à punir quiconque est passif dans la République, et ne fait rien pour elle. Car depuis que le peuple français a manifesté sa volonté, tout ce qui lui est opposé est hors le souverain : ce qui est hors le souverain est ennemi.

« Si les conjurations n'avaient point troublé cet empire, si la patrie n'avait pas été mille fois victime des lois indulgentes, il serait doux de régir par des maximes de paix et de justice naturelle : ces maximes sont bonnes entre les amis de la liberté ; mais entre le peuple et ses ennemis il n'y a plus rien que le glaive. Il faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la justice : il faut opprimer les tyrans. »

Avec de pareilles vues le gouvernement présent lui-même, le gouvernement inauguré par la révolution du 31 mai, il le dénonçait comme ennemi :

« Un peuple, disait-il, n'a qu'un ennemi dangereux, c'est le gouvernement ; le vôtre vous a fait constamment la guerre avec impunité. »

Les administrateurs, les ministres, les généraux, tout lui était suspect de trahison :

« Nos ennemis n'ont point trouvé d'obstacle à ourdir les conjurations. Les agents choisis sous l'ancien ministère, les partisans des royalistes, sont les complices nés de tous

Digitized by Google

les attentats contre la patrie. Vous avez eu peu de ministres patriotes : c'est pourquoi tous les principaux chefs de l'armée et de l'administration, étrangers au peuple, pour ainsi dire, ont constamment été livrés aux desseins de nos ennemis....

« Il n'est peut-être point de commandant militaire qui ne fonde en secret sa fortune sur une trahison en faveur des rois.... »

Il les condamnait tous :

« Le gouvernement est donc une conjuration perpétuelle contre l'ordre présent des choses. Six ministres nomment aux emplois ; ils peuvent être purs, mais on les sollicite ; ils choisissent aveuglément ; les premiers après eux sont sollicités, et choisissent de même ; ainsi le gouvernement est une hiérarchie d'erreurs et d'attentats.... »

Et il n'y avait pas de temps à perdre pour les frapper :

« Il est possible que les ennemis de la France fassent occuper en trois mois tout votre gouvernement par des conjurés....

« Citoyens, tous les ennemis de la République sont dans son gouvernement. En vain vous vous consumez dans cette enceinte à faire des lois ; en vain votre Comité, en vain quelques ministres vous secondent, tout conspire contre eux. »

Il jetait alors un coup d'œil général sur la situation intérieure ; et après avoir mis en parallèle la fortune privée et la fortune publique, montré comme la loi contre les accapareurs était sans application et la loi du *maximum* sans effet, il en venait aux grands moyens :

« Dans les circonstances où se trouve la République, la Constitution ne peut être établie ; on l'immolerait par elle-

Digitized by Google

même. Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer. Le gouvernement présent est aussi trop embarrassé.

« Vous êtes trop loin de tous les attentats ; il faut que le glaive des lois se promène partout avec rapidité, et que votre bras soit partout présent pour arrêter le crime.

« Il est impossible que les lois révolutionnaires soient exécutées, si le gouvernement lui-même n'est pas constitué révolutionnairement. »

Et après avoir commenté et motivé son axiome par un nouveau réquisitoire contre l'aristocratie et la richesse, contre l'administration et les bureaux, il proposait son décret :

Art. I. Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix.

Art. II. Le conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués sont placés sous la surveillance du Comité de salut public qui en rendra compte tous les huit jours à la Convention.

Art. III. Toute mesure de sûreté doit être prise par le conseil exécutif provisoire, sous l'autorisation du Comité qui en rendra compte à la Convention.

Art. IV. Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement. Le gouvernement correspondra directement avec les districts dans les mesures du salut public.

Suivaient trois autres titres sur les subsistances, la sûreté générale, les finances, le tout en 14 articles qui furent votés, séance tenante, à l'unanimité[1].

Ce n'était encore qu'une première ébauche du régime à fonder; et le Comité de salut public, encouragé

1. Séance du 19 du 1er mois. *Moniteur* du 21. Voir le rapport et le projet de décret dans le *Moniteur* du 23 (14 octobre).

Digitized by Google

par le succès, allait lui donner une forme mieux définie et plus précise. Mais déjà on agissait selon son esprit. Les arrestations se multipliaient sans contrôle. Un décret du 27 du 1er mois (18 octobre) avait ordonné que les comités de surveillance seraient tenus de remettre aux personnes qu'ils feraient emprisonner copie du procès-verbal contenant les motifs de leur arrestation[1]. Dans la séance du 30, les membres des comités révolutionnaires de Paris vinrent s'en plaindre à la Convention :

« Les hommes, dirent-ils, appelés par la confiance de leurs concitoyens pour remplir les fonctions de membres du comité révolutionnaire, se présentent devant vous pour vous demander si le salut de la patrie est tellement assuré qu'on puisse laisser jouir sans crainte les gens suspects de leur liberté.

« Nous n'avons pas vu sans douleur le décret portant qu'on communiquera aux personnes arrêtées les motifs de leur arrestation. La conviction morale détermine souvent les mesures que l'on prend contre eux. Il serait donc difficile de consigner dans un procès-verbal les motifs de leur arrestation. D'ailleurs, citoyens, les comités révolutionnaires formés de sans-culottes feraient souvent, dans la rédaction de ces procès-verbaux, des erreurs involontaires dont profiteraient les contre-révolutionnaires pour se faire rendre la liberté. »

La pétition fut renvoyée au Comité de sûreté générale et le décret fut rapporté le 3 du 2e mois (24 octobre) sur un discours de Robespierre :

« Sans doute, avait-il dit, il faut protéger la liberté individuelle : mais s'ensuit-il qu'il faille par des formes subtiles laisser périr la liberté publique ? »

1. *Moniteur* du 29 du 1er mois (20 octobre).

Digitized by Google

Les emprisonneurs allaient se décourager !

« Ces hommes simples et vertueux, qui ne connaissent pas les subtilités de la chicane, voyant opposer à leurs travaux cette astuce révolutionnaire, ont laissé ralentir leur zèle.... N'allez pas réduire au découragement les amis de la patrie. Il n'est pas temps de paralyser l'énergie nationale. Il n'est pas temps d'affaiblir les grands principes. Généreux représentants du peuple, vous avez, par la constance de vos efforts, gravi au sommet du rocher de la liberté : gardez-vous de faiblir, car il retomberait sur vous en éclats et vous précipiterait au fond de l'impur marais[1], etc. »

Quant aux personnes emprisonnées, le tribunal révolutionnaire, récemment installé, comme on l'a vu, dans ses quatre sections, était désormais en mesure d'y suffire ; et les *enragés* réclamaient impatiemment les têtes illustres marquées pour la mort.

Le 1er octobre, une délégation des quarante-huit sociétés populaires de Paris (il y en avait une par section) vint demander à la Convention la mort de Brissot et de ses complices :

« Cette pétition de cannibales, dit Beaulieu, fut couverte d'applaudissements. Thuriot déclara que le vœu des pétitionnaires était celui de la France entière et de la justice elle-même. Il appuya leur adresse, et fit la motion que le Comité de sûreté générale se présentât à la tribune, à deux heures, pour y lire l'acte d'accusation de Brissot et ses complices. Vouland déclara que le Comité était assemblé nuit et jour pour s'occuper de l'affaire des députés fédéralistes, qu'il n'avait pu terminer encore, et qu'Amar, qui devait en être le rapporteur, demandait trois jours pour le présenter[2]. »

1. *Moniteur* du 5 du 2e mois (27 octobre).
2. Il le lut en effet le 3 octobre (*Moniteur* du 4). Voir ce rapport

Digitized by Google

Le 7 octobre, Gorsas, l'intrépide journaliste, mis hors la loi, était, sans plus de formalité, envoyé au supplice sur la simple constatation de son identité. Les grands procès allaient commencer : Marie-Antoinette (le 16 octobre) ; les Girondins (le 3) ; le duc d'Orléans (le 6 novembre) ; Mme Roland (le 8) ; Bailly (le 11) ; Manuel (le 14) ; Houchard (le 16) ; Barnave et Duport Dutertre (le 29), etc. Nous y reviendrons en parlant plus spécialement du tribunal révolutionnaire. Mais dès à présent citons ce passage des *Révolutions de Paris*, où l'auteur, parlant du supplice de Mme Du Barry (le 7 décembre), semble chercher dans les ménagements mêmes qu'il recommande envers les condamnés, une sorte de raffinement à leur supplice :

« Point de miséricorde pour les méchants ; mais une fois condamnés, il ne faut pas qu'un peuple qui se dit républicain se dégrade jusqu'à faire dégénérer en petites vengeances les actes de justice nationale. Pourquoi, au contraire, ne pas donner les formes les plus imposantes aux détails du supplice ? Nous voudrions que les condamnés fussent conduits à l'échafaud dans une voiture bien suspendue, afin que les cahots de la route ne fissent rien perdre des impressions que ce moment terrible fait ordinairement sur l'âme. Cette voiture devrait être chargée d'inscriptions analogues, qui rappelassent à la multitude ce qu'elle se doit à elle-même, et ce qu'elle doit aux individus que la loi frappe de son glaive. »

Il renouvellerait volontiers, on le voit, les processions des auto-da-fé.

« Pourquoi lier les mains aux suppliciés ? C'est de leur tête

dans le *Moniteur* des 25 octobre et jours suivants. Quelques-uns des députés inculpés étaient à la séance.

Digitized by Google

seule qu'ils doivent payer leurs forfaits. Pourquoi aussi le peuple se permet-il une infinité de choses qui n'annoncent pas la hauteur de ses principes? Un silence profond et des hymnes graves et sentencieuses conviendraient beaucoup mieux, ce semble, et concourraient davantage au but moral que l'on doit se proposer dans les exécutions. Le spectacle du crime sur l'échafaud laisserait un souvenir plus profond et plus terrible dans les esprits. Et d'ailleurs, le criminel qui entend chanter la *carmagnole* autour de lui en prend occasion pour se donner plus de morgue; il affecte une sorte de dignité, et profite de sa situation pour se procurer la seule puissance qui lui reste, l'idée qu'il sera plaint, et qu'on lui saura gré de sa résignation; au lieu que si l'on ne paraissait pas s'acharner à lui, on le verrait livré tout entier à ses remords, et son supplice commencerait beaucoup plus tôt[1]. »

VI

LA RELIGION SOUS LA TERREUR.

Les progrès de l'esprit révolutionnaire auraient pu se mesurer à la recrudescence des manifestations antireligieuses. L'Assemblée constituante avait commis la faute irréparable de porter la main sur la religion en faisant la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790[2]) et en menaçant de destitution

1. *Révolut. de Paris*, n° 363. Dauban, p. 561, 562.
2. Sanctionnée après une grande résistance par Louis XVI le 24 août 1790.

Digitized by Google

ceux qui refuseraient de s'y soumettre (décret du 27 novembre), décret qui, sanctionné le 26 décembre et obéi par quelques-uns, amena la grande scène du 4 janvier 1791, où les évêques, l'évêque d'Agen en tête et les ecclésiastiques membres de l'Assemblée, sommés de prêter serment par appel nominal, soutinrent par une confession éclatante l'honneur du clergé français et la foi mise en péril. L'Assemblée législative avait continué la persécution par le décret du 29 novembre 1791, qui exigeait des prêtres le serment civique impliquant fidélité à la Constitution civile du clergé comme au reste, sous peine d'être déclarés incapables de toute fonction ecclésiastique ou civile, privés de tout traitement ou pension, réputés suspects, soumis à la surveillance, et confinés dans une ville déterminée; même déportés, selon la proposition de Vergniaud votée peu de temps après, s'ils étaient déclarés « perturbateurs »; et il était facile de les rendre responsables des troubles dont ces décrets pouvaient être l'occasion. Ce n'était pas assez, et par le décret du 27 mai 1792 la déportation avait été prononcée contre les ecclésiastiques insermentés, comme mesure de sûreté publique et générale, dans des cas déterminés : il suffisait pour cela de la demande de vingt citoyens actifs et de l'avis conforme du district, ou de commissaires nommés par le directoire du département, en cas d'avis contraire du district. C'est le *veto* opposé enfin à ce décret qui amena l'émeute du 20 juin et bientôt la révolution du 10 août. La Convention ne devait pas s'en tenir là. La déportation devint pour les insermentés la peine de droit commun; et en cas d'infraction à la

Digitized by Google

loi de déportation, la mort. Loi du 24 avril 1793, du 30 vendémiaire an II (20 et 21 octobre 1793, etc., etc.). Mais pour les assermentés, on les avait laissés dans les églises : ils avaient prêté le serment, que pouvait-on leur demander de plus? et, jusqu'au 31 mai, jusqu'après le 31 mai, les cérémonies religieuses avaient pu se produire dans les rues de Paris. Ce ne fut pas pour longtemps. Les insultes à la religion s'étalaient librement au sein de la Convention elle-même et l'on pouvait voir à plusieurs signes jusqu'où l'on devait aller dans cette voie. Le 25 août, une députation d'instituteurs, admise à la barre, avait présenté une pétition pour que l'éducation nationale fût forcée et gratuite; — laïque aussi assurément, et voici comment ce dernier point était entendu dans ces écoles. On lit dans le compte rendu de la séance :

« Un des enfants qui accompagnent la députation demande qu'au lieu de les prêcher au nom d'un soi-disant Dieu, on les instruise des principes de l'égalité, des droits de l'homme et de la Constitution[1]. »

Cette profession d'athéisme, mise dans la bouche d'un enfant, souleva l'indignation de l'Assemblée : le *Moniteur* le constate. Mais quant au Christianisme, on poussait à l'abjurer; et si les prêtres assermentés étaient tolérés encore, leur apostasie était en faveur. Le nouvel an II fut inauguré dans l'Assemblée par une visite significative à cet égard. On lit dans le *Diurnal :*

« Le 22 septembre, l'évêque de Périgueux vint à la Con-

1. *Moniteur* du 27 août.

Digitized by Google

vention nationale pour lui faire hommage de sa femme : « Je l'ai choisie, dit-il, pauvre de fortune, mais riche en vertus, parmi la classe des sans-culottes. » Il termina en demandant que l'Assemblée prît le mariage des prêtres sous sa protection spéciale. On demanda que la femme de l'évêque fut admise aux honneurs de la séance, et que le Président lui donnât l'accolade fraternelle, ce qui fut exécuté au milieu des applaudissements universels.

Quinze jours après, le 8 octobre (15 vendémiaire) c'était Chabot qui venait annoncer son mariage à ses collègues :

« On sait, dit-il, que j'ai été prêtre, capucin même ; je dois donc motiver à vos yeux la résolution que j'ai prise. Comme législateur, j'ai cru qu'il était de mon devoir de donner l'exemple de toutes les vertus. On me reproche d'aimer les femmes : j'ai cru que c'était anéantir la calomnie que d'en prendre une que la loi m'accorde et que mon cœur réclame depuis longtemps. Je ne connaissais pas, il y a trois semaines, la femme que j'épouse. Elevée, comme les femmes de son pays, dans la plus grande réserve, on l'avait soustraite aux regards des étrangers. Je n'étais donc pas amoureux d'elle, je ne le suis encore que de sa vertu, de ses talents, de son esprit et de son patriotisme. »

Après ce préambule, dit Beaulieu, Chabot fit la lecture de son contrat de mariage. Sa future se nommait Frey; c'était la sœur de deux banquiers allemands, de qui il reconnut avoir reçu deux cent mille francs qu'il lui avait donnés, et qui étaient le fruit de ses malversations. Chabot termina en invitant les Jacobins à assister par députation à son mariage.

Le 20 octobre (29 vendémiaire), Hanriot supprimait officiellement, dans le ressort de ses ordres du jour, toutes les cérémonies extérieures :

« Les ministres et les sectaires de tous les cultes quel-

Digitized by Google

conques sont invités à ne plus faire au dehors de leurs temples aucunes cérémonies religieuses : tout bon sectaire sera assez sage pour maintenir de tout son pouvoir l'exécution de cet arrêté. L'intérieur d'un temple est suffisant pour offrir son hommage à l'Éternel, qui n'a pas besoin d'un cérémonial offensant pour tout homme qui pense : selon tous les sages, un cœur pur est le plus bel hommage que la divinité puisse désirer[1]. »

Les manifestations extérieures allaient commencer en un autre sens par l'invasion de la populace dans les églises, et parles processions grotesques qui venaient apporter à la Convention les objets sacrés dont on les avait dépouillées :

Dans la séance du 16 brumaire (6 novembre), les habitants de Mennecy (Seine-et-Oise) viennent affublés de chapes et d'ornements d'église, déclarant qu'ils avaient renoncé à la superstition et qu'ils n'encenseraient plus d'autres idoles que les bustes de Marat et de Lepelletier qu'ils avaient mis à la place des statues de saint Pierre et de saint Paul. Ils déclarèrent en même temps (on aurait pu le supposer sans peine) qu'il avaient chassé leur curé.

Le lendemain, 7 novembre (17 brumaire), à la requête de Chaumette, le conseil général de la Commune arrêta qu'il serait ouvert un registre pour y inscrire les noms des citoyens qui voudraient se déprêtriser : c'était une invitation pour les uns, une menace pour les autres. Le même jour, une députation du département, de la municipalité et des sociétés populaires de Paris amena à la Convention Gobel, l'évêque constitutionnel de Paris, et ses vicaires; et Momoro, l'orateur de la troupe, les présentant à l'assemblée, dit :

1. Dauban, p. 472.

Digitized by Google

« Citoyens législateurs, le département de Paris, la municipalité, des membres des sociétés populaires, et quelques administrateurs de la Nièvre, qui ont demandé à se réunir à nous, viennent accompagner dans le sein de la Convention des citoyens qui demandent à se régénérer et à redevenir hommes. Vous voyez devant vous l'évêque de Paris, ses grands-vicaires et quelques autres prêtres dont la liste vous sera remise. Conduits par la raison, ils viennent se dépouiller du caractère que leur avait donné la superstition. Ce grand exemple sera imité par leurs collègues. C'est ainsi que les fauteurs du despotisme concourent à sa destruction ; c'est ainsi que bientôt la République française n'aura d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de l'éternelle vérité : culte qui sera bientôt universel, grâce à vos immortels travaux[1]. » (*Vifs applaudissements.*)

Puis Gobel, le héros de cette triste fête, prenant la parole :

« Je prie, dit-il, les représentants du peuple d'entendre ma déclaration.

« Né plébéien, j'eus de bonne heure l'amour de la liberté et de l'égalité; appelé par mes concitoyens à l'Assemblée constituante, je n'attendis pas que la déclaration des Droits de l'homme fût publiée pour connaître la souveraineté du peuple. — J'eus plus d'une occasion de manifester ce principe qui a été depuis la règle constante de ma conduite. La volonté du peuple fut ma première loi, la soumission à sa volonté mon premier devoir; cette volonté m'a élevé au siège épiscopal de Paris. Ma conscience me dit qu'en obéissant au peuple, je ne l'ai pas trompé.

J'ai profité de l'influence que me donnait ma place sur le peuple, pour augmenter son amour pour la liberté et l'égalité. Mais aujourd'hui que la fin de la révolution approche, aujourd'hui que la liberté marche à grands pas, que tous les sentiments se trouvent réunis, aujourd'hui qu'il ne doit y avoir d'autre culte national que celui de la liberté et de l'égalité, je renonce à mes fonctions de minis-

1. *Moniteur* du 9 novembre.

Digitized by Google

tre du culte catholique ; mes vicaires font la même déclaration : nous déposons sur vos bureaux nos lettres de prêtrise. Puisse cet exemple consolider le règne de la liberté et de l'égalité ! *Vive la République !*

Et Chaumette demandait, aux applaudissements de l'assemblée, que, pour consacrer le jour de cette abjuration solennelle, « la Convention chargeât son comité d'instruction publique de donner dans le nouveau calendrier une place au jour de la raison [1]. »

Cette apostasie éclatante devait avoir des imitateurs dans la Convention. Grégoire, *évêque de Blois*, comme dit avec une intention marquée le compte rendu de la séance, survenant après la sortie de Gobel, dit :

« J'arrive en ce moment dans l'Assemblée. On vient de m'apprendre que plusieurs évêques avaient abdiqué. S'agit-il de renoncer au fanatisme ? Cela ne peut me regarder, je l'ai toujours combattu ; les preuves en sont dans mes écrits qui respirent tous la haine des rois et de la superstition. Parle-t-on des fonctions d'évêque ? Je les ai acceptées dans des temps difficiles, et je suis disposé à les abandonner quand on le voudra.

Plusieurs voix : On ne veut forcer personne.

THURIOT : Que Grégoire consulte sa conscience pour savoir si la superstition est utile aux progrès de la liberté et de l'égalité [2]. »

Grégoire se tut, et ce silence lui fut imputé à courage. C'était un évêque constitutionnel.

Deux jours après, Chabot se vanta d'avoir depuis longtemps devancé ces abjurations :

1. Séance du 17 brumaire. *Moniteur* du 19.
2. Même séance.

Digitized by Google

« Si je n'ai pas abdiqué mes fonctions de vicaire épiscopal, ajouta-t-il, c'est parce que l'évêque en aurait pris un autre qu'il aurait fallu salarier, au lieu que moi je n'avais que le titre. J'y renonce aujourd'hui ainsi qu'à toute pension à laquelle je pourrais avoir droit comme ci-devant capucin. Ma femme et moi nous gagnerons de quoi vivre, si le bien qu'elle m'a apporté devenait utile à la République ; car ma femme est aussi bonne républicaine que moi. Je ne dépose pas mes lettres de prêtrise : il y a longtemps que je les ai brûlées.. »

On applaudit[1].

Le lendemain, Sieyès n'ayant plus de titre à déposer, renouvelait son abjuration et renonçait aux 10 000 livres de rente viagère qu'il avait gardées jusque-là comme indemnités d'anciens bénéfices. Il en demandait acte et l'on décrétait l'insertion de son discours au bulletin[2].

Mais on ne devait pas s'en tenir à ces abjurations personnelles. L'homme n'avait chassé Dieu de ses autels que pour y prendre sa place. Au culte ancien la révolution eut la pensée de substituer dans les églises le culte de la Raison.

Ce fut la commune de Paris qui, en cela encore, bien qu'elle eût l'air de s'effacer, devança la Convention nationale. Le 20 brumaire (10 novembre), une députation du département se présenta dans l'Assemblée et Dufourny, admis à porter la parole en son nom, dit :

« La race humaine est enfin régénérée ; le fanatisme et la superstition ont disparu, la Raison seule a des autels ; ainsi le veut l'opinion générale. — Vous avez décrété que

1. *Moniteur* du 21 brumaire (11 novembre).
2. Séance du 20 brumaire. *Moniteur* du 21.

Digitized by Google

la ci-devant église métropolitaine de Paris serait désormais consacrée à la Raison. Nous y célébrons une fête en l'honneur de cette divinité; le peuple nous y attend. La présence de la Convention entière y est nécessaire, afin que cette fête ne soit pas un acte partiel, mais le résultat du vœu de la nation[1]. »

La demande, convertie en motion par Charlier, fut décrétée. On aurait pu s'abstenir d'y donner suite : le peuple n'avait pas attendu l'Assemblée, et un membre annonça que la cérémonie à laquelle elle était invitée, était finie. Néanmoins Thuriot insista :

« Je demande, dit-il, que malgré cela la Convention se rende au temple de la Raison pour y chanter l'hymne de la liberté. Cette démarche est du plus grand intérêt. La Convention prouvera par cet acte que l'opinion ne l'a point dévancée dans la destruction des préjugés. Le peuple y retournera volontiers pour accompagner ses représentants. »

Et la proposition de Thuriot fut encore décrétée. L'Assemblée ne différa son départ que pour recevoir un détachement de l'armée révolutionnaire qui défila au bruit du tambour :

La marche est ouverte, dit le compte rendu, par des volontaires dont les uns portent des piques, et au bout de leurs piques des ornements d'église; d'autres ont recouvert leurs uniformes de chasubles et de chapes.

On s'arrêta encore pour entendre un bulletin de bataille, d'une bataille gagnée sur les Vendéens :

Au moment, dit Barère, où l'Assemblée se dispose à aller

1. Séance du 20 brumaire. *Moniteur* du 23.

Digitized by Google

célébrer le triomphe de la raison sur le fanatisme, il est à propos de lui faire part d'une victoire obtenue sur les fanatiques.

On s'était si bien attardé, que Chaumette eut le temps de revenir de Notre-Dame avec tout son cortége :

Le peuple, dit-il, vient de faire un sacrifice à la Raison dans la ci-devant église métropolitaine. Il vient en offrir un autre dans le sanctuaire de la loi. Je prie la Convention de l'admettre.

Mais il faut reproduire le reste de cette séance comme elle est racontée au *Moniteur* :

Un groupe de jeunes musiciens ouvre la marche. Ils exécutent divers morceaux de musique qui sont fort applaudis.

Les jeunes orphelins des défenseurs de la patrie viennent ensuite; ils chantent un hymne patriotique qu'on répète en chœur.

Des citoyens couverts d'un bonnet rouge s'avancent en répétant : *Vive la République! vive la Montagne!* Les membres de la Convention mêlent leurs cris à ceux des citoyens. La salle retentit d'applaudissements.

Une musique guerrière frappe l'air des airs chéris de la révolution. Elle précède un cortège de jeunes femmes vêtues de blanc, ceintes d'un ruban tricolore, la tête ornée de fleurs.

Après elles s'avance la déesse de la Raison; c'est une belle femme, portée par quatre hommes dans un fauteuil, entourée de guirlandes de chêne; le bonnet de la liberté est placé sur sa tête; sur ses épaules flotte un manteau bleu; elle s'appuie sur une pique.

Les applaudissements recommencent; les cris : *Vive la République!* redoublent; on agite en l'air les chapeaux et les bonnets; la musique fait entendre de nouveaux accords civiques; l'enthousiasme est dans tous les cœurs; la déesse

Digitized by Google

de la Raison est placée au devant de la barre, vis-à-vis le président. Le silence succède aux acclamations.

Chaumette : Vous l'avez vu, citoyens législateurs, le fanatisme a lâché prise ; il a abandonné la place qu'il occupait à la raison, à la justice et à la vérité : ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière. Il s'est enfui. Nous nous sommes emparés des temples qu'il nous abandonnait. Nous les avons régénérés.

Aujourd'hui tout le peuple de Paris s'est transporté sous les voûtes gothiques frappées si longtemps de la voix de l'erreur, et qui, pour la première fois, ont retenti du cri de la vérité. Là, nous avons sacrifié à la liberté, à l'égalité, à la nature ; là, nous avons crié : *Vive la Montagne!* et la Montagne nous a entendus, car elle venait nous joindre dans le temple de la Raison. Nous n'avons point offert nos sacrifices à de vaines images, à des idoles inanimées. Non, c'est un chef-d'œuvre de la nature que nous avons choisi pour la représenter, et cette image sacrée a enflammé tous les cœurs. Un seul vœu, un seul cri s'est fait entendre de toutes parts. Le peuple a dit : *Plus de prêtres, plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre.*

Nous, ses magistrats, nous avons recueilli ce vœu, nous vous l'apportons ; du temple de la Raison nous venons dans celui de la loi pour fêter encore la liberté. Nous vous demandons que la ci-devant métropole de Paris soit consacrée à la Raison et à la Liberté. Le fanatisme l'a abandonnée, les êtres raisonnables s'en sont emparés ; consacrez leur propriété. (*On applaudit.*)

Le Président : L'Assemblée voit avec la plus vive satisfaction le triomphe que la raison remporte aujourd'hui sur la superstition et le fanatisme. Elle allait se rendre en masse au milieu du peuple, dans le temple que vous venez de consacrer à cette déesse, pour célébrer avec lui cette auguste et mémorable fête : ce sont ses travaux et le cri d'une victoire qui l'ont arrêtée.

Chabot : Je convertis en motion la demande des citoyens de Paris, que l'église métropolitaine soit désormais le temple de la Raison.

La proposition est adoptée.

Digitized by Google

Romme demande que la déesse de la Raison se place à côté du Président.

Chaumette la conduit au bureau.

Le Président et les secrétaires lui donnent le baiser fraternel.

La salle retentit d'applaudissements.

La pétition de Chaumette, convertie en motion, est décrétée.

THURIOT : Je demande que la Convention marche en corps, au milieu du peuple, au temple de la Raison, pour y chanter l'hymne de la Liberté.

La proposition est accueillie par des acclamations.

La Convention se mêle avec le peuple, et se met en marche au milieu des transports et des acclamations d'une joie universelle.

Il est quatre heures [1].

Ces parodies sacrilèges se continuèrent les jours suivants sous d'autres formes :

Le 12 novembre (22 brumaire) dit Beaulieu, les habitants de St-Denis vinrent faire hommage à la Convention des ornements de leurs opulentes églises. Ceux chargés de

1. Nous renvoyons au texte du récit complet de la fête, comme il fut rédigé par le procureur de la Commune et le greffier en chef, sur l'ordre du Conseil général, pour être envoyé aux départements.

Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris*, en parle avec admiration; Beaulieu avec dégoût : « La divinité Raison, dit-il, représentée par la citoyenne Maillard, célèbre actrice de l'Opéra, était portée par quatre hommes sur un fauteuil entouré de guirlandes. Elle avait un bonnet rouge sur la tête, un manteau bleu sur les épaules; elle s'appuyait sur une pique, et de jeunes femmes vêtues de blanc, ceintes d'un ruban tricolore, la tête ornée de fleurs, marchaient devant elle Le cortége qui suivait était composé d'une multitude d'hommes coiffés comme la déesse. Tous ces individus, les membres de la Convention eux-mêmes, faisaient retentir les airs de leurs chants et de leurs cris. La musique jouait: *Ça ira, le Chant du départ, la Marseillaise.* Cette procession parcourut toutes les rues, et ceux qui la composaient furent tenir leur sabbat dans l'église Notre-Dame. » (Dauban, p. 505 et 506.)

Digitized by Google

présenter ces offrandes étaient couverts de chasubles, de surplis et d'autres ornements de cette nature. On avait même affublé un âne d'habits sacerdotaux. Des pétitionnaires buvaient tour à tour dans des calices et des ciboires, en proférant des imprécations[1].

Le 30 brumaire, autre scène dont le *Moniteur* donne le récit en ces termes :

La section de l'Unité défile dans la salle; à sa tête marche un peloton de la force armée; ensuite viennent des tambours suivis de sapeurs et de canonniers, revêtus d'habits sacerdotaux, et d'un groupe de femmes habillées en blanc, avec une ceinture aux trois couleurs; après elles vient une file immense d'hommes rangés sur deux lignes et couverts de dalmatiques, chasubles, chapes. Ces habits sont tous de la ci-devant église de Saint Germain-des-Prés, remarquables par leur richesse; ils sont de velours et d'autres étoffes précieuses, rehaussés de magnifiques broderies d'or et d'argent. On apporte ensuite sur des brancards des calices, des ciboires, des soleils, des chandeliers, des plats d'or et d'argent, une châsse superbe, une croix de pierreries, et mille autres ustensiles de pratiques religieuses. Le cortége entre dans la salle aux acclamations des spectateurs, aux cris de : *Vive la liberté, la République, la Montagne !* aux fanfares des instruments guerriers. Un drap noir, porté au bruit de l'air : *Malborough est mort et enterré*, figure la destruction du fanatisme. La musique exécute ensuite l'hymne révolutionnaire. On voit tous les citoyens revêtus d'habits sacerdotaux danser au bruit de l'air de : *Ça ira, la Carmagnole, Veillons au salut de l'empire*[2]. L'enthousiasme universel se manifeste par des acclamations prolongées. La troupe se range; les citoyens vêtus des habits sacerdotaux se placent sur les bancs du côté droit et garnissent tout ce côté.

1. Séance du 20 brumaire. *Moniteur* du 23.

2. Beaulieu dit même que des membres de l'Assemblée se mêlèrent à la danse. (Dauban, p. 318.)

Digitized by Google

Suit le discours de Dubois, orateur de la députation et la réponse du président de l'Assemblée :

« En un instant, vous faites entrer dans le néant dix-huit siècles d'erreurs. Votre philosophie vient de faire à la raison un sacrifice digne d'elle, et digne des vrais républicains. L'Assemblée reçoit votre offrande et votre serment, au nom de la patrie. »

Puis un jeune enfant est porté au fauteuil pour recevoir l'accolade du président et la transmettre aux enfants de son âge.

Et le président, après l'avoir baisé, ajoute :

« Je dois faire part à l'Assemblée de la déclaration que m'a faite ce jeune républicain : il m'a dit que s'il n'eût craint d'abuser des moments de l'Assemblée, il lui eût récité la Déclaration des Droits de l'Homme, qu'il sait toute entière et qu'il porte dans son cœur. Il demande aussi quand l'assemblée fera faire un petit catéchisme républicain ; il brûle de l'apprendre. »

L'Assemblée et les spectateurs, ajoute l'auteur du compte rendu, témoignent par des applaudissements redoublés, leur satisfaction de cette ingénuité républicaine.

Un membre demande, que « dès qu'il paraîtra un livre élémentaire, on en envoie le premier exemplaire à cet enfant ; » un autre « que le président soit chargé d'écrire une lettre de satisfaction à ses parents, qui l'ont si bien élevé. » Tout cela est décrété ; et c'est par un autre décret formel de l'Assemblée que le récit de la journée fut inséré au bulletin [1].

1. Séance du 30 brumaire. *Moniteur* du 2 frimaire.

Digitized by Google

Après la section de l'Unité, défile dans le même appareil, la section de la Montagne :

« L'orateur annonce que la superbe dépouille qui est sous les yeux de l'Assemblée provient du temple élevé à saint Roch et à son chien[1]. »

Le branle était donné : c'étaient chaque jour des députations de communes, qui apportaient les dépouilles de leurs églises, et de ci-devant prêtres qui renonçaient à leurs fonctions ecclésiastiques[2]. Les choses en vinrent au point que Danton ne le put supporter davantage :

« Il y a, dit-il, un décret qui porte que les prêtres qui abdiqueront iront porter leur renonciation au Comité. Je demande l'exécution de ce décret... Je demande qu'il n'y ait plus de mascarades anti-religieuses dans le sein de la Convention. Que les individus qui voudront déposer sur l'autel de la patrie les dépouilles des églises, ne s'en fassent plus un jeu, ni un trophée. Notre mission n'est pas de recevoir sans cesse des députations qui répètent toujours le même mot. »

Ce fut cette protestation qui commença à le rendre suspect dans la Convention. Quant à la Commune de Paris, ayant pris possession des églises,

1. Séance du 30 brumaire.

2. Voyez encore le 29 brumaire : « Plusieurs députations viennent déposer sur l'autel de la patrie les dépouilles de leurs églises. Elles sont accompagnées de leurs curés qui renoncent à leurs fonctions ecclésiastiques » (*Moniteur* du 1er frimaire). Beaucoup d'objets sacrés furent aussi apportés soit à la Convention soit à la Commune (combien d'autres détournés?). On lit au *Moniteur* (4 frimaire) un procès-verbal de l'ouverture de la châsse de sainte Geneviève avec la description de ce qu'elle contenait et un aperçu historique où il est dit : « Cette châsse a été faite en 706 par le ci-devant soi-disant saint Eloi, orfèvre et évêque de Paris, » etc.

Digitized by Google

elle s'occupa à constituer méthodiquement le culte qu'elle y avait inauguré :

Ce fut, dit Beaulieu, le 1er de ce mois (1 décembre, 11 frimaire) que le Conseil de la Commune, sur le réquisitoire de Chaumette, organisa les cérémonies de la religion nouvelle en l'honneur de la divinité *Raison*. Les mères de famille devaient y amener leurs enfants, les instituteurs leurs élèves; les vieillards devaient y présider, et des précepteurs de morale et des droits de l'homme y faire des prônes. Ce culte a duré jusqu'au moment où ses prêtres, poursuivis par Robespierre, furent jetés dans les prisons, et de là conduits à l'échafaud[1].

VII

LA LOI DU 14 FRIMAIRE.

C'est sous l'invocation de la nouvelle divinité et au milieu des scènes racontées ci-dessus, que parut le décret dont l'Assemblée, sur le rapport de Saint-Just, avait voté le principe, et que le Comité de salut public avait repris pour y joindre les mesures d'exécution. Il fut apporté, le 28 brumaire, à la Convention par Billaud-Varennes qui en était le rapporteur[2].

1. Dauban, p. 537. Voir le programme de la fête qui devait se célébrer le dernier jour de chaque mois. (Séance du Conseil général de la Commune, 11 frimaire. *Moniteur* du 14.)
2. Voir ce rapport en tête du *Moniteur* du 2 frimaire.

Digitized by Google

Au début de son travail, Billaud-Varennes signalait un même péril dans l'enfance et dans la vieillesse des républiques : l'anarchie. Il montrait en France les lois sans force, les fonctionnaires sans véritable responsabilité; le fédéralisme sorti de cette indépendance des autorités constituées dans les départements : c'était au fond ce qu'avait dit Saint-Just. Mais donnant aux idées du jeune tribun des formes plus scientifiques, il disait :

En gouvernement comme en mécanique, tout ce qui n'est point combiné avec précision, tant pour le nombre que pour l'étendue, n'obtient qu'un jeu embarrassé et occasionne des brisements à l'infini.... La meilleure constitution civile est celle qui est la plus rapprochée des procédés de la nature, qui n'admet elle-même que trois principes dans ses mouvements : la volonté pulsatrice, l'être que cette volonté vivifie et l'action de ces individus sur les objets environnants. Ainsi tout bon gouvernement doit avoir un centre de volonté, des leviers qui s'y rattachent immédiatement et des corps secondaires sur qui agissent ces leviers, afin d'étendre le mouvement jusqu'aux dernières extrémités.

Nous voilà loin de cette Constitution du 27 juin 1793, tant fêtée au 10 août!

On comprend qu'avec cette manière de voir, l'Assemblée constituante ne lui parût plus qu'une assemblée vendue à la cour, et sa Constitution un plan machiavélique pour livrer au roi la nation. Un seul organe pour la force publique, et un mode de communication immédiate du centre aux extrémités, voilà ce que réclamaient l'unité d'action et l'indivisibilité de la République; et c'est pour y atteindre que le rapporteur ajoutait :

Digitized by Google

« Votre Comité de salut public vous propose donc une de ces expériences dont la réussite vous servira de modèle pour la rédaction du code organique de la constitution, afin d'en effacer les vestiges vicieux que le pli de l'habitude ou la faiblesse attachée à des considérations particulières pourraient encore y avoir conservés. La distance de l'invention à la perfection est si grande, qu'on ne peut jamais faire assez promptement les essais préparatoires. »

Sous cette forme préparatoire, c'était sa propre dictature que le Comité de salut public proposait au vote des représentants du pays. La volonté souveraine était dans la Convention, sans doute; mais l'action, non pas subordonnée, l'action dominante, décisive, était dans le Comité; et au-dessous de lui, le champ s'ouvrait sans obstacle à son énergie révolutionnaire : car en cette matière il faisait table rase. L'Assemblée constituante avait substitué aux provinces les départements : les départements n'étaient pas supprimés; mais pour tout ce qui n'était point de pure administration, il n'y avait plus que les districts, et en tête du district un agent national, qui était l'homme du Comité.

Voilà à quoi se réduisait le nouveau mécanisme constitutionnel. Mais, « toute pièce mécanique doit avoir un grand ressort: » ce ressort, c'était la Terreur, et le Comité de salut public ne reculait pas devant le mot, tout en voilant la chose de ces sophismes qui la rendent plus odieuse encore par l'alliance de la scélératesse et de l'hypocrisie :

« Si les tyrans se font précéder par la terreur, cette terreur ne frappe jamais que sur le peuple. Vivant d'abus e régnant par l'arbitraire, ils ne peuvent dormir en paix sur leur trône qu'en plaçant l'universalité de leurs sujets entre

Digitized by Google

l'obéissance et la mort. Au contraire, dans une république naissante, quand la marche de la révolution force la législation de mettre la terreur à l'ordre du jour, c'est pour venger la nation de ses ennemis ; et l'échafaud qui naguère était le partage du misérable et du faible, est devenu ce qu'il doit être ; le tombeau des traîtres, des intrigants, des ambitieux et des rois.

C'est pour n'avoir pas, dès le principe, placé la hache à côté des crimes de lèze nation, que le gouvernement, au lieu de s'épurer, a continué d'être un volcan de scélératesse et de conjuration.

Suivait le projet de décret. La discussion en fut ajournée, vu son importance, jusqu'après l'impression et commença le 3 frimaire.

Renvoyée au Comité pour quelques amendements, la loi revint en délibération le 9. Billaud-Varennes, après en avoir indiqué sommairement les tendances et l'économie, ajoutait :

« Après l'adoption du gouvernement provisoire que le Comité vous propose, et dont les observations que je viens de vous faire ont dû vous faire sentir la nécessité, le Comité vous présentera le code révolutionnaire enfoui dans une foule de décrets qui se contrarient. Le code révolutionnaire sera l'arme du peuple contre les malveillants ; c'est avec lui qu'il consolidera sa liberté ; car, après l'avoir conquise, il ne lui reste plus qu'à envoyer à l'échafaud les conspirateurs qui tenteraient de l'abattre. »

Merlin demandait que le Comité de salut public s'appelât désormais Comité de gouvernement. Mais c'eût été dire trop clairement ce qu'il était ; Billaud-Varennes s'y opposa :

« Le centre du gouvernement, dit-il, est dans la Convention, et je déclare que le jour où la Convention reporterait

Digitized by Google

cette autorité en d'autres mains quelconques, elle décréterait l'éversion de la liberté. »

Et Barère ajoutait, avec un mélange d'humilité prudente et de fierté habilement entendue :

« La Convention gouverne seule et doit seule gouverner; le Comité de salut public n'est pas le seul instrument dont elle se sert; elle se sert aussi pour leurs fonctions respectives du Comité de sûreté générale, et du Conseil exécutif. Nous sommes l'avant-poste de la Convention; nous sommes le bras qu'elle fait agir, mais nous ne sommes pas le gouvernement. Nous dénommer comité de gouvernement, c'est donc nous donner un nom qui ne nous convient pas; c'est attacher au comité une défaveur qui pourrait nuire à la confiance dont il est investi, et dont il a besoin; c'est enfin changer ses éléments et nous reporter, nous individus qui le composons, hors de la Convention, pour nous ranger dans la classe des agents exécutifs. Je m'oppose donc à la motion, et je demande qu'elle ne reparaisse plus. »

La proposition fut rejetée.

Ce fut dans la séance du 14 frimaire, que Vouland apporta les derniers articles revus définitivement par le Comité. Il expliqua le nom de gouvernement provisoire : les circonstances, comme l'avait dit Saint-Just, ne permettaient pas d'établir le gouvernement définitif, en appliquant la Constitution déjà votée. Il justifia la concentration des pouvoirs dans la Convention (il ne voulait pas dire dans le Comité) : « Tous les politiques, dit-il, savent qu'une grande assemblée ne peut arriver au despotisme. » Et Couthon expliquait comment le droit d'élection appliqué aux officiers publics, droit appartenant essentiellement au peuple souverain, devait être suspendu, — au nom de l'inté-

Digitized by Google

rêt public, qui est toujours invoqué en pareille occasion :

« Car la fraction qui voulait rétablir le despotisme et donner de nouveaux fers au peuple n'est pas totalement anéantie ; elle a encore des agents très-actifs dans les départements où ils épient le moment de se montrer. Si les assemblées électorales sont convoquées, ils s'en rendront les maîtres par leurs sourdes menaces et vous n'aurez que des intrigants. Dans le gouvernement ordinaire, au peuple appartient le droit d'élire. Dans le gouvernement extraordinaire, c'est de la centralité que doivent partir toutes les impulsions, c'est de la Convention que doivent venir les élections. Nous sommes dans des circonstances extraordinaires. Ceux qui invoquent les droits du peuple veulent rendre un hommage faux à sa souveraineté. Lorsque la machine révolutionnaire roule encore, vous lui nuiriez en lui confiant le soin d'élire des fonctionnaires publics, parce que vous l'exposeriez à nommer des hommes qui le trahiraient. »

Aussi, concluait-il en ces termes :

« Je demande que l'épurement des administrations se fasse à la tribune et que la Convention nomme elle-même à la place des administrateurs qui seront destitués. »

Et sa proposition fut adoptée.

Bourdon de l'Oise, demandait une chose qui devait rendre le Comité de salut public plus puissant encore :

« Je désire, dit-il, comme la Convention, que le gouvernement révolutionnaire soit promptement organisé ; mais on y laisse une roue qui en arrêtera le mouvement : je veux parler des ministres. Que voulez-vous en faire, puisque la monarchie est abolie ? Cette vermine royale, que je voudrais voir écrasée, ne peut qu'entraver le mouvement révolutionnaire ; sans eux ne pourrons-nous pas conduire la liberté au port ? Dans notre constitution républicaine, il

Digitized by Google

n'y a pas de ministres, mais un conseil exécutif aussi populaire qu'il puisse l'être. — Pourquoi conserveriez-vous plus longtemps ces dix agents aristocratiques qui arrêtent le feu électrique de la révolution ? »

Il ne se dissimulait pas ce qu'il y avait d'inattendu dans sa proposition. Aussi ajoutait-il :

« Au surplus, quand je propose la suppression des ministres, c'est une idée que j'aime à faire germer ; car, si vous la rejetez aujourd'hui, il ne se passera pas trois mois sans que vous sentiez la nécessité de l'adopter.

La mesure, en effet, était prématurée : Robespierre, qui le sentait, la combattit, — mais pour la faire prévaloir quelques mois plus tard, comme Bourdon de l'Oise l'avait prédit.

Le projet fut voté sans autre opposition : c'est la fameuse loi du 14 frimaire qui, sous le nom modeste de « gouvernement provisoire, » établit, comme nous le disions, la dictature révolutionnaire du Comité de salut public, autrement dit : le gouvernement de la Terreur.

La section 1re traite de l'*envoi et promulgation des lois*. C'est de là que le *Bulletin des Lois* prit naissance.

La section II, *de l'exécution des lois :*

Art. 1. La Convention nationale est le centre unique de l'impulsion du gouvernement.

Art. 2. Tous les corps constitués et les fonctionnaires publics sont mis sous l'inspection immédiate du Comité de salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public, conformément au décret du 19 vendémiaire ; et pour tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure, cette inspection appartient au Comité de sûreté générale de la Convention, conformément au dé-

Digitized by Google

cret du 9 septembre dernier. Ces deux comités sont tenus de rendre compte, à la fin de chaque mois, des résultats de leurs travaux à la Convention nationale. Chaque membre de ces deux comités est personnellement responsable de l'accomplissement de cette obligation.

L'article 3 distinguait, dans l'exécution des lois, la surveillance et l'application.

La surveillance active des lois communes était déléguée au Conseil exécutif et à ses agents, sous la responsabilité des ministres.

La surveillance des lois révolutionnaires et des mesures de gouvernement, de sûreté générale et de salut public, dans les départements, aux districts, sous le contrôle du Comité de salut public et du comité de surveillance de la Convention.

L'application des mesures militaires était laissée aux généraux; celle des lois de contributions etc., aux administrations des départements; celle des lois civiles, aux tribunaux.

L'application des lois révolutionnaires était réservée aux municipalités et aux comités de surveillance ou révolutionnaires.

Chacune des autorités chargées, soit de la surveillance, soit de l'application, en devait rendre compte tous les dix jours, directement ou par intermédiaire, aux deux grands comités de la Convention. — A Paris, afin que l'action de la police n'éprouvât aucun retard, les comités révolutionnaires devaient continuer de correspondre directement et sans aucun intermédiaire avec le Comité de sûreté générale de la Convention, conformément à la loi du 17 septembre précédent.

Mais les départements et les municipalités avaient

Digitized by Google

leurs conseils, et leurs agents directement élus par eux.

C'est ici que, conformément aux idées exposées dans le rapport et développées par Couthon, la loi nouvelle apportait un changement considérable à l'ancien état de choses.

Les administrations départementales continuaient de subsister, avec des attributions réduites à la répartition des contributions et à l'établissement des routes, etc.; mais les conseils généraux des départements, ainsi que leurs présidents, étaient supprimés; les procureurs généraux syndics des départements et les procureurs des communes, également supprimés, pour faire place aux « agents nationaux. »

La loi disait bien que ces fonctions nouvelles seraient remplies par les anciens procureurs; en sorte que tout paraissait se borner à un changement de noms. Mais elle prévoyait leur destitution, et une *épuration* générale devait s'en faire par toute la France; or c'était la Convention qui devait remplacer directement les fonctionnaires destitués. En telle sorte, que les nouveaux agents, quelle que fût leur origine, cessaient d'être les agents des districts ou des communes, pour ne plus être, comme leur nom l'indiquait, que les agents de la nation, c'est-à-dire du gouvernement. Par toute la France, jusque dans les moindres communes, c'était donc la Convention, c'était le Comité de salut public, qui tenait l'administration sous la main.

La section III : *de la compétence des autorités constituées*, qui supprimait l'action politique des départements, établissait tout particulièrement celle du Comité de salut public. A lui la direction des opé-

Digitized by Google

rations diplomatiques; à lui de correspondre avec les départements. A lui, en réalité, bien que la loi dît « à la Convention, » de nommer les généraux en chefs des armées de terre et de mer. — Les fonctions du Conseil exécutif (des ministres), se trouvaient déjà réduites à un rôle qui acheminait vers sa suppression.

La section IV donnait au Comité de salut public une autre charge considérable, c'était de « prendre toutes les mesures nécessaires, pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret; » et les représentants du peuple, « en correspondance avec le Comité, » comme on l'a vu, devaient présider à « l'*épuration* complète de toutes les autorités constituées, » c'est-à-dire au renouvellement de l'administration, dans l'esprit que voulait la loi.

La section V plaçait toute cette administration elle-même, dans l'exercice de ses fonctions, sous la menace d'une pénalité dont on savait la rigueur.

La Terreur avait donc sa constitution, en attendant son code que promettait Billaud-Varennes et dont à la rigueur, avec une constitution pareille, elle pouvait se passer : car, cette constitution, c'était le pouvoir de tout faire, au nom du Salut public qui était la suprême loi, comme disait le vieil axiome : *Salus populi suprema lex esto*. C'est à ce titre que l'on a voulu défendre les actes de la Convention dans ses plus mauvais jours : et M. Dauban reproduit une explication de Toulougeon[1],

1. *Histoire de France depuis la Révolution*, par E. Toulongeon; 4 vol. in-8°; Paris, 1801-1803.

Digitized by Google

qui prend la chose par le côté le plus élevé (je ne puis pas dire le plus beau.) Lui-même cède peut-être un peu trop à la même séduction, quand il parle des nécessités auxquelles ces hommes ont obéi :

« Nous leur rendrons, dit-il, la justice de reconnaître qu'ils ne sont pas arrivés à la Terreur, en vertu de l'exécution froide d'un plan conçu d'avance; qu'elle est sortie d'une avalanche de dangers auxquels il fallait obvier, sous peine de voir tout sombrer autour de soi. Au milieu de la plus épouvantable tourmente qu'un peuple ait traversée, et devant le succès de la violence des mesures prises, les hommes chargés du gouvernail se sont avisés de proclamer un jour la nécessité de la Terreur. Mais encore n'était-elle à leurs yeux qu'un expédient, une crise, un état transitoire. C'est seulement de nos jours, et après l'expérience faite du préjudice irréparable porté à l'idée républicaine dans l'opinion publique par cet affreux régime, que la Terreur a trouvé ses doctrinaires[1]. »

C'est trop accorder à la doctrine de la Terreur que de lui trouver ces excuses. Je n'ai pour ma part jamais cru, et je n'accorderai jamais rien à de semblables nécessités. Que la Terreur ait sauvé la France, c'est à mes yeux, plus que douteux, mais qu'elle ait perdu la République et même quelque chose qui est au-dessus de la République, la liberté; c'est un point hors de doute. Je l'ai dit plus haut, et j'aurai d'autres occasions de le prouver encore.

1. *La Démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 433.

Digitized by Google

Donnons, pour en finir sur ce sujet, le jugement que l'auteur du *Diurnal* a porté dans un autre de ses livres sur la loi du 14 frimaire. Nous le prenons encore à M. Dauban qui le reproduit à sa date, p. 323 :

L'établissement du gouvernement révolutionnaire date du mois de novembre 1793. C'est le Comité de salut public qui en arrêta les bases, et Billaud-Varennes qui en fut le rédacteur; il le proposa pour la forme à la Convention, à qui la peur que lui inspirait le terrible Comité le fit sanctionner comme une des plus sublimes conceptions de l'esprit humain... Dans le fait, ce système n'était autre chose que la tyrannie organisée sous la direction du Comité de salut public. Dans cette conception étrange, la Convention paraît toujours être le centre du pouvoir; mais elle n'est plus qu'un corps entièrement paralysé par le tronc; elle n'a plus de vie qu'aux extrémités. Ce sont les Comités de salut public et de sûreté générale, dont le second est subordonné au premier, et leurs vils manipulateurs, les comités révolutionnaires, qui règnent sur toute la France, ou plutôt qui enchaînent tous ses habitants.

Pour donner à toutes ces monstrueuses autorités une audace dont n'était pas susceptible le grand nombre d'imbéciles dont elles étaient pour la plupart composées, une centaine de commissaires conventionnels, appelés *représentants du peuple*, parcouraient sans cesse les départements et y communiquaient l'esprit de violence dont ils étaient animés, esprit qui leur était à eux-mêmes communiqué par le tout-puissant Comité de salut public. Ceux qui auraient voulu professer des opinions modérées et faire régner la justice dans les départements ou plutôt dans les satrapies qui leur étaient déléguées, ne l'osaient pas; ils étaient surveillés et par ceux qui étaient jaloux de leur extrême puissance et par les fanatiques correspondants de la société des Jacobins. Aussitôt que quelqu'un d'entre eux paraissait vouloir revenir à des sentiments de modération, il était dénoncé au club souverain, et pour peu que cette dénonciation fût appuyée par quelques amis de Robespierre, de Collot-d'Herbois ou de Billaud-Varennes, le

Digitized by Google

commissaire conventionnel était sévèrement semoncé, quelquefois rappelé, et ce rappel pouvait devenir un arrêt de mort: aucun d'eux ne l'ignorait.

Voilà une des causes de la conduite barbare, extravagante, de la plupart des commissaires conventionnels dans les départements; *j'ai peur et je fais peur*, tel fut le principe de toutes les atrocités révolutionnaires. Ceux qui en ont commis le plus, si l'on en excepte quelques fanatiques, les véritables chefs de la Terreur, n'ont pas été dirigés par un motif différent. Chaque révolutionnaire, craignant de le paraître moins que son collaborateur, cherchait à le surpasser par quelque exploit, par quelque extravagance inouïe.

L'existence réelle du gouvernement révolutionnaire remonte à la révolution du 31 mai, et son établissement légal au mois de novembre 1793.

Avant cet établissement légal et depuis, le système n'est pas différent; seulement, à partir de la dernière époque, le Comité de salut public est devenu plus absolu; il fait tuer, dévaster avec plus d'audace; aucune considération, aucun obstacle ne l'arrêtent; tout est à sa disposition: la vie, la propriété de tous les Français; il remue, bouleverse, dissèque, décompose le corps social avec autant de sang-froid et presque autant de facilité qu'un chirurgien ou un chimiste un cadavre inanimé. La Convention n'est plus qu'une masse inerte et stupide, à laquelle il ordonne la sanction de ses volontés suprêmes. Il ne peut se contenir lui-même au milieu de l'élan terrible qu'il s'est donné et son mouvement de destruction est continuellement accéléré.

Le comité de sûreté générale et les comités révolutionnaires qui en sont dépendants, sont ses sbires. L'armée révolutionnaire lui fraye un chemin en brisant, en déracinant tout ce qu'elle rencontre; les comités révolutionnaires sont ses bourreaux. Il veut que les membres de la Convention portent partout le ravage et qu'ils continuent d'être inviolables au milieu des excès les plus monstrueux, c'est à lui seul qu'est réservé le droit de les frapper. Ceux qu'il appelle ses collègues, ses égaux, sont continuellement à ramper devant lui, à solliciter ses grâces, à invoquer son indulgence; ils frémissent devant la main qui frappe; ils

Digitized by Google

remercient celui qui donne, et ne savent devant lui quel sentiment les domine davantage, de l'avidité ou de la peur.

VIII

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

La loi du 14 frimaire fut exécutée sans retard; et sur plusieurs points on l'avait déjà prévenue dans la pratique. Le Comité de salut public ne l'avait pas attendue pour procéder aux destitutions et aux changements de généraux. Dès la fin de septembre, Jourdan avait été substitué à Houchard, le vainqueur d'Hondschoote, dans le commandement de l'armée du Nord ; et comme le Comité était attaqué pour cet acte, assez peu compréhensible, au premier abord, le lendemain d'un succès : « Où en serions-nous, s'écria Bazire, si Robespierre avait besoin de se justifier devant la Montagne![1] » Et l'Assemblée, à l'unanimité, déclara que le Comité de salut public avait toute sa confiance.

L'armée révolutionnaire était l'objet des prédilections du Comité; il y plaçait presque impunément, là ou dans les armées de l'intérieur, des hommes à lui : les Ronsin, les Rossignol, les San-

1. Séance du 25 septembre. *Moniteur* du 28. Beaulieu donne le mot de Bazire sous cette forme : « Où en serions-nous, que deviendrait la République, si Robespierre était tenu de se justifier? » (*Diurnal*, à la date du 24 septembre. Dauban, p. 410.)

Digitized by Google

terre, dont les Kléber et les Marceau, dans les circonstances périlleuses, prenaient fort heureusement la place. Il en prit mal à ceux qui, au mois d'août, avaient destitué Rossignol. Dans la séance du 28 du même mois, les deux représentants, Bourdon de l'Oise et Goupilleau, coupables de cette destitution, furent rappelés eux-mêmes, et le général réhabilité, admis aux honneurs de la séance, recevait du président ce salut :

Rossignol, on connaît ton courage. On t'a vu au feu de la Bastille[1] !...

C'étaient là ses états de service. Lorsque, peu de temps après son retour à l'armée, dans la même séance du 25 septembre où la destitution de Houchard, le vainqueur d'Hondschoote, fut approuvée, il fut dénoncé comme ayant, par son refus de concours, abandonné la victoire aux Vendéens, Fabre d'Églantine demanda l'ajournement de la discussion au lendemain, attendu « le secret exigé par certaines opérations[2] ; » et, le lendemain qu'il avait proposé de consacrer à ce débat, fut employé à tout autre chose. Il en coûta plus à ceux qui voulurent revenir à la charge contre un général méprisé de ses troupes pour son incapacité, mais toujours cher pour son patriotisme aux Jacobins. Les mémoires sur la guerre de Vendée, où Rossignol était montré ce qu'il était, menèrent Philippeaux à l'échafaud, même après que Ronsin venait d'y périr. Quant à Ronsin, en septembre 1793, nul n'eût osé toucher à sa personne.

1. Séance du 28 août. *Moniteur* du 30.
2. *Moniteur* du 27.

Digitized by Google

Quand les Jacobins procédèrent à l'épuration de l'armée révolutionnaire (27 septembre), Ronsin parla le premier, comme général, et il pouvait se présenter sans crainte :

Il fut applaudi, nous dit Beaulieu, et jugé assez atroce pour occuper un pareil grade.

Santerre n'eut pas moins de succès, quelques jours plus tard, à la Commune :

Le 7 octobre 1793, Santerre parut à la Commune; la peur l'avait fait fuir de la Vendée. Le conseil général le reçut comme un héros chargé de lauriers. Après avoir entendu quelques détails qu'il donna sur cette guerre, le Conseil, satisfait de la conduite du général, l'invita à continuer les preuves de son civisme et de son courage, que l'on avait eu tant de fois occasion d'admirer.

L'armée dont les chefs étaient ainsi choyés aux Jacobins et à la Commune était, il est vrai, moins bien accueillie des paysans. Les rapports de police en témoignent, mais ils prétendent qu'elle était calomniée :

L'armée révolutionnaire a été calomniée dans toutes les campagnes; les paysans déjà mécontents de la taxe ne sont point fort disposés à lui laisser tranquillement traverser leurs foyers et enlever, en cas de refus, les denrées qu'ils accaparent[1].

Les paysans en effet ont la faiblesse de ne pas aimer d'être pillés, fût-ce par les patriotes les plus approuvés des Jacobins.

Le système d'épuration que la loi du 14 frimaire

1. 28 vendémiaire, 19 octobre. Schmidt, t. II, p. 133.

Digitized by Google

prescrivait ne devait épargner personne, et les plus fameux démagogues pouvaient un jour n'être plus trouvés assez purs. Danton en eut un premier avertissement dans les jours mêmes où cette loi était en discussion. Dans la séance du 6 frimaire, après une de ces scènes d'apostasie religieuse qui avaient pris la Convention pour théâtre, et auxquelles il voulait qu'on mît fin, il avait demandé que les comités fissent un rapport sur ce qu'on appelle, disait-il, une conspiration de l'étranger, — conspiration où l'on enveloppait tous ceux contre lesquels on ne trouvait pas d'autres griefs :

« Le peuple, ajoutait-il, veut, et il a raison, que la terreur soit à l'ordre du jour, il veut que la terreur soit rapportée à son vrai but, c'est-à-dire contre les aristocrates, contre les égoïstes, contre les conspirateurs, contre les traîtres, amis de l'étranger. Le peuple ne veut pas que celui qui n'a pas reçu de la nature une grande force d'énergie, mais qui sert sa patrie de tous ses moyens, quelque faibles qu'ils soient, non, le peuple ne veut pas qu'il tremble [1]. »

Ces paroles avaient été relevées comme suspectes de modérantisme, au lendemain du rapport de Saint-Just, à la veille de celui de Billaud-Varennes :

« Il a parlé de clémence, disait Fayau ; il a voulu établir entre les ennemis de la patrie une distinction dangereuse en ce moment. »

A quoi Danton répliquait :

« Il est faux que j'aie dit qu'il fallait que le peuple se portât à l'indulgence ; j'ai dit au contraire que le temps de l'inflexibilité et des vengeances nationales n'était point passé. Je veux que la terreur soit à l'ordre du jour ; je veux des peines plus fortes, des châtiments plus effrayants contre les

1. Séance du 6 frimaire, *Moniteur* du 8.

Digitized by Google

ennemis de la liberté, mais je veux qu'ils ne portent que sur eux seuls. »

Il avait dit encore :

« Le peuple veut, après avoir fondé la République, que nous essayions tous les moyens de donner plus de force et d'action au gouvernement républicain. »

Et on entendait qu'il avait dit : « Nous faisons un essai du gouvernement républicain. »

« Il est encore faux, s'écriait-il, que j'aie parlé d'un essai de gouvernement républicain. Et moi aussi, je suis républicain, républicain impérissable. La Constitution est décrétée et acceptée. Je n'ai parlé que du gouvernement provisoire ; j'ai voulu tourner l'attention de mes collègues vers les lois de détail nécessaires pour parvenir à l'exécution de cette constitution républicaine. »

Il avait été applaudi cette fois, mais quelques jours après, il excitait des murmures.

Un jacobin du Havre était venu demander aux Jacobins, « qu'on y envoyât un détachement de l'armée révolutionnaire avec la guillotine, » — une machine de guerre spécialement à son usage. Il réclamait de plus qu'on mît à la disposition de la société dont il faisait partie un local plus vaste[1] ; et un autre membre émit, à ce propos, le vœu que la Convention fournît un local à chaque société populaire. Danton s'y opposa. Il fut combattu par Couppé de l'Oise. Son adversaire laissait entendre, « qu'il vou-

1. Par deux arrêtés en date du 14 frimaire, le Comité de salut public fit mettre cette Société populaire en possession de l'église des Capucins du Havre, et lui alloua 5000 l. à prendre sur les fameux 50 millions, pour l'aider à s'y établir, à propager l'esprit public, etc. (Archives nat. AF 66. — 3 et 4, 3e dossier, c. 138.)

Digitized by Google

lait diminuer la vigueur du mouvement révolutionnaire, et quand il monta à la tribune pour lui répliquer, des murmures l'accueillirent. Il dut encore se justifier :

« Couppé a voulu empoisonner mon opinion. Certes, jamais je n'ai prétendu proposer de rompre le nerf révolutionnaire, puisque j'ai dit que la constitution devait dormir pendant que le peuple était occupé à frapper ses ennemis.... J'ai entendu des rumeurs. Déjà des dénonciations graves ont été dirigées contre moi ; je demande enfin à me justifier aux yeux du peuple, auquel il ne me sera pas difficile de faire reconnaître mon innocence et mon amour pour la liberté.

« Je somme tous ceux qui ont pu concevoir contre moi des motifs de défiance, de préciser leurs accusations ; car je veux y répondre en public. J'ai éprouvé une sorte de défaveur en paraissant à la tribune. Ai-je donc perdu ces traits qui caractérisent la figure d'un homme libre ? Ne suis-je plus ce même homme qui s'est trouvé à vos côtés dans les moments de crise ?... J'ai été un des plus intrépides défenseurs de Marat ; j'évoquerai l'ombre de l'ami du peuple pour ma justification. Vous serez étonnés, quand je vous ferai connaître ma conduite privée, de voir que la fortune colossale que mes ennemis et les vôtres m'ont prêtée se réduit à la petite portion de bien que j'ai toujours eue. — Je défie les malveillants de fournir contre moi la preuve d'aucun crime. Tous leurs efforts ne pourront m'ébranler. Je veux rester debout avec le peuple. Vous me jugerez en sa présence ; je ne déchirerai pas plus la page de mon histoire que vous ne déchirerez les pages de la vôtre, qui doivent immortaliser les fastes de la liberté. »

Et il finissait par demander que l'on nommât une commission de douze membres pour cette enquête.

Il cherchait des juges et il trouva un défenseur : en qui ? — en Robespierre. Robespierre énumérait avec un mépris apparent les accusations grossières

Digitized by Google

dirigées contre Danton, à savoir : qu'il avait émigré en Suisse ; qu'il voulait être régent sous Louis XVII, qu'il était le chef en France de la conspiration de Pitt et de Cobourg, etc. Il signalait d'une manière plus perfide les dissidences qui les séparaient l'un de l'autre :

« La Convention sait que j'étais divisé d'opinion avec Danton ; que, dans le temps des trahisons de Dumouriez, mes soupçons avaient devancé les siens. Je lui reprochai alors de n'être plus irrité contre ce monstre. Je lui reprochai de n'avoir pas poursuivi Brissot et ses complices avec assez de rapidité, et je jure que ce sont là les seuls reproches que je lui ai faits,.. »

Et lui-même, quand on le comblait d'adulation, il se posait volontiers en victime, une victime que l'on couvrait de fleurs pour la sacrifier :

« Les ennemis de la patrie semblent m'accabler de louanges exclusivement ; mais je les répudie. Croit-on qu'à côté de ces éloges que l'on retrace dans certaines feuilles, je ne voie pas le couteau avec lequel on a voulu égorger la patrie? Dès l'origine de la révolution, j'appris à me méfier de tous les masques.

« La cause des patriotes est une, comme celle de la tyrannie ; ils sont tous solidaires. Je me trompe peut-être sur Danton ; mais, vu dans sa famille, il ne mérite que des éloges. Sous les rapports politiques, je l'ai observé : une différence d'opinion entre lui et moi me le faisait épier avec soin, quelquefois avec colère ; et, s'il n'a pas toujours été de mon avis, conclurai-je qu'il trahissait sa patrie? Non, je la lui ai vu toujours servir avec zèle.

« Danton veut qu'on le juge. Il a raison, qu'on me juge aussi. Q'ils se présentent, ces hommes qui sont plus patriotes que nous ! »

Il finissait par demander aux bons patriotes de

Digitized by Google

se réunir, de ne plus souffrir qu'on dénigre Danton dans les groupes, dans les cafés. Et Danton sortait justifié, mais l'obligé de Robespierre.

Lorsque Danton était soupçonné, combien d'autres devaient être suspects? Neuf jours après la promulgation de la loi, les Jacobins avaient procédé à l'épuration de la société : ils voulaient être purs entre les purs :

La séance des jacobins du 13 décembre, dit Beaulieu, est fameuse par les longs débats qu'excita dans son sein l'épuration à laquelle elle s'était elle-même soumise. Robespierre fit rejeter plusieurs députés, qui dès lors devinrent ses ennemis personnels; en sorte qu'il devait être ou écrasé par eux, ou bien les écraser lui-même. L'orateur du genre humain, Anacharsis Clootz, fut l'un des proscrits. Le même anathème fut lancé contre les nobles, les prêtres, les banquiers et les étrangers. Toutes ces exclusions de la société des jacobins étaient de véritables mandats d'arrêt pour l'ordinaire, suivis de la mort toutes les fois qu'un ennemi particulier s'attachait à poursuivre quelqu'un des exclus.

Fouquier-Tinville, ses substituts, les juges et les jurés du Tribunal Révolutionnaire, sortirent purs et radieux de l'épuration, au milieu des applaudissements des tribunes et des frères jacobins ; ils furent déclarés les plus fermes appuis de la Société[1].

La société avait adopté un procédé d'épuration plus général et qui semblait assez logique :

Un arrêté rendu sur la proposition de Robespierre avait exclu les nobles et les financiers; d'autres jacobins y avaient fait ajouter les prêtres, qu'il paraissait avoir intention de ménager.

1. Voyez les Comptes-rendus des séances des 22 et 23 frimaire aux Jacobins. *Moniteur* du 26 (16 octobre).

Digitized by Google

Mais, ajoute Beaulieu :

Comme les membres les plus exagérés de cette société, tels que Antonelle, juré au Tribunal révolutionnaire, Rouhier, substitut de Fouquier-Tinville, Dubois-Crancé, Montaut, députés à la Convention, et une foule d'autres, étaient nobles ou prêtres, il était difficile qu'un pareil arrêté fût mis à exécution ; car alors la société se serait trouvée composée d'imbéciles, incapables de rien entreprendre comme de rien exécuter. Aussi cette séance fut-elle remplie par les réclamations d'une foule de nobles et de prêtres, qui, pour conserver leurs priviléges de jacobins, apostasiaient, les uns leur religion, les autres les titres que leurs ancêtres avaient regardés comme si honorables. Tous étaient des sans-culottes qui, pour conserver leur influence et leur vie, n'avaient, disaient-ils, dans le cœur, d'autre sentiment que celui de l'égalité, d'autre amour que celui de la liberté.

Dans ces temps déplorables on eût échangé contre un diplôme de jacobin, un titre de duc et pair, que son possesseur n'eût pas autrefois cédé pour sa fortune entière[1].

Dubois-Crancé, un instant mis en péril, comme

1. Dauban, p. 571.—Cette assertion trop généralisée serait fausse. Plus d'un duc et pair prouva en mourant qu'il préférait son titre à celui de Jacobin. Ce qui est vrai, c'est qu'on ne se prévalait plus guère de ses titres de noblesse et que plusieurs mettaient autant d'empressement à s'en dégager qu'on en mettait auparavant, qu'on en a mis depuis à s'en faire revêtir. On lit dans les rapports du bureau de la Surveillance générale, à la date du 24 prairial :

« Le citoyen Urbin, petit-fils d'un secrétaire du roi, demeurant à Maison, près Paris,

« Expose qu'en 1771, il fut rendu un édit qui ordonnait aux nobles de payer une taxe sous peine d'être déchus du droit de noblesse. Un autre édit de 1784 a confirmé le premier. Urbin, volontairement, a refusé de payer cette taxe et s'est toujours cru, dès ce moment, déchu de la noblesse. Il demande que le Comité confirme son opinion par une décision. » (Archives nationales, F 7, 4437.)

Digitized by Google

noble, fit diversion par une proposition plus radicale :

« De la manière dont se fait le scrutin, dit-il, il n'y a véritablement d'épuré que les anciens membres ; les hommes inconnus passent sans difficulté, et il suffit de n'être connu de personne pour n'éprouver aucune réclamation. Je voudrais que la société autorisât son président à faire cette question à l'homme qui se présente pour être reçu jacobin : *Qu'as-tu fait pour être pendu, si la contre-révolution arrivait ?* »

Cette proposition, ajoute Beaulieu, qui paraîtra étrange au lecteur paisible, n'avait rien qui dût sembler extraordinaire dans la société où elle fut énoncée. Il n'y avait rien d'étonnant qu'une agrégation qui n'était autre chose qu'une direction d'assassinats, cherchât à se composer d'hommes solidaires les uns pour les autres par la réciprocité de leurs forfaits : aussi la motion de Dubois-Crancé fut-elle couverte d'applaudissements. Cependant la société, n'osant pas la prendre pour base de son épuration, passa à l'ordre du jour[1] !

Tout n'était pas irréprochable parmi les purs sans doute, et personne ne le regrettait plus que cet excellent Hanriot, du moins si l'on en juge par ses ordres du jour :

« Un officier général, disait-il, le 21 novembre, en séjour icy, s'est plaint de ce qu'on l'arrêtait la nuit ; laissons-le se plaindre ; s'il n'aime pas l'égalité qu'il aille traîner son existence dans le gouvernement des despotes ; quant à nous, nous arrêtons toujours les rodeurs de nuit ; celui qui n'est pas en service pour la chose publique doit être dans son lit. Mes camarades, arrêtés toujours. Ceux qui ne seront pas contents iront vivre où bon leur semblera ; nous ne voulons pas favoriser les fripons, les voleurs et les escrocs de nuit[2].

1. Dauban, p. 583-584.
2. Dauban, p. 520.

Digitized by Google

Il signalait un autre abus dont il rougissait cette fois, hélas ! pour ses camarades :

« Mes camarades, voici un fait qui me répugne à vous réciter. Le citoyen qui m'écrit s'explique ainsi : « Hier entre neuf et dix heures du soir (c'est l'avant-dernière nuit) deux citoyens de garde amenèrent icy, de l'ordre du comité révolutionnaire de leur section, un mauvais citoyen dont l'écrou porte que ledit *un tel* n'a cessé de nous paroître suspect, en vertu des pièces suspectes trouvées dans ses papiers : je demandai à ce riche muscadin, qui avait une vache pleine sur sa voiture, s'il étoit bon patriote, il me répondit qu'il était même républicain. L'un des deux gardes dit : Nous l'avons toujours connu pour bon citoyen, il a fait beaucoup de bien. Il faut observer que ce citoyen de garde, a gardé ce muscadin pendant cinquante-deux jours : je n'ai pu m'empêcher de lui dire que la soupe du riche muscadin et quelques assignats lui faisaient oublier la dignité de républicain. On a vu des citoyens de garde s'avilir en portant les paquets des riches suspects et destinés à la détention. On en a vu également ne pas jouir de la plénitude de leur raison, en nous amenant les dits détenus. Je pense qu'il est de l'intérêt public que ma lettre soit publique afin que les sections fassent un meilleur choix de ceux auxquels ils confient la garde des ennemis de la République.

« Eh bien, mes amis ! gémissons de ce qu'il existe encore parmi nous des hommes si peu dignes de la liberté, de cette austérité qui distingue le républicain français de l'esclave des tyrans. Un citoyen qui reçoit de son ennemi un bienfait, n'est ni probe, ni vertueux, ni républicain, c'est un méprisable esclave.

« Épurons la société de cette espèce d'hommes, désarmons-les, ils ne sont pas dighes d'éprouver avec nous les doux sentiments de la liberté et de l'égalité.

« Le service général à l'ordinaire [1]. »

Tirons encore d'un de ses ordres du jour du 26 décembre (6 nivôse), cette autre moralité, dont il

1. *Ibid.*, p. 538.

Digitized by Google

aurait bien fait, comme dit M. Dauban, de se faire l'application à lui-même dans la journée du 9 thermidor :

« Les citoyens de service à tous les postes doivent arrêter les hommes ivres lorsqu'ils se permettent des propos indécents tant envers la garde qu'envers les passants : *l'homme qui prend de trop ce que les autres n'ont pas assez*, mérite une réprimande de la part de ses concitoyens[1]. »

Il y eut pourtant dès lors un mouvement de réaction ou du moins un effort pour contenir les violents. Camille Desmoulins, inspiré par Danton, faisait paraître son *Vieux Cordelier* qui le devait conduire à l'échafaud, parce qu'il se lassait d'y voir monter les autres. Les six premiers numéros en parurent du 5 au 30 décembre. Il corrigeait le septième, après trois mois d'intervalle, quand il fut arrêté ; le huitième, un simple fragment, fut rédigé par lui dans sa prison. Robespierre avait lui-même encouragé cette publication. Ceux qui venaient de faire la loi du 14 frimaire voulaient garder, envers et contre tous, l'empire dont elle les avait investis, et il y avait des révolutionnaires qui ne connaissaient aucun frein :

On dénonça, dit Beaulieu, dans la séance du 17 décembre le Conseil exécutif et ses agents répandus sur toute la surface de la République, opposant leur volonté individuelle à la volonté de la Convention, à celle de ses commissaires, et révolutionnant de leur côté de la manière la plus effrayante. Couthon fit décréter que dans vingt-quatre heures, le Conseil exécutif, sous peine d'être renvoyé au Tribunal

1. *Ibid.*, p. 580.

Digitized by Google

révolutionnaire, rendrait compte des ordres qu'il pouvait avoir à donner aux divers missionnaires qu'il avait envoyés dans toutes les parties de la France. Un instant après, Fabre d'Eglantine demanda que le nommé Vincent, l'un des premiers commis du ministre de la guerre, fût arrêté pour des placards atroces qu'il avait fait afficher dans toutes les rues de Paris. Sa motion fut décrétée.

Vincent était un jeune homme d'environ vingt à vingt-deux ans, d'un caractère atroce, et ses passions, mises en jeu par la Révolution, en avaient fait un véritable cannibale. J'ai vu pendant quelque temps Vincent dans la prison du Luxembourg; je l'ai vu dévorer de la chair crue exactement comme un tigre[1].

Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire, et Maillard « un des présidents des boucheries de septembre » furent dénoncés comme complices du même complot et arrêtés. Mais Collot-d'Herbois, l'un des destructeurs de Lyon, contre lequel, du milieu des cendres et des ruines s'était élevé le cri des habitants, le cri des républicains de cette malheureuse ville, avait intérêt à défendre ceux qui étaient poursuivis pour des excès de même nature.

Dès son retour, il vint aux Jacobins où il vanta les mérites de Ronsin, et son attitude rendit cœur aux amis des démagogues mis en prison. Le 22 décembre (2 nivôse), les Jacobins se présentaient à la barre, faisant l'éloge de Vincent et de Ronsin; le lendemain les Cordeliers vinrent renouveler le même panégyrique. Le triomphe que Collot-d'Herbois remportait sur ses dénonciateurs de Lyon ne pouvait que profiter à ses amis. Ce n'était pas au moment où les exécutions de Toulon allaient succéder à celles de Lyon que l'on pouvait détenir longtemps des révolution-

1. Dauban, p. 570.

Digitized by Google

naires de cette sorte : la réaction était prématurée. Du reste la pensée de sévir à leur égard ne pouvait guère profiter à leurs victimes, au contraire : plus on montrait de rigueur envers eux, plus on se croyait obligé d'en déployer envers les autres. La démarche que les femmes, les fils, les parents des détenus firent, le 20 décembre, à la Convention en faveur des suspects incarcérés, ne servit qu'à provoquer contre eux des mesures plus cruelles :

Rouland, qui présidait, fit une réponse sévère à ces infortunées. Robespierre attribua leur pétition à l'influence de l'aristocratie; il craignit cependant de les renvoyer sans réponse, et fit décréter que les Comités de salut public et de sûreté générale nommeraient des commissaires pour rechercher les moyens de remettre en liberté les patriotes qui auraient pu être incarcérés, mais sans diminuer l'énergie des mesures révolutionnaires. Ces commissions furent un nouveau moyen de proscription et de prolonger les assassinats, comme d'en multiplier le nombre [1]. »

Peu de jours après en effet, un choix de victimes était envoyé au tribunal. Le 25 décembre, Robespierre lisait à la Convention son fameux rapport *sur les principes du gouvernement révolutionnaire*, rapport où la Terreur était érigée, je ne dis pas seulement en principe, mais en dogme, dans des termes qui faisaient oublier le rapport même de Saint-Just ; et pour conclusion il proposait un décret portant :

Art. 1. L'accusateur public du tribunal révolutionnaire fera juger incessamment Dietricht (maire de Strasbourg),

1. *Diurnal* à la date du 21. Voir le discours de Robespierre au compte rendu de la séance, *Moniteur* du 1er nivôse (21 décembre).

Digitized by Google

Custine, fils du général, Biron, de Brulli, Barthelmi et tous les généraux et officiers prévenus de complicité avec Dumouriez, Custine, Lamarlière, Houchard; il fera juger pareillement les étrangers, banquiers et autres individus prévenus de trahison et de connivence avec les rois ligués contre la République française.

Art. 2. Le Comité de salut public fera, dans le plus court délai son rapport sur les moyens de perfectionner l'organisation du tribunal révolutionnaire[1].

Et sans qu'il fût besoin de le perfectionner davantage, le tribunal condamnait à la mort, le 29 décembre, Dietricht; le 31 décembre, Biron.

Nous verrons les autres plus tard; et en raison de ce qui va succéder, c'est à peine si l'on peut dire que la Terreur commence. Aussi Beaulieu termine-t-il le livre dont nous avons suivi le cadre par ces réflexions :

Après avoir parcouru cette année de délire et de fureur, on croit sans doute être arrivé au dernier terme de l'extravagance et de la barbarie des hommes. Lorsqu'on aura vu le développement des machinations, des combinaisons infernales, des faits horribles dont l'année suivante va présenter le tableau, on sera obligé de convenir qu'en 1793 nos modernes tyrans n'avaient fait que préluder au système d'extermination générale auquel ils se livrèrent tout entiers l'année suivante. Mais ce qui paraîtra plus incroyable à ceux qui, éloignés des événements, voudront un jour s'en retracer la mémoire, c'est qu'au moment actuel, où la raison et l'humanité semblent être rentrées dans leurs droits (1797), on ose soutenir que les fabricateurs de tant de forfaits étaient des patriotes, des amis de la liberté et de la justice, les véritables fondateurs de la République et de la gloire des Français. Quelle république, Bon Dieu! que celle qui, as-

1. Voyez le Moniteur du 7 nivose (27 décembre 1793).

Digitized by Google

sise sur des cadavres, des tombeaux et des débris, ne devait avoir pour chefs et pour sujets que des athées, des voleurs et des assassins !

Heu fuge crudeles terras, fuge littus avarum[1] !

Quant à Fouquier-Tinville, il terminait joyeusement cette année. Voici un billet qu'il recevait, ce jour même, de Lecointre et auquel on peut croire, avec M. Dauban, qu'il fit honneur.

Au citoyen Fouquet Stainville, accusateur publicque près le tribunal révolutionnaire.

Paris, ce 11 nivôse, l'an II de la Républicque françaisse une et indivisible.

Citoyen,

Je te rafraîchy la mémoire que tu ma fait lamitie de me promettre de venire dîner aujourd'huy chez moy, avec Coffinal, ton collecque ; je suis dans l'attente de ce plaisir. Salue fraternité ;

LECOINTRE L'AÎNÉ
Republicquain français
Quai des Célestin, n° 6[2].

Parmi les documents historiques dont M. Dauban a enrichi son commentaire du livre de Beaulieu, il faut signaler quelques gravures du temps reproduites avec une grande fidélité. Citons en particulier la double image du Mariage et du Divorce : le Mariage, célébré dans un temple païen par un pontife en robe de chambre, devant la statue de l'Hyménée, qui tient de chaque main une couronne ; le Divorce accompli aux pieds de quelque divinité

1. Dauban, p. 586.
2. *Ibid.*, p. 586.

Digitized by Google

libertine (je veux dire de l'affanchissement) : les deux époux se tirent la révérence devant l'officier municipal tout ahuri. Citons aussi la figure de Marie-Antoinette allant au supplice, dessinée à la plume par David. La main du peintre qui a su idéaliser l'horrible face de Marat mourant, est restée insensible, implacable, insultante presque, devant cette reine, fille des Césars, qu'il regardait d'une fenêtre, passant sur le tombereau des condamnés[1].

Quant à l'esprit qui a présidé au choix des pièces et au commentaire, on peut s'en faire une idée par la préface. Elle s'adresse, en forme de dédicace, à un enthousiaste de la Révolution, grand partisan de Robespierre. L'auteur partage l'enthousiasme de son ami pour la Révolution, et il respecte ses sentiments à l'égard de Robespierre ; mais il lui fait l'honneur de croire, qu'après tout, il déteste ce que nous détestons dans la Terreur ; et il est plein d'énergie contre ce régime dont Robespierre reste pour nous et pour tous, à quelques exceptions près, le véritable réprésentant. Il n'est pas fataliste, il n'admet pas qu'il n'y ait eu de possible que ce qui a été ; et par les conséquences des faits accomplis, il croit pouvoir juger qu'il y avait là quelquefois tout autre chose à faire. « L'histoire, dit-il, ne nous montre pas ce qui serait advenu dans le cas où le sang n'aurait pas été versé au 2 septembre, où la vie de Louis XVI aurait été épargnée, où la représentation nationale n'aurait pas été décimée par l'attentat, suivi de

1. Une copie faite sur l'original est dans la collection Hennin, Cabinet des estampes, Qᵇ, 332.

Digitized by Google

tant d'autres que son succès a encouragés, du 2 juin, et dans le cas où la Terreur n'eût pas substitué une vie contre nature à la vie normale d'un grand peuple ; — mais à la suite de tant d'expédients que les gouvernements d'alors ont déclarés nécessaires, nous voyons : la confiance anéantie, la disette succédant à la prospérité, les classes armées contre les classes, tous les défenseurs de la liberté, depuis Barnave jusqu'à Marat, tombant sous le couteau, l'inertie s'emparant d'un corps dont le mouvement vital ne se manifeste plus que sur un point, comme le battement du pouls sous le doigt du médecin, et la haine de cet état de choses pénétrant les couches campagnardes, par infiltrations rapides, jusque dans les dernières profondeurs. Voilà, vous ne le contesterez pas, l'état matériel et moral du pays à la fin du siècle dernier ; voilà les fruits qu'a laissés ce *summum* de la politique, ce dernier mot d'une science digne des Borgia, la DOCTRINE DU SALUT PUBLIC, le *per fas et nefas* appliqué au prétendu salut du peuple. » (P. III-IV)

Il rend hommage aux caractères fortement trempés, aux grandes âmes de la Révolution ; et prenant leur œuvre, il en fait deux parts : « l'une qu'ils jugeaient immortelle et qui le sera, car le temps en fera de plus en plus une vérité : elle constitue ce qu'on appelle les principes de 1789 ; l'autre, qu'ils jugeaient éphémère, transitoire, et qui est en partie restée ; elle se compose d'expédients au moyen desquels l'application de ces principes a été faussée, esquivée ou ajournée. Au nom du salut public, ils n'ont pas seulement inondé de sang les échafauds, ils ont garrotté le corps social, ils ont rendu le jeu

Digitized by Google

des articulations difficile, ils ont si étroitement asservi les membres à la volonté qui doit les diriger, que le mouvement de la vie s'est trouvé gêné, paralysé ; ils ont broyé l'individu sous une meule, la centralisation. » (P. VII.) Il montre quelles espérances 89 avait données et comment 93 les a détruites : vers la fin du règne de Louis XVI, la vie nationale éclatant avec énergie par toute la France, produisant les cahiers de 1789 et les hommes de la Constituante ; Bordeaux, Marseille, toutes les grandes villes, marchant à l'égal de Paris. Au bout de trois ans, le jacobinisme parisien a prévalu, frappant la province à la tête par la proscription des Girondins, la comprimant dans le réseau des sociétés affiliées, par tous les moyens de la terreur, la réduisant à se taire, à se désintéresser de l'action, et à subir désormais sans résistance toute révolution accomplie dans Paris.

Nous en avons vu, nous en voyons encore les conséquences. Les campagnes que la Révolution a le plus servies en les soustrayant pour toujours à la dîme et à la corvée, en sont venues à la redouter, je ne dis pas jusque dans la République, mais jusque dans la liberté : car le souvenir qu'elles en ont gardé ne leur rappelle plus que la Terreur ; et M. Dauban cite à ce propos une curieuse anecdote. Quand M. Vatel, l'infatigable investigateur des documents relatifs aux Girondins, s'en vint à Saint-Émilion pour se rendre compte des circonstances de la mort de Buzot, de Pétion et de Barbaroux, son enquête répandit le trouble parmi la population : « *Est-ce qu'on va rétablir ça ?* lui disaient les vieillards. *Est-ce que nous allons revenir au temps du mauvais papier et*

Digitized by Google

de la grande épouvante? » — « C'est là, ajoute l'auteur, tout ce qu'ils ont retenu de la Révolution : la guillotine et le mauvais papier. Ils ne connaissent de l'histoire que celle qui a été faite chez eux et par eux; c'est pourquoi ils ne connaissent que la Révolution et l'Empire : l'Empire, par les vanteries des soldats, enfants de la charrue, revenus vainqueurs de toutes les capitales de l'Europe; la Révolution par la disette, les réquisitions, les mises hors la loi, la guillotine et le mauvais papier. Étranger à tout raisonnement, leur esprit est resté frappé de la terrible opposition entre les mots et les faits, qui a été le malheur de la République; et ainsi, la sublime formule de la Révolution : liberté, égalité, fraternité, résonne encore à leurs oreilles comme le tocsin de la guerre civile[1]. » (P. XII.)

1. M. Dauban écrivait en 1868. La page où je le citais dans le *Correspondant* est du 25 avril 1870. La suite dira si cette appréciation a cessé ou non d'être vraie.

Digitized by Google

Digitized by Google

PARIS EN 1794. LA RUE, LE CLUB, LA FAMINE

I

LA FAMINE.

Le second ouvrage de M. Dauban, sur le temps de la Terreur, était intitulé : *Paris en* 1794 *et en* 1795, *histoire de la rue*, *du club*, *de la prison*. Mais la prison sous la Terreur, c'est tout un monde! L'auteur a reconnu l'impossibilité de comprendre un pareil sujet avec les deux premiers dans un même volume, et, après l'avoir inscrit à sa première page, il l'a effacé de son titre : *Histoire de la rue*, *du club*, *de la famine*. Voilà le sujet auquel il s'est réduit, et il y a trouvé de quoi remplir très-largement son livre.

J'avoue pourtant que j'ai été un peu trompé par ce titre. A voir ces trois noms en saillie, je m'attendais à trouver dans l'ouvrage une composition vé-

Digitized by Google

ritable, un tableau de la rue, une histoire des clubs, etc. Ce ne sont que des matériaux pour les faire : des ordres du jour d'Hanriot, des rapports de police, disposés chronologiquement dans un cadre qui nous rappelle d'ailleurs la suite des événements. Tout en regrettant que M. Dauban n'en ait pas tiré cette exposition, (il était préparé à la faire mieux que personne), je n'en dois pas moins reconnaître que ce livre, tel qu'il nous l'a donné, offre le plus grand intérêt. Si l'on rencontre bien du fatras dans ces pièces dont les auteurs ne se piquent pas plus de style que d'orthographe, on a d'autre part la satisfaction d'y découvrir mille traits curieux et de se faire par soi-même, fût-ce d'une main moins habile, ce tableau qu'on y venait chercher tout fait.

La devise de la Révolution sous la Terreur c'est « Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. » La *liberté* a été le premier cri du peuple en 1789, mais elle est suspendue au nom du salut public; l'*égalité*, le premier effet de la liberté obtenue, mais elle est sacrifiée elle-même, malgré le signe menteur du niveau, dans le mouvement qui tend à ravaler toute supériorité de rang, de fortune, de mérite[1]. Quant à la *fraternité*, n'en parlons plus, si ce n'est pour rappeler le mot d'Euripide : « Les guerres de frères

1. « Un individu, dit Saint-Just à la Convention, après la chute des Girondins, ne doit être ni vertueux ni célèbre devant vous. Un peuple libre et une assemblée nationale ne sont faits pour admirer personne. La Révolution avait créé un patriciat de renommée. » — « Prodige d'épouvante! ajoute M. Quinet; la tête de Méduse avait parlé. » (*La Révolution*, XIII, 2, t. II, p. 14.)

Digitized by Google

sont terribles : Χαλεποὶ πολεμοὶ γὰρ ἀδελφῶν[1]. » « La fraternité de ces gens-là est celle de Caïn et d'Abel, » disait Chamfort[2]. Que reste-t-il donc de la devise? — La MORT; et un autre mot peut y être ajouté pour tenir lieu des autres : La FAIM. La famine, comme la mort, est à l'ordre du jour dans ces années fatales : c'est la force qui remue la rue, et qui donne aux clubs, dans les jours d'insurrection, ses plus redoutables auxiliaires.

Tous les rapports de police, qui font connaître jour par jour l'état de Paris, nous retracent les effets de la famine. On avait cru la conjurer par la loi du *maximum*. Les objets augmentant de valeur par la dépréciation des assignats substitués à l'argent[3], on avait voulu fixer une limite à leur prix; mais cela n'avait eu d'autre résultat que de faire

1. Eurip., *Fragm. ex incert. trag.*, 92, t. VII, p. 493 Glasg., 1821.

2. Il traduisait : « *fraternité ou la mort,* » par ces mots : « *Sois mon frère ou je te tue.* » (Mercier, *Nouveau Paris*, chap. XCV, t. I, p. 417.) — Avec de pareilles gens la fraternité naturelle n'était plus rien. Aux Jacobins un citoyen ayant fait observer qu'il était dur qu'un frère prononçât contre son frère, il s'éleva de violents murmures et le président Montaut lui dit : « Je rappelle le préopinant à l'ordre. Quand il s'agit de patrie, il n'est ni frère, ni sœur, ni père, ni mère. Les Jacobins immolent tout à leur pays. » (*Moniteur* du 12 brumaire an II, p. 169.

3. La section du Finistère, une des sections de Paris, avait voulu soutenir les assignats. Après l'émission nouvelle d'une somme de 800 millions, qui devait singulièrement en compromettre la valeur (1er février 1793), « cette section ou plutôt, dit Beaulieu, quelques individus qui en faisaient partie communiquèrent au conseil de la Commune un arrêté par lequel tous les biens des citoyens de cette section devaient servir d'hypothèque au papier-monnaie. Il est bon de remarquer, ajoute-il, que ceux qui avaient pris cet arrêté n'avaient pas peut-être vingt sols de revenu chacun. On ordonna avec beaucoup d'éloge la mention civique de cette générosité. » (*Diurnal*, à la date du 5 février 1793.)

Digitized by Google

prendre aux denrées elles-mêmes la même route qu'à l'argent : elles se dérobaient autant que possible à ces ventes ruineuses, et ainsi la loi servait à faire la disette au milieu même d'une année favorable. Loi de violence qui provoquait la fraude et la violence! Nous avons vu ce qu'elle avait produit dès le milieu de 93. Il n'y a, pour ainsi dire, pas un rapport de police en l'an II qui n'en signale les effets funestes; citons ce passage à la date du 28 du 1er mois (19 octobre) :

« Les marchés sont très-peu approvisionnés, à peine les paysans sont-ils arrivés, que des harpies sous l'habillement de femmes se jettent sur eux et leur enlèvent leurs marchandises; après, ils disputent sur le prix, et il arrive fort souvent que le malheureux ne peut pas reconnaître celle qui a sa marchandise[1]. »

Les *observateurs* de la police nous content cette lutte qui s'établit partout entre le vendeur et l'acheteur. Quand la querelle reste sur le terrain de la loi, ils sont plus volontiers pour l'acheteur :

« L'autre jour, dit un de ces agents, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, presque toute occupée par des bouchers, une femme se présenta chez l'un d'eux, faisant partie de la foule qu' (qui) assiégeait son étal. Lorsque son tour vint d'être servie, elle demanda ce qu'il lui fallait de viande, et, calculant à quelle somme s'en élevait la quantité sur le pied du maximum, elle remet cette somme au boucher et lui demanda si c'était son compte. « Non, dit l'homme.—Eh bien, répliqua la femme, si ce n'est pas le tien, c'est celui de la loi; » et là-dessus elle se retira, malgré les cris du marchand de viande, qui fut bien obligé de (d'en) prendre son parti; ce qui prouve que les nombreuses et criantes infractions à

1. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. II, p. 133.

Digitized by Google

la loi du maximum viennent bien plus de la faiblesse des acheteurs que de la friponnerie et de l'audace des vendeurs, et que les uns ne doivent pas paraître moins coupables que les autres aux yeux de la loi. » (P. 58.)

Qu'arrivait-il de là? Les bouchers de Paris s'arrangeaient pour aller vendre leur viande au dehors (p. 190)[1], et les marchands du dehors s'abstenaient de venir à Paris. Ils n'y étaient guère encouragés. Quelquefois, à l'approche des barrières, ils rencontraient des groupes qui prenaient d'assaut leur voiture avec ou sans l'application de la loi du maximum :

« A six heures du matin, il est arrivé plusieurs voitures qui apportaient des provisions. Des femmes les ont arrêtées et se sont emparées du beurre qu'elles contenaient. Une d'elles, en montant sur les roues, a été renversée par un mouvement de la voiture.... Quelques-unes ont été renversées, foulées aux pieds et emportées à demi mortes Une partie du beurre a été vendue au *maximum*, le reste n'a pas été payé. » « Nous ne reviendrons plus, » disait une paysanne qui avait ainsi perdu le prix de onze demi-livres de beurre (p. 173)[2]. »

« Voici une nouvelle manœuvre qu'emploient les ennemis de la République [car ce sont les ennemis de la République

1. Dans un rapport de la Surveillance générale, daté du 23 prairial an II, on lit : « Dans les communes d'Arcueil, Montrouge, etc., des bouchers vendent 20, 30, 40 livres et plus de viande à la fois. Ils vendent le foix de veau 15 fr., pieds de veau 15 à 18 sous la pièce. On observe que tous les bouchers de Paris font ce commerce. » (*Archives nationales*, F 7, 4437.)

2. « On a saisi ce matin à Chaillot, dit un autre, une femme de campagne qui s'en allait frappant à toutes les portes des riches, les paniers de son cheval chargés de navets et de légumes en apparence, mais qui recouvraient des œufs et du beurre,... *le beurre dont on fait un dieu !* » (P. 231.

Digitized by Google

qui font tout cela] pour que cette grande commune manque de denrées de première nécessité. Le croirait-on? des hommes, des enfants vont au-devant des laitières qui apportent leur lait à Paris, les traitent d'aristocrates, de p.... et de g.... et leur jettent des pierres lorsqu'elles ne veulent pas leur donner du lait. Ces brigandages se commettent surtout à la barrière de Vaugirard. » (P. 227).

Ennemis de la République ou sans-culottes : les laitières se le tenaient pour dit, et ne revenaient qu'à bonne enseigne. Quelquefois les autorités municipales de province se mettaient elles-mêmes de la partie. On accusait à la Convention la municipalité de Pont-Sainte-Maxence d'avoir fait arrêter du beurre et des œufs envoyés à Paris : « Quand on nous enverra du sucre de Paris, avait dit le maire, nous verrons alors si nous leur ferons passer nos œufs et notre beurre. » (P. 199.)

Malgré tout cela, il arrivait bien encore quelque chose à Paris, mais si peu pour tant de bouches ! Et alors, nouvelles scènes : on s'attroupait, on se battait à la porte des boulangers et des marchands [1].

« Dans la distribution des moindres denrées, c'est la force qui décide, et plusieurs femmes ce matin ont failli à perdre la vie pour obtenir un quarteron de beurre [2]. »

Et l'agent conclut :

« Des hommes, salariés sans doute par de riches accapareurs, se glissent dans les rassemblements. » (P. 144.)

1. Voyez les rapports de Rousselin à la date du 24, du 29 septembre 1793, etc. Schmidt, t. II, p. 126 et suiv.

2. C'est le cas de répéter ce que disait l'autre agent : « le beurre dont on fait un dieu ! »

Digitized by Google

Car comment accuser la loi? Les invisibles *accapareurs* ont seuls fait tout le mal. Mercier dans le tableau qu'il fait des misères de ce temps-là n'est pas éloigné non plus d'y voir un plan prémédité; mais (sans plus de raison) il en accuse les hommes de la Commune :

C'est, dit-il, pendant l'hiver de 1794 que la disette de la viande s'est fait sentir à Paris. On vit affluer à la fois et en même temps dans les boutiques des bouchers, les femmes de ménage, les cuisinières, les domestiques, etc. La livre de bœuf s'éleva tout à coup depuis dix-huit sols jusqu'à vingt-cinq sols. Les citoyens murmuraient et ne songeaient pas encore que la consommation de cette denrée par une armée de douze cent mille hommes, jointe à l'extrême rareté des fourrages et à la guerre de la Vendée, occasionnait ce surhaussement de prix. Depuis lors les envois de bestiaux à Paris diminuèrent insensiblement.

Les manœuvres de la malveillance en augmentèrent aussi la pénurie. A cette époque, la Commune sanguinaire fit placarder presque à chaque porte de maison cet arrêté trop mémorable qui réduisait chaque bouche à une livre de viande par décade; et les membres des comités révolutionnaires furent autant de docteurs Sangrado qui modérèrent impitoyablement tous les appétits. Combien de mères de famille j'ai vues pâlir et essuyer leurs larmes à la lecture de ce sinistre mandement sur le jeûne universel! Derrière la foule de nombreux lecteurs, une marchande de choux, sa hotte sur le dos, s'écriait d'un ton dolent: « Ils sont partis, les bœufs; ratissons-nous-les boyaux! » Cependant on voyait arriver de la province des bandes de vaches laitières; les dévorateurs du peuple commençaient ainsi l'exécution du pacte de famine et ils travaillaient rapidement à anéantir la reproduction des espèces. Déjà les précurseurs de l'armée révolutionnaire, semblables à des loups affamés, [nous avons vu dès 1793 la peur qu'inspiraient leurs exploits] parcouraient la campagne en dardant des yeux étincellants sur les fermes et les métairies. Ils s'y précipitaient armés de fourches et de bayonnettes, empoignaient les moutons, les

Digitized by Google

volailles, incendiaient les granges, déliaient les bœufs dans les étables à la face des propriétaires et vendaient leurs larcins à d'infâmes spéculateurs. Ces atroces brigandages firent disparaître subitement le beurre et les œufs. Dès neuf heures du matin, la halle, jadis ce vaste et riche dépôt de toutes les productions de la nature, se trouvait dégarnie. Bientôt il se forma de longues files de femmes qui, depuis minuit, bravant l'inclémence de l'air, attendaient patiemment chacune leur tour, pour conquérir au péril de leur vie trois œufs et un quarteron de beurre. La cavalerie et la force armée des sections, détachée par les animaux ravissants des comités révolutionnaires, augmentait le tumulte et le désordre. Le chagrin assombrissait tous les visages ; on maudissait la vie et les exécrables inventeurs de la famine. Cependant on voyait les gendarmes faisant courir au galop leurs chevaux entre les étals qui n'ont point trois pieds de large ; ils culbutaient le monde, multipliaient les accidents sous prétexte de les prévenir, et favorisaient par une astucieuse tactique les plus honteux trafics. Des scélérats, aux appointements de la Commune, faisaient ranger les femmes à la file, mais tandis qu'elles attendaient leur tour en grelottant de froid, des porte-faix faisant de leurs larges épaules un rempart infranchissable devant les boutiques, enlevaient les bœufs entiers, et quand le partage du lion était fait, les femmes rangées deux à deux n'avaient point avancé d'un pas et se retiraient par centaines les mains vides.

A cette désolante pénurie de subsistances se joignait la difficulté plus désolante encore d'avoir du pain. Dès deux heures du matin les femmes se rangeaient deux à deux sur une longue file que le peuple désigna sous le nom de *queue*. Les jeunes filles n'étaient point les dernières à se mettre en rang.

Et l'auteur décrit les scènes scandaleuses ou dégradantes qui parfois se produisaient sur ce théâtre même de la misère publique. Il signale la déplorable influence de ces nécessités sur les habitudes et sur les mœurs :

Digitized by Google

Bientôt les femmes luttèrent de force contre les hommes. Leurs caractères s'aigrirent par la résistance des plus forts. Toutes devinrent plus irrascibles, toutes contractant l'habitude de jurer, on ne distingua plus leurs voix enrouées par les cris de la colère d'avec celle des charretiers[1].

Les femmes étaient les plus âpres dans ces rassemblements journaliers où elles devaient disputer les choses les plus nécessaires à la vie de leurs enfants; et le chef de la force armée de Paris, Hanriot, cherchait vainement à leur faire entendre raison dans ses ordres du jour en forme de suppliques ridicules :

« Mes frères d'armes, disait-il à sa troupe, il se fait toujours un nombreux rassemblement près le charbon. Cette denrée n'est pas d'aussi grande utilité que le bois, le pain et la viande. Comme nous avons suffisamment d'autres denrées, je vous prie, au nom du salut de la patrie, d'inviter les bonnes citoyennes de se priver pendant quelques jours de cette denrée; toutes les mères de famille, toutes celles qui sont vertueuses doivent faire ce petit sacrifice.... Femmes respectables, femmes de républicains, conservez votre première médiocrité, etc. » (P. 382.)

Passe donc pour le charbon, quoiqu'il ne soit pas aussi facile de s'en passer qu'a l'air de le croire le naïf et stupide Hanriot. Mais le pain! Les femmes exaspérées allaient jusqu'à maudire tout haut le régime fraternel qui les faisait mourir de faim, et elles fermaient la bouche à la police, qui en fait l'aveu dans ses rapports :

« Les précautions prises par les autorités constituées

1. Mercier, *Nouveau Paris*, chap. xc, t. I, p. 350.

Digitized by Google

pour procurer des subsistances à chaque individu sont très-sages; mais les rassemblements qu'elles autorisent aux portes sont très-pernicieux à la chose publique. Les propos que tiennent les femmes rassemblées ne tendent pas moins qu'à la révolte et à l'insurrection; s'approcher d'elles pour leur parler, c'est s'exposer aux outrages les plus sanglants. J'ai cherché à en remuer quelques-unes qui disaient tout haut : « *Vive l'ancien régime !* Nous avions de tout en abondance ! » Après m'avoir ri au nez, elles m'ont dit que je n'étais qu'un aristocrate. » (P. 202.)

Vive l'ancien régime ! Mais c'était engager une lutte à mort avec le régime qui guillotinait. C'est ce que savait bien, c'est ce qu'exprimait une autre, quand elle disait « que si cela durait encore quelque temps elle se ferait guillotiner; que s'il y avait cinquante femmes comme elle, cela ne durerait point longtemps. » (P. 171[1].)

Que faisait le gouvernement? il fortifiait la loi du *maximum* par de nouvelles rigueurs. Il était question de l'étendre des marchands aux ouvriers. Les garçons maçons et charpentiers avaient voulu faire augmenter leur journée, et menaçaient de se mettre en grève :

« On crie de tous côtés, dit l'homme de la police, contre cette tyrannie des ouvriers; on espère, on attend, que le prix de leurs journées sera taxé dans le nouveau *maximum*, dont toutes les dispositions, dit-on, seraient illusoires, si la main-d'œuvre, qui est une marchandise comme une autre, et qui fait la base nécessaire du prix de tous les autres objets, n'était comprise dans ces dispositions et réduite à un taux proportionnel. » (P. 149.)

1. La police avait constaté depuis longtemps déjà cette disposition des esprits comme nous l'avons vu plus haut dans un rapport sur la situation de Paris, du 19 septembre 1793.

Digitized by Google

Qui donc aurait échappé au joug du *maximum?* ceux qui ne faisaient rien, ceux qui recevaient 40 sous par jour pour aller aux assemblées de section faire de la politique, ou qui, avec cet argent, couraient les cabarets : car si on mangeait peu, on buvait bien. C'est encore la police qui le constate :

« J'ai couru la nuit, je veux dire très-tard, les cabarets. Le peuple n'était occupé qu'à boire et à chanter l'hymne des Marseillais. Tout m'a paru très-tranquille, malgré les hurlements des marchands. » (Dauban, p. 128.)

Infâmes marchands!

Plus infâmes encore les accapareurs! Mais où étaient-ils? Il y avait des commissaires pour les chercher, des « commissaires aux accaparements »; c'était une fonction, et il fallait bien qu'ils la justifiassent. Aussi n'avait-on pas grand'chose à faire pour être censé accapareur :

« Au faubourg Antoine, les commissaires aux accaparements ont saisi chez un particulier trente-six œufs, lesquels ont été distribués un à un. Ce citoyen a été envoyé en prison, et les femmes ont beaucoup murmuré contre cet emprisonnement. Dans le même faubourg, un citoyen a fait venir un petit cochon de six lieues de Paris et l'a tué ensuite; trois heures après le cochon a été saisi par les commissaires et distribué au peuple, sans que le propriétaire ait pu en avoir un morceau, et lequel a été mis en prison, au grand étonnement de tout le monde qui a vu cela. » (P. 245.)

Le commissaire qui parle ainsi n'était pas, lui, aux accaparements; il constate les murmures des femmes, l'étonnement de la foule : c'est que, dans ces limites tout le monde était à la merci de cette

Digitized by Google

sorte de commissaires. On n'en criait pas moins contre les accapareurs, et l'on s'en prenait à tout le monde, même à l'armée révolutionnaire employée à rechercher les vivres, et qui, en vérité, ne faisait que les rendre plus rares; mais on se figurait qu'elle n'était pas suffisamment armée pour sa mission :

« Qui cause nos malheurs? disaient à la Convention la section du Finistère et la société fraternelle et républicaine de Lazouski (10 ventôse, 28 fév. 1791). Ce sont les marchands.... Ce sont les ci-devant nobles, prêtres fanatiques, les robins de l'ancien régime et les riches égoïstes de toute espèce; c'est l'armée révolutionnaire qui, créée pour protéger les envois pour Paris, n'atteint pas le but de son institution, parce qu'on a châtré ses pouvoirs, en ne mettant pas à la suite de chacune de ses divisions des juges révolutionnaires et une guillotine, l'effroi de nos ennemis[1]. »

La faim rendait sourd à toute raison, crédule à toute rumeur. Les riches ne se bornaient point à accaparer pour eux, ils jetaient les viandes à l'eau et le pain aux latrines pour affamer le peuple. Hanriot a une proclamation en ce sens-là :

« Républicains, aidez-moi et faites-moi connaître quels sont les *assassins civils* qui ont jeté de la volaille à la rivière[2]. » (P. 159.)

1. Schmidt, t. II. p. 138.

2. Dès l'année précédente il excitait par ses ordres du jour les soupçons redoutables de cette multitude affamée qu'il avait pour devoir de contenir :

« On a trouvé hier plus de 150 livres de pain dans l'égoût de la rue du Temple; on en a aussi trouvé au bas des murs de clôture de la ville. » (6 brumaire, 27 octobre 1793. Dauban, *La démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 479.)

Digitized by Google

C'était le langage du *Père Duchesne* contre ceux qu'il voulait perdre (p. 180-181); et c'est par là aussi qu'on le perdit.

II

LE PÈRE DUCHESNE ACCAPAREUR.

Ce fut une bien frappante application de la maxime : « Souffre la loi que tu as faite, *Patere legem quam ipse fecisti*, » un exemple terrible des retours de la faveur populaire, que cette chute d'Hébert et de ses pareils. Robespierre menait tout, sans doute : c'est Saint-Just qui se chargea du rapport à la Convention, rapport où, sans nommer personne, il faisait entendre les grondements de l'orage[1]. Pour ruiner une telle popularité, il avait fallu trouver un point d'appui dans le peuple. Les calomnies des agents du Comité obtiennent foi partout. Hébert qui n'était tout simplement qu'un scélérat, devient un grand conspirateur, qui s'entend avec Pitt et Cobourg. (P. 177.) Chose plus grave, car c'était une conspiration contre la vie de chacun, Hébert, qui sans

1. Voyez le rapport en date du 8 ventôse (26 février 1794). C'est là qu'il dit : « Ce que doit être une République, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé. » Et flattant les appétits de la multitude : « Les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre. Ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. » (Dauban, p. 95 et suiv.)

Digitized by Google

doute s'était arrangé de manière à ne pas mourir de faim, devient un accapareur :

« On a fait courrir le bruit qu'un commissaire de police avait trouvé chez Hébert près de cent livres de petit salé, et que malgré les réclamations du père Duchesne, il l'avait fait distribuer devant la porte de la maison même, à raison de quinze sous la livre. » (P. 181.)

Cela refroidit déjà le peuple sur cette feuille du *Père Duchesne*, tant goûtée jadis :

« On se plaignait au palais Égalité (Palais-Royal) des journaux du citoyen Hébert, dans lesquels il se sert des termes les plus durs à l'oreille et des plus indécents *pour les mœurs qui les entendent crier ou qui les lisent.* » (*Ibid.*)

Les crieurs même de son journal se permettaient de crier contre lui : « Voilà, disaient-ils, la grande colère du père Duchesne, parce qu'il ne peut pas mettre de vin dans sa soupe. » (P. 184.) On accusait son luxe, le luxe de sa femme. Un homme de la police recueillait dans la rue ce fragment de conversation :

« Qui était-il avant la Révolution? un homme à gage. Comment s'est-il élevé? par l'intrigue. Qui lui a donné le brillant qui l'environne? l'intrigue. Qui a donné à sa femme ce ton, ce luxe, cette insolence qu'elle manifeste aux yeux des sans-culottes, qu'elle suivait jadis pas à pas dans les rues, et que maintenant elle éclabousse avec son espèce de phaëton? l'intrigue[1]. » (P. 193.)

1. « On racontait que sa femme, Marie-Marguerite-Françoise Goupil, une ancienne religieuse, dont l'arrestation avait été ordonnée, portait, au moment où on vint la saisir, plus de 6000 francs

Digitized by Google

Hébert est donc arrêté avec Vincent, Momoro, etc.; Vincent, qui s'était trouvé un jour de décadi à un dîner « où, dans un temps de disette, il y avait beaucoup de viande de boucherie de toute nature. » (P. 249.) Dès ce moment, c'est un déchaînement général. Le club des Cordeliers a beau voiler la déclaration des Droits de l'Homme et décerner aux membres détenus les certificats du civisme le plus pur (p. 234), ils sont déjà condamnés dans le peuple :

« Que Camille Desmoulins, disait-on dans un groupe, avait raison de dire qu'ils étaient les agents de Pitt! C'est Hébert qui est cause de la disette dans laquelle nous nous trouvons, en excitant le peuple, à force de crier contre les accapareurs [ici on est dans le vrai], à s'emparer de tout ce qui entrait dans Paris.... Qu'ils périssent, ces scélérats! » (P. 235.)

Et Billaud-Varennes racontait aux Jacobins comment le complot devait s'exécuter :

« Une fausse patrouille devait se porter d'abord à l'Abbaye, y massacrer la garde et délivrer tous les prisonniers; après les avoir armés, on devait se porter dans toutes les prisons et maisons d'arrestations. Plusieurs victimes y étaient déjà désignées; le reste se portait à la Convention et aux Jacobins; on en égorgeait tous les membres. Après cette expédition, on allait piller la trésorerie nationale, on en distribuait l'argent aux conjurés et au peuple, et on proclamait un régent. » (P. 237.)

Quelles étaient les preuves de ce futur attentat? Il s'agissait bien de preuves! Hébert en avait-il jamais

de dentelles sur la tête. » (Campardon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 248.)

Digitized by Google

demandé contre ceux qu'il envoyait à la mort ? La Convention avait parlé :

« D'après la nouvelle découverte de cette trahison, disait-on dans un cabaret de la Courtille, nous devons avoir tous la plus grande confiance dans la Convention : car, f..., elle n'épargne personne ! » (P. 245,)

Dans la cour du Palais, en attendant une fournée de dix-sept, on causait de cette arrestation nouvelle :

« Les femmes disoient que plus elles avoient aimé le père Duchesne, plus elles l'avoient en horreur. Très-peu disoient que peut-être il n'étoit pas coupable. On plaisantoit même sur la *grande colère du père Duchesne* dans sa prison. On peut croire, ajoute l'agent de police, que le peuple verra tranquillement le procès de ces hommes qui avoient obtenu sa confiance. » (P. 246.)

Plusieurs ne demandaient pas tant de cérémonies : « Et celui-là aussi est donc un traître, » disaient « quelques sans-culottes mâles et femelles » (c'est l'expression de l'agent) en entendant crier dans un des faubourgs son arrestation ; « allons vite qu'on « le mène à la guillotine. » (P. 247.) Dans les tribunes mêmes des Cordeliers où quelques jours auparavant il trouvait encore tant de fanatiques, on se taisait ou même on murmurait impunément contre lui et contre ses compagnons de captivité :

« Les habituées des tribunes, celles qui occupent les premiers bancs, ne disoient rien. Elles ne parloient plus d'arracher les détenus à leurs fers. Les autres personnes qui composaient les tribunes disoient hautement que le père Duchesne et les autres étoient des scélérats qui méritoient la guillotine. On se réjouissoit d'avance du moment où on

Digitized by Google

le verroit passer. Ces démonstrations de joie sont communes à tout le peuple de Paris; dans les marchés, au coin des rues, partout on tient le même langage. On regrette qu'il n'y ait pas de supplice plus rigoureux que la guillotine. On dit qu'il en faudroit inventer un qui les fît longtemps souffrir. » (P. 251.)

On y mêlait au moins l'amertume de cette ironie sanglante dont le père Duchesne avait usé envers ses victimes :

« Il *fume* véritablement sa pipe aujourd'hui, disent les uns. — Il en aura une à sa bouche, disent les autres, en allant à la guillotine; il çaura mieux qu'un autre *jouer à la main chaude, mettre sa tête à la fenêtre et cracher dans le sac.* — Savez-vous, dit un troisième, quel était le fond de sa façon de penser? Quand il étoit *bougrement en colère*, c'est que le complot alloit bien, et quand il étoit *en grande joie*, c'est qu'il y avoit quelque chose qui clochoit.— Quand il montera à l'échafaud, disent quelques autres, des citoyens seront chargés de crier à ses oreilles : « Il est bien content aujourd'hui le père Duchesne, de voir que l'on purge les aristocrates, etc. » (P.270.)

On le rapprochait d'un empoisonneur fameux qui avait été roué pour ses forfaits :

« Derüe a empoisonné et massacré, disoit-on, hier au jardin des Thuileries; le père Duchesne, en arrêtant les subsistances, a déjà fait mourir quantité de bons citoyens et beaucoup d'autres ont été empoisonnés par les boissons. Mais, ajoutait-on, Derüe a subi un châtiment proportionné à ses crimes, au lieu que le père Duchesne mourra de la mort la plus douce. » (P. 272.)

La trahison, comme on le voit, ne tenait que la moindre place parmi les griefs du peuple contre

Digitized by Google

son ancienne idole. Les rapports de police ne cessent de le constater :

« Il paroît, disait un de ces agents, que le peuple n'est pas généralement instruit des vrais motifs des arrestations d'Hébert et consorts. On disoit à la halle que c'étoit pour avoir accaparé un compagnon de saint Antoine tout entier [euphémisme de la police], et un pot de 25 livres de beurre de Bretagne ; on répandoit aussi que Chaumette avoit été arrêté pour la même raison ; mais on n'en vouoit pas moins le père Duchesne à la guillotine d'un consentement unanime[1]. » (P. 253.)

Et le jour du jugement :

Dans tous les groupes, ajoute un autre rapport, on ne parloit que des subsistances et c'étoit à Hébert et à sa clique qu'on en attribuoit la rareté. On ne s'occupe, on ne parle que de ce qui se passe au tribunal révolutionnaire. Hébert occupe aujourd'hui le fauteuil; il est président de vingt et un conspirateurs qui vont être jugés avec lui. Il a paru extrêmement abattu.... »

Enfin quand on l'exécuta :

« La joie du peuple, dit l'homme de la police, étoit universelle en voyant conduire à l'échafaud les conspirateurs. C'étoit partout les mêmes démonstrations. Un sans-culotte sautoit en disant: « J'illumerois ce soir mes croisées, si la chandelle n'étoit pas si rare.... » Pendant qu'on guillotinoit les dix-sept conjurés, on est resté muet; mais lorsque le tour d'Hébert est venu, on a vu paraître une nuée de chapeaux et tout le monde a crié : *Vive la République!* Voilà, continue notre homme, une grande leçon pour les gens en place que l'ambition dévore; les intrigants

1. L'accusation d'affamer le peuple figurait d'ailleurs en tête et de l'acte d'accusation et du discours du président. (Voyez ces textes dans Campardon, *le Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 236 et 240.)

Digitized by Google

auront beau faire, les Comités de salut public et de sûreté générale viendront à bout de les découvrir, et *Ça ira.* » (P. 298.)

Ça ira bientôt pour Chaumette :

« Oh! pour celui-là, s'écriait tout un chœur de femmes, j'irai le voir guillotiner. C'est un fripon qui, avec ses beaux discours, voulait affamer tout Paris. » (P. 299.)

Ça ira pour Hanriot aussi, au jour suprême du 9 thermidor; et ce n'était pas un retour des esprits vers les Girondins que ces hommes avaient envoyés à l'échafaud. Pendant que le peuple se réjouissait de l'arrestation d'Hébert, il se plaignait qu'on laissât encore vivre ces députés, détenus au Luxembourg et ailleurs, pour avoir signé, au nombre de soixante-treize, une protestation secrète contre l'expulsion de leurs collègues de la Gironde. C'était trop longtemps les nourrir. « On disoit qu'ils mangeoient le bien de la nation! » (P. 250.) Mais tous les députés, les uns après les autres, devenaient responsables de cette famine, comme étant au pouvoir : « On se plaît, dit le rapport, à répéter, avec un sourire d'aristocrate, ces mots : *Ils y passeront tous, les scélérats.* » (P. 302.) Plus tard encore, après le 9 thermidor, dans les grandes émeutes populaires qui, par deux fois, faillirent renverser la Convention, la faim fut le levier qui souleva les masses. Le 12 germinal et le 1er prairial an III, l'insurrection se fit au cri : *Du pain! du pain!* — et aussi : *Du pain et la Constitution de* 1793! (P. 55.) On se rejetait sur cette Constitution que les Montagnards avaient faite, mais qu'ils s'étaient bien gardés d'appliquer!

Digitized by Google

III

LA RUE.

En regard de cette misère, causée presque nécessairement par la Révolution et qui réagit si puissamment sur elle, les rapports de la rue nous y signalent bien d'autres maux encore : les Champs-Élysées abandonnés non-seulement aux voleurs et aux filous, mais encore à des hommes sans pudeur, insultant toutes les femmes qui y passent (p. 71); la débauche si hideuse quand elle se produit sous les traits de l'enfance (p. 82); de nouveaux genres de vol, créés par les circonstances : le vol au suspect, par exemple. « Des individus en pantalon » (on ne les soupçonnera pas d'être des sans culottes) se présentent dans les maisons, demandent à parler en particulier au maître du logis, lui font savoir que, malgré toute l'estime dont il jouit, il est désigné comme suspect; que cette nuit.... L'homme se trouble et pour détourner l'orage il offre de l'argent, des bijoux. A défaut d'argent, ces chevaliers d'industrie acceptaient des billets au porteur. (P. 211, 212.) On volait jusque dans les tribunaux : un agent raconte l'histoire d'un coupeur de bourse et ajoute : « Presque tous les jours il arrive de pareilles choses. » (P. 25.) Mais quoi? la troupe ins-

Digitized by Google

tituée pour maintenir l'ordre public, la bande d'Hanriot donnait l'exemple de dévaliser les passants et de battre les magistrats. C'est Hanriot lui-même qui nous l'apprend dans ses ordres du jour, qui sont le modèle du genre :

« Le service des barrières s'est assez bien fait cette nuit. J'invite mes frères d'armes à ne s'emparer d'aucune denrée quelconque; cette petite privation [il appelle cela une privation, ne pas voler!] fera taire les malveillants, qui cherchent sans cesse l'occasion de nous humilier. » (P. 255.)

Et encore :

« Mes frères d'armes, je vous renouvelle l'invitation qui vous a été faite relative à vos rondes et patrouilles de nuit. Quelques-uns de vous se comportent avec indécence envers les magistrats et les fonctionnaires publics : vous les arrêtez d'une manière inhumaine qui vous déshonore. Ne sont-ils pas vos pères? etc.[1]. » (P. 405.)

1. Selon un bruit public recueilli par un agent de la police, il y aurait eu de bien autres abus de pouvoir. On trafiquait des mandats d'arrêt signés en blanc. Dans un spectacle, un personnage de la pièce, qui était « nanti de lettres de cachet dont il est censé faire usage pour satisfaire ses plaisirs, etc., donna lieu à deux jeunes citoyens et à une citoyenne, tous trois bien couverts, d'assurer que dans le moment présent les Comités de salut public et de sûreté générale avoient des agents toujours bien fournis d'ordres en blanc et signés des membres de ces deux Comités, avec lesquels ils arrêtoient qui bon leur sembloit et que souvent ils vendoient au dernier enchérisseur. Des citoyens prétendirent que cela ne se pouvoit pas; mais ils assurèrent en connoître plusieurs, et dirent que, s'il falloit le prouver, ils n'iroient peut-être pas loin, ce qui fit beaucoup de sensation. Un citoyen ajouta qu'il y avoit quelque tems qu'un de ces scélérats avoit été condamné à vingt ans de fer pour faux témoignage, et qu'il lui avoit vu plusieurs ordres en blanc, avec lesquels il trafiquoit; j'ai fait l'impossible pour suivre ces deux citoyens, mais il ne me fut pas possible, vu la foule immense qui

Digitized by Google

Le titre de la rue comporte bien des choses. Il comporte par exemple les chanteurs en plein vent qui nous valent ce curieux rapport de Perrière :

« Je suis enfin satisfait, et je vois partout des instituteurs, chansonniers ou prosateurs, qui répandent avec zèle l'amour de la République et le sentiment de la morale, sans laquelle, disent-ils eux-mêmes, l'homme est pire que la brute, et vu l'étendue de ses facultés naturelles et l'emportement de ses passions, plus dangereux cent fois que les tigres et les lions. Seulement j'ai toujours à me plaindre de ce chansonnier dissolu dans son air autant que dans sa doctrine, secondé d'une femme digne de lui, ayant pour enseigne sur sa toile un régiment d'amazones qui sont le sujet d'une chanson fort ordurière qu'il débite avec beaucoup d'autres du même genre. Il faut que cet homme soit soutenu; oserait-il sans cela faire avec ses confrères une aussi honteuse disparate? Peut-être a-t-on pensé, ajoute notre observateur se ravisant, que sans ses soins, le caractère français deviendrait trop sévère. » (P. 168.)

A l'histoire de la rue appartient aussi tout autre chose que des chansons : la guillotine : « le glaive national », comme disent quelquefois les *observateurs* de la police; ou comme l'appellent ses fidèles de la place de la Révolution : « Sainte Guillotine! » — une sainte qui remplaça toutes les autres dans le martyrologe de la Terreur. On peut voir par les rapports de police quelle cruauté cette habitude de voir couler le sang avait inspirée à la populace:

« Le palais est toujours rempli de monde, dit un agent du nom de Pourvoyeur (nom de sinistre augure), et la place de la Révolution. Le peuple n'est point ébloui de la fer-

étoit au spectacle.... » (P. 63.) — C'est vraiment dommage! Il eût été curieux d'éclaircir ce point-là. Si par hasard il était vrai, pourquoi donc avait-on démoli la Bastille ?

Digitized by Google

meté apparente des coupables; il dit qu'il voit périr le dernier tranquillement et ce plaint que cela va lentement.» (P. 166.)

Un seul échafaud ne suffisait pas à cette soif de sang :

« Le peuple dit que ce n'est pas assez d'une guillotine, qu'il en faudrait quatre dans Paris, » rapporte ce même Pourvoyeur. (P. 196.)

Il ne faisait pas bon de discuter sur la justice de ces exécutions ou de témoigner quelque pitié :

« Un citoyen disoit qu'il ne concevoit pas le tribunal révolutionnaire, vu, disoit-il, la religieuse qui vient de perdre la vie ne la [*le*] méritoit pas : elle ne méritoit tout au plus qu'à être déportée. Mais plusieurs lui ayant demandé si il croyoit les juges capable de condamner quelqu'un à mort sans qu'il le mérite, il a répondu que c'étoit suivant l'interrogatoire qu'il avoit entendu le matin envers cette religieuse, et il est parti en finissant ces mots. Je l'ai suivi, dit l'agent, jusque sur le boulevard du Temple, où il est descendu par un escalier dérobé. » (P. 219.)

Bien lui en prit!

« Cette après-midy, rapporte encore Pourvoyeur, sur la place de la Révolution, tandis que l'on guillotinait plusieurs particuliers, une citoyenne dit : Quelle horreur! Plusieurs citoyens qui l'entendirent cherchèrent querelle à cette citoyenne sur le mot qu'elle venait de dire. — Que prétend*ès*-vous dire par là? Est-ce que vous êtes fachez que l'on puniss*ent* ces conspirateurs? — Non, dit-elle; mais je voulais dire qu'il était étonnant que depuis que l'on guillotine, comment cela ne corrige*at* pas les autres. » (P. 137.)

Ce n'étaient pas seulement des nobles et des

Digitized by Google

riches ; c'étaient des pauvres, des gens du peuple, que fauchait le terrible couteau[1] ; et cette multitude s'indignait, contre qui ? contre les juges ? non, contre les victimes :

« Le peuple disait en voyant monté à l'échafaud des paysans : Comment ces scélérats se sont-ils laissé corrompre ? Si c'était des nobles ou des riches, l'on ne s'étonnerait pas qui fussent des contre-révolutionnaires ; mais dans cette classe l'on doit s'attendre à trouver des patriotes. La loi est juste, disaient-on. Elle frappe indistinctement le riche comme le pauvre. L'on applaudit toujours à tous les jugements du tribunal révolutionnaire. » (*Ibid.*)

Disons, du reste, que ces agents font injure au peuple quand ils lui rapportent le sentiment dont ils ont recueilli l'expression au pied de l'échafaud. Le peuple de Paris n'était pas plus dans cette populace altérée de sang, que la Révolution française n'est tout entière dans la Terreur. La masse de la population, on peut le dire, fuyait, abhorrait ces spectacles, elle n'est coupable que de les avoir tolérés. On demandait (c'est un rapport de police qui le constate) « que la charrette du bourreau ait une route invariable dont les faibles puissent s'écarter. » (P. 176.) — L'agent de police est un fort par état :

« J'insiste, dit le même agent, sur l'avis que je présentai hier de donner à la charrette du bourreau une route inva-

1. « C'est, dit l'auteur du *Diurnal* publié par M. Dauban dans son précédent volume, c'est un pauvre laboureur, un artisan qui a regretté l'usage de la messe, qui s'est opposé à ce qu'on ferme les portes de son église, ou bien celui qui a gémi sur le défaut de circulation, sur la réquisition des grains qui lui a enlevé sa récolte et l'a obligé de jeûner. » (*Paris en* 1793, p. 421.)

Digitized by Google

riable; premièrement, parce que c'était le sentiment de plusieurs personnes bien intentionnées qui s'étonnaient que cette route, autrefois fixe, variât actuellement de la rue Saint-Honoré aux quais, et des quais à la rue Saint-Honoré. En second lieu, parce que les aristocrates, habiles à profiter de tout, se servent des accidents, tels que celui que j'ai rapporté hier, pour appeler adroitement l'attention du peuple sur le nombre des exécutions et l'apitoyer, s'il est possible, sur le sort même de ses ennemis, en lui rendant odieux ceux qui préparent son triomphe. On ne peut plus sortir, disaient-ils, qu'on ne rencontre la guillotine ou ceux qu'on y conduit; les enfants deviendront cruels, et il est à craindre que les femmes enceintes n'amènent des fruits marqués au col ou immobiles comme des statues, par suite des impressions fâcheuses qu'elles éprouvent à la vue ou à la rencontre de ces tristes objets. — Le peuple répond ordinairement à ces discours, où il ne voit que de la bonne foi et de l'humanité, par un air de méditation profonde qui peut produire des idées et des sentiments très-contraires à ceux qu'il doit avoir. » (P. 183.)

Les boutiques se fermaient sur le passage du funèbre cortége. Après la loi du 22 prairial qui, en dispensant le tribunal d'entendre les témoins et de laisser aux accusés un défenseur, donna une si formidable accélération aux jugements, il fallut, pour ne pas ruiner le commerce des quartiers riches, transférer le lieu de l'exécution de la place de la Révolution à la barrière du Trône, — du Trône-Renversé, comme on disait alors. — Robespierre seul et ses compagnons du 9 thermidor retrouvèrent les honneurs de la place de la Révolution[1].

1. La représentation de la *Guillotine*, quoi que fissent ses prôneurs, n'était pas populaire. M. Champfleury, dans ses *Faïences patriotiques*, remarque que l'image de l'instrument de mort ne s'y trouve pas reproduite. « Les grands acteurs du drame révolution-

Digitized by Google

Le chapitre de la guillotine serait tout un livre, si l'on voulait reproduire les scènes émouvantes dont l'échafaud fut le théâtre; mais il faudrait reprendre le drame de plus haut. Il faudrait parler des dénonciations et des arrestations, de la prison, du jugement. Le tribunal, c'est l'objet de tout un ouvrage, en deux volumes de M. Campardon, auquel nous aurons à revenir ; la prison a été réservée, nous l'avons dit, par M. Dauban, pour une publication spéciale ; et il sera par là ramené à la guillotine, car c'est où la prison menait tout droit. La guillotine est comme au rond-point où aboutissent toutes les avenues de la Révolution. On la voit de partout, on y vient de partout.

L'auteur n'a pas laissé de produire différentes pièces relatives à ces sujets.

Les dénonciations : non-seulement d'aristocrates, mais encore de « frères et amis; » car l'envie des places les travaillait, et c'était un moyen si facile de les rendre vacantes !

« L'envie d'avoir des places, dit l'*observateur* Charmont, fait qu'ils se dénoncent les uns après les autres, de manière qu'à chaque assemblée il y a des disputes interminables, et les assemblées n'ont produit aucun bon résultat; et dans les autres sections, c'est aussi de même. On assure que si l'on n'eût point salarié les comités révolutionnaires, ainsi que d'autres places, les citoyens ne seroient pas

naire, dit-il, ne jouent pas avec de si hideuses représentations.... ils éloignent d'eux toute représentation d'un instrument de supplice *que de graves événements forçaient d'employer* (p. 314). » Ainsi l'auteur se range dans cette triste école qui légitime les exécutions de la Terreur !

Digitized by Google

aussi acharnés à se dénoncer, et qu'aussi l'action révolutionnaire n'auroit pas eu le degré de force qu'elle a. » (P. 141.)

Les registres du Comité de salut public sont remplis de dénonciations; elles sont suivies en général de l'ordre d'arrestation de la main de Robespierre. On en pourrait tirer de bien curieuses additions au petit nombre d'exemples qu'en a donné M. Dauban. Parmi les pièces originales citons cette lettre d'une « femme d'esprit » (mais de peu de grammaire), lettre déjà publiée, dans les *Papiers trouvés chez Robespierre*, sous une forme corrigée qui la gâte; nous en reproduisons l'orthographe :

Je sousigne et des clare que lanommé la Crois qui demeure même maisons que moy, le jour que la tête du perduchênne de vais tombé sous le glaive de la loy elle montas chéz moi et me dit, c'est bien saingullier quil non point u de desfanseurs. Ce la ne me convienpas il landonne atout les autres quiesque ce la sinifit esse que ce la convient tous tarangemant las, je lui dit onna toute lespiece de leurscélératesse, escequ'il non pas tous lespapiéz de leurs concepiration, elle me répondit taitoy don despapiés le comitté de salupublique en fait venire quanttille veut, joublie de dire quavant cela elle montas chéz moy quelque jour aprés que le perduchênne fuspris elle me dit tu est tune femme despris je peux te dire celas à toy tuveras la faction pierrottine tu veras tunevoy pas encore claire le monde est bougrement à veugle il vous faux neufe jour pour voire claire aujourdhuit conte pour un tu naplus que huit jour à atandre, je vous lait quelle mespliqua ce quelle vous lais dire, elle me répondit comment toy qui est tune femme despris tu ne conpranpas ce que veux dire la faction pierrottine, je lui dit non, elle me raipont je ne peu tandire davantage tous ce que jai à tedire qu'il larive ce qu'il voudras si onte demande pour qui tutiens tu na que sas à raipondre

Digitized by Google

que tu ne veux ni roy ni dictateure nitriome virras je nesque celas à tedire souvient toy bien decelas

f. LABESSE rue de légalité n° 297

On peux en voyée cherchéz la citoyenne fiot qui de meure même rue que moy n° 336 qu'un jour est tanchéz moy je ne me souvient pas du commancement de leurs conversations par ce que jaitait aucuppés à quelque chose mes ce qui mafrappéz c'est que la citoyenne fiot ce mitancollaire et lui dit taitoy don à tantandre il sanble raiz que robespiere et tunnintrigant elle luipris la maint et lui dit tu a mie le nét de sus tu mangeras de la boulliee

f. LABESSE [1]

Dans les rapports où se résument ces pièces diverses, les dénonciations n'épargnent pas les employés du gouvernement. Un nommé Pacadis, qui se qualifie de chef de l'administration des forêts, est dénoncé par les administrateurs provisoires de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts d'Auxerre, 1° pour exercer seul des fonctions auxquelles les lois appellent quatre individus; 2° pour toucher les émoluments des quatre [2]. D'autres abus de pouvoir sont signalés par la police elle-même. On trouve sur nos registres à la date du 17 prairial :

L'administration de police de Paris envoie un rapport sur l'esprit public portant qu'un homme connu, travaillant dans les bureaux de la guerre, s'est prévalu d'un prétendu testament fait à son profit par un contre-révolutionnaire puni par la loi. Il s'est présenté chez le père du

1. Archives nationales, F 7, 4436, pièce n° 38. Voyez-la au n° 28 dans les *Papiers trouvés chez Robespierre.*

2. Comité de salut public. Rapports du bureau de la Surveillance administrative et de la police générale, 3e cahier, 5 messidor. Archives nationales, F 7, 4437. Robespierre écrit en marge : Renvoyer au commissaire de la police générale pour examiner cette affaire.

Digitized by Google

défunt qui est en arrestation, l'a menacé de le faire guillotiner comme son fils et lui a, par ce moyen, fait payer la somme de 4000 et quelques cents livres.

Rien n'est prescrit en marge[1].

Quelquefois des pétitions particulières ont le talent de s'y introduire parmi les dénonciations : c'était la place la plus sûre pour tomber sous les yeux de Robespierre :

Le citoyen Frigail, rue Thibotodé n° 3 à Paris,

Dans une lettre adressée au citoyen Robespierre proteste de son désir de se rendre utile à la République et demande un emploi dans les fourrages[2].

Parmi les moyens de sauver la patrie qui devaient être adressés en grand nombre au Comité, on trouve, à la date du 21 prairial, cette recette pour la destruction des tyrans :

Un particulier qui ne se fait pas connaître, communique au citoyen Collot-d'Herbois une invention pour donner la mort aux tyrans sans exposer la vie d'un seul homme.

Ce moyen consiste à remettre au tyran une boîte ou portefeuille qu'il doit ouvrir lui-même. Cette boîte renferme une bombe qui par son explosion à la simple ouverture de la boîte doit lui causer la mort.

Le particulier se présentera s'il en est besoin. On peut le faire demander par la voie des journaux.

Collot-d'Herbois ne paraît pas avoir eu l'envie de se faire envoyer de ces boîtes.

Nous y trouvons aussi certains avis qu'on s'est

1. *Ibid.*, 17 prairial (18e cahier).
2. *Ibid.*, 11 prairial (11e cahier).

Digitized by Google

bien gardé de signer, mais dont l'insertion fait honneur à la sincérité du rédacteur de ces cahiers. Ainsi, au 17 prairial :

Un anonyme
Annonce au Comité que les condamnations à mort, les exportations des denrées ordonnées secrètement et le prétendu brûlement d'assignats montant à un milliard depuis le 5 ventôse,
GÂTENT TOUT.

Il y avait tant de dénonciations qu'on cessait de les payer; et ceux qui les recevaient étaient accusés de mettre l'argent dans leur poche :

« Pourquoi n'as-tu pas dénoncé cet abus? disait un citoyen à un autre. — Pardieu! dit-il, bel encouragement; les comités révolutionnaires reçoivent vos dénonciations, et quand vous allez pour réclamer la récompense accordée par la loi, on vous menace de vous faire mettre en prison; est-ce les deniers de la république que ces messieurs veulent ménager par une économie contraire à ses décrets, ou les leurs propres qu'ils veulent augmenter? » (P. 167.)

L'emprisonnement : quoique le sujet soit expressément réservé, M. Dauban donne une lettre écrite de prison aux administrateurs de la police, par ce pauvre baron de Trenck, venu en France comme proscrit par les rois, et guillotiné comme baron par la République. (P. 437.)

Le tribunal enfin : nous en voyons ici déjà quelque chose par cette lettre du citoyen Payan, agent national de la Commune de Paris sous Robespierre, à un de ses amis nommé juré :

« Il est bon de t'observer d'abord que les commis-

Digitized by Google

sions chargées de punir les conspirateurs n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister aucune forme ; la conscience du juge est là et les remplace.... Tous les hommes qui n'ont pas été pour la Révolution ont été par cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie.... Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera un jour périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges : « Prenez garde! sauvez l'innocence! » Et moi je leur dis au nom de la patrie : « Tremblez de sauver un coupable! » Tu as une grande mission à remplir : *Oublie que la nature te fit homme sensible.* Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge des ennemis.... Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir les conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre. » (P. 505.)

Nous rencontrons encore le tribunal révolutionnaire avec le juré Vilate, qui s'appelait Sempronius Gracchus (quel Gracque!) — on peut voir plusieurs traits de lui dans ce livre, p. 424 et suiv. ; — et aussi avec son collègue, le menuisier Trinchard, qui invitait sa femme à le venir voir condamner les membres des parlements de Paris et de Toulouse, au nombre de vingt-quatre, par ce billet tout plein de prévenances :

« Si tu nest pas toute seulle et que le compagnion soit à travalier, tu peus, ma chaire amie, venir voir juger 24 messieurs tous si deven président ou conselier au parlement de Paris et de Toulouse. Je t'ainvite à prendre quelque choge aven de venir parcheque nous naurons pas fini de 3 hurres. Je tembrasse ma chaire amie et épouge. Ton mari, Trinchard. « (P. 504.)

Quant aux scènes qui suivaient ces jugements,

Digitized by Google

M. Dauban n'a pu résister à la tentation d'en reproduire une, sous ce titre bien justifié : *Les Chrétiens devant l'échafaud* (p. 430) : c'est la mort de la maréchale de Noailles, de la duchesse d'Ayen, sa belle-fille, et de la vicomtesse de Noailles, fille de la duchesse d'Ayen, trois généreuses et nobles femmes, plus nobles encore par l'âme que par le sang, que nous retrouverons au tribunal révolutionnaire.

M. Dauban ne va pas plus loin dans ce genre de citations. Mais il nous permet de voir combien il y aurait à dire ici en empruntant au livre de M. Campardon (nous en parlerons plus tard) « le bilan du meurtre juridique en 1794 », les condamnations qui précèdent et qui suivent, en cette année fatale, la loi du 22 prairial (p. 403). Il y joint un document qui peut achever d'en faire pénétrer l'impression dans nos esprits ; c'est un extrait d'une publication de M. L. Laraze, relatif aux cimetières des suppliciés. On avait beau brûler les cadavres en les enterrant dans des couches de chaux vive : la voix du sang versé criait vers le ciel, comme dit l'Écriture. La terre abreuvée de ce sang se refusait à le boire davantage, et il s'élevait de ces mares corrompues des exhalaisons qui menaçaient de la peste la ville coupable au moins d'avoir souffert ces odieuses hécatombes. On peut voir les moyens proposés par l'architecte de la Commune (p. 415-420). Le seul efficace fut la fin de la Terreur.

Digitized by Google

IV

LES CLUBS ET LA POLICE.

Je suis resté trop longtemps dans « la rue » pour avoir le temps d'introduire le lecteur dans le club. M. Dauban a reproduit quelques scènes importantes du club des Cordeliers vers le temps de l'arrestation d'Hébert, et aussi du club des Jacobins; mais, quoique le club figure dans le titre de son livre, ce n'est pas avec le peu qu'il en a dit qu'on pourrait montrer, dans toute sa puissance, ce grand foyer de révolution. L'histoire du club, d'ailleurs, est intimement liée à celle des assemblées; il y a entre les deux choses des rapports étroits d'action et de réaction; elles sont emportées ensemble dans le mouvement de l'histoire générale. Et le club n'était pas seulement dans le lieu affecté à ses réunions périodiques; il était aussi dans les sections. Ce sont les Jacobins qui, forts de leur cohésion et de leur discipline, imposaient, si peu nombreux qu'ils fussent, leur opinion à tous les autres; et ils se vantaient tout haut de leur procédé, qui ne s'est pas perdu dans les réunions populaires:

« L'un, qui était de la section des Piques, disait que quelquefois ils ne se trouvaient à l'assemblée générale que dix membres de la société, mais qu'ils suffisaient pour faire

Digitized by Google

trembler le reste de l'assemblée. Lorsqu'un citoyen de la section, ajoutait-il, fait une proposition qui ne nous convient pas, nous nous levons tous et nous crions que c'est un intrigant et un signataire[1]; c'est ainsi que nous imposons silence à ceux qui ne sont pas dans le sens de notre société. » (P. 307.)

Ce sont les plus pures doctrines des sans-culottes qui étaient prêchées dans quelques sections, et la police y applaudit:

« Blandin, dit l'auteur du rapport, a donc continué son discours, qui m'a paru respirer le plus pur patriotisme, et bien fait pour faire aimer la vertu et pour faire détester les rois et le fanatisme. Cette phrase surtout a été vivement applaudie, aux cris de *Vive la République!* « Il faut que les « biens des patriotes soient respectés, et ceux des gens « riches aristocrates donnés aux pauvres. Un égoïste, un « royaliste, ne peuvent avoir de propriété dans une républi- « que. » (P. 204.)

Le livre de M. Dauban renferme beaucoup d'autres traits qui ne se classent pas aussi facilement sous le triple sous-titre qu'il lui a donné. Les agents de police, dans leurs rapports, disent tout ce qu'ils voient et ne se préoccupent pas de faire un livre. Mais ces rapports n'en sont que plus curieux dans leur variété. On y verra comment se faisaient, dans les sections, les dons volontaires pour la patrie: « Il a été arrêté que si d'icy au 10 courant, les riches ne se montroient pas en frères pour la collecte, leur nom seroit affiché (*applaudissements*)

1. Chaque temps a son mot qui suffit pour perdre un homme dans l'esprit de la foule: *réac*, *aristo*, *clérical*, etc. Les *signataires* étaient ceux qui avaient signé les pétitions des 8000 et des 20 000, ou encore ceux qui *auraient pu signer* la protestation secrète des soixante-treize députés contre l'arrestation des Girondins.

Digitized by Google

(p. 85); » — les moyens employés pour faire paraître plus avantageusement l'objet donné : la section de Bondy devait offrir un cavalier au ministre de la guerre; mais les commissaires le trouvaient bien petit, « vu qu'il n'avoit que cinq pieds trois pouces juste (*brouhaha et bruit*); » toutefois, comme il était au fait du cheval, et qu'on le savoit ardent républicain, il fut arrêté qu'on le présenterait armé, équipé et monté au ministre, attendu « qu'un homme à à cheval gagne beaucoup ; » mais comme on le pouvait faire descendre, il fut décidé que le cavalier « pourroit mettre un jeu de cartes sous ses bas pour paraître plus grand (p. 135). » — Vertu, tu n'es qu'un nom ! — On y verra aussi l'ardeur patriotique avec laquelle on achetait les biens confisqués : « Partout l'enthousiasme républicain anime les enchères et toutes se font aux cris de *Vive la République ! Vive la Montagne* (p. 129) ! » — Et l'audace de certains émigrés qui osaient reparaître à Paris en se cachant sous l'habillement de l'homme du peuple, se faisant cochers de fiacre, etc. La police les devinait quelquefois, car il leur restait sous leur déguisement une distinction dont ils ne parvenaient pas, dont ils ne se résignaient pas peut-être à se défaire (voy. *ibid.*, p. 162).

L'auteur, du reste, ne se tient pas si rigoureusement dans son Paris, qu'il n'en sorte pour jeter un coup d'œil sur la guerre de Vendée et sur la guerre du dehors : — on en parlait dans les rues de Paris; c'est son excuse ou son prétexte. — Il cite ce compte rendu de Laplanche sur sa mission en Vendée :

« Partout j'ai fait disparaître les prêtres comme autant de

Digitized by Google

vers rongeurs et les fléaux de la société. Avec les prêtres ont disparu les cloches et les ustensiles de leur métier.... Sur des cadavres amoncelés et des ruines fumantes, la Vendée s'écroule et la République est debout. » (P. 52.)

Et ce rapport de Collot-d'Herbois sur les mesures d'extermination, dont il espère un complet résultat :

« Les mesures vigoureuses que Carrier recommande, eussent depuis longtemps exterminé ce malheureux fléau, si on en eût fait plus tôt usage; elles ne seront plus reculées, et j'annonce avec sûreté à la société que les précautions de la force la plus terrible sont prises par le Comité de salut public, et vont incessamment frapper à mort le dernier rejeton de la Vendée. » (P. 75, 76.)

Quant aux ennemis du dehors, on peut juger du système de Robespierre, de Saint-Just et des autres, lorsque l'on voit, après le 9 thermidor, l'ordre donné de faire quartier aux prisonniers. Le contraire avait été ordonné en effet en ce qui touche les Anglais, et logiquement cela pouvait s'étendre aux autres. La Révolution française devait être universelle. Ceux qui combattaient les armées de la France étaient donc des ennemis de la Révolution. Ces ennemis-là, quand on les guillotinait à Paris, on pouvait bien les fusiller à la frontière !

Mais le sujet principal est Paris et les rues de Paris. C'est le vrai champ d'exploration de la police; et s'il est curieux de saisir au vol les impressions fugitives de la Révolution dans un propos échangé entre les passants, dans les bruits de la foule recueillis par les *observateurs*, il ne l'est pas moins de suivre la police dans ce travail : car

Digitized by Google

l'agent sait joindre ses réflexions à ses observations. Il ne se borne pas à rapporter, il raisonne, il gourmande, il admire :

Les rues de la Courtille, dit Perrière, à la date du 21 ventôse (11 mars 1794), regorgeaient des flots d'un peuple joyeux et proprement vêtu ; partout on entendait le bruit de la danse et des instruments. Ainsi (quoique je ne réponde pas du nombre des malheureux qui pouvaient être restés gîtants dans leur grenier) les sinistres projets des méchants sont confondus, et c'est en chantant la *Carmagnole* et tous les airs chéris de la liberté, que le peuple soutient son carême républicain [ce carême-là paraît bien être une continuation du carnaval].... Et ce tableau n'était pas particulier à la Courtille, il s'applique à toutes les grandes rues des faubourgs. D'un autre côté, on rencontre des enfants de cinq ans, vrais petits sans-culottes, qui se faisaient la guerre à coups de pierres, en soutenant leur ardeur guerrière de la chanson : « La liberté dans nos foyers..., » O France, quel peuple tu es, et quel peuple tu promets ! (P. 211.)

Voyez encore le morceau intitulé par le rapporteur lui-même : « *Honte des sociétés et surtout d'une société telle que la nôtre* » (p. 209).

Mais ce qui passe tout en fait de déclamation, ce sont (nous en avons vu des échantillons dans ce qui précède) les ordres du jour d'Hanriot, vrai type du général sans-culotte, pratiquant en conscience la maxime de la démagogie : « Je suis le chef, donc je dois suivre ». On se rappelle les plaisanteries et les caricatures de 1830 sur les rapports des officiers et des soldats dans la garde nationale. Y eut-il jamais aucune charge égale à la réalité que nous offre Hanriot dans ses proclamations à ses frères d'armes ? Tantôt il leur prêche la vertu :

Digitized by Google

« Hier, mes frères d'armes, les ouvriers des ports n'ont pas donné l'exemple des privations que nous autres, pauvres démocrates sans-culottes, avons contractées dès le berceau. Ils exigent pour leur journée un salaire trop fort.... Vivons honnêtement, vêtissons-nous décemment et proprement, soyons sobres, n'abandonnons pas nos vertus et notre probité: ce sont nos seules richesses; elles sont impérissables. Fuyons l'usure; ne prenons pas les vices des tyrans que nous avons terrassés; soyons toujours aux yeux de l'Univers ce que nous avons toujours été! » (P. 354.)

Tantôt il flatte sournoisement leurs convoitises:

« Depuis peu, il se passe encore quelques intrigues, je suis bien aise de prévenir mes frères d'armes que toutes les places sont à la disposition du gouvernement : le gouvernement actuel qui est révolutionnaire, qui a des intentions pures, qui veut le bien de tous, a la nomination de toutes les places. Il va jusque dans les greniers chercher les hommes vertueux; il dit aux pauvres et purs sans-culottes : « Venez occuper cette place, la patrie vous y appelle : sauvez-la, aimez-la, c'est votre mère à tous. » (P. 345.)

Et comme il leur vante les douceurs de l'*Hôtel des Haricots* d'alors, établi rue du Bouloi, « presque établi contre mon gré », a-t-il soin de dire (voy. p. 357). Mais tout s'efface à côté de cet ordre général, où, s'adressant tour à tour et aux citoyennes qui font queue chez les fournisseurs, et à ses frères d'armes chargés d'y faire la police, il s'écrie:

« Vertueuses républicaines, au nom de la patrie qui est notre mère commune, dispensez donc les hommes armés de fer d'aller près de vous. La raison a-t-elle besoin d'armes pour vous régler dans vos petits besoins? N'êtes-vous plus ce que vous étiez vous-mêmes? Je vous ai vues si sages et si dignes de vous-mêmes! Vous qui avez tant de franchise

Digitized by Google

et qui aimez la patrie, ne feriez-vous rien pour elle? Et vous, mes frères d'armes, lorsque vous êtes armés, lorsque vous êtes présents aux différentes distributions, mettez vos armes dans un coin; qu'un de vous les garde; et puis allez près de nos concitoyennes, rangez-les six par six: que chacune d'elles se souvienne de la compagne qui l'avoisine, que chacune aille à son tour prendre la petite portion qui lui revient, avec décence, sans propos et sans injures. Je vous ai vues si bonnes et si justes dans nos dernières fêtes républicaines; je vous ai vues dans ces amusemens proscrire d'auprès de vous le vice et tendre la main à la vertu : que ne faites-vous toujours de même! Souvenez-vous que vous êtes la moitié de la société, et que vous devez un exemple de morale que les hommes sensibles ont droit d'attendre de vous[1]. » (P. 421.)

Et c'était là le successeur de la Fayette; ce général de carrefour, digne de parader sur les tréteaux de la foire, ceignait l'écharpe des Kléber, des Moncey, des Marceau!

J'ai dit que le livre de M. Dauban était surtout composé de rapports de police, et cela est vrai pour l'année 1794, c'est-à-dire pour la plus grande partie

1. Voici un autre échantillon de ce style de gendarmerie sentimentale, tiré d'un ordre du jour du 6 brumaire dont j'ai cité plus haut un fragment sur un autre sujet :

« J'invite mes concitoyens que la curiosité mène au tribunal criminel à faire la police eux-mêmes, c'est une tâche que tou bon citoyen doit remplir partout où il se trouve. Dans un pay libre, la police ne doit pas se faire avec des piques et des bayonnettes, mais avec la raison et la philosophie; elles doivent entretenir un œil de surveillance sur la société; elles doivent l'épurer et en proscrire les méchants et les fripons; chacun doit apporter sa petite portion philosophique, et de ces petites portions en faire un tout raisonnable, qui tournera au profit et au bonheur de la société; quand viendra-t-il ce temps désiré où les fonctionnaires publics seront rares? où tous les mauvais sujets seront terrassés, où la société entière n'aura pour fonctionnaire public que la loi? » (Dauban, *la Démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 479.)

Digitized by Google

du volume; car l'année 1795, qui figure dans le titre, n'occupe dans le livre que 50 pages environ sur 600. Ce sont ou des rapports particuliers, émanant directement des observateurs jusqu'à la mort de Danton; ou, depuis, des rapports généraux, rédigés sur les notes qu'ils ont fournies, soit par la police municipale, soit par l'agent national du district. J'ai donné de nombreux fragments de cette littérature. Elle ne brille point par le style, mais les parties les plus incultes, les plus originales aussi, les rapports mêmes des agents, ont des qualités qu'on ne trouve pas toujours dans les documents historiques : je ne dis pas seulement cette sagacité dans l'observation (c'est le propre de la police à toute époque), mais ce qui est le signe du temps, la plus entière sincérité. Les *observateurs*, comme on les appelle, disent simplement tout ce qu'ils ont vu ou entendu. S'agit-il d'un ministre, s'agit-il d'un membre des Comités, ils le disent absolument comme de tout autre. Je me figure qu'aujourd'hui si, dans le peuple, on proférait par hasard sur quelque haut personnage des paroles malsonnantes, les *observateurs* auraient, sinon l'oreille plus dure, au moins la langue plus circonspecte et la plume moins déliée. Nos agents de la République ne se gênent pas; ils répètent ce que l'on dit de tous : et, qu'on ne l'oublie pas, la loi des suspects est pour tout le monde!

« Plusieurs citoyennes au Palais de Justice (dit le citoyen Rolin), dont il paraît que les maris et les enfants sont aux frontières, se plaignoient qu'elles ne pouvoient obtenir de secours du ministre de l'intérieur; elles ajoutoient que plusieurs fois elles furent rebutées par le portier et que le

Digitized by Google

ministre lui-même ne les avoit pas mieux reçu ; que cependant elles savoient à n'en point douter qu'il aimoit le sexe féminin, mais que probablement le costume républicain dont elles faisoient usage n'étoit point celui qui lui plaisoit le plus. » (P. 258.)

Ailleurs c'est le ministre de la guerre sur lequel retombent, dit un autre rapporteur, toutes les imprécations (p. 271); c'est Santerre, c'est Hanriot lui-même, Hanriot, le chef de la milice nationale, qui sont impliqués par le peuple dans la conspiration d'Hébert :

« Dans différents caffés on disoit qu'il y avoit des ordres donnés pour arrêter le général Santerre. On a dit de même que le commandant général de la garde nationale parisienne étoit compromis dans l'affaire d'Hébert. Ce bruit s'accrédite dans le peuple[1]. » (P. 276 et p. 300.)

On reproduit contre Hanriot ces accusations de grandes dépenses de table, qui, plus que le soupçon d'intelligence avec Pitt et Cobourg, ont servi à perdre Hébert :

« Des bruits cour parmie les citoyens quanriot (qu'Hanriot) et ses aide de camps dépencoit beaucoup et qu'il fecois des repas superflus. On évallue un de ses repas à cinq cen livre entre cinq qu'ils étoient ; plusieurs disent que les assignats ne lui coutoient guère à gagner. » (P. 208.)

Celui-là ne se recommande point par l'ortho-

1. Hanriot faillit être compris en effet, ainsi que Pache, dans le procès d'Hébert. Au rapport de Fouquier-Tinville, c'est le président Dumas qui étouffa les dénonciations et empêcha qu'on n'y donnât suite. (Voyez le mémoire de Fouquier-Tinville dans Campardon, *le Tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 280-283.)

Digitized by Google

graphe. Cela du reste n'empêche pas que dans leurs rapports, nos agents ne se permettent quelques excursions hors du champ de leurs observations quotidiennes. Quelques-uns font de l'histoire, plusieurs de la morale, tous de la politique : car ils se sentent, avant tout, citoyens. Par exemple, en histoire leur mémoire n'est pas très-sûre : ils placent sous la Ligue « les bouchers connus alors sous le nom de *Cabotins* (cabochiens) ou plutôt de *Maillotins* » (p. 249); leur morale est celle des hommes *sensibles* (jamais il n'y en eut tant que parmi les sans-culottes, à commencer par le jeune et farouche Saint-Just) :

« Les Athéniens condamnèrent un enfant à mort pour avoir crevé les yeux à une pie, et cependant ils ne ménageaient pas plus que nous leurs aristocrates; mais il y a quelque chose de si affreux à mûtiler, à lacérer l'être innocent, qu'un tel spectacle doit être ôté de dessous les yeux de l'hôme que l'on veut conserver juste et humain. Dérobez-nous la mort des animaux et rendez toujours décente celle des criminels, car aucune considération ne peut autoriser à blesser l'humanité; et si les crimes multipliés *demandoient des supplices plus compliqués*, il faudroit le dérober à la vue du peuple, qui pourtant devroit être informé qu'on le fait subir aux criminels, afin que cette connoissance servît à détourner de leur exemple ceux qui seroient tentés de les imiter, etc. » (P. 248.)

L'ouvrage de M. Dauban, malgré ce qu'il y a joint d'indications personnelles, laisse encore beaucoup à faire à qui viendra y puiser. Ce n'est pas, je l'ai dit, une composition, c'est un recueil; et j'ai voulu par de nombreuses citations en montrer l'intérêt. On y voit la Révolution dans la rue, jour par jour et sur des témoignages qui ne sont pas sus-

Digitized by Google

pects d'hostilité. Je dois avouer pourtant que la voie est un peu obstruée pour le lecteur; et, parmi les choses qu'on y rencontre, tout n'a pas la même importance, ni la même nouveauté, dans la deuxième partie surtout. J'y trouve encore des pièces qui sont parfaitement à leur place : les rapports de police sur la rareté des subsistances, sur les troubles de la rue, et quelques extraits de journaux qui prouvent que, même au milieu des plus grandes misères, cette pointe de l'esprit français reste toujours acérée contre un régime oppresseur : voyez la lettre d'un marchand au *Courrier républicain* sur son associé *Gouvernement* (p. 587). Mais pourquoi ces notes sur la politique de Robespierre, empruntées à un ouvrage qu'on peut avoir tout aussi bien que le livre de M. Dauban, puisqu'il a paru en 1835 (p. 452-461)? Pourquoi ces morceaux détachés de Saint-Just, de Barère (p. 461-472)? Comment, puisque cela peut éclairer le sujet, ne donner qu'à la fin, à la page 493, le tableau des quarante-huit sections de Paris, et, à la page 497, « la disposition des locaux qu'occupaient, aux Tuileries, les Comités de salut public et de sûreté générale? » La place en était à la suite des détails analogues, pages 6 et suivantes, tirés de l'*Almanach national*.

M. Dauban a extrait du même ouvrage une liste des villes dont les noms avaient été changés, liste fort utile pour s'orienter dans la carte de la République, mais d'ailleurs fort incomplète. Les changements ne s'étaient pas bornés aux soixante noms qu'il reproduit. Ce n'étaient pas seulement les surnoms de *roi*, *duc* ou *comte* qui étaient abolis (Choisy-le-Roi, Bar-le-Duc, Bois-le-Comte, etc.); Grenoble

Digitized by Google

(*Gratianopolis*) allait s'appeler Grelibre[1] ! Malheur à la ville dont le nom était pris d'un saint ou porté par quelque aristocrate ! Et la réforme menaçait même de ne s'en point tenir là. Saint Just voulait substituer aux noms des villes et des villages d'Alsace les noms des soldats de l'armée du Rhin[2].

On peut concevoir le trouble qui résultait de ces patriotiques transformations.

Il est à la rigueur possible de retrouver dans Nord-Libre la ville de Condé (Nord) ; dans Montmarat, Montmartre ; dans le Havre-Marat, le Havre-de-Grâce, quelque peu d'affinité qu'il y ait ici dans les deux mots substitués l'un à l'autre. Mais qui se douterait que Marathon remplace Saint-Maximin (Var), et comment s'y reconnaître quand le nom de la commune et celui du pays ont été changés en même temps ? Qui devinerait, par exemple, que la commune de l'*Unité*, île de la *Liberté*, c'est Saint-Georges, dans l'île d'Oléron[3] ?

Le Comité de salut public lui-même s'y perdait ; et il fut obligé d'adresser à chacun des agents nationaux de district la circulaire suivante :

Plusieurs communes ont changé de nom, et, ne rappelant point les anciens dans leur correspondance, il n'est pas possible de connaître les lieux d'où partent et où doivent être adressés les lettres et paquets.

1. M. Vatel a recueilli sur cette matière, comme sur beaucoup d'autres de ce temps-là, des traits curieux qu'il ferait bien de livrer au public.

2. Note manuscrite de Saint-Just, Archives nationales, F 7, 4436, pièce n° 3.

3. C'est à M. Dufaure, garde des sceaux, député de la Charente-Inférieure, que je dois ce renseignement tiré des documents officiels.

Digitized by Google

Le Comité te recommande de prévenir dans le plus bref délai les municipalités de ton arrondissement qui sont dans ce cas, d'ajouter leurs anciens noms lorsqu'elles écrivent, afin d'éviter les entraves et les retards qui ont eu lieu jusqu'à présent (17 ventôse an II).

Cette injonction ne suffit pas, et dans les cahiers du bureau de Surveillance générale où les pétitions et dénonciations adressées au Comité étaient résumées pour être placées sous les yeux de Robespierre ou de quelque autre membre (de Robespierre, presque exclusivement), on trouve quelquefois, à côté du nouveau nom de lieu, cette mention : « Le département auquel appartient cette commune n'a pas été découvert. »

Dans la liste des noms de ville substitués aux anciens, telle que M. Dauban la donne, je signalerai à l'auteur une étrange faute d'impression : « Quimper (Finistère) — Montagne-sur-Oder. » — Lisez « sur-Odet », ce qui n'est pas la même chose. Quelle qu'ait été la foi de la Convention dans la puissance de ses décrets, elle n'allait pas jusqu'à transporter si loin les montagnes.

Un mot encore sur l'introduction. J'y trouve un rapprochement très-juste entre la démagogie à Athènes et la démagogie à Paris. Mais était-ce la peine d'avoir un paragraphe entier sur Athènes en 426 avant Jésus-Christ, et un autre pour analyser la pièce des *Chevaliers* d'Aristophane? Aristophane nous est-il donc si peu connu? Quelques mots suffisaient. C'est trop d'antiquité pour une préface à un ouvrage intitulé *Paris en* 1794. L'antiquité obsède plus qu'il ne convient M. Dauban, et elle l'a mal servi; témoin cette dernière allégorie :

Digitized by Google

« On lit dans l'histoire de l'antique Orient que des seigneurs ayant tué leur roi se disputèrent à qui prendrait sa place. Il fut convenu que le premier d'entre eux qui verrait le lever du soleil serait roi. Ils se hâtèrent de se rendre tous à l'endroit le plus élevé de la campagne voisine. En ce moment le soleil se couchait dans un abîme d'or et de pourpre. Les seigneurs, le voyant disparaître, passèrent la nuit *l'œil fixé sur le point où s'était montrée la dernière clarté;* un d'entre eux, cependant, s'était mis à l'écart et regardait obstinément la partie du ciel opposée. C'est là qu'il vit briller la première étincelle du jour naissant auquel ses compagnons tournaient le dos. Il l'emporta sur eux, comme le progrès doit toujours l'emporter sur la routine (p. 19). »

Qu'est-ce que le progrès et la routine ont à faire ici? Et sérieusement l'auteur croit-il qu'il y ait eu à une époque quelconque des gens assez malavisés pour demeurer, toute une nuit, les yeux fixés sur le lieu où ils ont vu le soleil disparaître, dans l'attente de l'y voir se lever le lendemain? Ils savaient bien, ces seigneurs tyriens, que le soleil se lèverait au côté opposé : c'est là, si l'on veut, sa routine, et on ne saurait qu'y faire. Ce n'est donc pas du côté où ils l'avaient perdu de vue qu'ils regardèrent. Un seul, sur le conseil de son esclave, se tourna vers l'Occident, et il n'y vit pas lever le soleil; mais il y vit le premier ses rayons éclairant le sommet des édifices qui y étaient opposés; lisez Justin : *Expectantibus aliis ut ipsum solem aspicerent, hic primus omnibus fulgorem solis in summo fastigio civitatis ostendit* (Just., XVIII, 3). Il aurait donc

Digitized by Google

mieux valu nous dire, sans figure, de chercher vers l'Amérique les premiers rayonnements de la liberté.

On ne connaîtrait pas la Terreur, si on ne la cherchait en deux endroits où elle a surtout établi son empire : *les prisons et le tribunal révolutionnaire de Paris*. La plupart des études précédentes y ont déjà acheminé le lecteur. Ce sera le sujet du volume suivant.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

Pages

AVERTISSEMENT. V

I

LES PRÉLIMINAIRES DE LA TERREUR : LE 20 JUIN, LE 10 AOÛT, LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1792, LE 21 JANVIER ; LES MONTAGNARDS ET LES GIRONDINS.

I. La période de la Terreur 1
II. Le 20 juin..... 5
III. Le 10 août..... 15
IV. Les suites du 10 août..... 26
V. Les journées de Septembre..... 31
VI. L'avénement de la Convention et de la République... 46
VII. Le 21 janvier..... 60

II

LE GOUVERNEMENT, LA POLICE ET LES HABITANTS DE PARIS DANS LA RÉVOLUTION DU 31 MAI (1793).

I. Le ministre de l'intérieur et sa police..... 67
II. Les habitants de Paris en mai 1793..... 77
III. Les préparatifs de l'insurrection..... 89
IV. Le 31 mai et le 2 juin..... 109
V. Les suites du 31 mai..... 122
VI. Les résultats du 31 mai. — La Révolution et la liberté religieuse..... 139

III

UNE THÉORIE DE LA TERREUR : LA GUILLOTINE. LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT LA RÉVOLUTION. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE.

I. Une théorie de la Terreur..... 151
II. La société française pendant la Révolution 168
III. Le Vandalisme révolutionnaire..... 180

Digitized by Google

IV

La démagogie a paris en 1793.

I. Le règne de la Montagne..... 193
II. La mort de Marat..... 203
III. L'anniversaire du 10 août..... 212
IV. L'anniversaire des journées de Septembre..... 220
V. L'an II..... 244
VI. La Religion sous la Terreur..... 254
VII. La loi du 14 frimaire..... 269
VIII. Le Gouvernement révolutionnaire..... 282

V

Paris en 1794 : la rue, le club, la famine.

I. La famine..... 303
II. Le Père Duchesne accapareur..... 315
III. La rue..... 322
IV. Les clubs et la police..... 335

ERRATA.

Page 2, note, ligne 2, Correspondance, *lisez :* Correspondant.
Page 64, dernière ligne, de violences, *lisez :* de violence.
Page 80, l. 11, ces Parisiens, *lisez :* les Parisiens.
Page 111, l. 3, intention, *lisez :* invention.
Page 137, l. 8, tout ce qui, *lisez :* tout ce que.
Page 186, l. 16, assemblage de lettres, *lisez :* des lettres.
Page 245, l. 1, La première année, *ajoutez :* de la Liberté.
Page 253, l. 5, (le 16 octobre), *lisez :* († le 16 octobre).
Page 289, l. 18, mandats d'arrêt pour l'ordinaire, suivis, *lisez :* mandats d'arrêt, pour l'ordinaire suivis.
Ibid., note, 16 octobre, *lisez :* 16 décembre.
Page 296, l. 12, Dietricht, *lisez :* Dietrich.
Page 310, l. 12, augmentait, *lisez :* augmentaient.

---

13 496. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google